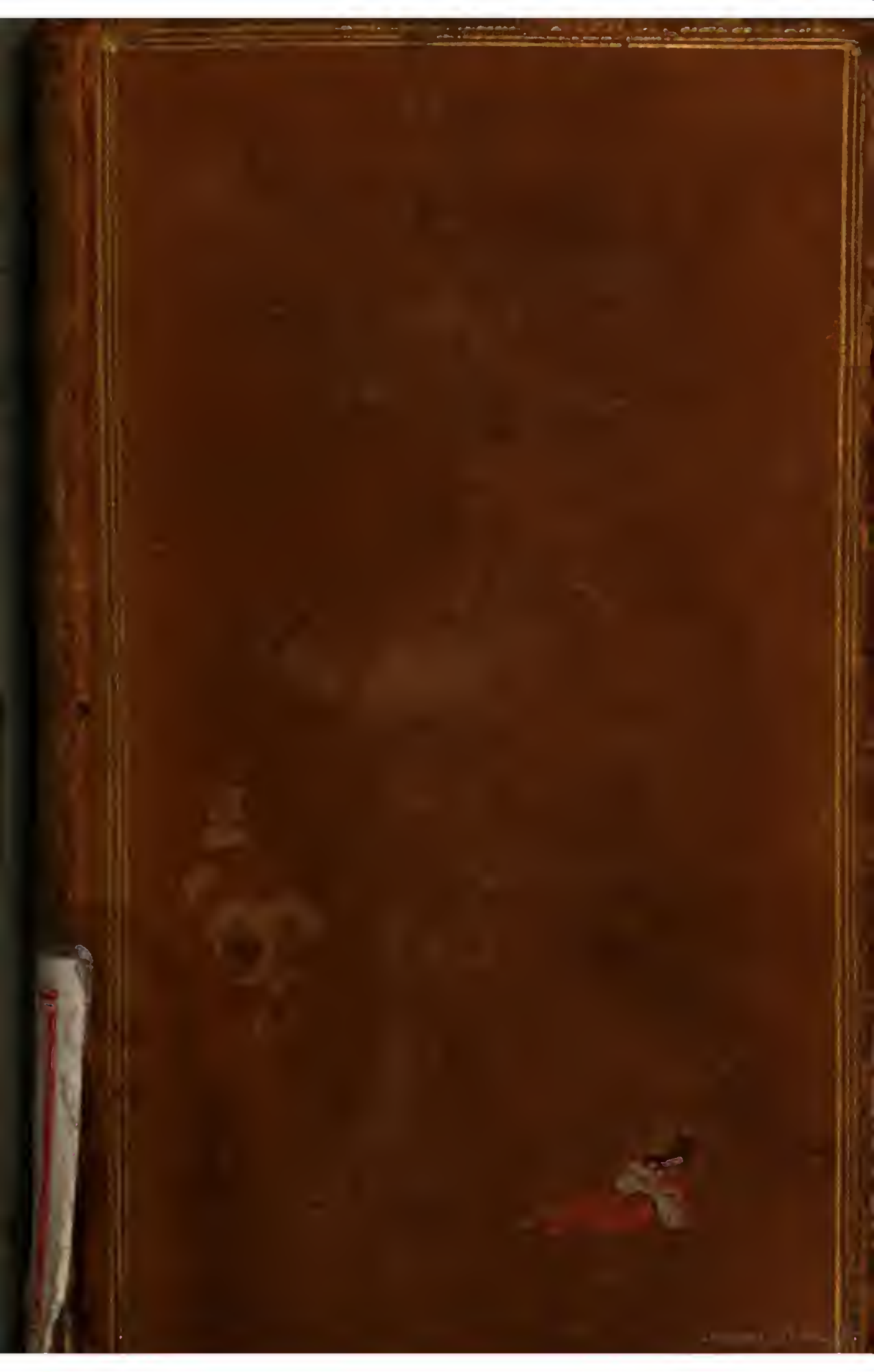

BIBL. NAZ.
Vitt. Emanuele III
II
SUPPL.
PALATINA
A
146
NAPOLI

Digitized by Google

635.78

II Sup. Pol. A 146

HISTOIRE
DE
CICERON.
TOME IV.

HISTOIRE
DE
CICERON,
TIRÉE
DE SES ECRITS
ET
DES MONUMENS
DE SON SIÉCLE;

Avec les Preuves & des Eclairciſſemens.

Seconde Edition, revûe & corrigée.

TOME QUATRIE'ME.

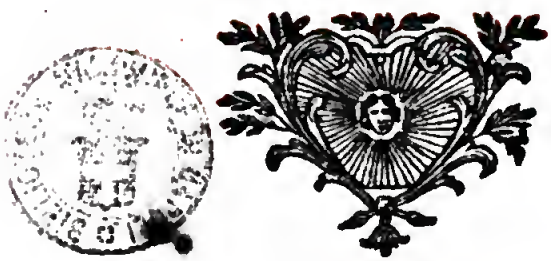

A PARIS,
Chez DIDOT, Quai des Auguſtins,
à la Bible d'or.

M. DCC. XLIX.
Avec Approbation & Privilege du Roi.

HISTOIRE
DE LA VIE
DE
CICERON.

LIVRE DIXIE'ME.

ON avoit attendu fort impatiemment l'ouverture de la nouvelle année, pour s'assurer de l'intention des nouveaux Conſuls par leurs premieres démarches. Ils avoient employé tout l'Eté à prendre les inſtructions de Ciceron; & n'ayant pû recevoir que d'excellentes leçons d'un ſi grand Maître, on devoit eſpérer naturellement que ſuivant ſes vûës ils tenteroient d'établir la paix &

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

la liberté de la République, sur le fondement d'une Amnistie. Cependant les obligations qu'ils avoient à César, & leur ancienne liaison avec un Parti auquel ils étoient redevables de leur fortune, leur laissoient des embarras & des scrupules qui eurent la force d'arrêter leur zele, ou de leur faire prendre du moins une conduite plus moderée que les circonstances ne sembloient la demander. Avant que de penser aux armes, ils résolurent d'employer les voyes de la négociation.

Dans ces sentimens, à peine furent-ils revêtus de leur dignité, qu'ils entrerent en délibération au Sénat, sur la situation de la République ; comme s'ils n'eussent pensé qu'à perfectionner les résolutions de la derniere Assemblée & qu'à chercher de nouveaux moyens d'assurer la tranquillité publique. Ils s'expliquerent (*a*) tous deux avec beaucoup de noblesse & de fermeté. La liberté parut le seul motif qui les animoit ; & s'offrant pour Chefs de la cause publique, ils exhorterent l'Assemblée à prendre des sen-

(*a*) Ut Oratio Consulum animum meum erexit, spemque attulit non modo salutis conservandæ, verum etiam dignitatis pristinæ recuperandæ ! *Phil.* 5. 1.

timens dignes d'une ſi noble entrepriſe. Après leurs diſcours, ils inviterent Fuſius Calenus à dire le premier ſon opinion. Il avoit été Conſul quatre ans auparavant, par la nomination de Céſar; il étoit beau-pere de Panſa; ces deux raiſons ſuffiſoient pour autoriſer le compliment des Conſuls. D'ailleurs le ſentiment de Ciceron étoit déja connu. On ſçavoit qu'il étoit pour les plus courtes voyes; & que ne voyant plus de reſſource que dans le parti des armes, il vouloit qu'on commençât par déclarer Antoine l'Ennemi public. Mais cet avis n'étant pas goûté des Conſuls, ils engageoient Calenus à parler le premier, parce qu'il étoit intime Ami d'Antoine; & que ne pouvant douter qu'il ne propoſât quelque parti moderé, ils eſpéroient que ſon influence agiroit ſur l'Aſſemblée avant que Ciceron renouvellât des impreſſions contraires. L'opinion de Calenus fut donc „ de ſuſpendre les hoſtilités & „ de faire une députation à Marc-Antoine, pour l'exhorter à ſe déſiſter „ de ſon entrepriſe ſur la Gaule & à „ reconnoitre l'autorité du Sénat. Piſon & pluſieurs autres Sénateurs embraſſerent ce ſentiment, ſous pré-

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

texte qu'il étoit injuſte & cruel de condamner quelqu'un ſans l'avoir entendu.

Mais Ciceron réſolut de combattre leur propoſition, & l'entreprit avec beaucoup de chaleur. „ Il la traita non-
„ ſeulement de vaine & d'inſenſée,
„ mais de téméraire & de pernicieuſe.
„ Il déclara qu'on ne pouvoit traiter
„ ſans honte avec un Citoyen qui
„ avoit les armes à la main ; que c'é-
„ toit de lui qu'il falloit attendre des
„ propoſitions de paix, & qu'il au-
„ roit droit alors de prétendre à la
„ gloire de l'équité & de la modéra-
„ tion : que le Sénat lui avoit déja
„ donné la qualité d'Ennemi public ;
„ & que lorſqu'il aſſiégeoit une des
„ plus grandes Villes de l'Italie, une
„ Colonie de Rome, dans laquelle il
„ tenoit renfermé, Decimus Brutus,
„ Général de la République & Conſul
„ déſigné, on ne devoit pas tarder un
„ moment à lui confirmer ce titre par
„ un Décret formel. Il obſerva quels
„ pouvoient être les motifs de ceux qui
„ ſe déclaroient pour une autre opi-
„ nion : c'étoient des liaiſons d'ami-
„ tié ou de parenté, des raiſons parti-
„ culieres d'intérêt ou de reconnoiſ-

» ſance. L'amour de la Patrie ne de- An. de R.
» voit-il pas l'emporter ? L'unique 710.
» point ſur lequel ils avoient à déli- Cicer. 64.
» bérer étoit s'il falloit ſouffrir qu'An- Coss. VIBIUS
» toine opprimât la République, qu'il PANSA.
» fît à ſon gré le choix de ſes victimes, A. HIRTIUS.
» qu'il pillât la Ville (*a*) & qu'il réduisît
» les Citoyens à l'eſclavage. Ciceron
» prouva par un long détail de ſes
» actions & de ſes diſcours, qu'il n'a-
» voit pas d'autre vûë. Il avoit dit
» publiquement dans le Temple de
» Caſtor, que ſi l'on en venoit aux
» coups, il ne reſteroit en vie que les
» Vainqueurs. Et dans un autre diſ-
» cours, il avoit oſé déclarer qu'en
» ſortant du Conſulat ſon deſſein étoit
» d'entretenir une Armée aux envi-
» rons de la Ville, pour s'en ouvrir
» l'entrée lorſqu'il le jugeroit à pro-
» pos. Dans une Lettre, que Ciceron
» même avoit lûe, il offroit à quel-
» ques-uns de ſes Amis le choix des
» Terres (*b*) qui étoient de leur goût,
» en les aſſurant qu'ils les obtien-
» droient bien-tôt. Parler d'envoyer
» des Ambaſſadeurs à un Citoyen ſi
» dangereux, n'étoit-ce pas trahir la
» conſtitution de la République, la

(*a*) Philipp. V. 1. 2. 3. (*b*) Ibid. 9.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

» majeſté du Peuple Romain (*a*), & » la diſcipline de leurs Ancêtres ? Dans » quelque vûë que ce Parti pût être » propoſé, il n'en falloit eſpérer aucun » fruit. Si c'étoit au repos qu'on vou- » loit exhorter Antoine, on ne de- » voit s'attendre qu'à ſon mépris. Si » l'on prétendoit lui donner des or- » dres, il n'étoit pas capable de s'y » ſoûmettre. Et ce qui ne pouvoit pro- » duire aucun bien cauſeroit infailli- » blement beaucoup de mal : car la » lenteur d'une négociation retarde- » roit les opérations de la guerre, re- » froidiroit l'ardeur des Troupes, & » feroit perdre au Peuple ce zele qu'il » faiſoit éclater pour la cauſe de la » liberté.

Il fit faire réfléxion à l'Aſſemblée » que les plus grandes réſolutions dans » les affaires publiques naiſſent quel- » quefois des plus legers incidens, » ſur-tout dans les guerres civiles qui » ſe gouvernent ordinairement par » des bruits populaires ; que les ordres » & les inſtructions les plus fermes atti- » reroient peu de conſidération à leurs » Ambaſſadeurs, & que le nom même » d'Ambaſſade entraînoit des craintes

(*a*) Ibid. 8. 12.

» & des défiances qui n'étoient que trop propres à déconcerter leurs Amis. D'ailleurs, en vain preſſeroit-on Antoine (*a*) de lever le ſiege de Modene & d'abandonner la Gaule. Ce n'étoit point par des prieres qu'on obtenoit une ſoumiſſion ſi prompte ; il falloit l'arracher par les armes. Tandis que les Ambaſſadeurs perdroient le tems dans leur voyage, le Peuple incertain du ſuccès de la négociation auroit peine à ſe déclarer pour aucun Parti ; & quelle diligence pouvoit-on eſpérer dans les levées, auſſi long-tems que la guerre paroîtroit douteuſe ? Ainſi loin de conſentir à la députation, ſon avis étoit toûjours qu'il ne falloit pas perdre un moment pour agir ; que toutes les affaires civiles devoient être ſuſpendues, la guerre annoncée par une proclamation publique, les boutiques de la Ville fermées ; & qu'au lieu de la robe de leur Ordre tous les Sénateurs devoient prendre le *Sagum* ou l'habit militaire : qu'on devoit preſſer la levée des Troupes à Rome & dans toute l'Italie, ſans aucune exception

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

(*a*) Ibid. 10.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

» pour les congés ou pour les priviléges ; que le ſeul bruit d'une conduite ſi vigoureuſe ſerviroit de frein » à la témérité d'Antoine, & feroit » connoître à tout le monde qu'il n'étoit pas queſtion, comme il le publioit, d'une concurrence d'intérêt » ou d'ambition entre deux Partis, » mais d'une guerre réelle contre la » Patrie : que le ſoin de la République devoit être confié aux Conſuls, » dans les termes qui n'étoient en » uſage qu'à l'extrêmité du danger ; » qu'il falloit offrir leur pardon aux » Soldats d'Antoine, qui retourneroient à leur devoir avant le premier » jour de Février. Enfin, il leur prédit » que ſi l'on ne s'arrêtoit point ſur le » champ à ces réſolutions, l'on y ſeroit » forcé tôt ou tard (*a*), mais lorſqu'elles ſeroient moins avantageuſes, ou peut-être tout-à-fait inutiles.

Après avoir expliqué ſon opinion à l'égard d'Antoine, il paſſa au ſecond article de la délibération, qui regardoit les honneurs décernés dans la derniere Aſſemblée du Sénat. Il commença par Decimus Brutus, en qualité de

(*a*) Ibid. 10. 11.

Conſul

Conſul déſigné ; & ne ſe bornant point à répeter ſes louanges, il propoſa qu'on fit en ſa faveur un décret dans ces termes : „ Le Sénat informé que „ Decimus Brutus maintient actuelle- „ ment la Province de Gaule dans la „ ſoumiſſion ; qu'avec l'aſſiſtance des „ Villes & des Colonies de ſon Gou- „ vernement il a formé en peu de tems „ une Armée conſidérable, & qu'il a „ ſervi l'Etat juſqu'à preſent avec au- „ tant d'intégrité que de zele, décla- „ re que ſon ſentiment comme celui „ du Peuple, eſt que la République ſe „ reſſent très-utilement, dans une „ conjoncture extrêmement difficile, „ de la vertu, de la ſageſſe & des „ ſoins de Decimus Brutus, Empe- „ reur, Conſul déſigné, & du zele „ incroyable de ſa Province à le ſou- „ tenir dans toutes ſes entrepriſes.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

Ciceron propoſa enſuite d'accorder quelqu'honneur extraordinaire à M. Lepidus, qui n'y avoit juſqu'alors aucune prétention par ſes ſervices, mais qui ſe trouvant à la tête de la meilleure Armée de l'Empire, étoit peut-être de tous les Citoyens celui dont il y avoit le plus de mal à craindre & le plus de ſervice à eſpérer. Tel fut le prétexte qu'il

An. de R. 710. Cicer. 64. Cos. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

fit valoir pour lui procurer (*a*) quelque diſtinction ; car ſoupçonnant ſa fidélité, & lui croyant même des liaiſons déja formées avec Antoine, il penſoit au fond à le rappeller au Parti du Sénat par quelques marques de confiance. Cependant comme il auroit été trop dur de ne pas apporter d'autre raiſon pour le Décret du Sénat, il fit remarquer, „ que Lepidus avoit toûjours „ uſé de ſon pouvoir avec modéra„ tion, & que ſon zele s'étoit ſoû„ tenu conſtamment pour la liberté. „ Qu'il en avoit donné une preuve „ ſignalée lorſqu'Antoine avoit offert „ le Diadême à Céſar ; qu'en détour„ nant la tête il avoit témoigné publi„ quement ſon averſion pour l'eſclava„ ge ; & que s'il avoit cédé aux con„ jonctures, c'étoit moins par choix „ que par néceſſité ; que depuis la mort „ de Céſar il avoit obſervé la même „ conduite ; enfin que la guerre s'étant „ rallumée en Eſpagne, il avoit pré„ féré les voyes de la prudence & de „ l'humanité à celle des armes & de la „ violence, & qu'il avoit conſenti au „ rétabliſſement de Pompée. Là-deſſus Cicéron propoſa un Décret dans ces ter-

(*a*) Ibid. 14.

mes : » Comme la République a tiré » ſouvent beaucoup d'avantage de » l'adminiſtration de M. Lepidus, « grand Pontife, & que le Peuple » Romain l'a toûjours trouvé contraire » au Gouvernement Royal ; comme » il a ſçû éteindre par ſes ſoins, par ſa » vertu, ſa prudence & ſa douceur, » une guerre des plus redoutables, & » déterminer Sextus Pompée, fils de » Cnæus, à reconnoître l'autorité du » Sénat, à quitter les armes & à re- » prendre dans la Ville la qualité de » Citoyen ; le Sénat & le Peuple, » touchés des ſervices ſignalés de M. » Lepidus, Empereur & grand Pon- » tife, placent dans ſa vertu, dans » ſon autorité & dans ſon bonheur, » les plus grandes eſpérances de paix, » de concorde & de liberté ; & dans le » mouvement d'une vive reconnoiſ- » ſance, ils ordonnent par un Décret, » qu'on lui élévera une Statue Eque- » ſtre dorée, près de la Tribune (*a*), » ou dans tout autre endroit du Forum » qu'il voudra choiſir.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

Ciceron paſſant enſuite au jeune Céſar, ajoûte de nouveaux éloges à ceux qu'il lui avoit déja donnés, & propoſe

(*a*) Ibid. 15.

An. de R. 710. Cicer. 64. Cos. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS

de lui accorder par un Décret le commandement des Troupes qu'il avoit raſſemblées, ſans quoi il ne pouvoit rendre à la République tous les ſervices dont ſon zele & ſa vertu le rendoient capable. Il demande pour lui le rang & les priviléges d'un Propréteur, non-ſeulement pour l'augmentation de ſa dignité, mais encore plus pour le mettre en état de ſervir utilement le Public. Enfin il trace en ſa faveur la forme d'un Décret : » Etant » certain que C. Céſar, fils de Caius, » Pontife Propréteur, s'eſt efforcé heu» reuſement, dans un tems fort diffi» cile, d'engager les Vétérans à la » défenſe de la liberté, & que ſous » ſon autorité & ſa conduite, la Lé» gion Martiale & la quatriéme Lé» gion ont déja défendu & défendent » encore les droits du Peuple Romain ; » n'étant pas moins certain que C. Cé» ſar s'eſt avancé à la tête de ſon Ar» mée pour ſecourir la Province de Gaule ; qu'il a raſſemblé un Corps » de Cavalerie & d'Archers, avec un » grand nombre d'Elephans, ſous ſon » obéiſſance & ſous celle du Peuple, & » qu'il a ſoutenu également la ſûreté » & la dignité de l'Etat ; le Sénat & le Peuple

» Peuple Romain, engagés par toutes An. de R. 710.
» ces conſidérations, ordonnent que Cicer. 64.
» C. Céſar, fils de Caius, Pontife, Coss. VIBIUS
» Propréteur, ſera compté déſormais PANSA.
» parmi les Sénateurs, qu'il donnera A. HIRTIUS.
» ſon ſuffrage dans le rang des Pré-
» teurs, & qu'en ſollicitant à l'avenir
» toute autre Magiſtrature, ſes ſolli-
» citations auront le même effet qu'el-
» les auroient ſuivant les Loix, s'il
» avoit poſſédé (*a*) l'année d'aupara-
» vant l'office de Queſteur.

Si quelqu'un trouvoit de l'excès dans ces honneurs, ſur-tout à l'égard d'un Citoyen auſſi jeune que Céſar, & ſi l'on appréhendoit qu'il ne fût capable d'en abuſer, Ciceron répond que la raiſon & la juſtice ont moins de part que l'envie à cette crainte, puiſqu'il ſeroit contraire à la nature, que celui qui a ſenti une fois le goût de la véritable gloire, & qui ſe voit généralement aimé du Sénat & du Peuple, pût jamais mettre d'autres intérêts en balance avec des avantages ſi précieux. Il regrete que » Jules Céſar n'eût pas pris
» les mêmes inclinations dans ſa jeu-
» neſſe, & qu'il ne ſe fût pas propoſé
» pour unique but l'eſtime du Sénat &

(*a*) Ibid. 17.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

» de tous les honnêtes gens. En formant d'autres vûës Jules avoit employé mal-à-propos la force de ſon génie à gagner la faveur populaire ; & négligeant les ſources de la véritable grandeur, il s'étoit acquis un pouvoir qu'une Nation libre & vertueuſe n'étoit pas capable de ſupporter. On ne devoit pas appréhender les mêmes excès de ſon héritier. Après les témoignages de cette admirable prudence qu'il avoit déja fait éclater, on ne pouvoit ſe défier raiſonnablement de ſa vertu dans un âge plus avancé. On ne devoit pas craindre qu'il devînt jamais aſſez inſenſé pour ſe laiſſer éblouir par l'éclat d'une odieuſe grandeur, & pour trouver plus de charmes dans le titre & l'autorité de Roi, ſituation ſi gliſſante & ſi dangereuſe, que dans la douce & ſolide ſatisfaction qui eſt le fruit de la gloire & de la vertu. Si l'on ſe défioit de ſa haine contre pluſieurs Citoyens à qui la Patrie devoit de l'eſtime & de la conſidération, ces défiances devoient s'évanouir depuis qu'il avoit ſacrifié ſes reſſentimens à la République, & qu'il avoit fait dépendre

» toute ſa conduite & tous ſes deſſeins, An. de R. 710.
» du Gouvernement. Ciceron ne fit Cicer. 64.
» pas difficulté de ſe rendre le garant Coss.
» de ſes intentions. Il connoiſſoit, Vibius Pansa.
» dit-il, juſqu'aux plus intimes ſenti- A. Hirtius.
» mens de ſon cœur. Il répondoit, il
» engageoit ſa parole, qu'il ne ceſſe-
» roit jamais d'être ce qu'il étoit
» actuellement (*a*), c'eſt-à-dire, tel
» qu'on devoit ſouhaiter qu'il fût toû-
» jours.

Cet éloge fut ſuivi de celui de L. Egnatuleius, dont l'habile Orateur releva beaucoup le courage & la fidélité. Pour prix d'avoir fait paſſer la quatriéme Légion dans le camp de Céſar, il propoſa de lui accorder par un Décret la permiſſion de ſolliciter & d'obtenir les Magiſtratures (*b*) trois ans avant le tems marqué par les Loix. Enfin, jugeant que les Véterans, qui avoient ſuivi Céſar, & ſur-tout la Légion Martiale & la quatriéme Légion, ne devoient pas être ſans récompenſe, il propoſa de leur accorder une exemption de ſervice pour eux & pour leurs enfans, excepté dans le cas de guerre civile & de ſéditions domeſtiques. Il voulut auſſi que les Conſuls Vibius Pan-

(*a*) Ibid. 18. (*b*) Ibid. 19.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

ſa & A. Hirtius, ou l'un des deux, ſuſſent chargés de leur aſſigner des Terres, ſoit dans la Campanie, ſoit dans tout autre lieu ; & qu'après la guerre préſente, étant déchargés fidélement du ſervice militaire, ils reçuſſent avec la même fidélité les ſommes que Céſar leur avoit fait eſpérer lorſqu'ils s'étoient déclarés pour lui.

Telle fut la ſubſtance de ſon diſcours. Le Sénat conſentit ſans exception à l'article qui regardoit les honneurs ; & quoique ceux qui étoient propoſés pour Octave ſemblaſſent ſi extraordinaires à Ciceron même, qu'il n'avoit pas cru les pouvoir propoſer ſans une eſpece d'apologie, il ſe trouva pluſieurs Sénateurs du premier rang qui ne les jugerent point encore (*a*) aſſez diſtingués. Philippus demanda l'érection d'une Statue ; Servius Sulpicius & Servilius vouloient qu'on y ajoûtât le privilége de pouvoir poſſéder toutes ſortes de Magiſtratures, & plutôt encore que Ciceron ne l'avoit propoſé.

Mais l'Aſſemblée fut beaucoup plus partagée ſur l'article de la Députa-

(*a*) Statuam Philippus decrevit, celeritatem petitionis primo Servius, poſt majorem etiam Servilius. Nihil tum nimium videbatur. *Ep. ad Brut.* 15.

tion (*a*). Quelques-uns des principaux Sénateurs ſe déclarerent vivement pour cet avis ; & les Conſuls, qui le favoriſoient eux-mêmes, voyant que la majorité des voix panchoit pour Ciceron, éviterent adroitement d'en remettre la déciſion à la voye ordinaire des ſuffrages. Le débat dura juſqu'à la nuit. Ayant recommencé le lendemain avec la même chaleur (*b*), il fut encore prolongé juſqu'au ſoir, & repris le troiſiéme jour. Le Sénat ſe tint ſi conſtamment à l'avis de Ciceron, qu'on en auroit enfin paſſé le Décret, ſi le Tribun Salvius ne s'y étoit oppoſé. Mais cette fermeté des Amis d'Antoine fit prévaloir à la fin le parti de la députation. On nomma ſur le champ pour Députés, ou pour Ambaſſadeurs, trois Sénateurs Conſulaires, S. Sulpicius, L. Piſon & L. Philippus, dont la commiſſion reçut néanmoins des bornes fort étroites ; & ce fut Ciceron qui les regla lui-même. Ils ne furent revêtus d'aucun pouvoir pour traiter avec An-

An. de R. 710. C. cr. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

(*a*) Has in ſententias meas ſi Conſules diſceſſionem facere voluiſſent, omnibus iſtis latronibus auctoritate ipſa Senatus jampridem de manibus arma cecidiſſent. *Phil.* 14. 7.

(*b*) Itaque hæc ſententia per triduum ſic valuit, ut quanquam diſceſſio facta non eſſet, tamen præter paucos, omnes mihi aſſenſuri viderentur. *Phil.* 6. 3. *Appian. pag.* 559.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

toine. On les chargea ſeulement de lui porter au nom du Sénat (*a*) l'ordre abſolu de lever le ſiége de Modene & de faire ceſſer les hoſtilités dans la Gaule. Le reſte de leurs inſtructions regardoit Decimus Brutus, à qui ils devoient témoigner dans Modene, » que » la reconnoiſſance du Peuple Romain » pour ſes ſervices & pour ceux de ſon » Armée, éclateroit bien-tôt par des » marques fort honorables.

Une ſi longue déliberation piqua ſi vivement la curioſité des Citoyens, qu'ils s'aſſemblerent au Forum pour en attendre le ſuccès ; & faiſant retentir comme de concert le nom de Ciceron, ils l'appellerent (*b*) par des cris réiterés, pour leur rendre compte de ce qui s'étoit paſſé au Sénat. Il monta ſur la Tribune, conduit par le Tribun Appulcius, & ſa préſence d'eſprit lui épargnant l'embarras des préparations, il apprit à l'Aſſemblée, qu'après

(*a*) Quanquam non eſt illa legatio, ſed denunciatio belli, niſi paruerit. Mittuntur enim qui nuncient ne oppugnet Conſulem deſignatum, ne Mutinam obſideat, ne Provinciam depopuletur. *Phil.* 6. 4. Dantur mandata Legatis, ut D. Brutum, militeſque ejus adeant, &c. *Ibid.* 6.

(*b*) Quid ego de univerſo Populo Romano dicam ? qui pleno ac referto foro bis me una mente atque voce in concionem vocavit. *Phil.* 7. 22.

de longs débats, tous les Sénateurs à la réſerve d'un fort petit nombre, avoient pris enfin ; ſinon le parti le plus ferme & le plus glorieux, celui du moins qui convenoit dans une juſte meſure aux beſoins de la République, & qui mettoit l'honneur du Senat à couvert ; que la députation, dont on avoit porté le Décret, étoit moins une Ambaſſade qu'une déclaration de guerre, ſi Marc-Antoine refuſoit d'obéir ; que cette démarche n'étoit pas ſans fermeté, & qu'il auroit ſouhaité ſeulement qu'elle eût été moins lente : ... qu'infailliblement Antoine rejetteroit la propoſition de ſe ſoumettre, & qu'il ne falloit pas s'attendre qu'un homme qui n'avoit jamais eu de pouvoir ſur lui-même, reconnût celui du Sénat & du Peuple. .... Qu'il ne balançoit donc point à déclarer, comme il avoit fait au Sénat, que l'Ambaſſade ne produiroit aucun fruit, qu'Antoine continueroit ſes ravages dans la Gaule, qu'il ne leveroit pas le ſiége de Modene, & qu'il ne permettroit pas même aux Ambaſſadeurs d'entrer dans la Ville pour conférer avec Brutus.... » Croyez moi, reprit-il, je connois » l'effronterie, la violence, & la té-

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

» merité de ſon caractere. Que nos
» Ambaſſadeurs ſe hâtent : c'eſt notre
» intérêt & leur réſolution ; mais n'en
» préparez pas moins votre habit mi-
» litaire, car le Décret porte auſſi que
» s'il refuſe d'obéir, on prendra auſſi-
» tôt cette livrée. Nous la prendrons,
» n'en doutez pas. Antoine eſt inca-
» pable de ſoumiſſion, & nous regret-
» terons bien-tôt d'avoir perdu tant
» de jours que l'on pouvoit beaucoup
» mieux employer..... J'appréhende
» peu, continue-t'il, qu'en appre-
» nant mes prédictions il change de
» penſée pour le ſeul plaiſir de me
» confondre, & que cette raiſon lui
» faſſe prendre le parti de ſe ſoumet-
» tre. Je ſuis ſûr qu'il ne me dérobera
» point l'honneur d'avoir pénétré ſes
» diſpoſitions, & qu'il aimera mieux
» que vous me reconnoiſſiez de la pru-
» dence que de vous prouver ſa mo-
» deſtie..... Il obſerve enſuite, que
» malgré la perſuaſion où il eſt toû-
» jours que l'Ambaſſade étoit ſuper-
» flue, la République en pouvoit re-
» cueillir néanmoins quelqu'avantage :
» car après le retour des Ambaſſa-
» deurs & lorſqu'ils vous auront aſſu-
» ré, dit-il, comme vous devez infail-
» liblement

» liblement vous y attendre (*a*), An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.
» qu'Antoine refuſe le parti de la ſou-
» miſſion, qui d'entre vous oublieroit
» aſſez ce qu'il ſe doit à ſoi-même,
» pour lui accorder le titre de Citoyen?
» Donnons aux Ambaſſadeurs le tems
» néceſſaire pour leur voyage ; que
» votre patience ſe ſoutienne pendant
» quelques jours ; s'ils nous rapportent
» la paix, je conſens qu'on me croye
» l'eſclave de mes préjugés ; mais ſi
» c'eſt la guerre qu'ils nous annon-
» cent, vous conviendrez qu'on peut
» ſe fier (*b*) quelquefois à mes lu-
» mieres.

Il les aſſure enſuite de ſa vigilance continuelle pour la ſûreté publique ; & louant le zele qu'ils faiſoient éclater dans une Aſſemblée plus nombreuſe qu'il n'en avoit jamais vû, il conclut ſon diſcours par cette vive exhortation:

» Chers Concitoyens ! le tems de la
» liberté eſt venu. Il eſt venu plus tard
» qu'il ne convenoit au Peuple Ro-
» main. Mais je le vois dans une ma-
» turité qui ne permet plus de retarde-
» ment. Juſqu'aujourd'hui toutes nos
» ſouffrances pouvoient être attribuées
» à quelque puiſſance fatale, contre

(*a*) Phil. 6. 1. 2. 3. (*b*) Ibid. 4. 6.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

» laquelle nous n'avions guéres d'autre
» remede que la patience. Mais ſi nous
» retombions dans les mêmes diſgra-
» ces, il ne faudroit en accuſer que
» nous-mêmes. Les Dieux ont deſtiné
» le Peuple Romain à donner la Loi
» au reſte du monde. Comment ſe-
» roit-il poſſible qu'il tombât dans
» l'eſclavage ? Cependant nous ſom-
» mes à l'extrêmité du danger. Il eſt
» queſtion pour nous de la liberté. Vo-
» tre devoir eſt de vaincre (ce qui ſera
» le fruit infaillible de votre zele & de
» votre union,) ou de tout ſouffrir
» pour éviter d'être Eſclaves. Que
» d'autres Nations puiſſent ſe faire à la
» ſervitude : le partage du Peuple Ro-
» main eſt d'être libre.

Les Ambaſſadeurs ſe diſpoſerent immédiatement à partir pour leur commiſſion, & ſortirent de Rome dès le jour ſuivant, quoique la ſanté de Servius Sulpicius fût dans un état fort dangereux. Toute la Ville s'occupa de ſpéculations & de conjectures ſur le ſuccès de ce voyage. Mais Antoine en tira un avantage certain : il gagna du tems pour preſſer le ſiége de Modene, & pour prendre toutes les nouvelles meſures dont chaque évenement lui offroit

l'occaſion. Ses Amis en conçurent même l'eſpérance d'engager le Sénat dans une négociation qui donneroit le tems à tous les Chefs de la Faction de Jules Céſar, de s'unir contre les Républiquains. Les diſcours de Ciceron & l'impatience qu'il marquoit de voir extirper tous les reſtes de la tyrannie, ſembloient propres à leur inſpirer cette réſolution. Ils s'attacherent d'abord à prévenir les reſſentimens que le refus d'Antoine pouvoit exciter. Ils préparerent des réponſes ſpécieuſes qui paroiſſoient capables de faire eſperer un accommodement, & qui pouvoient ſervir du moins à refroidir l'ardeur des Citoyens pour la guerre. Calenus, qui étoit à la tête de ce Parti, entretenoit une correſpondance réguliere avec Antoine, & prenoit ſoin de publier ſes Lettres (*a*), lorſqu'il les croyoit propres à décourager leurs adverſaires ou à relever les eſperances de leurs Amis.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

Ciceron ne fut pas long-tems trompé par ces nouvelles intrigues. Dès la

(*a*) Ille litteras tibi mittat de ſpe ſua ſecundarum rerum ? Eas tu lætus proferas ? Deſcribendas etiam des improbis Civibus ? Eorum augeas animos ? Bonorum ſpem vi.-tutemque debilites ? *Phil.* 7. 5.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

premiere Assemblée du Sénat, qui fut convoquée pour quelqu'autre besoin, il prit occasion de réveiller le zele des Partisans du bien public, en les avertissant des projets pernicieux qui renaissoient entre leurs Ennemis. » Il » leur répresenta que les affaires pour » lesquelles ils étoient assemblés, n'é- » toient pas d'une importance qui » dût les occuper beaucoup ; qu'il leur » resteroit assez de tems pour regler » ce qui concernoit *la voie d'Appius*, *la* » *valeur des Monnoies*, &c. mais qu'il » avoit à leur proposer des considera- » tions plus importantes pour la sûreté » publique : .... qu'on n'avoit point » oublié avec quelle ardeur il s'étoit » toujours opposé à l'ambassade ; & » que l'experience justifioit déja toutes » ses craintes : qu'on ne s'apperce- » voit que trop de la langueur que » cette démarche avoit répandue dans » l'esprit du Peuple, & de la facilité » qu'elle donnoit à ceux qui voyoient » renaître à regret l'autorité du Sénat, » pour renouveller leurs noires en- » trepriſes : qu'ils avoient déja trou- » vé le secret de regagner la confian- » ce du Peuple, & de mettre toute » l'Italie dans leurs interêts ; que leurs

» Armées n'attendoient que l'ordre des » Généraux pour entrer en campa- » gne ; qu'ils publioient de feintes ré- » ponſes d'Antoine auxquelles ils don- » noient de grands éloges, comme ſi » l'on eût envoyé des Ambaſſadeurs » pour recevoir des conditions plutôt » que pour en donner. Ayant enſuite expoſé le danger de la ſituation publique & fait tomber quelques railleries ameres ſur Calenus, il ajouta » que » lui qui avoit été toute ſa vie le Con- » ſeiller & le Miniſtre de la paix civi- » le, qui devoit à la paix tout ce qu'il » étoit & tout ce qu'il poſſedoit, juſ- » qu'à ſes lumieres & ſes talens ; lui » enfin qui ne reſpiroit que la paix, ſe » déclaroit (*a*) néanmoins contre toute » ſorte de paix avec Antoine.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

S'appercevant qu'il étoit écouté avec beaucoup d'attention, il continua de prouver dans le reſte de ſon Diſcours, qu'une paix telle que certaines gens la faiſoient eſperer, étoit deshonorable, dangereuſe, & ne pouvoit être d'aucune durée. Il en prit droit d'exhorter le Sénat à redoubler ſa vigilance, & à s'armer avec tant de ſoin qu'il ne pût être ſurpris par des réponſes captieuſes

(*a*) Phil. 7.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

ni par de fauſſes apparences d'équité. Antoine devoit commencer par faire ce qui lui étoit preſcrit, avant que de ſe hazarder à marquer des prétentions. S'il y manquoit, ce n'étoit pas le Sénat qui annonçoit la guerre, c'étoit Antoine qui la déclaroit au Peuple Romain.

» Pour vous, Sénateurs, je vous avertis que le point qui eſt maintenant » en queſtion concerne la liberté du » Peuple de Rome, & vous n'ignorez » pas que c'eſt à vos ſoins qu'elle eſt » confiée. Je vous avertis qu'il con- » cerne la vie & la fortune de tous les » honnêtes gens, qu'il concerne vo- » tre autorité, qui eſt perduë pour ja- » mais ſi vous perdez cette occaſion » de la rétablir. Je vous avertis auſſi, » Panſa, car s'il eſt vrai qu'avec un » ſi admirable jugement vous n'avez » pas beſoin de mes avis, vous ſçavez » néanmoins que dans une tempête les » meilleurs Pilotes reçoivent quel- » quefois les avis des paſſagers : ne » ſouffrez point que cette (*a*) provi- » ſion d'armes & de Troupes que vous » ramaſſez ſi ſoigneuſement, devienne

(*a*) An cum municipiis pax erit quorum tanta ſtudia cognoſcuntur in decretis faciendis, militibus dandis, pecuniis pollicendis ? hæc jam tota Italia fiunt. *Phil.* 7. 23.

» inutile. Il ſe préſente pour vous une
» occaſion qui ne s'eſt jamais offerte à
» perſonne. La fermeté du Sénat, le
» zele de l'Ordre Equeſtre & l'ardeur
» du Peuple vous mettent en état de
» délivrer pour jamais la République
» de toutes ſortes de craintes & de
» dangers.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

Les Conſuls ne laiſſoient pas d'employer tous leurs ſoins pour empêcher que l'Ambaſſade ne rallentît les préparations militaires. Ils convinrent entr'eux que l'un marcheroit promptement vers la Gaule (*a*) avec les Troupes qui étoient déja diſpoſées, & que l'autre reſteroit à Rome pour preſſer les levées, qui ſe continuoient avec autant de ſuccès à la campagne que dans la Ville. Toutes les Villes Capitales de l'Italie ſembloient ſe diſputer l'honneur de fournir le plus grand nombre de Soldats & les plus groſſes contributions d'argent. Elles avoient jetté par leurs décrets une tache d'infamie ſur ceux qui refuſoient de s'engager au ſervice public. Ce fut le Conſul Hirtius qui partit à la tête d'une fort belle Armée, quoiqu'il fût à peine

(*a*) Conſul ſortitu ad bellum profectus A. Hirtius. *Phil.* 14. 4.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

rétabli d'une maladie dangereuſe. Il avoit avec lui la Légion Martiale & la quatriéme, qui paſſoient pour la fleur des Troupes Romaines, & qui avoient ſouhaité de marcher ſous la conduite de l'un des deux Conſuls. Hirtius ſe flata qu'en ſe joignant avec Octave il ſeroit capable d'arrêter tous les deſſeins d'Antoine, & d'interrompre les avantages qu'il remportoit de jour en jour ſur Decimus Brutus, en attendant que Panſa parût avec le reſte des Forces de la République, & le mît en état de livrer une bataille dont il ſe promettoit déja le ſuccès. Il ſe contenta, dans cette eſperance, de chaſſer Antoine de quelques poſtes, de le reſſerrer dans ſes quartiers, & de lui couper les fourages. Toutes ces entrepriſes lui réuſſirent aſſez heureuſement, comme il prit ſoin de le marquer à ſon Collegue, qui communiqua ſes Lettres au Sénat. » Je me » ſuis (*a*) rendu maître, lui écrivit-» il, du Poſte de Claterna & j'en ai » chaſſé la garniſon d'Antoine. Sa » Cavalerie a pris la fuite avec quel-

(*a*) Dejeci præſidium, Claterna potitus ſum; fugati equites, prælium commiſſum, occiſi aliquot. *Phil.* 8. 6.

» que perte. Dans ſes Lettres à Ciceron, il l'aſſuroit qu'il n'entreprendroit rien qu'avec les plus grandes précautions ; & c'étoit ſans doute pour répondre aux inſtances que Ciceron lui faiſoit ſans ceſſe de ne pas s'expoſer légerement juſqu'à l'arrivée de Panſa (*a*). An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

Les Ambaſſadeurs retournerent à Rome au commencement de Février. Ils avoient été retardés plus long-tems qu'ils ne s'y étoient attendus, par la mort de Servius Sulpicius, qui étant arrivée le jour même qu'ils étoient entrés dans le camp d'Antoine, avoit laiſſé, ſuivant les termes de Ciceron, leur Ambaſſade (*b*) imparfaite & affoiblie, par la perte du plus habile de ſes Membres. Le rapport qu'ils avoient à faire au Sénat répondit exactement aux avis de Ciceron. Antoine avoit refuſé fierement de recevoir les ordres dont ils étoient chargés pour lui. Il leur avoit ôté le pouvoir de parler à Decimus Brutus, & ſon mépris pour

(*a*) Hirtius nihil niſi conſiderate, ut mihi crebris literis ſignificat, acturus videtur. *Epiſt. fam.* 12. 5.

(*b*) Cum Serv. Sulpicius ætate illos anteiret, ſapientia omnes, ſubito ereptus è cauſa, totam legationem orbam & debilitatam reliquit. *Phil.* 9. 1.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

le Sénat (*a*), avoit été juſqu'à faire battre furieuſement la Ville en leur préſence. Il n'avoit pas laiſſé de leur propoſer quelques conditions qui venoient de lui-même ; & quoiqu'elles fuſſent contraires à leurs inſtructions, ils avoient eu la foibleſſe de les recevoir, comme ils eurent l'imprudence de les répeter dans l'Aſſemblée du Sénat. Elles ſe réduiſoient à demander que le Sénat promît d'aſſigner des terres & des récompenſes à ſes Troupes, & de confirmer les dons que lui & Dolabella ſon Collegue avoient faits pendant leur Conſulat ; que tous les Décrets qu'il avoit portés d'après les Regiſtres & les papiers de Céſar ne reçuſſent aucune alteration ; qu'on ne lui demandât aucun compte de l'argent qu'il avoit pris dans le Temple d'Ops ; qu'on ne fît aucune recherche ſur la conduite des ſept Commiſſaires qu'il avoit nommés pour diſtribuer des terres aux Vétérans ; enfin, que tou-

(*a*) Ante Conſulis oculoſque legatorum, tormentis Mutinam verberavit.... ne punctum quidem temporis, cum legati adeſſent, oppugnatio reſpiravit. ... cum illi contenti & rejecti revertiſſent, dixiſſentque Senatui non modo illum è Gallia non diſceſſiſſe, uti cenſuiſſemus, ſed ne à Mutina quidem receſſiſſe ; poteſtatem ſibi D. Bruti conveniendi non fuiſſe, &c. *Phil.* 8. 20. 21.

tes ſes Loix Judiciaires ne fuſſent point rappellées à l'examen. A ces conditions il offroit d'abandonner la Gaule Ciſalpine, pourvû qu'en échange on lui accordât pour cinq ans la grande Gaule, avec une armée de ſix Légions, qui ſeroit formée des Troupes de Decimus Brutus. An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

Ce recit excita l'indignation de toute la Ville, & donna beaucoup d'avantage à Ciceron pour ramener tous les Sénateurs à ſon ſentiment. Cependant le Parti de Calenus fut encore aſſez fort pour lui cauſer de l'embarras, & pour l'emporter même dans quelques points. Au lieu de traiter l'entrepriſe d'Antoine de guerre & de révolte, Calenus obtint qu'elle ne portât dans le Décret que le nom de *Tumulte*. Il obtint encore qu'au lieu d'*Ennemi public* on employât le terme d'*Adverſaire* (*a*). Ciceron ayant propoſé de défendre à toutes ſortes de perſonnes d'aller joindre Antoine, Calenus & ſes Partiſans firent excepter Varius Cotyla, un de ſes Lieutenans, qui étoit actuellement au Sénat pour obſerver

(*a*) Ego princeps Sagorum : ego ſemper hoſtem appellavi, cum alii adverſarium : ſemper hoc bellum, cum alii tumultum, &c. *Phil.* 12. 17.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

tout ce qui s'y paſſoit. Panſa lui même concourut à toutes ces réſolutions par ſon ſuffrage ; & Lucius Céſar, quelque zele qu'il eût toûjours fait éclater pour la liberté, ſe crut obligé auſſi par la décence, en qualité d'oncle d'Antoine (*a*), à ſe déclarer pour le ſentiment le plus moderé.

Mais Ciceron fit prévaloir à ſon tour des réſolutions beaucoup plus importantes. Les Partiſans d'Antoine cherchant toujours à faire traîner les affaires en longueur, avoient propoſé une ſeconde Ambaſſade. Cette propoſition fut rejettée ſur les vives remontrances de Ciceron : il inſiſta avec la même chaleur ſur le changement d'habit (*b*) ; & ſes inſtances ayant prévalu, il arriva ainſi qu'en differant la guerre en apparence, ils accepterent la choſe dont ils rejettoient le nom. Dans les occaſions de cette nature, les Conſulaires étoient exemptés de changer de Robe en faveur de leur dignité. Mais pour rendre les malheurs de l'Etat plus ſenſibles, Ciceron réſolut de renoncer

(*a*) Phil. 8. 1. 10.

(*b*) Equidem P. C. quanquam hoc honore uſi Togati ſolent eſſe, cum eſt in ſagis Civitas ; ſtatui tamen à vobis cæteriſque Civibus in tanta atrocitate temporis.... non differre veſtitu. *Phil.* 8. 32.

à ce privilege & de prendre le Sagum avec le reſte de la Ville (*a*). Il rend compte à Caſſius de la ſituation des affaires publiques dans ces triſtes circonſtances. » Nous avons, dit-il, d'ex-
» cellens Conſuls, mais de miſerables
» Conſulaires. Notre Sénat eſt admi-
» rable ; mais nos plus braves Séna-
» teurs ſont ceux qui ſont le moins di-
» ſtingués par leur dignité. Le Peuple
» & toute l'Italie penſent bien, & l'on
» peut compter ſur leur fermeté, mais
» il n'y a rien de ſi déteſtable que nos
» Ambaſſadeurs Philippe & Piſon, qui
» ayant été chargés de porter à An-
» toine les ordres du Sénat, ont mieux
» aimé recevoir ſes ordres & rapporter
» ſes demandes que d'exécuter leur
» commiſſion. Auſſi tout le monde
» a-t-il recours à moi, & graces au
» Ciel, je ſuis devenu populaire dans
» une bonne cauſe, &c.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

Le Sénat continua de s'aſſembler le

(*a*) Egregios Conſules habemus, ſed turpiſſimos Conſulares : Senatum fortem, ſed infimo quemque honore fortiſſimum. Populo vero nihil fortius, nihil melius, Italiaque univerſa. Nihil autem fœdius Philippo & Piſone Legatis, nihil flagitioſius ; qui cum eſſent miſſi ut Antonio ex S. C. certas res nunciarent ; cum ille earum rerum nulli parniſſet, ultro ab illo ad nos intolerabilia poſtulata retulerant. Itaque ad nos concurritur, factique jam in re ſalutari Populares ſumus. *Ep. fam.* 12. 4.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

jour ſuivant, pour donner la derniere forme à toutes ſes réſolutions. Ciceron prit l'occaſion de quelque nouveau débat pour ſe plaindre d'un excès de modération :

» Il fit voir qu'il y avoit eu de l'abſurdité dans le ſcrupule qui avoit » fait rejetter le terme de guerre civile ; que celui de tumulte, qu'ils » avoient préféré, n'en étoit guéres » différent, ou que s'il l'étoit effectivement, c'étoit parce qu'il faiſoit » ſuppoſer beaucoup plus de trouble » & de déſordre. Il prouva par toutes » les démarches d'Antoine & par toute » la conduite du Sénat, du Peuple, & » des Villes d'Italie, qu'on étoit réellement dans un état de guerre civile. » C'étoit la cinquiéme que ſa mémoire » lui rapelloit depuis l'origine de la République ; mais il n'y en avoit jamais » eu de ſi terrible & de ſi déſeſperée ; » car il ne s'agiſſoit pas d'une concurrence de Partis pour la ſupériorité » dans l'Etat, mais d'un deſſein formé » de jetter la Patrie dans l'eſclavage... » Il continua de reprocher à Calenus » ſon attachement obſtiné pour Antoine, & de combattre les raiſons dont » il prétendoit s'autoriſer. En vain ſe

» retranchoit-il ſur l'amour de la paix & ſur ſon inquiétude pour la ſûreté des Citoyens. La haine de l'eſclavage étoit toûjours une juſte raiſon de prendre les armes, ou plutôt toutes les autres raiſons pouvoient être juſtes, mais celle-ci étoit néceſſaire : à moins que Calenus ne s'y crut moins intéreſſé que le reſte des Citoyens, parce qu'il ſe flatoit peut-être de partager l'autorité avec Antoine : mais s'il agiſſoit dans cette vûë, il ſe trompoit doublement ; en premier lieu, lorſqu'il préféroit ſon intérêt propre au bien public ; ſecondement, lorſqu'il ſe perſuadoit qu'il y avoit quelque bien ſolide à eſperer de la tyrannie... Qu'il étoit louable de ménager la vie des Citoyens, ſi c'étoit aux honnêtes gens, aux amateurs de la Patrie & de la vertu qu'on cherchoit à rendre ce ſervice ; mais ſi Calenus ne vouloit ſauver que ceux qui étant Citoyens par le bienfait de la nature, étoient devenus par choix les ennemis de Rome & de la République, quelle différence eſpéroit-il qu'on pût mettre entre lui-même & des Citoyens ſi indignes de ce titre ? Que leurs An-

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

» cêtres en avoient eu des notions fort » oppoſées ; que lorſque Tiberius » Gracchus, Caius Gracchus, & Sa- » turninus avoient été tués, le pre- » mier par la main de Scipion Naſica, » l'autre par celle d'Oppimius, & le » troiſiéme par celle de Marius, leurs » meurtriers avoient eu pour appro- » bateurs les honnêtes gens de tous les » Ordres : ... Que la différence entre » l'opinion de Calenus & la ſienne ne » conſiſtoit pas dans un point de peu » d'importance, ni à ſouhaiter ſimple- » ment du bien ou du mal à des gens » ſans poids & ſans autorité (*a*) : qu'il » ſouhaitoit l'avantage de Brutus, & » Calenus celui d'Antoine ; qu'il ſou- » haitoit la conſervation de Rome, » & Calenus ſa ruine : que cette obſer- » vation n'étoit pas faite au hazard, » & que Calenus même ne pouvoit » l'accuſer de fauſſeté, lorſqu'il em- » ployoit toutes ſortes de voyes pour » troubler Brutus & pour ſervir An- » toine.

S'adreſſant enſuite aux autres Conſulaires, il leur reprocha la molleſſe honteuſe de leur conduite, dans la propoſition d'une nouvelle Ambaſſade.

(*a*) Ibid. 4. 6.

Il s'étoit conſolé de la premiere, par l'eſpérance où il étoit qu'au retour de Philippus & de Piſon, lorſqu'on apprendroit d'eux qu'ils avoient été mépriſés & rejettés d'Antoine, & qu'ils ne l'avoient vû diſpoſé ni à quitter la Gaule, ni à lever le ſiége de Modene, ni même à leur permettre de parler à Decimus Brutus, l'indignation feroit prendre auſſi-tôt les armes & produiroit tout d'un coup l'effet du courage & de la prudence. Mais il ſembloit au contraire que l'ardeur d'Antoine n'eût ſervi qu'à les abbattre ; & qu'au lieu de réſolution, le retour de leurs Ambaſſadeurs (*a*) ne leur eût apporté que de la crainte. » Dieux immortels, s'écrie-» t'il, qu'eſt devenu le courage de nos » Ancêtres ? Lorſque Popilius fut dé-» puté par le Sénat vers le Roi Antio-» chus, pour lui porter l'ordre de le-» ver le ſiége d'Aléxandrie, & que ce » Prince parut chercher des prétextes » & des délais, l'Ambaſſadeur de Ro-» me traça du bâton qu'il portoit à la » main un cercle autour de lui, & lui » déclara que s'il ne recevoit pas une » réponſe nette & préciſe avant qu'il » fût ſorti du cercle, il retournoit à

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

(*a*) Ibid. 7.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

» Rome ſans attendre un moment de
» plus..... Il tombe enſuite ſur les
» demandes d'Antoine, dont il releve
» l'arrogance (*a*) la folie & l'abſur-
» dité. Il fait honte à Philippus & à
» Piſon, à des Citoyens de leur nom
» & de leur dignité, d'avoir eu la
» baſſeſſe de rapporter des conditions
» lorſqu'ils avoient été chargés de por-
» ter des ordres. Il ſe plaint de voir
» accorder plus d'honneur à Cotyla,
» Ambaſſadeur d'Antoine, que cet en-
» nemi public n'en avoit fait à ceux
» du Sénat. Au lieu d'interdire, com-
» me on le devoit, l'entrée de la Ville
» à Cotyla, on l'avoit admis la veille
» dans le Temple où le Sénat étoit
» aſſemblé, on avoit ſouffert qu'il
» obſervât tout ce qui s'y paſſoit, on
» l'avoit careſſé, invité, traité dans
» les meilleures maiſons de Rome. Si
» c'étoit la crainte qui avoit fait per-
» dre ainſi à quelques-uns des princi-
» paux Sénateurs le ſouvenir de ce
» qu'ils devoient à leur dignité, que
» craignoient-ils donc ? Quel étoit le
» danger qui les effrayoit, lorſqu'ils
» n'avoient en perſpective que la li-
» berté & la mort, l'une qui étoit toû-

(*a*) Ibid. 8. 9.

» jours désirable, l'autre qui étoit le tribut indispensable de la nature, & qu'il étoit bien plus honteux de fuir que fâcheux de ne pouvoir éviter..... Que dans tous les tems de la République le caractere des Sénateurs Consulaires avoit été l'attention, la vigilance, le zele à faire ou à proposer ce qui pouvoit être utile au bien public; qu'il se souvenoit du vieux Scævola, qui pendant la guerre Marsique, accablé sous le poids de l'âge & de l'infirmité, tenoit sa maison ouverte pour tout le monde, n'avoit jamais été surpris au lit, & se trouvoit toûjours le premier aux Assemblées du Sénat. Pourquoi n'imitoit-on plus de si grands modeles, ou pourquoi du moins l'envie (*a*) s'attachoit-elle à ceux qui s'efforçoient encore de les imiter? Après avoir langui six ans dans la servitude, terme qu'on ne laissoit pas remplir à un esclave honnête & industrieux, étoit-il quelque travail, quelque peine, quelque danger, qui dût paroître difficile pour rendre la liberté au Peuple Romain? Il propose, en concluant son discours,

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

(*a*) Ibid. 10.

An. de R. 710. Cicer 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

d'ajouter une clauſe à leur dernier Décret : c'étoit d'accorder le pardon & l'impunité à tous ceux qui avant le 15 de Mars abandonneroient le parti d'Antoine pour rentrer dans leur devoir. Et ſi dans ce parti même il ſe trouvoit quelqu'un qui rendît ſervice à l'Etat, il demandoit que les deux Conſuls, ou l'un des deux, priſſent la premiere occaſion de lui procurer quelque faveur du Sénat, comme ceux au contraire qui paſſeroient dans le parti d'Antoine, à l'exception de Cotyla, devoient être chargés ouvertement de la qualité d'Ennemis publics.

Toutes ces réſolutions ayant été revêtues d'une forme ſolide, le Conſul Panſa indiqua l'Aſſemblée au jour ſuivant, pour decerner de juſtes honneurs à la mémoire de Servius Sulpicius, qui étoit mort dans l'exercice actuel de ſon Ambaſſade. Il s'étendit beaucoup ſur ſon éloge, & ſon opinion fut de lui accorder les plus honorables diſtinctions qu'on eût jamais déférées à ceux qui étoient morts au ſervice de la Patrie, c'eſt à-dire, des funerailles publiques, un Tombeau & une Statue. Servilius, qui porta ſon avis après le Conſul, opina pour les funerailles &

le Tombeau, mais rejetta la Statue, parce qu'elle n'appartenoit qu'à ceux qui avoient perdu la vie par une mort violente. Ciceron excité par la tendre affection qu'il avoit toujours eue pour Servilius, autant que par ſon zele pour le bien public, entreprit de faire rendre à ſon Ami tous les honneurs qui pouvoient être juſtifiés (*a*) par les circonſtances. Il répondit à l'objection qui regardoit la Statue, » que le cas de Sul-
» picius ne le diſtinguoit pas de ceux
» qui avoient été tués dans une Am-
» baſſade, pour le ſervice de la Patrie;
» que c'étoit ſon Ambaſſade même qui
» avoit cauſé ſa mort; que dans l'état
» où ſa ſanté étoit réduite à ſon dé-
» part, s'il avoit compté d'arriver au-
» près d'Antoine il n'avoit pas dû eſ-
» pérer de retourner à Rome; qu'en
» arrivant au terme de ſa commiſſion
» il avoit rendu le dernier ſoupir lorſ-
» qu'il commençoit à l'exercer: que
» d'ailleurs ce n'étoit pas au genre de
» mort que leurs Ancêtres avoient fait
» attention, mais ſeulement à la cau-
» ſe; qu'ils avoient fait élever dans
» ces occaſions un monument public à
» l'honneur du Citoyen qui avoit ſervi

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

(*a*) Phil. 9. 1.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VISIUS PANSA. A. HIRTIUS.

» l'Etat aux dépens de ſa vie, pour
» encourager les autres à ne redouter
» aucun danger ; que l'Hiſtoire étoit
» remplie de ces exemples, & que ce-
» lui de Sulpicius ſeroit un des plus
» juſtes..... Qu'on ne pouvoit douter
» que ce ne fût ſon Ambaſſade qui eût
» cauſé ſa mort : qu'il avoit emporté
» cette certitude avec lui, & qu'il au-
» roit pû prolonger ſa vie (*a*) en de-
» meurant dans le ſein de ſa famille,
» ſous les yeux de ſa femme & de ſes
» enfans : mais ayant conſidéré qu'il
» démentiroit ſon caractere, s'il n'o-
» béiſſoit point à l'ordre du Sénat, &
» qu'en obéiſſant il alloit ſacrifier ſa
» vie, il avoit préféré la mort, dans
» le beſoin preſſant que la Républi-
» que avoit de ſes ſervices, au regret
» qu'il auroit eu de les lui avoir refu-
» ſés pour conſerver ſa vie. Les occa-
» ſions ne lui avoient pas manqué dans
» ſa route pour prendre du repos &
» des rafraîchiſſemens ; chaque Ville
» lui en avoit offert ſur ſon paſſage, &
» ſes Collégues l'avoient preſſé de les
» accepter ; mais l'augmentation de ſa
» maladie n'avoit pû l'empêcher de
» hâter ſon voyage, pour répondre

(*a*) Ibid 3.

» plus fidellement à l'attente du Sénat. » Si l'on ſe rappelloit combien il avoit » fait d'efforts pour ſe diſpenſer de ſa » commiſſion & pour faire accepter » ſes excuſes au Sénat, on dévoit re- » connoître volontiers que les hon- » neurs qui pouvoient lui être accordés » après ſa mort, ne ſeroient qu'une » réparation néceſſaire pour le tort » qu'on avoit fait à ſa vie. Il étoit vrai, » quoique cette réfléxion fut cho- » quante, que le Sénat l'avoit tué en » refuſant d'agréer ſes excuſes, lorſ- » que perſonne ne pouvoit ignorer la » réalité de ſa maladie. Auſſi, con- » tinue Ciceron, ſe voyant preſſé par » les inſtances de tout le monde, auſ- » quelles Panſa joignit une exhorta- » tion plus vive & plus forte qu'il n'en » avoit jamais eu beſoin pour obéir, » il me prit à l'écart avec ſon fils, pour » nous déclarer qu'il ne balançoit » point à préférer l'exécution de vos » ordres à ſa vie. L'admiration dont » nous fûmes frappés pour ſa vertu » nous ôta la force de nous oppoſer à » ſes déſirs. Son fils parut touché juſ- » qu'aux larmes, & je ne fus pas » moins attendri. Cependant nous fû- » mes obligés tous deux de nous ren-

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

» dre à ſa grandeur d'ame & à la force
» de ſes raiſons, lorſque revenant à
» vous il déclara qu'il étoit prêt à ſui-
» vre vos ordres, & qu'il ſe garderoit
» bien de ſe refuſer à l'exécution d'un
» deſſein qu'il vous avoit inſpiré.....
» Rendez-lui donc la vie que vous lui
» avez ôtée, car la vie des morts
» conſiſte dans le ſouvenir des vivans.
» Votre intérêt demande auſſi que
» vous aſſuriez l'immortalité à celui
» que vous avez envoyé malgré vous
» à la mort; car lui donner une Statue
» à la Tribune, c'eſt tranſmettre à la
» Poſtérité (*a*) la mémoire de ſon Am-
» baſſade.

Après avoir fait ſuccéder à cette exhortation, l'éloge des talens, de la vertu & du caractere de Sulpicius, il obſerve que de ſi grandes qualités pouvoient ſe perpétuer dans la mémoire des hommes par leur propre mérite, & qu'une Statue ſerviroit moins à ſoûtenir ſa réputation qu'à faire honneur à la reconnoiſſance du Sénat : qu'elle ſerviroit encore de reproche éternel à l'audace d'Antoine ; qu'elle ſeroit le témoignage de la guerre impie qu'il faiſoit à la République, & de l'impu-

(*a*) Ibid. 4. 5.

dence

dence qui lui avoit fait rejetter l'Ambaſſade du Peuple Romain. De toutes ces conſidérations il conclut que le Sénat devoit ordonner par un Décret, „ qu'on éleveroit ſur la Tribune une „ Statue de cuivre à Sulpicius, avec „ une Inſcription ſur la baſe, pour „ faire connoître qu'il étoit mort en „ ſervant la République ; qu'on aſſi„ gneroit un eſpace de cinq pieds quar„ rés à ſes enfans & à toute ſa poſteri„ té, pour aſſiſter aux Jeux des Gla„ diateurs ; qu'on lui feroit de magni„ fiques funérailles aux dépens du Pu„ blic ; & que le Conſul Panſa marque„ roit dans le champ Eſquilin une place „ de trente pieds quarrés, pour ſervir „ de ſépulture à lui, à ſes enſans & à „ toute ſa poſterité. Le Sénat conſen„ tit à toutes ces demandes, & l'on „ trouve dans un Ecrivain du troiſiéme „ ſiécle, que la (*a*) Statue ſubſiſtoit „ encore de ſon tems.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

Sulpicius étoit d'une famille noble & Patricienne. La conformité de l'âge, des études, & des principes l'avoit lié fort étroitement avec Ciceron, & leur amitié s'étoit ſoutenue avec une parfaite conſtance. Dans leur jeuneſſe

(*a*) Pomponius, de origine Juris.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

ils avoient fréquenté les mêmes Ecoles à Rome, & s'étant (*a*) rejoints enſuite à Rhodes, ils y avoient reçû les mêmes leçons du célébre Molo. Les progrès que Sulpicius avoit faits dans toutes ſortes de diſciplines l'éleverent enſuite à tous les dégrés de l'Etat, avec une réputation ſinguliere de ſçavoir, de prudence & d'integrité. Admirateur conſtant de la ſageſſe & de la modeſtie des Anciens, il fit une guerre perpétuelle aux vices de ſon tems.

Quoiqu'il ne fût point ſans talens pour l'éloquence, ſon propre jugement lui ayant fait ſentir qu'il n'étoit pas fait pour s'élever au premier rang des Orateurs, il ſe perſuada qu'il valoit mieux être le premier (*b*) dans un art du ſecond ordre, que le ſecond dans le premier de tous les arts. Cette idée lui fit abandonner à Ciceron la gloire de bien parler, pour ſe réduire

(*a*) Non facile quem dixerim plus ſtudii quam illum & ad dicendum, & ad omnes bonarum rerum diſciplinas adhibuiſſe: nam & in iiſdem exercitationibus ineunte ætate fuimus, & poſtea Rhodum una ille etiam profectus eſt, quo melior eſſet & doctior.

(*b*) Inde, ut rediit, videtur mihi in ſecunda arte primus eſſe maluiſſe quam in prima ſecundus. Sed fortaſſe maluit, id quod eſt adeptus, longe omnium non ejuſdem modo ætatis, ſed eorum etiam qui fuiſſent, in Jure Civili eſſe Princeps.

à la profeſſion de Juriſconſulte, qui n'étoit gueres moins honorable à Rome que celle d'Orateur. Il porta la ſcience des Loix beaucoup plus loin que tous ceux qui s'étoient propoſé le même objet avant lui. Ciceron nous apprend qu'il fut le premier qui la réduiſit en ſiſtême, & que par le ſecours d'une juſte méthode, il répandit de la lumiere ſur des connoiſſances (*a*) qui avoient été juſqu'alors fort obſcures & fort confuſes. Les ſiennes ne ſe bornoient point à des formes extérieures. Il avoit pénétré juſqu'au fond des Loix, en remontant à la premiere ſource de l'ordre & de l'équité, qui étoit devenue la regle de ſa conduite autant que de ſes déciſions (*b*). Malgré toutes ſes lumieres il fut toujours plus porté à terminer les affaires par des compoſitions pacifiques que par les procedures de la juſtice. Ses principes politiques ſe reſſentirent conſtamment

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

(*a*) Juris Civilis magnum uſum & apud Scevolam & apud multos fuiſſe, artem in hoc uno . . . hic enim attulit hanc artem.... quaſi lucem ad ea quæ confuſe ab aliis aut reſpondebantur aut agebantur. *Brut.* 262. &c.

(*b*) Neque ille magis Juris-conſultus quam juſtitiæ fuit; ita ea quæ proficiſcebantur à legibus & à Jure Civili ſemper ad facilitatem æquitatemque referebat : neque conſtituere litium actiones malebat, quam controverſias tollere. *Phil.* 9. 10. 11.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

de cette disposition. Il aima toujours la paix & la liberté. Son occupation continuelle, dans les tems les plus orageux de la République, étoit de moderer la violence des Partis opposés, & de combattre, ou d'écarter tout ce qui pouvoit conduire à la guerre civile. Ce caractere lui étoit devenu si naturel, que l'ayant exercé particuliérement dans ces derniers troubles, en proposant sans cesse de nouveaux projets d'accommodement, il en avoit obtenu le surnom de *Pacificateur* (*a*). Quoique la cause de Pompée lui eût paru la plus juste, son naturel doux & timide, qui s'étoit fortifié par les exercices tranquilles de sa profession, l'avoit empêché de prendre les armes; mais voyant que le Parti de César l'emportoit par la force, il souffrit que son fils s'y attachât, tandis qu'il continua lui-même de demeurer neutre & tranquille. Cette conduite lui attira l'estime & la considération de César; mais les faveurs qu'il en reçut ne furent point capables de lui faire ap-

(*a*) Servius vero pacificator, cum suo librariolo videtur obiisse legationem. *Ad Att.* 15. 7. Cognoram enim jam absens, te hæc mala multo ante providentem, defensorem pacis & in Consulatu tuo & post Consulatum fuisse. *Epist. fam.* 4. 1.

prouver ſon Gouvernement (*a*). Après ce regne, il ne ceſſa point de travailler au rétabliſſement de la tranquillité publique, & la mort le prit dans cet exercice, auquel il avoit employé toute ſa vie. An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

Brutus & Caſſius n'avoient point communiqué leurs projets & leurs démarches au Sénat depuis qu'ils avoient quitté l'Italie. Enfin les Conſuls reçurent une Lettre de Brutus, qui les informoit particulierement des avantages qu'il avoit remportés contre Caius, frere d'Antoine, en ſe ſervant des Troupes de la République pour contenir dans la ſoumiſſion les Provinces

(*a*) Les RR PP. Catrou & Rouillé, ont mis ce Sulpicius au nombre des Conjurés qui tuerent Jules-Céſar. C'eſt une erreur qu'il eſt aiſé de vérifier par les Ecrits de Ciceron. Il n'y eut point dans la conſpiration d'autre Sénateur du rang Conſulaire que Trebonius. *Hiſt. Rom. vol.* 17. *p.* 343. *not.* 2. Les anciens Juriſconſultes rapportent un trait remarquable de Sulpicius, qui devint la cauſe de ſon habileté dans les Loix. Il étoit allé conſulter ſur quelque point de Droit Mutius Scevola, qui lui repeta trois ou quatre fois ſa réponſe ſans pouvoir la lui faire comprendre. Enfin perdant patience, il lui dit qu'il étoit honteux pour un Noble Romain, pour un Patricien, pour un Avocat, de ne pas comprendre ce qu'il faiſoit profeſſion de ſçavoir. Ce reproche devint un éguillon ſi vif pour Sulpicius, que s'étant livré entierement à cette étude, il devint le plus ſçavant Juriſconſulte de Rome, & qu'il compoſa cent quatre-vingt Traités ſur differentes Queſtions de Droit. *Digeſt. L.* 1. *Tit.* 2. *parag.* 43.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

de Macédoine (*a*), d'Illyrie & de » Grece. Caius s'étoit renfermé avec » ſept Cohortes dans Apollonia, où » l'on ſe promettoit bien-tôt de le for- » cer. L. Piſon venoit de ſe rendre » avec une Légion entiere au jeune » Ciceron, qui commandoit la cava- » lerie de Brutus. Celle de Dolabella, » qui marchoit en deux corps vers la » Syrie, l'une dans la Macédoine & » l'autre dans la Theſſalie, avoit aban- » donné ſes Chefs pour ſe joindre au » Parti Républiquain. Vatinius avoit » ouvert à Brutus les portes de Dyrra- » chium, & s'étoit remis entre ſes » mains avec la Ville & ſes Troupes. » Dans toutes ces Expéditions Q. Hor- » tenſius Proconſul de Macédoine, » avoit rendu de grands ſervices à la » République, en diſpoſant les Trou- » pes & les Provinces à ſe déclarer » pour la Cauſe de la liberté.

Panſa n'eut pas plutôt lû ces heureuſes nouvelles, que ſe hâtant d'aſſembler le Sénat pour les lui communiquer, il répandit une joie incroyable dans toute la Ville (*b*). Il fit publi-

(*a*) Phil. X. 4. 5. 6.

(*b*) Dii immortales! qui ille nuncius, quæ illæ litteræ, quæ lætitia Senatus, quæ alacritas Civitatis erat! *Ad Brut. l.* 2. 7.

quement l'éloge de Brutus, il éleva jusqu'au Ciel sa conduite & ses services; & proposant aussi-tôt de lui décerner des actions de graces & des honneurs publics, il invita, suivant son usage, Calenus son Beau pere à déclarer le premier son opinion. Un intervalle fort court avoit suffi à Calenus pour dresser par écrit sa réponse (*a*), qu'il ne fit que lire : elle portoit en substance, „ que la Lettre de Brutus étoit „ écrite exactement, mais qu'ayant „ agi sans autorité & sans commission, „ il devoit être prié de remettre ses „ forces à ceux qui seroient nommés „ pour les commander, ou aux Gou„ verneurs des Provinces.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

Ciceron invité ensuite à parler, fit d'abord au Consul ses remercimens & ceux du Sénat, de la satisfaction qu'il leur avoit procurée de se trouver réunis lorsqu'ils s'y attendoient le moins, & de la lecture qu'il venoit de faire des Lettres de Brutus. Il observa que le Consul, en s'étendant sur les louanges de Brutus, avoit confirmé la vérité d'une maxime fort constante ; „ qu'on ne porte point envie à la vertu

(*a*) Phil. X. 1. 2. 3.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

» d'autrui, quand on trouve dans ſon » cœur le témoignage de ſa propre » vertu.... Et s'adreſſant enſuite à Calenus, » il lui demanda quelles étoient » ſes vûës dans cette guerre qu'il dé- » claroit perpétuellement à Brutus ? » Pourquoi il étoit le ſeul qui affectât » de lui paroître oppoſé, tandis que » tout le monde s'accordoit à l'adorer. » Que la Lettre de Brutus fût écrite » exactement, c'étoit le ſujet d'un foi- » ble éloge, & qui le regardoit beau- » coup moins que ſon Sécretaire. Qui » s'étoit jamais imaginé de propoſer » un Décret dans ce ſtile : *que des Let- » tres ſont écrites exactement ?* car ce n'é- » toit pas une expreſſion qui lui fût » échappée : (*a*) elle étoit préparée, » meditée ; il l'avoit couchée par écrit.

Il l'exhorte à ſuivre plus ſouvent les conſeils de Panſa, ſon beau-fils, que ſes propres idées, s'il veut ſoutenir l'opinion qu'on a de ſon caractere. Il lui déclare qu'il n'a pû entendre ſans pitié les bruits qui couroient parmi le Peuple, qu'après avoir porté ſon avis le premier, il n'avoit pas trouvé un ſeul ſuffrage pour ſoutenir le ſien ; ce qui alloit apparemment lui arriver en-

(*a*) Ibid. 2.

core dans l'Aſſemblée de ce jour-là. An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.
» Vous ſouhaiteriez, lui dit-il, qu'on
» ôtat ſes Légions à Brutus, même
» celles qu'il a dégagées des mains
» d'Antoine, & que ſon ſeul crédit a
» fait entrer au ſervice de la Répu-
» blique : Vous ſouhaiteriez de le voir
» encore une fois dans une eſpece de
» banniſſement, abandonné, dépoüil-
» lé : mais vous ! Peres conſcripts ; ſi
» vous abandonnez jamais Brutus,
» pour quels Citoyens réſervez-vous
» donc vos honneurs & vos bienfaits ?
» à moins que vous ne croyez les de-
» voir à ceux qui offrent le Diadême
» royal, & que ceux qui aboliſſent le
» nom de Roi ne vous paroiſſent di-
» gnes de votre mépris.

Il fait une peinture vive & intereſſante du caractere & du mérite de Brutus. Il loue ſa modération, ſa douceur, ſa patience au milieu des injures ; le ſoin qu'il a eu d'éviter tout ce qui pouvoit donner naiſſance à la guerre civile, le déſintereſſement qui l'a porté à quitter la Ville & à ſe retirer dans une de ſes Terres, où il n'a pas même ſouffert que ſes amis l'allaſſent voir en trop grand nombre, enfin le parti qu'il a pris de s'éloigner de l'Ita-

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

lie (*a*), par la ſeule crainte de voir naître la guerre à ſon occaſion : „ Qu'auſſi long-tems qu'il avoit vû le „ Sénat dans la langueur & diſpoſé à „ tout ſouffrir, il s'étoit déterminé „ auſſi à la patience ; mais qu'en „ voyant revivre l'eſprit de la liberté, „ il s'étoit animé à les ſecourir & à „ raſſembler tout ce qui pouvoit ſervir „ à les défendre ; que s'il ne s'étoit „ oppoſé aux entrepriſes déſeſperées „ de Caius, la Macédoine, l'Illyrique „ & la Grece étoient perduës pour la „ République ; qu'on n'ignoroit pas „ que la derniere de ces trois Pro- „ vinces avoit offert à l'Ennemi non- „ ſeulement une retraite commode „ lorſqu'il ſeroit chaſſé de l'Italie, „ mais (*b*) encore toutes ſortes de fa- „ cilités pour y rentrer ; mais que par „ les ſoins de Brutus, qui l'avoit miſe „ en état de ne rien craindre, elle „ tendoit au contraire les bras à la „ Capitale de l'Empire, en lui offrant „ toutes ſes forces pour la ſecourir ; „ que la marche de Caius au travers „ des Provinces n'avoit été entrepri- „ ſe que pour y porter le ravage & la „ déſolation, & pour employer contre

(*a*) Ibid. 3. 4. (*b*) Ibid. 5.

» le Peuple Romain les armes qu'il tenoit de lui ; au lieu que Brutus, dans tous les lieux où il paroiſſoit, répandoit autour de lui la lumiere, la confiance & la ſureté ; en un mot, que l'un raſſembloit des forces pour la défenſe de la République, & l'autre pour ſa ruine ; que les Soldats mêmes n'en portoient point un autre jugement que le Sénat, comme ils l'avoient aſſez déclaré en prenant le parti d'abandonner Caius, qui étoit peut-être déja priſonnier avec le reſte de ſes gens, ou qui ne pouvoit éviter de l'être ; qu'on n'avoit rien à rédouter (*a*) du pouvoir de Brutus ; que ſes Légions, ſes Mercénaires, ſa Cavalerie, que lui-même en un mot étoit dévoüé au ſervice de la République, accoutumé à ſacrifier tout pour elle, autant par ſa vertu que par une ſorte de fatalité attachée à ſa famille ; que juſqu'alors on ne pouvoit blâmer dans ſa conduite qu'un excès d'éloignement pour la guerre, & de lenteur à répondre aux empreſſemens de toute l'Italie ; qu'on s'allarmoit ſans raiſon ſi l'on craignoit

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

(*a*) Ibid. 65.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA, A. HIRTIUS.

» que les Vétérans euſſent de la répu-
» gnance à ſervir ſous ſes ordres, com-
» me s'il y avoit quelque difference
» entre ſon Armée & celles d'Hirtius,
» de Panſa, de Decimus, du jeune
» Céſar, qui avoient reçû toutes des
» honneurs publics pour avoir entre-
» pris la défenſe du Peuple Romain;
» que Brutus (*a*) ne ſeroit pas plus
» ſuſpect aux Vétérans que Decimus,
» puiſque ceux qui lui faiſoient un
» crime d'avoir tué Céſar vouloient
» beaucoup plus de mal à Decimus
» qu'à lui, & le regardoient même
» comme celui qui devoit avoir eu le
» plus d'éloignement pour cette action;
» que leur Armée néanmoins n'avoit
» travaillé juſqu'alors qu'à délivrer
» Decimus de l'Ennemi qui l'aſſiegeoit:
» que s'il y avoit en effet quelque choſe
» à craindre de Brutus, la pénétration
» de Panſa ne manqueroit pas de le dé-
» couvrir; mais qu'ils venoient d'en-
» tendre de ſa bouche (*b*) qu'au lieu
» de redouter l'Armée de Brutus, il
» la regardoit comme le plus ferme
» appui de la République: que c'é-
» toit la méthode ordinaire des eſprits
» mal intentionnés d'oppoſer le nom

(*a*) Ibid. 6. (*b*) Ibid. 7

» des Vétérans à toutes les bonnes en- An. de R. 710.
» trepriſes ; que pour lui il étoit tou- Cicer. 64.
» jours prêt à louer leur valeur, mais Coss.
» qu'il ne ſe ſentoit pas diſpoſé à ſup- VIBIUS PANSA.
» porter leur arrogance. Quoi ? dit-il, A. HIRTIUS.
» tandis que nous cherchons à ſecouer
» le joug de la ſervitude, nous nous
» laiſſerons effrayer par le premier
» qui nous viendra dire que les Vé-
» térans ne ſont pas de cet avis ? Il
» faut que je m'explique enfin avec
» toute la force de la vérité, & toute
» la franchiſe qui convient à mon ca-
» ractere : ſi les réſolutions du Sénat
» n'ont plus d'autre regle que la vo-
» lonté des Vétérans, ſi nos diſcours
» & nos (*a*) actions doivent dépen-
» dre de leurs caprices, il eſt tems
» de ſouhaiter la mort, & des Ci-
» toyens Romains la trouveront pré-
» ferable à toutes ſortes d'eſclavage.
» Il ajouta qu'environnés comme on
» étoit nuit & jour par une infinité
» de dangers, il n'y avoit point d'hom-
» me au monde, & bien moins de Ci-
» toyen Romain, qui dût balancer à
» donner pour la Patrie (*b*) une vie
» qu'il falloit rendre néceſſairement à
» la nature : qu'Antoine étoit tout à

(*a*) Ibid. 9. (*b*) Ibid. 10

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

» la fois l'Ennemi commun & particulier de tous les Citoyens ; que » Lucius ſon frere, qu'il avoit avec » lui, devoit être regardé du même » œil s'il ne méritoit pas encore plus » de mépris, ne paroiſſant né que » pour empêcher que Marc-Antoine » ne fût le plus infâme de tous les » Mortels : qu'ils avoient autour d'eux » une bande de Brigands déſeſperés, » qui ne reſpiroient que le pillage & » la violence pour s'engraiſſer des dé» poüilles de la République ; qu'heu» reuſement l'Armée de Brutus étoit » capable de leur réſiſter, & que le » deſir unanime de tous ceux qui la » compoſoient, leur unique penſée, » leur réſolution conſtante étoit de » protéger le Sénat & la liberté du » Peuple ; qu'après avoir eſſayé tou» tes ſortes de voies (*a*) & pris long» tems le parti de la patience, il ne » leur reſtoit enfin que d'oppoſer la » force à la force : d'où il conclut que » le Sénat ne devoit pas refuſer à Bru» tus ce qu'il avoit accordé à Deci» mus & à Octave, c'eſt-à-dire, qu'il » falloit confirmer par l'autorité pu» blique, ce qu'il avoit entrepris de

(*a*) Ibid. 11.

» ſon propre mouvement. Ainſi il
propoſa un Décret dans cette forme :
» Comme il eſt conſtant que par les
» peines, les conſeils (*a*), l'induſtrie
» & la vertu de Q. Cœpio Brutus,
» Proconſul, & dans l'embarras preſ-
» ſant de la République, les Provin-
» ces de Macédoine, d'Illyrie & de
» Grece avec leurs Légions, leurs Ar-
» mées & leur Cavalerie, ont été
» maintenues ſous le pouvoir des Con-
» ſuls, du Sénat & du Peuple Romain ;
» que Q. Cœpio Brutus, Proconſul,
» s'eſt conduit dans cette entrepriſe,
» de la maniere la plus utile pour la
» République, & la plus digne de ſon
» caractere, de la nobleſſe de ſes An-
» cêtres, & des ſervices qu'il a tou-
» jours rendus à la République ; il eſt
» ordonné que Q. Cœpio Brutus, Pro-
» conſul, prendra la protection, la
» garde & la défenſe des Provinces
» de Macédoine, d'Illyrie & de Gre-
» ce ; qu'il commandera l'Armée qu'il
» a levée lui-même ; que pour tous les
» frais du ſervice militaire, il aura le

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

(*a*) Il paroit par le ſtile de ce Décret que M. Brutus avoit été nouvellement adopté par le frere de ſa Mere, Q. Servilius Cœpio, & qu'il avoit pris, ſuivant l'uſage, le nom de ſon Oncle en prenant poſſeſſion de ſon bien.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

» pouvoir de disposer des revenus publics ou d'emprunter les sommes » qu'il jugera nécessaires ; d'imposer » des contributions de grain & de » fourage, & d'approcher avec ses » Troupes aussi près qu'il voudra de » l'Italie. Et comme il paroît par les » témoignages de Q. Cœpio Brutus, Proconsul, que le public a » tiré des avantages considerables » des soins & de la vertu de Q. » Hortensius, Proconsul, qui a toujours agi de concert avec Q. Cœpio » Brutus, Proconsul, & que Q. Hortensius a conduit toutes ses entreprises pour le bien public avec autant d'exactitude & de régularité » que de zele ; c'est la volonté du Senat que Q. Hortensius, Proconsul, » avec ses Questeurs, ses Proquesteurs » & ses Lieutenans, commande dans » la Province de Macédoine jusqu'à » ce que le Sénat lui nomme un successeur.

Ciceron envoya cette Harangue à Brutus, avec celle qu'il avoit prononcée (*a*) le premier de Janvier, & Bru-

(*a*) Legi Orationes tuas duas, quarum altera Kal. Jan. usus es, altera de litteris meis, quæ habita est abs te contra Calenum. Nunc scilicet hoc expectas,

tus lui fit cette réponſe (*a*) : „ J'ai lû „ vos deux Oraiſons. Vous vous atten- „ dez ſans doute aux éloges qu'elles „ méritent, mais je ſuis embarraſſé ſi „ c'eſt votre courage ou votre habileté „ qui en méritent le plus. Je vous paſſe „ à préſent de leur donner le nom de „ Philippiques, comme vous paroiſ- „ ſiez me le faire entendre en badi- „ nant dans une autre Lettre... Ainſi le nom de Philippiques, qui avoit été donné d'abord à toutes ces piéces, ſans aucune vûë ſérieuſe & comme au hazard, fut ſi bien reçû, & répandu avec tant de ſuccès par ſes Amis, qu'il devint un titre fixe ſous lequel tous les ſiecles ſuivans nous les ont conſervées. On trouve néanmoins quelques Auteurs (*b*) qui les ont appellées indifféremment Antoniennes & Philippiques. Brutus marqua tant de ſatisfaction des deux premieres (*c*), que Ciceron s'enga-

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

dum eas laudem. Neſcio animi an ingenii tui major in illis libellis laus contineatur. Jam concedo ut vel Philippicæ vocentur, quod tu quadam Epiſtola jocans ſcripſiſti. *Ad Brut. lib.* 2. 5.

(*a*) M. Cicero in primo Antonianarum ita ſcriptum reliquit. *Aul. Gel.* 13. 1.

(*b*) Hæc ad te Oratio perferetur, quoniam te video delectari Philippicis noſtris. *Ad Brut.* 2. 4.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

gea dans la ſuite à lui envoyer toutes les autres.

En quittant l'Italie Brutus s'étoit rendu directement à Athenes, où il s'étoit occupé quelque tems à prendre diverſes meſures pour ſe ſaiſir de la Gréce & de la Macédoine. Là, toute la jeune Nobleſſe Romaine, qui recevoit ſon éducation dans cette fameuſe Ecole, s'étoit raſſemblée autour de lui, & s'étoit efforcée de lui rendre autant de reſpects qu'elle en avoit reçu de careſſes. Mais il diſtingua par des marques particulieres le jeune Ciceron, & quelques jours de familiarité lui firent prendre une ſi haute idée de ſon caractere ; qu'il conçut pour lui l'amitié la plus paſſionnée. „ Il admira, dit Plutar- „ que (*a*), ſes talens naturels & ſa ver- „ tu. Il fut ſurpris de trouver dans une „ ſi grande jeuneſſe tant de généroſité „ & de grandeur d'ame, avec tant „ d'averſion pour la tyrannie. Quoiqu'il n'eût pas plus de trente ans, il le fit ſon Lieutenant Général, il lui donna le commandement de ſa Cavalerie ; & ſans remettre plus loin l'occaſion de l'employer, il le chargea de pluſieurs commiſſions importantes avant que de

(*a*) Plut. Vie de Brutus.

quitter la Gréce. Ce jeune Citoyen, excité par ſes propres ſentimens autant que par l'exemple (*a*) de ſon pere, répondit ſi parfaitement par ſon courage & ſa conduite, à l'opinion qu'il en avoit fait prendre, que Brutus rendit un témoignage fort avantageux de l'un & de l'autre, dans les Lettres publiques & particulieres qu'il écrivit à Rome. „ Votre fils, marqua-t'il à Ci-„ ceron, ſe diſtingue ſi glorieuſement „ auprès de moi par ſon induſtrie, „ ſa patience, ſon activité, ſa gran-„ deur d'ame, en un mot par toutes „ ſortes de vertus, qu'il ſemble ne pas „ perdre un moment de vûë de quel „ pere il eſt le fils. Si je ne puis vous „ le rendre plus cher qu'il ne l'eſt „ déja, faites du moins quelque fond „ ſur mon jugement, & ſoyez perſuadé „ que pour s'élever aux honneurs de „ ſon Pere, il n'aura pas beſoin d'em-„ prunter une partie de ſa gloire. Ce témoignage de la part d'un homme tel

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS

(*a*) Cicero filius tuus ſic tuihi ſe probat, induſtria, patientia, labore, animi magnitudine, omni denique officio, ut prorſus nunquam dimittere videatur cogitationem cujus ſit filius. Quare quoniam efficere non poſſum ut pluris facias eum, qui tibi eſt cariſſimus, illud tribue judicio meo, ut tibi perſuadeas non fore illi abutendum gloria tua ut adipiſcatur honores paternos. Kal. April. *Ad Brut. l.* 2. 3.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Ansa, A. Hirtius.

que Brutus, doit paſſer pour le véritable caractere du jeune Ciceron, ſurtout lorſqu'il ſe trouve confirmé par une Lettre de Lentulus (*a*), écrite dans le même tems : » Je ne pus voir » votre fils, dit-il, la derniere fois » que j'ai vû Brutus, parce qu'il étoit » en quartier d'hiver avec ſa Cava- » lerie ; mais je vous proteſte que pour » vous, pour lui & pour moi-même, » j'ai reſſenti la plus vive joye de trou- » ver ſa réputation ſi bien établie. Je » ne puis avoir pour votre fils, & pour » un fils ſi digne de vous, moins de » tendreſſe que pour un frere, ni le » regarder d'un autre œil que s'il l'é- » toit effectivement.

Ces grandes affaires qui occupoient entiérement Ciceron & qui faiſoient le ſujet de ſes Lettres à Brutus, lui laiſſoient à peine le tems de répondre aux témoignages qu'il recevoit du mérite de ſon fils. Cependant il laiſſe voir dans quelques endroits combien il y étoit ſenſible. » Si le mérite de mon

(*a*) Filium tuum ad Brutum cum veni, videre non potui, ideo quod jam in hiberna cum Equitibus erat profectus. Sed medius fidius ea eſſe cum opinione, & tua & ipſius & in primis mea cauſa gaudeo. Fratris enim loco mihi eſt, qui ex te natus teque dignus eſt. Vale. IV. Kal. Jun. *Epiſt.* 12. 14.

» fils (*a*), dit-il, eſt tel que vous le » repréſentez, je m'en réjouis comme » je le dois ; & ſi c'eſt votre amitié » pour lui qui vous porte à quelque » exagération, je me réjouis encore » de voir qu'il vous eſt ſi cher. Dans une autre Lettre (*b*) : » Je vous prie, » mon cher Brutus, de garder mon » fils le plus près de vous qu'il vous » eſt poſſible. Il ne peut trouver de » meilleure école que le ſpectacle con- » tinuel de votre vertu.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

Quoique Brutus n'annonçât que des proſpérités dans ſes Lettres publiques, il s'expliquoit plus ſincerement dans le compte qu'il rendoit à ſes Amis de ſa ſituation. Il déclaroit à Ciceron qu'il manquoit d'argent & que ſes Troupes avoient beſoin de recrûë. Il le preſſoit de lui faire obtenir ces deux ſecours de l'Italie, ſoit par un Décret du Sénat, ſoit par quelque voye moins éclatante, qui ne fût pas connue de Panſa. Ciceron

(*a*) De Cicerone meo, & ſi tantum eſt in eo quantum ſcribis, tantum ſcilicet quantum debeo, gaudeo : & ſi quod amas cum, eo majora facis, id ipſum incredibiliter gaudeo, à te cum diligi. *Ad Brut.* 2. 6.

(*b*) Ciceronem meum, mi Brute, velim quam plurimum tecum habeas. Virtutis diſciplinam meliorem reperiet nullam, quam contemplationem atque imitationem tuæ. XIII. Kal. Maii. *Ibid.* 7.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA, A. HIRTIUS.

lui répondit (*a*) : » Vous m'écrivez » qu'il vous manque deux choſes, de » l'argent & des recrues : il n'eſt pas » aiſé de vous ſecourir. Je ne vois » point d'autre moyen de vous procu- » rer de l'argent que celui dont le » Sénat vous a permis d'uſer, c'eſt-à- » dire, d'emprunter les ſommes dont » vous avez beſoin. Pour les recrues, » j'ignore abſolument comment il faut » s'y prendre ; car Panſa eſt ſi éloigné » de vous donner une partie de ſon Ar- » mée & de ſes recrues, qu'il ne paroît » pas même content de voir tant de » volontaires qui s'empreſſent de vous » joindre. Je m'imagine que dans la » néceſſité des affaires, il croit que » nous ne ſaurions avoir trop de for- » ces en Italie : car je me garde bien » de ſoupçonner, comme d'autres le

(*a*) Quod egere te duabus neceſſariis rebus ſcribis, ſupplemento & pecunia, difficile conſilium eſt. Non enim occurrunt mihi facultates quibus uti te poſſe videam, præter illas quas Senatus decrevit, ut pecunias à Civitatibus mutuas ſumeres. De ſupplemento autem non video quid fieri poſſit. Tantum enim abeſt ut Panſa de exercitu ſuo aut delectu tibi aliquid tribuat, ut etiam moleſtè ferat tam multos ad te ire voluntarios : quomodo equidem credo, quod his rebus quæ in Italia decernuntur, nullas copias nimis magnas arbitretur : quomodo autem multi ſui, incantur, quod ne te quidem nimis firmum eſſe velit : quod ego non ſuſpicor. *Ibid.* 6.

» font ſans ſcrupule, qu'il craigne de » vous voir trop puiſſant... Il ſemble que Panſa raiſonnoit fort juſte en ſe perſuadant qu'il ne pouvoit raſſembler trop de troupes dans l'Italie, qui étoit le centre de la guerre, & dont le ſort devoit apparemment décider de celui de la Republique. An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

Mais on reçut à Rome dans le même tems, des nouvelles d'une autre nature. Dolabella étant parti de Rome avant l'expiration de ſon Conſulat, pour s'aller mettre en poſſeſſion du Gouvernement de Syrie, qui lui étoit échû par les artifices d'Antoine, avoit pris ſa route par la Gréce & la Macédoine, dans l'eſpérance d'y lever de l'argent & des Troupes. Il s'étoit rendu de-là dans l'Aſie, où ſa vûë ſécrete étoit d'engager cette Province à ſe déclarer pour ſon Parti. Les Emiſſaires dont il s'étoit fait précéder avoient tout préparé pour ſa réception, lorſqu'il ſe préſenta devant Smyrne. Quoiqu'il eût peu de monde avec lui, & qu'évitant toute apparence d'hoſtilités il ne demandât que la liberté du paſſage pour ſe rendre promptement dans ſa Province, Trebonius, Proconſul d'Aſie, refuſa de le recevoir dans la Ville, &

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

consentit seulement à lui laisser prendre des rafraîchissemens hors des murs. Leur entrevûë n'en fut pas moins accompagnée de politesses & de toutes les démonstrations d'une vive amitié (a). Trebonius séduit par les apparences, promit à Dolabella que s'il partoit tranquillement de Smyrne, on lui ouvriroit les portes d'Ephese qui se trouvoit aussi sur sa route. L'impuissance où Dolabella se voyoit d'emporter Smyrne par la force, lui fit soutenir jusqu'à la fin le rôle qu'il avoit commencé. Mais à peine eut-il quitté le Proconsul que recourant à l'artifice, il fit une marche de quelques milles, pour laisser à ceux qui l'avoient conduit, le tems de se retirer. Ensuite s'étant posté dans un lieu favorable, où il attendit la nuit, l'obscurité ne commença pas plutôt à le favoriser, qu'il retourna brusquement sur ses pas. Smyrne étoit gardée avec tant de négligence qu'il fit appliquer des échelles aux murs avant qu'on eût la moindre défiance de son dessein. Ses Soldats, quoiqu'en petit nombre, furent répandus en un moment dans la Ville; & s'en étant saisis sans opposition, ils prirent Trebo-

(a) Appian. 3. p. 542.

nius

nius même (*a*), au milieu du sommeil.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

Cette expédition n'auroit pas fait tort à l'honneur de Dolabella, s'il n'eût souillé sa victoire par une horrible cruauté. Il fit mettre pendant deux jours entiers Trebonius à la torture, pour lui arracher tout l'argent qu'il avoit sous sa garde. Ensuite il lui fit couper la tête, il la fit porter au bout d'une pique; enfin il donna ordre que son corps fût traîné par les rues & précipité dans la Mer. Ainsi le sang du malheureux Trebonius fut le premier que la haine fit répandre pour venger la mort de César. Après les Chefs de la Conspiration c'étoit la plus glorieuse victime qui pût être immolée, puisqu'il étoit non-seulement un des principaux complices, mais le seul du rang Consulaire. Aussi ne douta-t'on point que cette action

(*a*) Consecutus est Dolabella, nulla suspicione belli... Secutæ colloquiones familiares cum Trebonio, complexusque summæ benevolentiæ ... Nocturnus introitus in Smyrnam, quasi in hostium urbem. Oppressus Trebonius.... Interficere captum statim noluit, ne nimis, credo, in victoria liberalis videretur. Cum verborum contumeliis optimum virum incesto ore lacerasset, tum verberibus ac tormentis quæstionem habuit pecuniæ publicæ, idque per biduum. Post cervicibus fractis caput abscidit, idque adfixum gestari jussit in Pilo; reliquum corpus tractum ac laniatum abjecit in mare, &c. *Phil.* XI. 5.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

n'eût été concertée entre Antoine & Dolabella, pour faire entendre hautement que c'étoit la mort de Céſar qui leur mettoit les armes à la main, & pour attirer par ce ſtratagême les Vétérans dans leur Parti, ou pour leur inſpirer du moins de la répugnance à combattre contr'eux. Brutus & ſes Partiſans ſe crurent aſſez avertis du ſort auquel ils devoient s'attendre, ſi la fortune ſe déclaroit pour des ennemis ſi cruels, & tous les honnêtes gens crurent leur perte annoncée par le même préſage.

A la premiere nouvelle de la mort de Trebonius, le Sénat aſſemblé par le Conſul ne balança point à déclarer unanimement Dolabella ennemi de la République. Tous ſes biens furent confiſqués, & Calenus même ayant opiné le premier contre lui, ajouta que ſi l'on ouvroit quelqu'avis plus ſévere il l'embraſſeroit auſſi-tôt. L'indignation qu'il voyoit répandue dans tous les Ordres, le força ſans doute de céder aux circonſtances; ou peut-être ſe flata-t'il de jetter Ciceron dans quelqu'embarras, lorſque ſon alliance avec Dolabella le porteroit à propoſer un parti plus modéré. Mais s'il ſe trompa ſur ce point, il l'embarraſſa effective-

ment par une autre propoſition. Ce fut celle de choiſir un Général pour commander les forces de la République contre Dolabella. Calenus ouvrit tout à la fois deux avis : l'un que P. Servilius fût envoyé avec une commiſſion extraordinaire du Sénat ; l'autre que les deux Conſuls ſe réunîſſent pour la conduite de cette guerre, & qu'on leur donnât dans la même vûë les Provinces d'Aſie & de Syrie. La ſeconde de ces deux ouvertures fut reçûë avec des applaudiſſemens immodérés, non-ſeulement de Panſa & de ſes Amis, mais de tout le Parti d'Antoine, qui prévoyoit tous les avantages qu'il en pouvoit recueillir : c'étoit tout à la fois détourner l'attention des Conſuls de la guerre d'Italie, donner à Dolabella le tems de ſe fortifier en Aſie, jetter des ſémences de froideur entre les Conſuls & Ciceron, & faire un mortel affront à Caſſius, qui ſe trouvant actuellement ſur les lieux, ſembloit avoir plus de droit que perſonne à cette commiſſion. Les débats ayant duré tout le jour ſans avoir produit aucune réſolution, l'Aſſemblée fut remiſe au lendemain. Servilia, belle-mere de Caſſius, & tous ſes Amis s'eſ-

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

forcerent dans cet intervalle d'engager Ciceron à rétracter ſes oppoſitions, en lui faiſant craindre d'aliéner plus que jamais l'eſprit de Panſa. Mais rien ne fut capable de l'ébranler. Il étoit réſolu de défendre à toutes ſortes de riſques l'honneur de Caſſius ; & le lendemain, lorſque la délibération fut repriſe avec une nouvelle chaleur, il déploya toutes les forces de ſon éloquence pour obtenir un Décret en ſa faveur.

En commençant ſon diſcours, il fit obſerver » que dans la douleur publi-
» que (*a*) pour la mort déplorable de
» Trebonius, la Patrie ne laiſſeroit
» pas de tirer quelque utilité d'un ſi
» barbare attentat : qu'on apprenoit
» enfin à connoître le caractere de
» ceux qui avoient pris les armes con-
» tre l'Etat ; & que des deux Chefs de
» la guerre civile, l'un, en exécutant
» ſes cruelles intentions, avoit décou-
» vert tout ce qu'on devoit attendre
» de celles de l'autre ; qu'ils ne ſe pro-
» poſoient tous deux que la deſtru-
» ction & la mort de tous les honnêtes
» gens, & que peut-être ne ſe conten-
» teroient-ils pas d'une mort ſimple,

(*a*) Phil. XI. 1. 2. 3.

» qui étoit le tribut ordinaire de la » nature, mais qu'ils employeroient » pour raſſaſier leur vengeance, les » tortures & les plus rudes ſupplices : » que l'entrepriſe de Dolabella an- » nonçoit celles d'Antoine ; qu'ils » étoient faits l'un pour l'autre, d'une » reſſemblance exacte par le fond du » caractere, & marchant d'un pas égal » à l'exécution de tous leurs noirs deſ- » ſeins. Il releve cette comparaiſon par divers traits de leur conduite ; & peignant enſuite avec les plus vives couleurs l'inhumanité de Dolabella, & le ſort lamentable de Trebonius, il fait voir que dans une ſituation auſſi oppoſée que celle du bourreau & de la victime, » Dolabella étoit néceſ- » ſairement le plus miſerable des » deux, parce qu'il devoit ſouffrir plus » de ſes remords, que Trebonius n'a- » voit ſouffert de la torture. Doutera- » t'on, dit-il, lequel eſt le plus miſé- » rable (*a*), de celui que le Sénat & » le Peuple ſouhaitoit ardemment de » venger, ou de celui qui eſt déclaré » traître par un conſentement unani- » me ? Car ſur tout autre point, ce » ſeroit faire outrage à Trebonius, que

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

(*a*) Ibid. 4.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

» de comparer ſa vie avec celle de Dolabella. Tout le monde ſçait quelle a » été la ſageſſe & l'innocence de l'un, » ſon humanité, ſa douceur, ſa grandeur d'ame au ſervice de ſa Patrie; » & l'on ne ſçait pas moins que l'autre » a mené une vie honteuſe; que depuis » ſon enfance, la cruauté & la débauche ont fait ſes délices, & qu'il » a toujours fait gloire de ce que la modeſtie & la pudeur ne permettent pas » même de lui reprocher. Cependant, » grands Dieux! cet homme, tel que » je le dépeins, fut autrefois mon gendre; car la curioſité ne m'a jamais » porté à pénétrer ſes vices, & peut-» être ne ſerois-je pas devenu ſon ennemi s'il ne s'étoit déclaré le votre, » celui de la Patrie, des Dieux & des » Autels, celui de la nature & de l'humanité même.

» Il les exhorte à regarder ſa conduite comme un avis du Ciel (a), qui » doit redoubler la vigueur de leurs » réſolutions contre Antoine. Si celui » qui ne traîne à ſa ſuite qu'un petit » nombre de ces brigands & de ces » incendiaires, dont la fureur eſt toûjours prête au crime, oſe commettre

(a) Ibid. 5. 6.

» des actions ſi déteſtables, quelles » barbaries ne faut-il pas attendre » d'Antoine, qui a toute la Troupe de » ces ſcelerats autour de lui ? Il ne balance point à faire connoître les principaux par leur nom & par la peinture de leur caractere. Après quoi s'adreſſant à Calenus, il lui déclare, » que ſi malgré ſon inclination il s'eſt » trouvé ſouvent d'un avis différent du » ſien, il eſt charmé enfin de s'accor- » der avec lui, & de faire connoître » publiquement qu'il n'a d'averſion » que pour ſa cauſe : que dans le cas » préſent, non-ſeulement il embraſſe » volontiers ſon opinion, mais qu'il le » remercie même d'avoir pris un Parti » ſi ſévere & ſi digne de la Républi- » que, en déclarant Dolabella l'Enne- » mi de la Patrie & demandant que ſon » bien fût confiſqué.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

A l'égard (*a*) du ſecond point, qui regardoit la nomination d'un Général, il combattit également les deux opinions qu'on avoit propoſées. Il ſoutint contre la premiere, » que ces » commiſſions extraordinaires étoient » toûjours odieuſes lorſqu'elles n'é- » toient pas juſtifiées par la néceſſité,

(*a*) Ibid. 7. 8.

An. de R. 710. Cicer 64. Coss. VIBIUS IANSA. A. HIRTIUS.

» & que ſi le Sénat en avoit quelque-
» fois accordé, les cas avoient toûjours
» été fort différens ; qu'on ne pouvoit
» charger Servilius de la commiſſion
» qu'on demandoit pour lui, ſans faire
» affront à toutes les perſonnes du mê-
» me rang, qui prétendoient comme
» lui au même honneur ; qu'il ſe ſou-
» venoit à la verité d'avoir ſollicité lui-
» même une commiſſion extraordinai-
» re pour Octave Céſar, mais que les
» ſervices de ce jeune Citoyen avoient
» précédé la récompenſe, & qu'on ne
» devoit pas moins alors à celui qui
» avoit protégé volontairement & ſau-
» vé la République ; que d'ailleurs il
» n'y avoit alors à choiſir qu'entre deux
» partis, celui de lui ôter ſon Armée,
» ou de lui en accorder le commande-
» ment par un Décret ; & qu'en la lui
» laiſſant, on ne pouvoit pas dire pro-
» prement qu'on la lui eût donnée,
» mais qu'on ne la lui avoit pas ôtée :
» enfin qu'une commiſſion de cette na-
» ture n'avoit jamais été confiée à des
» Sénateurs oiſifs & ſans emploi.

La ſeconde opinion, qui donnoit le commandement aux Conſuls, ne lui parut pas moins contraire à l'intérêt public, & bleſſoit à ſon avis

la dignité des Conſuls mêmes. Il fit remarquer „ que dans le tems qu'un „ Conſul déſigné ſe trouvoit reſſerré „ par un ſiége, dont la ſûreté publique „ paroiſſoit dépendre; dans le tems que „ la guerre étoit commencée en Italie „ ſous la conduite des deux Conſuls; „ la ſeule propoſition de leur donner „ un autre Commandement dans des „ lieux éloignés, ne manqueroit pas „ de ſoulever tous les eſprits: & quoi- „ que le Décret ne dût avoir ſon exé- „ cution qu'après la levée du ſiege de „ Modene, on craindroit néceſſaire- „ ment que l'attention des Conſuls aux „ difficultés préſentes ne fût partagée „ par les ſoins qu'ils ſeroient obligés „ de donner d'avance à leur nouvelle „ commiſſion. Se tournant enſuite vers „ Pauſa, il le preſſa de convenir que „ malgré tout l'empreſſement qu'il „ avoit pour délivrer Decimus Brutus, „ la nature des circonſtances le force- „ roit de tourner quelquefois les yeux „ vers Dolabella; & qu'en ſuppoſant „ qu'il eût pluſieurs Ames, il devoit „ les fixer (*a*) toutes ſur Modene. Pour „ lui, continua-t'il, il ſe ſouvenoit „ d'avoir réſigné pendant ſon Conſulat „ une belle & riche Province, dans la

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

(*a*) Ibid. 9.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

» ſeule vûë de ſe procurer plus de li-
» berté pour éteindre la flâme qui s'é-
» toit allumée dans le ſein de la Patrie.
» Il ſouhaitoit (*a*) que Panſa voulût
» imiter une conduite à laquelle il
» avoit quelquefois donné des éloges.
» Si les Conſuls aſpiroient au Gouver-
» nement de quelque Province, leurs
» déſirs ſans doute étoient juſtifiés par
» l'exemple de tous les grands hom-
» mes; mais ils devoient commencer
» par reſtituer Decimus à la Patrie; ils
» devoient aſſurer la conſervation d'un
» Citoyen qui méritoit d'être conſervé
» avec autant de ſoin que l'image ſa-
» crée qu'on gardoit dans le Temple
» de Veſta & dont la ſûreté faiſoit celle
» du Peuple Romain. D'ailleurs un Dé-
» cret qui revêtiroit les Conſuls de
» cette nouvelle commiſſion apporte-
» roit moins de facilité que d'obſtacle
» à la guerre contre Dolabella. Il fal-
» loit un Général dont l'équipage fût
» formé & tous les préparatifs déja
» faits, qui fût accoutumé au comman-
» dement, qui eût de l'autorité, de la
» réputation, des Troupes raſſemblées
» ſous ſes ordres, un courage éprouvé
» au ſervice de la Patrie. Il ne voyoit
» que Brutus & Caſſius, entre leſquels

(*a*) Ibid. 16.

» le choix pût être incertain, à moins An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.
» qu'il n'y eût peut-être encore plus
» d'avantage à les prendre tous deux :
» qu'on ne pouvoit penſer raiſonna-
» blement à rappeller Brutus de la Ma-
» cédoine, tandis qu'il s'y employoit
» avec tant de courage & de bonheur
» à repouſſer les derniers efforts d'une
» faction déſeſperée, tandis qu'il y
» terraſſoit Caius & les reſtes de ſon
» Armée, qui ne laiſſoient pas d'y
» poſſéder encore quelques places con-
» ſidérables : qu'après avoir terminé
» cette entrepriſe, s'il jugeoit que l'in-
» térêt de la République l'obligeât de
» pourſuivre Dolabella, il le feroit vo-
» lontairement, ſans attendre les or-
» dres du Sénat ; que lui & Caſſius,
» dans plus d'une occaſion, s'étoient
» tenu lieu de Sénat à eux-mêmes : que
» la confuſion générale des affaires for-
» çoit d'oublier les régles pour ſe con-
» duire par les circonſtances (a) ; qu'on
» n'ignoroit pas d'ailleurs que Brutus
» & Caſſius n'avoient jamais eu de
» regle plus ſainte & plus inviolable
» que la ſûreté & la liberté de la Pa-
» trie : car à quelle autre Loi, reprit-il,
» à quelle autre régle attribuerons-
» nous ce que l'un a fait juſqu'à préſent

(a) Ibid. 11.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

» dans la Gréce, & l'autre dans la Syrie, qu'à celle qui eſt établie par Jupiter même en faveur de la ſocieté, & qui rend juſte & légitime tout ce qui peut contribuer au bien public? La Loi n'eſt que la droite raiſon, qui nous eſt venue du Ciel, pour nous preſcrire ce qui eſt honnête, & nous faire condamner tout ce qui bleſſe l'honnêteté. Caſſius n'en a pas conſulté d'autre lorſqu'il eſt paſſé dans la Syrie. C'étoit la Province d'autrui, ſi l'on en juge par les Loix écrites; mais dans le renverſement de ces Loix, c'étoit ſa Province par la Loi de la nature. Enfin, pour faire confirmer auſſi les actes de Caſſius par l'autorité du Sénat, il propoſa un Décret dans cette forme, » Le Sénat ayant déclaré P. Dolabella Ennemi du Peuple Romain, & donné ordre qu'il ſoit pourſuivi à force ouverte, pour lui faire ſubir le châtiment qu'il mérite des Dieux & des hommes, c'eſt la volonté du Sénat que C. Caſſius, Proconſul, commande dans la Syrie avec la même autorité que s'il avoit obtenu ce Gouvernement ſuivant les formes ordinaires, & qu'il reçoive ſous ſes ordres les différentes Armées de

» Q. Marcius Criſpus, Proconſul, de
» L. Statius Marcus, Proconſul, de
» M. Allienus, Lieutenant Général,
» qui ſeront obligés par cet acte de
» les remettre à ſa conduite ; qu'avec
» ces forces & celles qu'il y pourra join-
» dre, il pourſuive Dolabella par mer
» & par terre : que pour fournir aux
» néceſſités de la guerre, il ait le pou-
» voir de demander des Vaiſſeaux, des
» Matelots & de l'argent, dans toutes
» les parties de la Syrie, de l'Aſie, de
» la Bithynie & du Pont ; que dans
» toutes les Provinces où ſa commiſſion
» l'obligera de ſe rendre, ſon autorité
» ſoit ſupérieure à celle des Gouver-
» neurs ordinaires. Si le Roi Dejota-
» rus, ou ſon fils, aſſiſtent de leurs
» Troupes C. Caſſius, Proconſul, com-
» me ils ont aſſiſté le Peuple Romain
» dans d'autres guerres, leur conduite
» fera fort agréable au Sénat & au Peu-
» ple. Si d'autres Rois, d'autres Te-
» trarques & d'autres Puiſſances ren-
» dent le même ſervice à C. Caſſius
» Proconſul, le Sénat & le Peuple
» n'oublieront point cette obligation.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

(a) Le Décret portoit encore ;
» qu'auſſi tôt qu'on auroit mis quelque

(a) Ibid. 14.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

» ordre dans les affaires publiques, les » Conſuls V. Panſa & A. Hirtius, ou » l'un des deux, prendroient la pre- » miere occaſion de propoſer au Sé- » nat la diſtribution des Provinces » Conſulaires & Prétoriennes ; & que » dans l'intervalle elles demeureroient » entre les mains de ceux qui les poſſe- » doient, juſqu'à ce que le Sénat leur » eût nommé des ſucceſſeurs. Ciceron ſortit du Sénat après la concluſion de l'Aſſemblée, pour aller droit au Forum, où ſon deſſein étoit de rendre compte au Peuple de toutes les délibérations, & de lui recommander l'interêt de Caſſius. Mais Panſa ſe hâta de le ſuivre, & pour affoiblir ſon autorité il déclara au Peuple que tous les points ſur leſquels Ciceron s'étoit efforcé de faire prévaloir ſon avis, étoient combattus par les meilleurs amis & les plus proches parens de Caſſius. Ciceron juſtifia auſſi-tôt ſes intentions par cette Lettre :

M. T. Ciceron, à C. Caſſius.

(*a*) J'aimerois mieux que vous appriſſiez de vos autres amis que de

(*a*) Ep. fam. 12. 7.

moi-même, avec quelle chaleur j'ai défendu votre dignité dans l'Assemblée du Sénat & dans celle du Peuple. Mon opinion auroit aisément prévalu si Pansa ne s'y étoit pas fortement opposé. Après l'avoir proposée au Sénat, je me fis produire au Peuple par le Tribun Servilius, je dis tout ce que je pus en votre faveur, avec une voix si forte qu'elle rempliſſoit le Forum, & je reçus des marques de l'approbation du Peuple par des applaudiſſemens ſans exemple. Vous me pardonnerez ſans doute d'avoir fait toutes ces démarches contre l'inclination de votre Belle-mere. Sa timidité lui faiſoit craindre que Panſa n'en prît occaſion de ſe refroidir tout à fait pour vous. En effet, Panſa n'a pas fait difficulté de déclarer à l'Aſſemblée que votre Mere & votre Frere étoient d'un autre ſentiment que le mien. Mais cette oppoſition n'a point été capable de m'ébranler. J'étois pouſſé par des conſidérations plus puiſſantes. Avec le bien de la République, qui a toujours été ma plus forte paſſion, j'avois en vûë votre dignité & votre gloire. Mais je ne vous déguiſerai point un article ſur lequel je me ſuis fort étendu devant le

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibtus Pansa. A. Hirtius.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

Sénat, & que j'ai touché auſſi devant le Peuple, avec un deſir très ardent de vous voir dégager ma parole. J'ai promis, & j'ai même aſſuré que vous n'attendriez point nos Décrets pour vous rendre utile à la conſervation de la République, & que vous vous y porteriez volontairement ſuivant vos lumieres. Quoique nous ne ſçachions ni où vous êtes, ni quelles forces vous avez actuellement ſous vos ordres, je n'ai pas douté que toutes les Troupes qui ſont dans vos quartiers ne fuſſent à votre diſpoſition, & j'ai même ſuppoſé que vous aviez déja fait rentrer toute la Province d'Aſie ſous l'obéiſſance de la République. Faites-vous donc un devoir de vous ſurpaſſer vous-même, en ajoutant chaque jour quelque choſe à votre gloire. Adieu.

Quelques Hiſtoriens ont prétendu que le ſuccès de ce débat fut à l'avantage de Ciceron : mais il paroît au contraire par la Lettre précédente, & plus clairement encore par pluſieurs autres, que l'autorité de Panſa l'ayant emporté ſur la ſienne, ce fut (*a*) aux

(*a*) Quoniam Conſulibus decreta eſt Aſia, & permiſſum eſt iis ut dum ipſi venirent, darent negotium qui ipſam obtineant, &c. *Ep. fam.* 12. 14.

Conſuls que la commiſſion fut décernée. Cependant Caſſius ſuivit ſon conſeil & s'embarraſſa peu des Décrets qu'on portoit à Rome. Ayant entrepris la guerre ſous ſes propres auſpices, il arrêta bien-tôt les triomphes de Dolabella. An. de R 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

Il étoit arrivé à Rome vers la fin de l'année précédente, un incident qui avoit donné lieu à diverſes réflexions. La petite ſtatue de Minerve que Ciceron avoit dédiée au Capitole en partant pour ſon Exil, avoit été renverſée & miſe en pieces d'un coup de tonnerre. Quoique Ciceron & les Ecrivains de ſon tems n'ayent rien attaché d'extraordinaire à cet évenement, quelques Hiſtoriens des ſiécles ſuivans aſſurent qu'il fut regardé comme le préſage de ſa ruine. Mais le Sénat par conſideration pour un Citoyen ſi diſtingué, ordonna dans une Aſſemblée du dix-huitiéme jour de Mars (*a*), que la ſtatue ſeroit rétablie aux dépens de l'Etat. Ainſi le Monument qu'il avoit établi lui-même pour rendre témoignage à la poſterité que la conſerva-

(*a*) Eo ipſo die Senatus decrevit ut Minerva noſtra, cuſtos urbis, quam turbo dejecerat, reſtitueretur. *Ep. fam.* 12. 25. *Dio. l.* 45. *pag.* 278.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

tion de la Patrie avoit été ſon unique objet, reçut un nouveau luſtre par le ſceau de l'autorité publique.

Pendant que le Sénat s'étoit occupé de ſes déliberations, Decimus Brutus avoit été preſſé ſi vigoureuſement dans Modene, que ſes amis commencerent à s'allarmer beaucoup pour lui. On ne doutoit point que s'il tomboit entre les mains d'Antoine, il ne fût expoſé au même ſort que Trebonius. Cette crainte agit ſi puiſſamment ſur le cœur de Ciceron, que ſur quelques nouvelles propoſitions de paix qui ſe firent au Sénat, dont Panſa ni les Partiſans d'Antoine ne parurent point éloignés, non-ſeulement il conſentit au Décret d'une ſeconde Ambaſſade, mais il accepta lui-même cette commiſſion, avec Servilius & trois autres Conſulaires. Cependant ayant bien-tôt remarqué que les amis d'Antoine n'avoient donné que de vaines eſperances, il reconnut qu'il s'étoit engagé dans une fauſſe démarche, & que le but des Ennemis de l'Etat n'avoit été que de gagner du tems pour ſe donner celui d'opprimer Decimus. Antoine attendoit Ventidius, un de ſes Lieutenans Généraux, avec trois Lé-

gions qui devoient le mettre en état de faire tête aux deux Conſuls, & ce ne fut qu'à l'approche de ces nouveaux Ennemis que Ciceron ouvrit les yeux ſur ſon erreur. Dès la premiere Aſſemblée du Sénat il ſe hâta de retracter ſon opinion, en déclarant que le Décret auquel il ſe reprochoit d'avoir conſenti, étoit auſſi dangereux que deshonorant pour la République ; & s'étendant avec toute la force de ſon éloquence ſur les ſuites funeſtes d'une ſeconde Ambaſſade, il demanda inſtamment que cette réſolution fût abandonnée.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

Il confeſſa dans ſon diſcours „ qu'il „ n'étoit pas glorieux pour un Séna- „ teur, dont l'opinion avoit ſervi ſi ſou- „ vent de regle dans les plus importan- „ tes déliberations, de reconnoître „ qu'il s'étoit laiſſé tromper : mais il ſe „ conſoloit en faiſant réflexion que l'er- „ reur avoit été commune, & qu'un „ Conſul de la plus haute prudence ne „ s'en étoit pas garanti : qu'après avoir „ vû les dépoſitaires du ſecret d'Antoi- „ ne, Piſon & Calenus, dont l'un gar- „ doit ſa femme & ſes enfans, & l'autre „ entretenoit avec lui un commerce ré- „ gulier, renouveller des propoſitions

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

„ de paix qui étoient depuis long-tems
„ interrompues ; après avoir entendu
„ les mêmes ouvertures de la bouche
„ d'un Conſul, dont la pénétration ne
„ s'en laiſſoit pas facilement impoſer,
„ dont la vertu rejettoit le terme d'ac-
„ commodement & ne vouloit enten-
„ dre parler que de ſoumiſſion, dont
„ la grandeur d'ame trouvoit la mort
„ préferable à l'eſclavage, on avoit
„ pû s'imaginer qu'il y avoit quelque
„ raiſon ſecrete de cette conduite,
„ quelque plaie inconnue dans les af-
„ faires d'Antoine, ſur-tout lorſqu'on
„ avoit remarqué que ſa famille étoit
„ dans une affliction extraordinaire,
„ & que ſes Amis au Sénat laiſſoient
„ voir leur abbattement juſques dans
„ leurs regards (*a*). En effet, ſi toutes
„ ces apparences ne ſignifioient rien,
„ pourquoi Piſon & Calenus avoient-
„ ils propoſé la paix ? Pourquoi dans
„ ces circonſtances ? Pourquoi lorſ-
„ qu'on s'y attendoit le moins ? A la
„ vérité le Sénat n'avoit pas plutôt
„ porté le Décret de l'Ambaſſade,
„ qu'ils avoient proteſté tous deux
„ qu'ils ne ſçavoient rien d'extraor-
„ dinaire, & qu'ils avoient agi ſans

(*a*) Phil. XII. 1.

» aucun nouveau motif; qu'il n'y avoit
» point eu de ſujet par conſéquent de
» prendre de nouvelles meſures lorſ-
» que la ſituation des affaires n'avoit
» pas changé : mais qu'il étoit clair que
» le Conſul & Calenus avoient été
» trompés par les Amis d'Antoine, qui
» préferoient ſes intérêts particuliers à
» ceux du Public : que pour lui, il
» s'étoit d'abord apperçu de l'artifice,
» mais confuſément, parce que l'in-
» térêt de Decimus avoit troublé ſes
» yeux; que s'il pouvoit le délivrer du
» péril en ſe ſubſtituant à ſa place, il
» ne balanceroit point à s'aller renfer-
» mer dans Modene. Il ajouta qu'An-
» toine n'avoit qu'à ſe ſoumettre & à
» propoſer humblement ſes demandes;
» qu'alors il ſeroit le premier peut-être
» à demander qu'elles fuſſent écou-
» tées; mais que tandis qu'il auroit les
» armes à la main & qu'il continueroit
» ſes hoſtilités, il n'y avoit point d'au-
» tre parti à prendre que de lui réſiſter
» par la force : qu'on objecteroit peut-
» être qu'après que le Décret étoit por-
» té, il n'étoit plus tems d'en revenir,
» mais n'étoit-il pas (*a*) toûjours tems
» pour le Sage de réparer ſes fautes

An. de R. 711. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

(*a*) Ibid. 2.

An. de R. 710. Cicer 64. Coss. Virius Pansa. A. Hirtius.

„ lorſqu'il en avoit le pouvoir ? L'erreur étoit le partage de l'humanité, „ mais il n'y avoit que les inſenſés qui „ fuſſent capables d'y perſévérer. Si „ l'on s'étoit détourné du droit chemin „ pour des eſpérances fauſſes & trompeuſes, il ne falloit pas perdre un „ moment pour y rentrer, car le premier effet du repentir devoit être un „ changement de conduite.

„ Il fit obſerver enſuite que loin „ d'être utile à la République, une „ nouvelle Ambaſſade produiroit des „ maux infaillibles ; qu'elle en avoit „ déja produits (*a*) d'irréparables, en „ diminuant le zele des Villes & des „ Colonies, en refroidiſſant le courage des Légions, qui s'étoient déclarées pour la Patrie, mais qui combattoient avec moins d'ardeur lorſqu'elles voyoient le Sénat mollir & „ ſonner la retraite : qu'il y avoit de „ l'injuſtice d'ailleurs à traiter de la „ Paix, non-ſeulement ſans la participation, mais contre le déſir de „ ceux qui ſoutenoient la guerre ; „ qu'Hirtius & Céſar étoient ſi éloignés de penſer à la Paix qu'il pouvoit prouver par leurs propres Let-

(*a*) Ibid. 3.

» tres, que toutes leurs eſpérances étoient dans la victoire (*a*); que ce n'étoit point par des Négociations & par des Traités, mais par la force des armes qu'ils étoient réſolus d'obtenir la Paix : qu'il n'y avoit point de paix à ſe promettre avec un ennemi à qui l'on ne pouvoit rien accorder : On avoit déclaré, après des délibérations unanimes, qu'il avoit forgé divers Décrets ; vouloit-on ſe retracter & les reconnoitre pour légitimes ? On avoit annullé ſes Loix, parce qu'elles étoient l'ouvrage de la violence ; on vouloit donc les rétablir. On l'avoit convaincu d'avoir volé le Tréſor du Temple d'Ops; il falloit donc ôter à cette action ce qu'elle avoit d'odieux & la déclarer innocente. Il avoit vendu des Immunités, des Sacerdoces, des Royaumes; vouloit-on confirmer tous ces infâmes marchés (*b*), qui avoient été condamnés par des Décrets ? Lui accorder la Gaule Tranſalpine avec une Armée, n'étoit-ce pas prolonger la guerre plutôt qu'aſſurer la paix ? N'étoit ce pas même (*c*) accorder la victoire à l'Ennemi ? C'eſt donc dans

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

(*a*) Ibid. 4. (*b*) Ibid. 5. (*c*) Ibid. 6.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

„ cette vûe, reprit-il, que nous avons „ endoſſé l'habit militaire, que nous „ avons pris les armes, & que nous „ avons mis en mouvement toute la jeu- „ neſſe d'Italie ? Avec des Troupes flo- „ riſſantes & nombreuſes, notre dernier „ effort ſe réduit donc à députer une „ Ambaſſade ? Et moi, ſerai je du nom- „ bre des Ambaſſadeurs ? Serai-je d'un „ Conſeil, où le Peuple Romain ne „ ſçaura pas même ſi j'ai combattu le „ ſentiment des autres, de ſorte que ſi „ l'ennemi emporte quelque avantage „ dont les ſuites nous ſoient funeſtes, „ je ſois expoſé à perdre mon crédit & „ ma réputation ? Il fit voir ici que quand l'Ambaſſade ſeroit abſolument néceſſaire, il étoit celui de tous les Sénateurs, à qui cette commiſſion conviendroit le moins ; qu'il avoit toujours pris parti contre cette propoſition ; qu'il avoit propoſé le premier de prendre l'habit de guerre ; qu'il avoit toujours été l'auteur des plus rigoureuſes réſolutions contre Antoine & ſes aſſociés ; qu'il paſſoit dans tous les Partis pour un homme prévenu de ſes ſentimens & fort opiniâtre dans ſes principes ; qu'Antoine auroit peine peut être à ſupporter ſa (*a*) préſence ;

(*a*) Ibid. 7.

que

» que ſi l'on comptoit pour rien la pei- An. de R.
» ne qu'Antoine auroit à le voir, il ſup- 710.
» plioit du moins qu'on lui épargnât Cicer. 64.
» celle de voir Antoine ; que ce ne Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.
» pouvoit être pour lui qu'un ſupplice,
» ſur-tout depuis que cet Ennemi pu-
» blic, dans un Diſcours qu'il avoit fait
» nouvellement à ſes Parricides, en
» diſtribuant des récompenſes aux plus
» déſeſperés, avoit promis la confiſca-
» tion de ſon bien à Petiſſius ; enfin
» qu'il ne ſe ſentoit point aſſez de for-
» ce pour ſupporter la vûë d'un hom-
» me à la cruauté duquel il n'étoit
» échappé que par la vigueur avec la-
» quelle il avoit défendu ſes portes &
» ſes murs, & par le zele de ſes Con-
» citoyens d'Arpinum : que ſi on le
» croyoit capable de ſe vaincre juſqu'à
» diſſimuler ſon reſſentiment à la vûe
» d'Antoine, il prioit du moins le Sé-
» nat d'avoir quelque conſideration
» pour la ſureté de ſa vie ; non qu'il y
» attachât lui-même un grand prix ;
» mais il ſe flattoit qu'elle ne pouvoit
» être mépriſable aux yeux du Sénat
» & du Peuple Romain, & s'il ne s'a-
» veugloit point en ſa faveur, il pou-
» voit croire que c'étoit lui juſqu'alors
» qui par ſa vigilance, ſes ſoins & ſes

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

» conſeils, avoit arrêté les entrepriſes
» de leurs Ennemis (*a*) ou les avoit
» rendues infructueuſes. Si ſa vie n'a-
» voit pas été exempte de dangers au
» milieu de Rome, dans le ſein de ſa
» famille, ſous la garde de ſes Amis &
» de tous les Citoyens, que ne de-
» voit-il pas appréhender dans un long
» voyage? Qu'il y avoit trois routes de
» Rome à Modene, celle de Flaminius
» au long de la mer Adriatique, celle
» d'Aurelius au long de la Méditerra-
» née, & celle de Caſſius entre les
» deux (*b*) autres; qu'elles étoient bou-
» chées toutes trois par les aſſociés
« d'Antoine, c'eſt à-dire, par ſes plus
» cruels Ennemis; la voie Caſſienne par
» Lento, la Flaminienne par Ventidius,
» & l'Aurelienne par toute la Famille
» des Clodiens; qu'il ſouhaitoit donc,
» ſi le Sénat lui en accordoit la liberté,
» de demeurer à Rome, qui étoit ſon
» élement, ſon poſte, & le centre de
» ſes obſervations; que les autres pou-
» voient ſe procurer des Armées, des
» Royaumes, des Commandemens
» militaires; mais que ſon partage étoit
» la Ville, & le ſoin des affaires do-
» meſtiques dont il vouloit s'occuper

(*a*) Ibid. 8. (*b*) Ibid. 9.

» uniquement avec eux : que ce n'é- An. de R.
» toit pas lui qui refuſoit la commiſſion 710.
» dont on l'avoit chargé, mais que tous Cicer. 64.
» les Citoyens de Rome la refuſoient Coss.
» pour lui ; car s'il étoit plus circon- VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.
» ſpect & plus réſervé que perſonne, il
» n'y avoit perſonne auſſi qui fût moins
» capable que lui de ſe laiſſer troubler
» par la crainte.... qu'un Homme d'E-
» tat devoit laiſſer après lui une répu-
» tation glorieuſe, & ne pas s'expoſer
» au reproche d'erreur & de folie. Qui
» n'a pas pleuré, dit-il, la mort de Tre-
» bonius ? Cependant quelques uns ont
» prétendu, quoiqu'il ſoit fâcheux de
» le faire obſerver, qu'il merite moins
» de compaſſion pour ne s'être pas
» précautionné avec plus de ſoin con-
» tre un lâche & perfide Ennemi, car
» la prudence apprend à ceux (*a*) qui
» font profeſſion de garder la vie des
» autres, que leur premiere attention
» doit être pour la ſûreté de leur pro-
» pre vie.... qu'en ſuppoſant qu'il
» échappât aux embûches qui lui ſe-
» roient dreſſées ſur la route, il n'eſ-
» peroit pas que la rage d'Antoine le
» laiſſât retourner vivant : que dans
» ſa jeuneſſe, ſervant en qualité de

(*a*) Ibid. 10.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

» Volontaire, il ſe ſouvenoit d'avoir
» aſſiſté à la conference de Cn. Pom-
» pée & de P. Vettius Général des
» Marſes, qui s'étoit tenue entre les
» deux Camps ; mais qu'il n'y avoit
» alors entre les deux Partis ni crainte,
» ni ſoupçon, ni excès de haine : que
» pendant les guerres civiles Sylla
» & Scipion s'étoient rencontrés dans
» une conference où la foi n'avoit pas
» été gardée mutuellement, mais que
» tout (*a*) s'y étoit paſſé néanmoins
» ſans violence : qu'on ne pouvoit ſe
» promettre les mêmes ménagemens
» avec Antoine, ou que ſi d'autres s'en
» flattoient, ce n'étoit pas lui qui de-
» voit former cette eſpérance ; qu'An-
» toine ne conſentiroit jamais à ſe ren-
» dre dans leur Camp, & qu'ils de-
» voient bien moins riſquer de paroître
» dans le ſien ; que ſi la négociation ſe
» faiſoit par écrit, ſon opinion ſe ré-
» duiroit toujours à demander une ſou-
» miſſion abſolue aux volontés du
» Sénat ; que leurs Ennemis ne man-
» queroient point d'en faire de mau-
» vaiſes interprétations aux Vétérans
» & de les exciter peut-être à quelque
» violence. Que ma vie, conclut-il,

(*a*) Ibid. 11.

„ ſoit donc reſervée pour le ſervice de
„ l'Etat, auſſi long-tems que la nature
„ ou la conſideration de ma dignité
„ me permettra de la conſerver; que
„ ma mort arrive au moment fixé
„ par la Loi commune; ou ſi le deſtin
„ en a marqué l'inſtant plutôt, qu'elle
„ ſoit du moins glorieuſe.... Quoi-
„ que la République, pour me réduire
„ aux termes les plus moderés, n'ait
„ pas beſoin d'une Ambaſſade, je ne
„ laiſſerai pas de me charger de cette
„ commiſſion ſi l'on juge que je puiſſe
„ l'entreprendre avec ſureté. La con-
„ duite que j'y tiendrai fera foi que je
„ conſidere moins mes propres dan-
„ gers que le ſervice de l'Etat, & l'on
„ verra qu'après une mûre délibera-
„ tion je prendrai le parti que je croi-
„ rai le plus utile à l'interêt public.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

Quoique ce Diſcours ne renfermât point abſolument un refus, les raiſons d'abandonner l'Ambaſſade parurent ſi fortes qu'on en perdit tout-à-fait le deſſein. Vers la fin du mois, Panſa ſe mit en marche vers la Gaule, pour joindre Hirtius & Céſar Octave à la tête de la nouvelle Armée, & tenter auſſi-tôt de délivrer Decimus par une bataille déciſive.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA, A. HIRTIUS.

Tandis qu'Antoine jettoit le Sénat dans l'incertitude & la confuſion par les intrigues de ſes Amis, il s'efforçoit d'un autre côté par ſes Lettres d'ébranler la fidelité d'Hirtius & d'Octave & de leur faire abandonner le Parti qu'ils avoient embraſſé. Mais leurs réponſes toujours courtes & pleines de fermeté, le renvoyoient conſtamment à l'autorité du Sénat. Cependant comme le dénouement paroiſſoit approcher, il fit un nouvel effort pour les ſéduire, & dans une Lettre mêlée de plaintes & de flateries, il leur reprocha d'oublier leurs véritables interêts pour ſe laiſſer conduire aveuglément par Ciceron, qui ne penſoit qu'à rétablir la faction de Pompée & qu'à jetter les fondemens d'un pouvoir dont ils devoient craindre leur ruine :

Marc-Antoine, à Hirtius & Céſar.

La mort de Trebonius m'a cauſé tout à la fois beaucoup de joie & de triſteſſe. Je n'ai pû apprendre ſans une vive ſatisfaction qu'on avoit enfin tiré d'un traître la vengeance qui étoit dûe aux cendres du plus grand des Hommes, & que dans le cours de

l'année la Providence du Ciel ſe juſtifie par le châtiment du Parricide, qui eſt déja tombé ſur quelques-uns des coupables, & qui menace inceſſamment tous les autres. Mais d'un autre côté c'eſt pour moi le ſujet d'une vive douleur, de voir que Dolabella ſoit déclaré l'Ennemi public pour avoir fait juſtice d'un meurtrier, & que Trebonius, le fils d'un Bouffon, ſoit plus cher au Peuple Romain que Jules-Céſar le Pere de ſa Patrie. Une réflexion plus amere encore, c'eſt que vous, Hirtius, qui êtes couvert des bienfaits de Céſar & placé de ſa main dans une ſituation qui vous étonne vous-même; & vous, jeune Octave, qui devez tout à l'honneur que vous avez de lui appartenir, vous faſſiez tous deux vos derniers efforts pour donner une couleur de juſtice à la condamnation de Dolabella, pour délivrer le miſerable que je tiens aſſiégé, & pour revêtir Caſſius & Brutus de toute l'autorité. Vous regardez les affaires préſentes du même œil qu'on a regardé nos différends paſſés; le Sénat paſſe à vos yeux pour le Camp de Pompée, vous prenez Ciceron pour votre Chef, vous fortifiez la Macédoine par vos Troupes,

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

vous avez donné l'Afrique à Varus, la Syrie à Caſſius; vous ſouffrez que Caſca exerce les fonctions de Tribun; vous ſupprimez les revenus des Fêtes Juliennes; vous aboliſſez les Colonies de Vétérans, quoiqu'établies par les Loix; vous promettez au Peuple de Marſeille la reſtitution de ce qu'il a perdu par le droit de la guerre; vous oubliez que les Partiſans de Pompée ſont exclus des Emplois par une Loi d'Hirtius même; vous faites toucher à Brutus l'argent d'Appuleius; vous applaudiſſez à la mort de Pœtus & de Menedemus, tous deux amis de Céſar & redevables à ſon amitié du droit de Bourgeoiſie; vous refuſez votre protection à Theopompe, lorſque banni & dépouillé par Trebonius il eſt forcé de ſe refugier à Alexandrie; vous recevez dans votre Camp Sergius Galba, armé du même poignard qui lui a ſervi pour aſſaſſiner Céſar; vous débauchez mes ſoldats; vous enrollez les Vétérans ſous prétexte de vanger la mort de Céſar, & vous les employez, ſans qu'ils s'en défient, contre leur Queſteur, contre leur Général & leurs camarades. Qu'avez-vous fait, en un mot, que Pompée, s'il étoit au monde, &

ſon fils ne vouluſſent pas faire ? Vous prétendez qu'on ne doit point ſonger à la paix avant que j'aie rendu la liberté à Decimus : croyez-vous que ce ſoit là le ſentiment des Vétérans qui ne ſe ſont point encore déclarés ? C'eſt le vôtre, parce que vous vous êtes vendus aux flateries & aux honneurs empoiſonnés du Sénat. Mais vous êtes venus, direz-vous, au ſecours des Troupes que je tiens aſſiegées : je ne m'oppoſe point à leur conſervation, & je n'empêcherai point qu'elles ſe retirent où il vous plaira, pourvû ſeulement qu'elles m'abandonnent celui qui a merité de périr. Vous m'écrivez qu'on a fait renaître au Sénat des ouvertures de paix & qu'on a nommé cinq Ambaſſadeurs Conſulaires : eſt-il croyable que ceux qui m'ont pouſſé à bout lorſque je leur ai fait les plus belles offres, ſoient capables aujourd'hui de modération & d'équité ? Eſt-il vrai-ſemblable que les mêmes Hommes qui ont traité Dolabella ſi mal pour une action louable, puiſſent me pardonner lorſque je fais profeſſion des mêmes ſentimens ? Conſiderez donc lequel vous paroîtra préferable, & le plus utile à notre interêt commun, de

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

vanger la mort de Trebonius ou celle de Céſar. Voyez quel parti vous paroîtra le plus juſte pour nous, ou de nous armer les uns contre les autres pour rétablir la cauſe de Pompée, qui a été ruinée tant de fois, ou de joindre nos forces pour ne pas devenir le jouet de nos Ennemis, qui n'ont que de l'avantage à recueillir de votre ruine & de la mienne. La fortune a differé juſqu'à préſent ce ſpectacle. Elle n'a pas voulu que deux armées qui ſont les Membres d'un même corps, s'égorgeaſſent mutuellement, ni que Ciceron, comme un Chef de Gladiateurs, eût le plaiſir de nous aſſortir pour le combat. Il eſt heureux de vous avoir pris dans les mêmes filets qui lui ont ſervi, comme il s'en vante, à prendre Céſar. Pour moi je déclare que ma réſolution eſt de ne ſouffrir aucun outrage, ni dans ma perſonne ni dans celle de mes amis; de ne point abandonner le Parti qui fut odieux à Pompée; de ne pas permettre que les Vétérans ſoient chaſſés de leurs poſſeſſions & traînés l'un après l'autre au ſupplice; de ne pas rompre les engagemens que j'ai pris avec Dolabella; de ne pas vio er mon alliance avec Lepidus dont je

connois la fidelité, & de ne pas trahir Plancus le confident de tous mes deſſeins. Si les Dieux immortels me ſoutiennent auſſi conſtamment que je l'eſpere dans la défenſe d'une ſi bonne cauſe, je vivrai avec plaiſir. Mais ſi quelque autre deſtin m'attend, je trouve d'avance une vive joie dans la certitude de votre châtiment ; car vous ſentirez quelque jour combien ces Pompeiens, qui ſont ſi fiers & ſi violens dans leur défaite, ſont capables de l'être dans leur triomphe. Enfin je n'ajoute qu'un mot : je puis pardonner les injures de mes Amis ſi je les trouve eux-mêmes diſpoſés, ou à les oublier ou à ſe joindre à moi pour vanger la mort de Céſar. J'ai peine (*a*) à me perſuader qu'il me vienne des Ambaſſadeurs ; mais s'ils arrivent, je ſçaurai ce qu'ils veulent de moi. Adieu.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

Hirtius & Octave, au lieu de répondre à cette Lettre l'envoyerent directement à Ciceron, pour en faire l'uſage qu'il jugeroit à propos, avec la participation du Sénat & du Peuple.

Dans cet intervalle, Lepidus écrivit une Lettre publique au Sénat. C'étoit une exhortation à prendre de nouvelles

(*a*) Vid. Phil. 13. 10. &c.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

meſures pour la Paix, & à prévenir l'effuſion du ſang des Citoyens, par quelque voye qui pût rappeller Antoine & ſes Partiſans au ſervice de la Patrie. Mais il n'y faiſoit aucune mention de ſa reconnoiſſance pour les honneurs publics qui lui avoient été nouvellement décernés. Cette affectation déplut au Sénat, & parut confirmer les ſoupçons qu'on avoit déja de ſon intelligence avec Antoine. Cependant, ſur la propoſition de Servilius, l'Aſſemblée ordonna par un Décret, » qu'on » lui feroit des remercimens de ſon » zele pour la Paix & de ſon inquié- » tude pour le ſalut des Citoyens, » mais qu'on le prieroit de ne s'en plus » mêler & de laiſſer ce ſoin à ceux qui » étoient perſuadés que la Paix étoit » impoſſible ſi Antoine n'abandonnoit » les armes & ne la demandoit lui- » même.

La Lettre de Lepidus fut pour les Amis d'Antoine une nouvelle occaſion de propoſer un Traité, en faiſant valoir la néceſſité de ſatisfaire Lepidus, qui étoit en état, diſoient-ils, d'obtenir par la force ce que ſon amour pour la Paix lui faiſoit déſirer. Ce renouvellement d'inſtances, de la part

de pluſieurs perſonnes ſuſpectes, mit encore une fois Ciceron dans l'embarras de leur répondre & de détruire leurs argumens. » Il leur dit qu'il avoit toûjours appréhendé que des offres de » Paix équivoques n'euſſent pas d'autre effet que d'éteindre le zele public » pour le rétabliſſement de la liberté : » qu'à la vérité ceux qui ſe plaiſoient » dans la diſcorde & dans l'effuſion » du ſang des Citoyens devoient être « bannis de la ſociété des hommes ; » mais qu'on devoit conſidérer auſſi » s'il n'y avoit pas quelquefois des » guerres tout-à fait inévitables, où la » Paix devoit être regardée comme » impoſſible (*a*), parce qu'elle ne pouvoit être qu'un Traité d'Eſclavage : » que la guerre préſente étoit de cette » nature, ayant été entrepriſe par une » Troupe de gens ſans mœurs & ſans » principes, ennemis naturels de la » ſocieté, qui faiſoient toute leur joye » de piller & de maſſacrer les créatures de leur eſpece, & que c'étoit renverſer Rome que de lui rendre de » tels Citoyens (*b*) ; que le Sénat devoit ſe ſouvenir des Décrets qu'il » avoit déja publiés contr'eux ; que

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS

(*a*) Phil. 13. 1. (*b*) Ibid. 2.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

» jamais on n'en avoit porté de ſi fer-
» mes contre des ennemis étrangers
» avec leſquels on avoit renoncé à
» toute eſpérance de Paix. Quoiqu'on
» dût attendre du Sénat autant de pru-
» dence que de courage, & que ces
» deux qualités mêmes ne duſſent ja-
» mais être ſéparées, il vouloit néan-
» moins les conſidérer ſéparément, &
» s'attacher aux regles de la prudence,
» qui étoit la plus circonſpecte & la
» plus ſûre des deux. Si la prudence,
» continua-t-il, m'ordonnoit (*a*) de
» n'eſtimer rien autant que ma vie, de
» ne rien entreprendre au riſque de
» ma tête, & d'éviter tous les dan-
» gers, quand l'eſclavage devroit être
» le fruit de mes précautions, je re-
» jetterois cette ſorte de vertu, ſur
» quelques principes qu'elle fût ap-
» puyée : mais elle nous enſeigne au
» contraire à ne déſirer la conſerva-
» tion de notre vie, de notre fortune
» & de nos familles, qu'avec une juſte
» ſubordination au ſoin de notre li-
» berté, à ne ſouhaiter la poſſeſſion
» de tous ces biens que dans le ſein
» d'un état libre, à ne jamais aban-
» donner notre liberté pour eux & à

(*a*) Ibid. 3.

» les ſacrifier généreuſement pour la
» liberté, parce que ſans liberté ils
» changent tellement de nature qu'ils
» deviennent la ſource des plus grands
» maux. Je voudrois donc prêter l'o-
» reille aux inſpirations de la pru-
» dence, & la reſpecter comme un
» Dieu. Il proteſta que perſonne n'a-
» voit plus de conſidération que lui
» pour Lepidus, & qu'indépendem-
» ment d'une ancienne liaiſon d'ami-
» tié, il ne pouvoit refuſer la plus hau-
» te eſtime aux ſervices qu'il avoit
» rendus à l'Etat, en perſuadant au
» jeune Pompée d'abandonner les ar-
» mes, & d'épargner à ſa Patrie tous
» les malheurs d'une guerre cruelle;
» que la République (*a*) avoit des ga-
» ges innombrables de ſa fidélité & de
» ſa vertu; que perſonne n'ignoroit la
» nobleſſe diſtinguée de ſa naiſſance,
» les honneurs qui étoient accumulés
» ſur ſa tête, ſa qualité de grand Pon-
» tife, les embelliſſemens dont la
» Ville étoit redevable à la généroſité
» de ſes Ancêtres & à la ſienne, le mé-
» rite de ſa femme & de ſes enfans,
» ſon immenſe fortune, qui n'avoit ja-
» mais été ſouillée par le ſang des Ci-

An. de R 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

(*a*) Ibid. 4.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

» toyens, l'éloignement qu'il avoit
» pour l'injuſtice & la violence, &
» l'inclination qui le portoit au con-
» traire à ſe faire aimer par ſes ſer-
» vices & ſes bienfaits ; qu'un homme
» de ce caractere pouvoit ſe tromper
» quelquefois dans ſon jugement, mais
» qu'il ne pouvoit jamais être volon-
» tairement l'Ennemi de ſa Patrie :
» que le penchant qu'il marquoit pour
» la Paix étoit louable, s'il pouvoit
» la rendre telle qu'il venoit de la
» faire avec Sextius Pompée ; qu'auſſi
» lui avoit-on décerné plus d'hon-
» neurs qu'il n'y en avoit jamais eu
» d'exemple avant lui, une Statue,
» avec une magnifique inſcription,
» & le triomphe dans ſon abſence ;
» qu'heureuſement cette affaire avoit
» été ſi bien ménagée, que les actes de
» Céſar ayant été confirmés pour le
» bien de la Paix, on avoit trouvé le
» moyen d'accorder le retour de Pom-
» pée avec leur validité ; qu'en effet
» rien n'étoit ſi ſage que d'avoir mis
» Pompée en état de racheter ſes pro-
» pres biens en lui fourniſſant les ſom-
» mes néceſſaires ; que l'ancienne liai-
» ſon qu'il avoit eue avec ſon Pere lui
» faiſoit déſirer la commiſſion de lui

» reſtituer l'héritage de ſes Ancêtres ; An. de R. 710.
» que ſon premier ſoin (*a*) ſeroit de le Cicer. 64.
» faire nommer Augure, pour rendre Coss.
» au fils la même faveur qu'il avoit VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.
» reçue du Pere ; qu'on apprenoit de
» ceux qui l'avoient vû depuis peu à
» Marſeilles, qu'il devoit venir inceſ-
» ſamment au ſecours de Modene, &
» qu'il n'étoit arrêté que par la crainte
» de mécontenter les Vétérans, en
» quoi l'on reconnoiſſoit le fils d'un
» Pere dont la prudence avoit toujours
» égalé le courage... Qu'au reſte Lepi-
» dus devoit prendre garde que ſa
» conduite ne parût trop arrogante ;
» que s'il prétendoit ſe faire redou-
» ter par ſon Armée, il devoit ſe ſou-
» venir que c'étoit l'Armée du Peu-
» le Romain (*b*) & non la ſienne...
» que s'il offroit l'entremiſe de ſon
» autorité, ſans le ſecours des armes,
» ſon intention méritoit des éloges,
» mais pouvoit paſſer pour ſuperflue ;
» car, quoique ſon autorité fut telle
» qu'un Citoyen de ſon mérite & de
» ſa nobleſſe pouvoit juſtement le pré-
» tendre, le Sénat n'oublioit pas non
» plus ce qu'il devoit à ſa dignité ;
» & jamais on n'avoit vû dans le Sé-

(*a*) Ibid. 5. (*b*) Ibid. 6.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

„ nat tant de gravité, de prudence ;
„ & de courage ; qu'ils étoient tous ſi
„ animés contre les Ennemis de la li-
„ berté publique, qu'il n'y avoit point
„ d'autorité capable de réprimer cette
„ ardeur, ou de leur arracher les ar-
„ mes .... qu'ils ſe flattoient encore
„ des plus heureuſes eſperances, mais
„ qu'ils étoient déterminés (*a*), à tout
„ ſouffrir pour éviter l'eſclavage ; qu'il
„ n'y avoit rien à craindre de Lepi-
„ dus, puiſque ſa propre fortune dé-
„ pendoit de la ſûreté des honnêtes
„ gens : que ſi la nature formoit les
„ caracteres honnêtes, c'étoit la bon-
„ ne fortune qui les confirmoit dans
„ leurs principes ; parce qu'au fond,
„ quoique la ſûreté & le repos fuſ-
„ ſent l'interêt de tout le monde, c'é-
„ toit néanmoins plus particuliere-
„ ment celui des gens riches & heu-
„ reux : que perſonne ne l'étant plus
„ que Lepidus, on devoit croire auſſi
„ que perſonne ne deſiroit plus ſince-
„ rement la paix publique ; qu'il l'a-
„ voit prouvé par un témoignage aſſez
„ éclatant, lorſqu'il avoit paru ſi affli-
„ gé de l'offre du diadême qu'Antoi-
„ ne avoit faite à Céſar, dans la ré-

(*a*) Ibid. 7.

» ſolution d'être ſon Eſclave plutôt » que ſon Collegue ; action qui mé- » ritoit ſeule le plus rigoureux châti- » ment (*a*), quand il n'auroit jamais » commis d'autre crime. Ici l'Orateur s'emporte à ſes invectives ordinaires contre Antoine ; & ſoutenant le même ton dans pluſieurs pages, il conclut enfin que toutes les propoſitions & les eſperances de paix ſont inutiles avec lui. Il en donne pour nouvelle preuve ſa Lettre à Hirtius & Octave : & l'ayant lûe à l'Aſſemblée, non, dit-il, qu'il la jugeât digne de cet honneur, mais pour faire connoître les perfides vûes de l'Auteur par ſa propre confeſſion ; il fait ſes remarques ſur chaque article, avec une raillerie vive & ingénieuſe de la fureur, de l'extravagance, de la folie, & des abſurdités qu'il y découvre à chaque mot. Il ajoute » que ſi Lepi- » dus avoit vû cette Piece, il ceſſeroit » de croire la paix poſſible, & par » conſéquent de la conſeiller ; qu'on » accorderoit plutôt l'eau & le feu, » qu'Antoine avec la République ; que » la premiere réſolution & la plus uti- » le étoit donc de vaincre ; la ſeconde,

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

(*a*) Ibid. 8.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

» de ne craindre & de ne refuſer aucun danger pour la liberté ; qu'il » n'y avoit point à choiſir de troiſiéme parti, mais que le pire, ſans » doute, étoit de ſe ſoumettre lâchement par le honteux deſir de vivre : .... Forcé, dit-il, par de ſi puiſſantes raiſons, il ſe déclare pour le ſentiment de Servilius, ſur la Lettre de Lepidus, en propoſant d'y joindre cette clauſe, qui pouvoit être publiée dans le même Decret, ou ſéparément : » Que Sextus Pompée, fils » de Cnæus, en offrant ſes ſervices & » ſes Troupes au Sénat & au Peuple » Romain, avoit dignement imité le » courage & le zele de ſon pere & de » ſes ancêtres, & répondu à l'opinion » qu'on avoit de ſa propre vertu & de » ſes bonnes intentions pour la Répu» blique ; & que ſa conduite étoit auſſi » glorieuſe, pour lui, qu'elle étoit » agréable au Sénat & au Peuple Ro» main.

Après ce débat, qui ſe termina comme Ciceron le deſiroit, il écrivit à Lepidus une Lettre aſſez courte, & ſi froide, que ſon deſſein ſembloit être de lui faire entendre qu'on étoit fort tranquille à Rome, & que toutes les

meſures qu'il pourroit prendre, y cauſeroient peu d'inquiétude :

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

Ciceron à Lepidus.

(*a*) Tandis que la parfaite conſidération que j'ai pour vous, me porte ſans ceſſe à ne rien épargner pour le ſoutien & l'augmentation de votre dignité, je n'ai pû me défendre de quelque chagrin, en vous voyant négliger de faire vos remercimens au Sénat, pour les honneurs extraordinaires qu'il vous a décernés. Je me réjouis néanmoins de l'ardeur que vous témoignez pour la paix. Si vous pouvez nous la donner, ſans nous précipiter dans l'eſclavage, vous travaillerez, ſans doute également pour votre honneur & pour l'avantage de la République. Mais ſi elle ne produit point d'autre effet que de remettre un furieux en poſſeſſion du pouvoir arbitraire, je vous apprends que tous les honnêtes gens ſont réſolus ici de préferer la mort à la ſervitude. Il me ſemble donc que la ſageſſe vous oblige à ne plus vous mêler de la paix, puiſque vous ne ſeriez approuvé ni du Sénat ni du Peuple. Mais

(*a*) Epiſt. fam. x. 27.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

je ne vous dis point là-deſſus tout ce que vous pourrez apprendre par d'autres voyes ; votre prudence vous ſervira de regle. Adieu.

Plancus, qui commandoit dans la Gaule, & qui faiſoit alors ſa réſidence à Lyon, avec un corps de Troupes aſſez nombreux, fortifia l'avis de Lepidus par une Lettre qu'il écrivit au Sénat dans le même ſens. Ciceron lui fit cette réponſe :

Ciceron à Plancus.

Le récit que Furnius nous a fait (*a*) de votre affection pour la République, a cauſé une ſatisfaction extrême au Sénat & au Peuple de Rome ; mais votre Lettre, qui a été lûe publiquement au Sénat, n'a point paru s'accorder avec le rapport de Furnius. Vous y parlez de paix, tandis qu'un homme, tel que votre Collegue, eſt aſſiégé par d'infâmes Brigands. C'eſt à eux à nous demander la paix, en commençant par quitter les armes ; ou s'ils la demandent armes en mains, c'eſt par la victoire, & non par des Traités, qu'ils doivent l'obtenir. Mais vous appren-

(*a*) Ibid. 6.

drez de votre Frere & de Furnius, comment vos Lettres & celles de Lepidus ont été reçues, &c.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

Caius, frere d'Antoine, qui s'étoit renfermé dans Apollonie avec ſept Cohortes, ſans oſer attendre l'arrivée de Brutus qui s'avançoit vers lui, quitta cette retraite (*a*) pour en chercher une plus ſure à Buthrote : mais ayant été coupé dans ſa route par l'Armée de Brutus, il fut attaqué avec tant de vigueur qu'il perdit trois Cohortes ; & dans un ſecond engagement qu'il ne put éviter, avec d'autres Troupes commandées par le jeune Ciceron, il fut entierement défait & pris lui-même dans ſa fuite. Ainſi Brutus ſe trouva maître abſolu de la campagne. La joie qu'il eut de ce ſuccès lui fit écrire une ſeconde Lettre au Sénat, & Ciceron lui rendit compte auſſi-tôt de la ſatisfaction qu'elle y avoit cauſée. » On a fait, lui écrit-il, la lecture » de votre Lettre dans notre Aſſem» blée (*a*). Tout le monde y a reconnu

(*a*) Plut. Vie de Brutus.

(*b*) Tuæ litteræ quæ in Senatu recitatæ ſunt, & Imperatoris conſilium & Militum virtutem & induſtriam tuorum, in quibus Ciceronis mei, declarant : Quod ſi tuis placuiſſet de his literis referri, & niſi in tempus turbulentiſſimum poſt diſceſſum Panſæ incidiſſent, honos quoque

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

» la prudence du Général, la valeur
» des Troupes, & le merite des Offi-
» ciers, parmi leſquels mon fils n'eſt
» point oublié. Si vos amis avoient
» propoſé quelque choſe en votre fa-
» veur, ou ſi les tems étoient plus tran-
» quilles qu'ils ne peuvent l'être après
» le départ de Panſa, on auroit décer-
» né aux Dieux quelque juſte témoi-
» gnage de la reconnoiſſance publique.

Brutus n'étoit pas ſans embarras ſur la maniere dont il devoit traiter Caius, ſon Priſonnier. S'il conſultoit ſon penchant, il étoit porté à le renvoyer libre; mais il avoit raiſon d'en apprêhender de nouveaux troubles pour lui-même & pour la République. S'il le retenoit dans ſon Camp, il craignoit qu'un Ennemi ſi dangereux n'y excitât quelque ſédition par ſes intrigues. S'il lui faiſoit ôter la vie, il ſentoit que cette extrêmité paroîtroit cruelle, & ſon propre caractere en étoit fort éloigné. Il écrivit à Ciceron pour le conſulter : » Caius, lui dit-il (*a*), eſt

juſtus ac debitus Diis immortalibus decretus eſſet. *Ad Brut.* 2. 7.

(*a*) Caius Antonius adhuc eſt nobiſcum; ſed medius fidius & moveor hominis precibus, & timeo ne illum aliquorum furor excipiat. Plane æſtuo. Quod ſi ſcirem quid tibi placeret, ſine ſollicitudine eſſem. Id enim optimum eſſe perſuaſum eſſet mihi. *Ad Brut.* 2. 5.

» toujours

» toujours dans mon camp, mais en » vérité je ſuis touché de ſes prieres, » & j'appréhende même qu'il ne ſe » trouve des furieux qui ſe déclarent » pour lui. Mon incertitude eſt extrê- » me. Si je ſçavois votre ſentiment, » je ſerois tranquille ; car le parti que » vous me conſeilleriez de ſuivre me » paroîtroit infailliblement le meil- » leur.... L'avis de Ciceron fut de gar- der ſoigneuſement Caius (*a*) juſqu'à ce que le ſort de Decimus fût éclairci à Modene. Cependant Brutus continua de le traiter avec beaucoup de dou- ceur, & conſerva toujours de l'inclina- tion à lui rendre la liberté. Il en écrivit même au Sénat ; & ce qui parut non- ſeulement étrange, mais choquant à tous ſes Amis de Rome, il permit à Caius d'écrire auſſi dans le ſtyle d'un Proconſul. Ciceron lui en fit des plain- tes par cette Lettre :

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

» Pilus, votre Meſſager, nous a » remis deux Lettres le 13 d'Avril, » l'une de vous, l'autre de Caius. » Elles ont paſſé d'abord par les mains » du Tribun Servilius, qui les a ren- » dues au Préteur Cornutus. Dans la

(*a*) Quod me de Antonio conſulis, quoad Bruti exitum cognorimus, cuſtodiendum puto. *Ibid.* 4.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

» lecture qu'on en a faite au Sénat ; » le titre de Proconſul, dont Caius » oſe ſe revêtir, a cauſé autant de ſur- » priſe que ſi l'on avoit vû prendre » celui d'Empereur à Dolabella, qui » nous a dépêché auſſi un Exprès, mais » ſans que perſonne ait eu, comme » votre Pilus, la hardieſſe de produire » ſes Lettres aux Magiſtrats. On a » donc lû la vôtre. Elle étoit courte, » mais extrêmement indulgente pour » Caius. Le Sénat en a paru ſurpris. » Pour moi, je me ſuis trouvé dans » quelque embarras. Devois-je dire » que c'étoit une Lettre ſuppoſée ? » Mais quel parti prendre après cela ſi » vous aviez pris celui de l'avouer ? » Devois-je reconnoître qu'elle étoit » de vous ? C'étoit vous faire peu » d'honneur. Je me ſuis déterminé à » garder le ſilence.

» Le jour ſuivant, lorſque cette » affaire avoit déja fait beaucoup de » bruit, & que tout le monde ſe trou- » voit offenſé de la conduite de Pi- » lus, j'ai fait l'ouverture du débat, » & j'ai dit quantité de choſes du Pro- » conſul Caius. D'autres ont parlé. » Sextius, après avoir rempli ſon rôle, » m'a fait obſerver en particulier à

» quel danger ſon fils & le mien ſe- An. de R.
» roient expoſés s'ils avoient pris réel- 711.
» lement les armes contre un Procon- Cicer. 64.
» ſul. Vous le connoiſſez. Il a toujours Coss.
» rendu juſtice à la cauſe. Mais notre Virgus
» Ami Labeon remarqua que votre Pansa.
» ſceau ne paroiſſoit point à la Lettre, A. Hirtius.
» qu'elle étoit ſans date, que con-
» tre votre uſage vous n'en aviez don-
» né aucun avis à vos amis ; d'où il
» conclut qu'elle étoit ſuppoſée, &
» ſes raiſons en convainquirent toute
» l'Aſſemblée. C'eſt à vous mainte-
» nant, mon cher Brutus, à conſiderer
» la nature & l'état de cette guerre.
» Je vois que le parti de la douceur
» vous plaît, & que vous le croyez
» le meilleur. En général, j'en ſuis
» perſuadé comme vous; mais je doute
» que la clemence convienne aux cir-
» conſtances où nous ſommes. Car
» s'il faut vous les expoſer, mon cher
» Brutus, nous voyons une Troupe
» de miſerables & de déſeſperés qui
» ménacent juſqu'aux Temples des
» Dieux. C'eſt la guerre qui va déci-
» der ſi nous devons vivre ou mourir.
» Qui eſt donc celui que nous épar-
» gnons ; ou que nous propoſons-nous
» par ces ménagemens ? Travaillons-

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa, A. Hirtius.

» nous à la ſureté de ceux qui nous ex-
» termineront juſqu'au dernier s'ils
» remportent l'avantage ? Quelle dif-
» ference mettrez-vous entre Do-
» labella & l'un ou l'autre des An-
» toines ? Si nous croyons en devoir
» épargner un, nous avons traité Do-
» labella trop ſéverement. C'eſt moi
» particuliérement qui me ſuis efforcé
» de faire prendre ces ſentimens au Sé-
» nat & au Peuple, quoique la nature
» des choſes fût aſſez capable de les
» leur inſpirer. Si vous n'approuvez
» pas mes principes, je pourrai dé-
» fendre votre opinion, mais je n'a-
» bandonnerai point la mienne. On
» n'attend de vous ni de la molleſſe ni
» de la cruauté. Il eſt aiſé de trouver
» un temperamment (*a*), en traitant
» les Chefs à la rigueur & les Soldats
» avec indulgence.

Ciceron avoit fait tout ce qu'on pouvoit attendre de la prudence humaine pour le rétabliſſement de la République, car c'étoit à ſes conſeils & à ſon autorité qu'elle devoit ce dernier effort qu'elle faiſoit elle-même pour éviter ſa ruine. Comme elle n'avoit pas de plus cruel Ennemi qu'Antoi-

(*a*) Ad Brut. 2. 7.

ne, Ciceron avoit armé contre lui toutes les forces de l'Italie, & l'Armée du Sénat paroiſſoit capable de l'opprimer. Le jeune Octave n'étoit gueres moins rédoutable aux Amis de la liberté ; mais l'oppoſition de leurs interêts perſonnels, & la jalouſie qu'ils avoient déja fait éclater mutuellement étoient autant de moyens qui pouvoient être employés à les ruiner tous deux. Ciceron ménageoit adroitement l'occaſion de les faire valoir, avec l'attention néanmoins de ſe précautionner contre Octave, en mettant la ſuperiorité des forces du côté des Conſuls, dont il avoit trouvé le ſecret de faire de zelés Partiſans de la liberté. Outre l'embarras qu'il avoit eu à conduire les affaires d'Italie juſqu'à ce point, il trouvoit d'autres obſtacles au dehors, de la part de ceux qui commandoient dans les Provinces (*a*). Ils devoient preſque tous leur élevation à Céſar. Ils étoient les créatures de ſa fortune, ils avoient été les ſoutiens de ſa tirannie ; & toujours remplis des mêmes principes, ils eſpéroient ou de s'élever eux-mêmes au ſouverain pou-

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

(*a*) Vides Tyranni ſatellites in Imperiis. Vides ejuſdem exercitus in latere Veteranos. *Ad Att.* 14. 5.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

voir, ou du moins de le partager, en épouſant la cauſe de quelque ambitieux qui eût plus de puiſſance avec les mêmes prétentions. Des Citoyens de ce caractere, qui ſe trouvoient à la tête d'une puiſſante Armée de Vétérans, n'étoient gueres diſpoſés à marquer de la ſoumiſſion pour un Sénat qu'ils s'étoient accoutumés à mépriſer, ni à mettre le pouvoir militaire, qui avoit ſi long tems gouverné, dans la dépendance de l'autorité civile. Cependant Ciceron n'épargna ni les exhortations par ſes Lettres, ni les ſollicitations par l'offre de l'autorité & des honneurs, pour leur faire préferer à toute autre vûë la gloire immortelle de ſauver leur Patrie. Ceux dont il ſe défioit plus & qu'il preſſa par conſéquent avec les plus fortes inſtances, furent Lepidus, Pollion & Plancus, que le nombre de leurs Troupes & l'importance de leurs Gouvernemens rendoient plus capables de ſervir la République ou de lui nuire. Quoiqu'il fît peu de fond ſur les deux premiers, il leur repréſenta ſi vivement les forces de la bonne Cauſe, & l'unanimité du Sénat, des Conſuls & de toute l'Italie, qu'il les força de diſſimuler du

moins leurs intentions & d'affecter du zele pour leur devoir ; mais ſur tout de demeurer neutres juſqu'à la déciſion des affaires d'Italie, dont le ſort de la République ſembloit dépendre. Ses ſoins furent plus heureux à l'égard de Plancus. Il paroit par les rélations (*a*) qu'il en fait à Brutus & par les Lettres de Plancus même, qu'il tira de lui les plus fortes aſſurances de fidelité, & qu'il l'avoit engagé à ſe mettre en marche pour venir au ſecours de Modene lorſqu'on apprit la défaite d'Antoine. Et peu de tems plutôt, il lui avoit écrit cette Lettre :

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

Ciceron à Plancus.

Quoique j'euſſe appris de Furnius, notre ami commun, dans quelle diſpoſition vous étiez pour la République (*b*), cependant la lecture de vos Lettres m'en a fait juger beaucoup plus clairement. A la vérité notre ſort dépend entierement d'une bataille, & je m'imagine que les armes en auront décidé lorſque vous recevrez cette Let-

(*a*) Planci animum in Rempublicam egregium, legiones, auxilia, copias, ex litteris ejus, quarum exemplum tibi miſſum arbitror, perſpicere potuiſti. *Ad Brut.* 2. 3.

(*b*) Ep. fam. 2. 10.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

tre ; mais vos bonnes intentions n'en ſont pas moins connues, & le deſſein dans lequel vous êtes parti ne vous a pas attiré moins d'applaudiſſemens. Si nous avions un Conſul à Rome, le Sénat n'auroit pas manqué de vous faire connoître par quelques honneurs extraordinaires combien il eſt ſatisfait de vos offres & de vos préparatifs. Mais le tems d'agir n'eſt point encore paſſé. Je trouve même qu'il ne fait qu'arriver ; car, après tout, les vrais honneurs ſont ceux qu'on accorde aux ſervices rendus par les grands Hommes plutôt qu'à l'eſperance d'en recevoir. Si le Ciel nous rend une République où le mérite puiſſe obtenir le luſtre qui lui convient, comptez que le vôtre y ſera diſtingué. Ce qui doit porter véritablement le nom d'honneur n'eſt pas une ſimple invitation à quelques actes paſſagers de vertu, c'eſt la récompenſe de la vertu habituelle & du mérite éprouvé. Je vous exhorte donc, mon cher Plancus, à tourner toutes vos penſées à la gloire. Servez votre Patrie. Volez au ſecours de votre Collegue. Soutenez de toutes vos forces cet heureux accord de toutes les Nations en faveur d'une cauſe juſte &

honorable. Vous me trouverez toujours du zele à faire valoir vos intentions & à favoriſer votre dignité. Enfin, je vous promets une amitié vive & conſtante ; car outre les anciens motifs, tels que notre affection mutuelle, les bons offices, & la durée de notre liaiſon, j'en trouve un ſi puiſſant dans l'amour de la Patrie, qu'il me feroit préferer votre vie à la mienne. 29 Mars. An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

Plancus écrivit dans le même tems une ſeconde Lettre au Sénat, pour l'aſſurer de ſon zele & de la réſolution où il étoit de lui demeurer attaché. Il lui rendit compte auſſi de diverſes entrepriſes qu'il avoit commencées pour ſon ſervice, à l'occaſion deſquelles on lui décerna quelques honneurs, dont Ciceron ſe hâta de lui donner avis :

Ciceron à Plancus.

Si la ſeule conſideration (*a*) de la République ſuffit pour me faire reſſentir avec la plus vive joie le ſecours qu'elle vient de recevoir de vous preſqu'à l'extrêmité du beſoin, je vous dois d'autant plus de félicitations après

(*a*) Ep. fam. X. 22.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

notre victoire & le rétabliſſement de la liberté, que l'interêt que je prends à votre honneur augmente beaucoup ma ſatisfaction. Il eſt auſſi grand que vous puiſſiez le ſouhaiter, & je prévois qu'il ſe ſoutiendra toujours au même dégré. Jamais on n'a lû de Lettres au Sénat qui y ayent fait plus d'impreſſion que les vôtres, ſoit par le mérite éminent de vos ſervices, ſoit par la dignité de vos expreſſions & de vos ſentimens. Je n'y ai rien trouvé qui m'ait paru nouveau, moi qui ſuis lié ſi familierement avec vous, qui me ſouviens des promeſſes que vous m'avez réiterées dans vos Lettres, & qui ai ſçû de Furnius tout le fond de vos deſſeins : mais le Sénat y a trouvé plus de grandeur qu'il ne s'y étoit attendu ; non qu'il ſe défiât de vos inclinations, mais parce qu'il n'avoit pas bien conçu ce qu'on pouvoit attendre de vous, & juſqu'où vous ſeriez capable de vous engager pour le ſoutien de la bonne Cauſe. Ce fut le ſept d'Avril que M. Varifidius m'apporta de grand matin votre Lettre. Je me ſentis tranſporté de joie en la liſant. J'avois autour de moi un grand nombre d'excellens Citôyens, qui atten-

doient ma ſortie pour m'accompagner ; je ne pus m'empêcher de leur communiquer le ſujet de ma ſatisfaction. Dans le même inſtant, Munatius, notre ami commun, étant venu me joindre à l'ordinaire, je lui montrai auſſi-tôt votre Lettre, dont il n'avoit encore rien appris, car Varifidius étoit venu d'abord chez moi ſuivant vos ordres. Quelques momens après, Munatius, qui étoit retourné chez lui, m'apporta vos deux autres Lettres, celle que vous lui écriviez à lui-même & celle qui étoit pour le Sénat. Nous réſolumes de porter celle-ci ſur le champ au Préteur Cornutus, qui ſuivant l'ancien uſage, tient la place des Conſuls dans leur abſence. Le Sénat fut convoqué immédiatement, & l'attente de vos nouvelles rendit l'Aſſemblée fort nombreuſe. Après la lecture de votre Lettre, on fit naître à Cornutus un ſcrupule de Religion ſur ce qu'il n'avoit pas bien conſulté les Auſpices, & cette difficulté fit remettre les affaires au jour ſuivant. Ce fut donc le lendemain que j'eus une conteſtation fort vive ſur votre dignité, avec Servilius, qui avoit trouvé le moyen de ſe faire demander le premier ſon opinion. Il

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

fut abandonné de tout le monde. Mais lorſque toute l'Aſſemblée eut applaudi à la mienne, que je prononçai le ſecond, le Tribun Titius, à ſa priere, entreprit de s'y oppoſer, & le débat fut renvoyé au lendemain. Servilius parut, pour ſoutenir l'oppoſition; quoique ce fût en quelque ſorte contre Jupiter même, dans le Temple duquel ſe tenoit l'Aſſemblée. J'aimerois mieux que vous appriſſiez d'un autre que de moi, de quelle maniere je le menai, & combien j'eus de difficultés à vaincre pour repouſſer l'oppoſition de Titius. Ce que je puis vous aſſurer, c'eſt que le Sénat ne pouvoit agir avec plus de gravité, de réſolution, & d'égard pour votre honneur, qu'il le fit dans cette occaſion; & vous ne devez pas être moins ſatisfait de toute la Ville, car le corps du Peuple & tous les Ordres de l'Etat ſont merveilleuſement unis pour la défenſe de la République. Continuez donc comme vous avez commencé, & rendez-vous digne d'une gloire immortelle. Tout ce qui n'a qu'une vaine ſplendeur & qui ne promet que des apparences de gloire, merite peu votre eſtime. Regardez l'éclat exterieur comme un avantage

frivole & paſſager. Mais le véritable honneur eſt placé ſolidement dans la vertu, & c'eſt par les ſervices qu'on rend à la Patrie qu'il acquiert ſon plus beau luſtre. L'occaſion eſt favorable pour vous. Profitez-en, puiſque vous avez ſçu la ſaiſir, & tirez-en parti juſqu'à la fin. Ainſi la République ne vous ſera pas moins obligée que vous à elle. Pour moi, vous me trouverez toujours ardent à ſoutenir & à augmenter votre dignité. C'eſt une diſpoſition que je crois devoir également & à la République, qui m'eſt plus chere que ma vie, & à l'amitié dont je fais profeſſion pour vous. 11 d'Avril.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

Plancus fit cette réponſe à Ciceron.

C'eſt une vive ſatisfaction (*a*) pour moi de pouvoir penſer que je ne vous ai jamais fait de promeſſe téméraire, & que vous n'avez jamais rien promis témérairement pour moi. Je n'ai pû vous donner de marque plus claire de mon amitié qu'en vous communiquant mes deſſeins avant tout autre. Vous voyez déja que mes ſervices augmentent de jour en jour, & je vous garantis que l'avenir vous en donnera bientôt des preuves encore plus fortes.

(*a*) Ep. fam. X. 31.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius

Plût au Ciel, mon cher Ciceron, que la République pût être auſſi réellement délivrée par mon ſecours, qu'il eſt vrai que votre eſtime & les récompenſes du Sénat valent pour moi l'immortalité ! Mais quand mon zele & ma perſévérance n'auroient pas cet objet, je n'en ſerois pas plus diſpoſé à les laiſſer refroidir. Si, dans la multitude des bons Citoyens, je ne me diſtingue point par mon courage & mon induſtrie, je conſens que vous perdiez le ſoin de ma dignité. Mais en vérité, je ne deſire à préſent rien de plus que ce qui m'eſt accordé. Je demande même qu'on en demeure là, & je vous laiſſe pour l'avenir la diſpoſition de la choſe & du tems. Un Citoyen ne doit rien trouver de lent ni de petit dans les faveurs de ſa Patrie. J'ai paſſé le Rhône avec mon Armée le 26 d'Avril, & de Vienne j'ai fait prendre les devans à ma Cavalerie par des chemins plus courts. Pour moi, ſi je ne trouve point d'obſtacle de la part de Lepidus, on ne ſe plaindra point que j'aie manqué de diligence. S'il s'oppoſe à mon paſſage, je prendrai mes meſures ſuivant les circonſtances. Les Troupes que je com-

mande ſont excellentes par leur nature, leur nombre & leur fidelité. Conſervez-moi votre amitié auſſi long-tems que vous vous croirez ſûr de la mienne. Adieu. An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

Pollion commandoit dans l'Eſpagne ulterieure avec trois Legions fort eſtimées. Tout ami qu'il étoit d'Antoine, il écrivit auſſi à Ciceron, pour lui proteſter dans les termes les plus forts, qu'il étoit réſolu de prendre la défenſe de la République contre tous ceux qui entreprendroient de lui nuire. Dans une de ſes Lettres, après s'être excuſé d'écrire ſi tard & de n'avoir pas écrit plus ſouvent, il dit que ſon caractere & la nature de ſes études lui inſpirent l'amour de la Paix & de la liberté : » C'eſt cette raiſon, con-
» tinue-t-il, qui m'a toujours fait dé-
» plorer les cauſes de la derniere
» guerre. Mais comme il m'étoit im-
» poſſible de ne prendre d'attache-
» ment pour aucun parti, parce que
» j'avois de tous côtés des ennemis
» puiſſans, j'abandonnai un Camp où
» je me croyois en danger, & tour-
» nant vers celui pour lequel j'avois
» le moins d'inclination, je m'expo-
» ſai volontairement à quantité de

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

„ disgraces pour ne pas faire une figure mépriſable entre les perſonnes de mon rang. J'ai eu pour Céſar autant de fidélité que de tendreſſe, parce qu'il m'a toujours traité ſur le pied de ſes plus anciens amis, quoique je n'euſſe commencé à le connoître que dans le plus grand éclat de ſa fortune. Lorſque je me ſuis vû aſſez libre pour me conduire à mon gré, j'ai pris une conduite qui a dû ſatisfaire tous les honnêtes gens. J'ai exécuté ce qu'on me commandoit, mais d'une maniere qui doit avoir fait connoître que je ſuivois moins mon inclination que les ordres d'autrui. L'injuſte haine que je n'ai pas laiſſé de m'attirer, m'a ſuffiſamment appris ce que vaut la liberté, & combien il eſt malheureux de vivre ſous l'empire d'autrui. S'il s'agit donc aujourd'hui de nous aſſujettir au pouvoir d'un ſeul Maître, quel qu'il ſoit je me déclare ſon ennemi. Il n'y a point de danger que je craigne ou que je veuille éviter lorſqu'il eſt queſtion de ma liberté. Mais les Conſuls ne m'ont rien preſcrit, ni par leurs Décrets, ni par leurs Lettres. Depuis

» les Ides de Mars, je n'ai reçu qu'une
» Lettre de Panſa, par laquelle il
» m'exhortoit à faire connoître au
» Sénat qu'il pouvoit diſpoſer de moi
» & de mon armée. Mais pendant
» que Lepidus déclaroit ouvertement
» à la ſienne, & marquoit à tout le
» monde qu'il étoit dans les mêmes
» ſentimens qu'Antoine, la démar-
» che à laquelle on vouloit m'enga-
» ger n'auroit été qu'un contretems.
» Le moyen de procurer du fourage
» à mes Troupes en traverſant ſa
» Province ? Et quand j'aurois ſur-
» monté tous les autres obſtacles,
» pouvois-je voler pardeſſus les Al-
» pes, qui étoient occupées par ſes
» Garniſons ? Perſonne n'ignore qu'é-
» tant à Cordoüe je déclarai publi-
» quement à mes Soldats que je ne
» remettrois mon Gouvernement qu'à
» celui qui ſe préſenteroit avec la
» Commiſſion du Sénat. Vous devez
» donc me regarder, non-ſeulement
» comme un homme qui deſire ar-
» demment la Paix & la ſureté de tous
» les Citoyens, mais qui eſt diſpoſé
» à tout entreprendre pour aſſurer ſa
» liberté & celle de la Patrie. J'ap-
» prens avec une joye extrême que

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Panſa. A. Hirtius.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

» Gallus vous ſoit ſi cher. Je porte envie au bonheur qu'il a de joüir avec » vous de la promenade & de vos » autres amuſemens. Si vous me demandez combien j'eſtime cet avantage, je répons que vous le ſaurez » quelque jour, du moins ſi le repos » eſt un bien que nous puiſſions nous » promettre ; car je ne m'éloignerai » pas un moment de vous. Mais comment ne m'avez-vous jamais marqué dans vos Lettres ce que j'avois » à faire pour me rendre plus utile, » & ſi je devois paſſer en Italie avec » mon armée ou demeurer dans ma » Province ? Je ſuis réduit à me conduire par mes propres lumieres. » Quoiqu'il fût plus ſur & moins embarraſſant de demeurer, j'ai fait » reflexion qu'on avoit beſoin de Legions plus que de Provinces, & dans » l'état où j'ai ſû qu'étoient les choſes, » je me ſuis déterminé à partir avec » mes Troupes... A Cordoüe le 15 de » Mars.

Il nous reſte auſſi pluſieurs Lettres de Ciceron à Cornificius, qui commandoit alors en Afrique, & qu'il exhortoit de même à défendre courageuſement la République dans ſa Pro-

vince. Ce Proconſul fut le ſeul à la fin qui lui tint parole, & qui ſe devouant au ſalut de l'Etat, perdit la vie pour maintenir ſon Gouvernement dans la ſoumiſſion. An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

P. Servilius, qu'on a vû paroître ſi ſouvent dans les diſcuſſions du Sénat, étoit d'une naiſſance & d'un rang diſtingués. Il étoit fils de ce Servilius à qui ſes exploits vers le Mont Taurus avoient fait obtenir le ſurnom d'Iſaurique, & dès le commencement de la guerre civile il avoit été Conſul avec Jules Céſar. Quoiqu'il affectât du zele pour la République, les liaiſons qu'il avoit avec Antoine lui attiroient de la conſidération dans le Parti des Rebelles, qui tira même avantage de ſa vanité pour en faire un rival à Ciceron dans le ménagement des affaires publiques. En effet, il cherchoit ſans ceſſe l'occaſion de troubler ce grand Citoyen dans ſes plus ſages meſures, juſqu'à mettre ſa gloire à ſe déclarer toujours pour l'opinion contraire à la ſienne. L'interêt public fit ſupporter long-tems cette conduite à Ciceron ; mais piqué enfin de ſon obſtination dans l'affaire de Plancus, il ſe crut autoriſé à le traiter avec une

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

sévérité extraordinaire, & loin de regreter la chaleur qui l'avoit emporté, il en rendit compte à Brutus par cette Lettre :

Ciceron à Brutus.

Vous aurez appris par les Lettres (*a*) de Plancus, dont je m'imagine qu'on vous a fait remettre une copie, ſes excellentes diſpoſitions pour le ſervice de la République, avec l'état de ſes Légions, de ſes Troupes auxiliaires, & de toutes ſes forces. Vos propres Agens vous auront informé auſſi de la legereté, de l'inconſtance & des mécontentemens perpétuels de Lepidus, qui, après ſon propre frere, ne hait rien tant que vous, qui êtes ſon proche parent. Dans l'extrémité où ſont les affaires, l'attente du dénoûment nous rend fort inquiets. Toutes nos eſperances dépendent de la délivrance de Decimus, pour lequel nous avons tremblé longtems. J'ai aſſez d'affaires avec ce fou de Servilius, que j'ai ſupporté avec plus de patience qu'il ne convenoit à ma dignité. C'eſt l'interêt de la République qui me faiſoit fermer les yeux, dans la crainte de donner aux

(*a*) Ad Brut. 2, 2.

Mécontens un Chef mal intentionné lui-même, mais conſiderable par ſa Nobleſſe. Ils ne ſe ſont pas moins liés avec lui : cependant je n'aurois pas voulu l'aliéner tout-à-fait de la République. Enfin, je me ſuis laſſé de tous ces ménagemens, car ſon inſolence devenoit ſi exceſſive, qu'il nous traitoit déja comme des Eſclaves. Il a reçu bien des mortifications dans l'affaire de Plancus. Après un débat qui a duré deux jours, je l'ai traité ſi durement que j'oſe m'en promettre déſormais plus de modeſtie. Au milieu de cette conteſtation j'ai reçu le 19 d'Avril des Lettres de Lentulus, notre Ami commun, qui eſt toujours en Aſie, & qui m'informoit de la ſituation de Caſſius dans la Syrie. La lecture que j'en ai faite au Sénat a déconcerté tout-à-fait Servilius & quantité de gens qui lui reſſembient ; car nous n'avons que trop de Sénateurs du plus haut rang qui penſent fort mal. Servilius a paru fort affligé de voir approuver au Sénat ce que j'avois propoſé en faveur de Plancus. Le rôle qu'il joue eſt monſtrueux. Adieu.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

Les nouvelles que Ciceron avoit reçues de Lentulus furent bien-tôt con-

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

firmées par des Lettres particulieres de Brutus & de Caſſius, qui lui marquoient » que Caſſius s'étoit emparé » de la Syrie avant l'arrivée de Do» labella ; que les Généraux L. Marcus » & Q. Criſpus s'étoient joints à lui « avec toutes leurs Troupes ; que la » Légion commandée par Cæcilius » Baſſus, s'étoit ſoumiſe malgré ſon » Chef ; que quatre autres Légions, » envoyées au ſecours de Dolabella » par Cléopatre Reine d'Egypte, ſous » la conduite d'Allienus, avoient pris » auſſi le parti de la ſoumiſſion : & » dans la crainte que cette Lettre, en » venant d'un Pays ſi éloigné, ne fût » interceptée par des mains ennemies, » Caſſius en écrivit une ſeconde, qui » contenoit un détail plus particulier » des circonſtances.

Caſſius Proconſul, à ſon cher Ciceron.

Si votre ſanté eſt bonne (*a*), je m'en réjouis beaucoup. La mienne eſt excellente. J'ai reçu votre Lettre, & je ſuis vivement touché des marques de votre affection. Non-ſeulement vous me ſouhaitez toutes ſortes de biens,

(*a*) Ep. fam. 12. 12. It. vid. 11.

par l'ancien ſentiment de votre amitié pour moi & de votre zele pour la République, mais je vois que l'interêt que vous prenez à ma ſituation va juſqu'à vous cauſer beaucoup d'inquiétude. Comme je me ſuis figuré, premierement, que vous ne me croirez jamais capable d'être tranquille lorſque la République eſt opprimée, & ſecondement, que vous ne me ſuppoſeriez point en action, ſans être inquiet pour ma ſureté & pour le ſuccès de mes entrepriſes, je ne me ſuis pas plutôt vû maître des Légions, qu'Allienus amenoit d'Egypte, que j'ai pris ſoin de vous en informer par divers Exprès. Je n'ai pas manqué d'en écrire auſſi au Sénat, mais j'ai donné ordre que mes Lettres ne lui fuſſent rendues qu'après vous avoir été communiquées. Si toutes ces dépêches ne ſont point allées juſqu'à Rome, je ne puis douter que Dolabella, qui depuis l'horrible meurtre de Trebonius ſe trouve maître de l'Aſie, n'ait arrêté mes Meſſagers. Toutes les armées qui étoient dans la Syrie ſont à préſent réunies ſous mes ordres. J'avois pris avec elles divers engagemens qui m'ont obligé de demeurer quelque tems oiſif; mais je ſuis

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

prêt enfin à commencer la campagne. Mon eſperance eſt toujours que vous ne ceſſerez point de ſoutenir mon honneur & de veiller à mes interêts. Vous êtes témoin que je n'ai jamais refuſé le travail ni rédouté le danger pour ſervir ma Patrie ; que c'eſt par votre conſeil & votre autorité que j'ai pris les armes contre ces infâmes Brigands ; que non-ſeulement j'ai levé des Armées pour la défenſe de la République & de la liberté, mais que je les ai comme arrachées des mains de nos cruels Tyrans, dans un tems, où ſi Dolabella s'en étoit rendu maître avant moi, le ſeul bruit de leur approche auroit animé le courage d'Antoine & de ſon Parti. Je vous conjure par cette raiſon, de prendre mes Troupes ſous votre protection, du moins ſi vous croyez qu'elles ayent rendu ſervice à l'Etat. Faites qu'elles ne ſe répentent point d'avoir préferé la cauſe de la République au deſir du pillage & à l'eſperance du butin. Faites auſſi tout ce qui dépendra de vous pour procurer de juſtes honneurs aux Généraux Marcus & Criſpus ; car Baſſus a refuſé miſerablement de me remettre ſa Légion, & ſi ſes ſoldats ne m'avoient

voient pas fait une députation mal- An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.
gré lui, il auroit tenu contre moi dans Apamée, que j'aurois été forcé par conſéquent d'emporter les armes à la main. Je vous demande cette grace, non-ſeulement au nom de la République, qui a toujours été le plus cher objet de votre affection, mais encore au nom de notre amitié dont je connois tout le pouvoir ſur votre eſprit & ſur votre cœur. Croyez-moi, les Troupes que j'ai ſous mes ordres appartiennent au Sénat, à tous les honnêtes gens, & particuliérement à vous; car ce qu'elles apprennent continuellement de vos diſpoſitions & de votre conduite les attache merveilleuſement à vos interêts; & lorſqu'elles ſçauront que vous prenez un ſoin particulier des leurs, elles croiront vous devoir tout.... Depuis que cette Lettre eſt écrite, j'ai appris que Dolabella étoit entré dans la Cilicie avec toutes ſes forces. Je ne tarderai point à le ſuivre, & je vous informerai ſoigneuſement de toutes mes démarches. Faſſe le Ciel ſeulement que le ſuccès réponde toujours à mes intentions! Adieu.

Brutus, qui avoit écrit le premier de ſi heureuſes nouvelles à Ciceron, les

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

avoit auſſi marquées (*a*) à Servilia ſa mere, & à ſa ſœur Tertia, mais il avoit recommandé à ces deux Dames de ne pas publier leurs lettres ſans avoir conſulté Ciceron. Il commençoit à craindre que la proſperité de Caſſius ne causât de l'ombrage au jeune Céſar, & ne fît appréhender à tous les Chefs qui s'étoient réunis contre Antoine, que le Parti de la République ne devînt plus fort qu'ils ne le deſiroient pour l'utilité de leurs propres vûes. Mais Ciceron lui écrivit (*b*), » que les nouvelles qui lui cauſoient » cette crainte étoient déja répandues » à Rome avant l'arrivée de ſes Let- » tres, & que ſi ſes défiances n'étoient » pas ſans fondement, il n'en étoit » pas moins néceſſaire que ſes Lettres » fuſſent communiquées au Public.

Ainſi par ſes Lettres (*c*), par ſes Meſſagers, par ſes exhortations & ſes inſtances, Ciceron excitoit continuel-

(*a*) Ego ſcripſi ad Tertiam ſororem, & matrem, ne prius ederent hoc quod optime ac feliciſſime geſſit Caſſius, quam tuum conſilium cognoviſſent. *Ad Brut.* 2. 5.

(*b*) Video te veritum eſſe id quod verendum fuit, ne animi partium Cæſaris vehementer commoverentur. Sed antequam tuas literas accepimus, audita res erat & pervulgata. *Ibid.* 6.

(*c*) Meis litetis, meis nunciis, meis cohortationibus, omnes qui ubique eſſent, ad Patriæ præſidium excitatos. *Phil.* 14. 7.

lement ceux qui avoient quelque autorité dans les differentes parties de l'Empire, à ne rien ménager pour le ſoutien de la liberté ; & pour prix de tant de peines, il avoit ſans ceſſe à combattre dans le ſein de Rome la rage & la malignité des Factieux. Ils lui cauſerent plus d'embarras que jamais par les fauſſes nouvelles qu'ils feignirent de recevoir ſur la ſituation de Modene. Ils ne parloient que des ſuccès d'Antoine, ou, ce qui étoit encore plus terrible, de ſon union avec les Conſuls pour forcer Decimus à ſe rendre. La frayeur ſe répandit ſi vivement dans la Ville, que tous les honnêtes gens ne penſoient plus qu'à la quitter, pour aller chercher un aſile (*a*) auprès de Brutus & de Caſſius. Cependant Ciceron, loin de ſentir diminuer ſon courage, affecta de paroître gai & ttanquille dans la conſternation générale. Tandis que la plûpart de ſes amis doutoient de la fidelité des Conſuls, il conſerva pour eux une parfaite confiance ; & connoiſſant le nombre & l'excellence de leurs Troupes, il ne douta point

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

(*a*) Triduo vero aut quatriduo.... timore quodam perculſa Civitas, tota ad te ſe cum conjugibus & liberis effundebat. *Ad Brut.* 3. *Ep. fam.* 12. 8.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

que ſi la querelle publique étoit decidée par une bataille (*a*), l'avantage ne fût infailliblement pour eux. S'il eut quelque chagrin ſenſible, ce fut du bruit injurieux qu'on fit courir malignement pendant quelques jours, qu'il avoit formé le deſſein de ſe rendre maître de la Ville & de ſe faire déclarer Dictateur. On aſſuroit même qu'avant deux jours il étoit réſolu de paroître publiquement avec les Faiſceaux. Mais ayant engagé le Tribun Apuleius, un de ſes plus fidéles amis, à détruire cette miſerable calomnie dans un diſcours au Peuple, il fut honorablement vangé par toute l'Aſſemblée (*b*), qui s'écria d'une voix unanime, » que Ciceron n'avoit ja-
» mais formé d'entrepriſe ni de deſ-
» ſein qui n'eût pour objet le plus
» grand bien de la République. Ce

(*a*) Triſtes enim de Bruto noſtro literæ nunciique afferebantur : me quidem non maxime conturbabant. His enim exercitibus ducibuſque quos habemus, nullo modo poteram diffidere. Neque aſſentiebar majori parti hominum; fidem enim Conſulum non condemnabam, quæ ſuſpecta vehementer erat. Deſiderabam nonnullis in rebus prudentiam & celeritatem. *Ad Brut.* 2. 1.

(*b*) Itaque P. Apuleius doloris mei concionem habuit maximam, in qua cum me liberare ſuſpicione faſcium vellet, una voce cuncta concio declaravit, nihil eſſe à me unquam de Repub. niſi optime cogitatum. *Phil.* 14. 6.

glorieux témoignage ſuffiſoit pour le conſoler ; & quelques heures après le diſcours d'Apuleius, il reçut une ſatisfaction (*a*) plus vive encore de la nouvelle qui arriva d'une victoire remportée ſur Antoine. An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

Le ſiege de Modene, qui avoit duré environ quatre mois, eſt un des plus mémorables de l'Antiquité par la vigueur de l'attaque & de la défenſe. Antoine s'étoit poſté ſi avantageuſement & ſerroit de ſi près la Ville, qu'elle ne pouvoit recevoir le moindre ſecours ; & Decimus, quoique réduit depuis long-tems à la derniere extrémité, ſe défendoit avec une merveilleuſe valeur. Les anciens Ecrivains nous ont conſervé quelques-uns des ſtratagemes (*b*) qui furent employés dans les deux Partis. Hirtius, pour donner de ſes nouvelles aux Aſſiegés, s'étoit procuré quelques Plongeurs, qui leur portoient entre deux eaux des avis gravés ſur des lames de plomb. Mais Antoine, qui s'en apperçut, lui coupa cette communication en faiſant placer ſous la riviere des trappes &

(*a*) Poſt hanc concionem duabus tribuſve horis optariſſimi nuncii & literæ venerunt. *Ibid.*

(*b*) Frontin. De ſtratagem. l. 3. 13. Plin. Hiſt. natur. l. x. 37. Dio, p. 315.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

des filets ; ce qui donna occaſion au Conſul & à Decimus d'en établir une autre par les airs, en faiſant porter leurs Lettres par des Pigeons.

Panſa n'avoit pas ceſſé de s'avancer vers ſon Collegue, avec quatre Légions de nouvelles levées qu'il avoit emmenées de Rome. Il n'étoit plus qu'à quelques milles du Camp de la République, lorſqu'Antoine, qui avoit compté tous les jours de ſa marche, fit ſortir du ſien une partie de ſes meilleures Troupes, pour le ſurprendre dans ſa route & le forcer au combat avant qu'il pût joindre Hirtius. Mais nous avons un détail circonſtancié de cette action dans une Lettre de Sergius Galba, un des Meurtriers de Céſar, qui étoit chargé d'un commandement conſiderable dans l'Armée d'Hirtius :

Galba à Ciceron.

(*a*) Je m'étois avancé au-devant de Panſa pour lui faire hâter ſa marche, & le 15 d'Avril, nous comptions d'arriver au Camp d'Hirtius : mais le même jour Antoine fit ſortir du ſien la ſeconde & la trente-cinquiéme Légion, avec deux Cohortes Prétorien-

(*a*) Ep. fam. 10. 30.

nes, la ſienne & celle de Silanus, & une partie des Vétérans (*a*) rappellés. Il s'avança fierement vers nous, dans l'opinion que nous n'avions que quatre Légions de nouvelles levées. Heureuſement Hirtius avoit profité de la nuit précedente pour favoriſer notre marche, en nous envoyant la Légion Martiale que je commande, & deux Cohortes Prétoriennes. Dès que la Cavalerie d'Antoine ſe fit appercevoir, nous ne pûmes moderer l'ardeur de la Légion Martiale & des deux Cohortes, qui demanderent inſtamment à l'attaquer; & voyant qu'il étoit impoſſible de les retenir, nous prîmes le parti de les ſuivre contre notre inclination. Antoine étoit avec ſes Légions derriere (*b*) *Forum Gallorum*; & voulant nous cacher qu'il fût ſi bien ſoutenu, il n'avoit fait paroître que ſa Cavalerie, avec quelque Infanterie armée à la legere. Lorſque Panſa vit qu'il n'étoit plus maître du détachement d'Hirtius, il donna ordre à deux de ſes nouvelles Légions de

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

(*a*) En latin *Evocati*. C'étoient des Vétérans qui avoient reçu abſolument leur congé, & qui ſe trouvant encore de la vigueur étoient r'engagés au ſervice par des faveurs particulieres.

(*b*) *Forum Gallorum* en latin, aujourd'hui Caſtel-Franco, petit Village entre Modene & Boulogne. *Cluv.*

Ag. de R. 710. Cicer. 14. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

le ſuivre, & nous ne fûmes pas plûtôt dégagés des bois & des marais, que nous mîmes les douze Cohortes en ordre de bataille, ſans attendre que les deux nouvelles Légions fuſſent arrivées. Antoine ne balança point alors à paroître avec ſes Troupes, qu'il rangea auſſi pour le combat, & ſans perdre un moment, il engagea l'action. Le premier choc fut ſi impétueux de part & d'autre, que j'aurois peine à vous en donner l'idée. Cependant l'aîle droite où j'étois, compoſée de huit Cohortes de la Légion Martiale, fit perdre terrain à la trente-cinquiéme Légion d'Antoine, & l'ayant miſe en fuite, la pourſuivit l'eſpace de plus de cinq cens pas. Là-deſſus obſervant que la Cavalerie ennemie cherchoit à nous envelopper, je commençai à me retirer avec mon aîle, & je donnai ordre à ce que j'avois de troupes armées à la legere de faire tête à la Cavalerie Afriquaine, pour empêcher qu'elle ne pût nous prendre par derriere. Dans l'embarras de tous ces mouvemens je m'apperçus que j'étois au milieu des gens d'Antoine, & qu'Antoine même étoit fort près de moi. Je n'eus rien de mieux à faire

que de me couvrir les épaules de mon bouclier, & de pouſſer mon cheval à toute bride vers les deux nouvelles Légions qui venoient vers nous ; & tandis que non-ſeulement les gens d'Antoine me pourſuivoient, mais que les nôtres mêmes me jettoient leurs javelots ſans me reconnoître, je ne ſçais comment je pus échapper à tant de dangers, & me faire enfin remarquer de nos Soldats. La Cohorte Prétorienne de Céſar ſoutint long-tems le combat ſur la voie Emilienne ; mais notre aîle gauche, qui étoit la plus foible, n'étant compoſée que de deux cohortes de la Légion Martiale, & de la Prétorienne d'Hirtius, fut forcée de ſe retirer lorſqu'elle ſe vit preſqu'environnée de la Cavalerie d'Antoine qui eſt la principale force de ſon Parti. Toutes nos Troupes ayant fait ainſi fort heureuſement leur retraite, je me retirai le dernier, & nous rentrâmes dans le Camp où nous avions paſſé la nuit. Juſques-là c'étoit Antoine qui pouvoit s'attribuer la victoire. Il ſe flatta de pouvoir nous forcer dans notre Camp, mais l'ayant entrepris, il y perdit un grand nombre de ſes gens ſans nous avoir fait le moindre mal.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

Hirtius qui avoit appris pendant ce tems-là que nous étions aux mains, étoit ſorti de ſon Camp à la tête de vingt cohortes de Vétérans, & rencontrant Antoine à ſon retour il le défit entierement, dans le lieu même qui nous avoit ſervi de champ de bataille. Antoine regagna ſur les dix heures du ſoir ſon Camp de Modene, avec toute ſa Cavalerie. Hirtius ſe retira dans le Camp que Panſa avoit quitté le matin & où il avoit laiſſé deux Légions. Ainſi Antoine perdit la plus grande partie de ſes Vétérans, mais il nous en a couté auſſi un bon nombre de Soldats de nos Cohortes Prétoriennes & de la Légion Martiale. Nous avons pris deux Aigles & ſoixante Drapeaux, & l'on peut dire que nous avons remporté un avantage conſiderable. De notre Camp, le 18 d'Avril.

Outre cette Lettre, on reçut des informations d'Octave & des deux Conſuls, qui confirmerent le récit de Galba (*a*) en y joignant quelques au-

(*a*) Cum ipſe in primis Panſa pugnaret, duobus periculoſis vulneribus acceptis ſublatus è prælio. *Phil.* 14. 9. Hirtius ipſe, Aquilam quartæ Legionis cum inferret, qua nullius pulchriorem ſpeciem Imperatoris accipimus, cum tribus Antonii Legionibus equitatuque conſlixit. *Ibid.* 10. Cæſar adoleſcens maximi animi, ut veriſſime ſcribit Hirtius, caſtra mul-

tres circonſtances. » Panſa combat- An. de R. 710.
» tant avec beaucoup de valeur avoit Cicer. 64.
» reçu deux bleſſures fort dangereu- Coss.
» ſes, & s'étoit fait tranſporter du VIBIUS PANSA.
» Champ de bataille à Boulogne. Hir- A. HIRTIUS.
» tius n'avoit pas perdu un ſeul hom-
» me; & pour animer ſes ſoldats, il
» avoit pris l'Aigle de ſa quatriéme
» Légion & l'avoit portée lui-même.
» Céſar, qui étoit demeuré à la garde
» du Camp, avoit été attaqué auſſi par
» un autre corps d'Ennemis, qu'il avoit
» repouſſé glorieuſement. Antoine lui reprocha dans la ſuite (*a*) » de s'être
» ſauvé du combat avec tant de
» frayeur, qu'il avoit été deux jours en-
» tiers ſans oſer reparoître, & qu'il étoit
» revenu ſans cheval & ſans ſon habit
» de commandement. Mais Ciceron avoit tiré les circonſtances qu'on vient de lire, des Lettres qui étoient adreſſées au Sénat, dans leſquelles Hirtius rendoit un témoignage fort honorable à la conduite & au courage d'Octave.

Toutes ces nouvelles étant arrivées à Rome le 20 d'Avril, y cauſerent

tarum Legionum paucis cohortibus tutatus eſt, ſecundumque prælium fecit. *Ibidem; vid. App. lib.* 3. 571.

(*a*) Priore prælio Antonius eum fugiſſe ſcribit, ac ſine paludamento equoque poſt biduum demum apparuiſſe. *Suet. Aug.* X.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

une joye proportionnée à la terreur que d'autres rapports y avoient répanduë. Tout le corps du Peuple s'aſſembla auſſi-tôt devant la Maiſon de Ciceron, & le conduiſit au Sénat comme en triomphe. A ſon retour, il fut accompagné de même juſqu'à la Tribune, d'où il rendit compte à l'Aſſemblée, des avantages que la République venoit de remporter; & de-là il fut reconduit à ſa Maiſon avec le même Cortége & les mêmes applaudiſſemens. En écrivant à Brutus (*a*), il l'aſſure; » Qu'il recueillit dans ce jour le fruit » de tous ſes travaux; ſi la gloire ſo» lide, dit-il, eſt un fruit qui doive » ſatisfaire un cœur ſenſible.

Le Sénat ayant été convoqué le jour ſuivant par le Préteur Cornutus, pour délibérer ſur les Lettres des Conſuls & d'Octave, l'opinion de Servilius fut que les Citoyens devoient quitter l'habit de guerre, & qu'il falloit ordonner des actions de graces, à l'honneur des Conſuls & d'Octave. Cice-

(*a*) Cum heſterno die me ovantem ac propè triumphantem Populus Romanus in Capitolium domo tulerit, domum inde reduxerit. *Philip.* 14. 5. Quo quidem die magnorum meorum laborum fructum cepi maximum, ſi modo eſt aliquis fructus ex vera ſolidaque gloria, &c. *Ad Brut.* 3.

ron, qui parla enſuite, ſe déclara fortement contre la propoſition de quitter l'habit de guerre, avant que Décimus fût abſolument délivré ; » Il » prétendit que ce changement ſeroit » ridicule, tandis que la cauſe de la » guerre ſubſiſtoit encore ; que c'étoit » l'Envie qui l'avoit fait propoſer, & » qui vouloit ôter à Décimus, aux » yeux de la Poſterité, l'honneur im- » mortel dont il ſeroit pour ſon nom, » que le Peuple Romain eût pris l'ha- » bit de guerre dans le péril preſſant » d'un Citoyen, & qu'il n'eût repris » la robe ordinaire qu'après l'avoir vû » hors de danger (*a*). Il exhorta l'Aſ- » ſemblée à perſeverer dans ſes princi- » pes, & à demeurer perſuadée que le » ſort de la guerre conſiſtoit dans la » perſonne de Décimus ; que malgré » les juſtes raiſons qu'on avoit de ſe » flatter déja qu'il étoit en ſureté, il » falloit remettre les effets de cette » eſperance après la certitude de l'é- » vénement, pour ne pas marquer » par un excès de précipitation qu'on » voulût arracher les faveurs des » Dieux ou qu'on ſe crût imprudem- » ment au-deſſus des revers de la for-

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

(*a*) Phil. 14. 1. 2.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

» tune. A l'égard des actions de gra-
» ces, il reproche à Servilius d'avoir
» omis dans ſon opinion deux choſes,
» qu'il ne devoit pas négliger : Pre-
» mierement de donner à Antoine le
» titre d'Ennemi ; en ſecond lieu,
» d'accorder celui d'Empereur aux Gé-
» néraux de la République. Les épées
» de nos Soldats, dit-il, ſont teintes,
» ou du moins humectées de ſang ; ſi
» c'eſt d'un ſang Ennemi, il faut loüer
» leur courage & leur piété ; mais ſi ce
» ſang eſt celui de nos Concitoyens,
» c'eſt un crime déteſtable de l'avoir
» répandu. Pourquoi craindroit-on
» de donner le titre d'Ennemi à celui
» qui ſurpaſſe tous nos Ennemis en
» cruauté. Il eſt actuellement aux
» mains avec quatre Conſuls, il exer-
» ce une guerre mortelle contre le
» Sénat & le Peuple Romain ; il nous
» prépare le ravage, la déſolation,
» les ſupplices & les tortures ; il ap-
» prouve l'horrible action de Dola-
» bella, dont les Peuples les plus bar-
» bares ſe croiroient deshonorés ; il
» confeſſe qu'il y a participé par ſon
» conſeil ; il déclare ce qu'on doit
» craindre de lui à Rome, par l'affreux
» traitement que Parme vient d'eſ-

» ſuyer : d'honnêtes Habitans, dont
» tout le crime eſt d'avoir été invio-
» lablement attachés au Sénat & au
» Peuple, ont ſouffert une mort cruel-
» le par l'ordre de Lucius, ſon frere,
» l'horreur & la honte de l'eſpece hu-
» maine. A qui donnera t'on jamais
» le nom d'Ennemi (*a*), ſi l'on craint
» de le donner à ces Barbares ? Anni-
» bal n'exerça jamais tant de cruauté
» dans aucune Ville.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

» Ciceron conjure l'Aſſemblée de
» rappeller à ſa mémoire les horri-
» bles bruits qu'on avoit pris plaiſir
» deux jours auparavant à répandre
» dans tous les quartiers de la Ville.
» Quel effroi, quelle conſternation
» n'y avoient-ils pas cauſé ? Ne ſe
» croyoit-on pas à la veille d'une
» mort cruelle ou d'une fuite la-
» mentable ? Et l'on faiſoit difficul-
» té de donner le nom d'Ennemis à
» ceux dont on avoit appréhendé des
» maux ſi funeſtes ? Il propoſe donc,
» premierement d'accorder aux Gé-
» néraux de la République le titre
» d'Empereurs ; en ſecond lieu, d'aug-
» menter le nombre ordinaire des
» jours d'action de graces, puiſque

(*a*) Ibid. 5.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius

„ la reconnoiſſance publique étoit par-
„ tagée entre trois Généraux. Depuis
„ plus de vingt ans on n'avoit point dé-
„ cerné de ſupplication à l'honneur
„ d'un Général ſous un autre titre que
„ celui d'Empereur : Servilius n'en de-
„ voit donc propoſer aucune ; ou s'il ju-
„ geoit qu'on ne pouvoit s'en diſpenſer
„ dans l'occaſion, il devoit accorder du
„ moins les honneurs ordinaires à ceux
„ qui en avoient mérité de plus diſtin-
„ gués. L'uſage n'étoit-il pas de donner
„ le nom d'Empereur aux Généraux
„ pour avoir tué quelques milliers d'Eſ-
„ pagnols, de Thraces, ou de Gaulois?
„ Comment le refuſer pour la défaite
„ de pluſieurs Légions, & pour la mort
„ de tant d'ennemis qui avoient cou-
„ vert le champ de bataille? Quels hon-
„ neurs, quelles félicitations nos Libé-
„ rateurs n'auroient-ils pas reçûs dans
„ ce Temple, puiſqu'hier le ſeul mérite
„ d'avoir récité leurs grandes actions
„ me fit conduire comme en triomphe
„ au Capitole ? N'eſt ce pas réellement
„ un triomphe de recevoir de toute
„ la Ville le témoignage public des
„ ſervices qu'on a rendus à la Patrie.
„ Si dans les tranſports de la joye
„ commune on ne m'a fait qu'une

» ſimple félicitation, c'étoit déclarer
» du moins le jugement qu'on portoit
» de ma conduite. Si l'on m'a fait
» des remercimens, c'étoit m'accor-
» der beaucoup davantage. Si l'un
» & l'autre s'eſt trouvé réuni, que
» peut-on s'imaginer de plus glorieux ?
» Ciceron ajoute qu'il eſt forcé de
» parler de lui-même, par les outra-
» ges qu'il a eſſuyés nouvellement
» de l'Envie ; que l'inſolence des Fac-
» tieux eſt montée juſqu'à le faire
» ſoupçonner d'avoir aſpiré à la ty-
» rannie (*a*), lui dont toute la vie
» s'eſt paſſée à défendre la Liberté pu-
» blique ; comme ſi le deſtructeur de
» Catilina avoit pû devenir tout d'un
» coup un Catilina lui-même : que ſi
» cet odieux rapport eût trouvé quel-
» que crédit dans la Ville, le deſſein
» de ſes Ennemis étoit de fondre ſur
» lui comme ſur un Tyran, & de lui
» ôter bruſquement la vie ; que ce
» complot étoit manifeſte, & qu'il
» en prouveroit la réalité dans un
» autre tems ; que s'il s'étendoit là-
» deſſus, c'étoit moins pour ſe pur-
» ger aux yeux d'une Aſſemblée de-
» vant laquelle il ne croyoit pas avoir

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

(*a*) Ibid. 5.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

» beſoin d'apologie, que pour ap-
» prendre à quelques petits eſprits
» que la vertu des bons Citoyens de-
» voit être l'objet de leur imitation
» plûtôt que de leur envie (*a*) : que ſi
» quelqu'un lui conteſtoit la premiere
» Place dans le Gouvernement, ce
» ſeroit une inſigne folie de pré-
» tendre l'emporter en oppoſant le
» vice à la vertu ; qu'il en étoit de
» la vertu comme des courſes publi-
» ques, où le Vainqueur étoit celui
» qui ſurpaſſoit ſes Concurrens en
» force & en viteſſe : qu'on ne l'em-
» porteroit jamais ſur lui par des avis
» pernicieux ; qu'on y réüſſiroit peut-
» être par des avis plus utiles encore
» que les ſiens, mais qu'il ſeroit alors
» le premier à s'en réjoüir : que la
» curioſité du Peuple Romain le por-
» toit ſans ceſſe à vouloir être infor-
» mé des délibérations du Sénat, &
» qu'il formoit là-deſſus le Jugement
» qu'il portoit des perſonnes de leur
» rang : que l'Aſſemblée pouvoit ſe
» ſouvenir avec quelle chaleur il s'é-
» toit déclaré le premier pour les plus
» vigoureuſes réſolutions en faveur de
» la Liberté, avec quel ſoin il avoit

(*a*) Ibid. 7.

» veillé depuis ce tems-là pour la ſu- An. de R.
» reté publique, avec quelle conſtan- 710.
» ce il avoit ouvert nuit & jour les Cicer. 64.
» yeux & les oreilles pour recevoir Coss.
» des avis & des informations ; qu'on VIBIUS
» n'avoit point oublié qu'il s'étoit PANSA.
» ſans ceſſe oppoſé à l'Ambaſſade, & A. HIRTIUS.
» qu'il avoit demandé conſtamment,
» qu'Antoine fût reconnu pour l'En-
» nemi public, & la ſituation de l'Etat
» pour une véritable guerre ; mais
» qu'autant de fois qu'il avoit parlé
» de Guerre & d'Ennemi (*a*), les Con-
» ſuls avoient trouvé le moyen d'écar-
» ter ces idées : qu'il étoit difficile de
» faire prendre actuellement le chan-
» ge à l'Aſſemblée, parce qu'en pro-
» poſant des actions de graces, Ser-
» vilius avoit demandé ſans le vou-
» loir, qu'Antoine reçût le nom d'En-
» nemi ; du moins s'il étoit vrai, com-
» me on ne l'ignoroit pas, que ja-
» mais on n'avoit décerné des ac-
» tions de graces qu'à l'occaſion d'un
» avantage remporté ſur des Enne-
» mis, &c. (*b*) S'étendant enſuite
» ſur le mérite particulier des trois
» Généraux, Panſa, Hirtius & Octa-
» ve, & faiſant voir qu'on ne pou-
» voit refuſer le titre d'Empereur à

(*a*) Ibid. 7. (*b*) Ibid. 8. 9. 10. 11.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

» leurs ſervices, il propoſe d'ordonner conjointement à leur honneur cinquante jours d'actions de graces. Enfin il parle des récompenſes qu'il croit dûës aux Soldats, & particulierement des honneurs qu'on doit accorder à ceux qui ſont morts en défendant la Patrie. Son zéle s'échauffe à cette ſeule idée, & s'y livrant tout d'un coup ; Heureuſe mort ! s'écrie-t'il, heureux ſacrifice qu'on fait à la Patrie d'une vie qui doit être renduë tôt ou tard à la Nature ! La mort eſt une infamie pour ceux qui la reçoivent en fuyant ; mais qu'elle eſt glorieuſe au milieu de la victoire ! Ainſi pendant que ces miſérables Parricides, qui ſont tombés ſous vos coups, reçoivent aux Enfers le châtiment de leurs crimes, vous, illuſtres Morts, qui avez pouſſé le dernier ſoupir en ſervant votre Patrie, vous avez obtenu l'entrée du ſéjour des ames vertueuſes. La vie eſt courte, mais le ſouvenir d'une vie bien employée eſt immortel. S'il ne duroit pas plus long-tems que l'eſpace qui nous eſt accordé pour vivre, qui ſeroit aſſez inſenſé pour aſpirer à la gloire au travers de tant

» de peines & de dangers, & pour la
» regarder comme un prix égal aux
» efforts qu'elle demande ? Votre par-
» tage eſt donc heureux, ô vous, les
» plus braves de tous les Hommes
» pendant que vous avez vêcu, &
» maintenant les plus reſpectables
» par la plus glorieuſe de toutes les
» morts. La mémoire de votre vertu
» n'eſt plus en danger de périr, ni
» par l'oubli de votre ſiécle, ni par
» le ſilence des ſiécles futurs, puiſque
» le Sénat & les Citoyens de Rome
» vous ont élevé comme de leurs
» propres mains un monument im-
» mortel. Les guerres Puniques, celles
» des Gaules, celles d'Italie, nous ont
» fait voir des armées célébres par
» leur courage & leurs exploits ; mais
» nous ne voyons point qu'on leur ait
» jamais accordé tant d'honneurs. Et
» le ſouhait de mon cœur eſt qu'on
» les augmente encore, puiſque vous
» nous avez rendu de ſi importans
» ſervices. Vous avez chaſſé de Rome
» le furieux Antoine, vous l'avez ré-
» pouſſé lorſqu'il a tenté d'y venir.
» Qu'on vous éleve donc un monu-
» ment magnifique, & qu'on y grave
» en lettres d'or les témoignages éter-

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

» nels de votre divine vertu. Que ceux » qui les liront ou qui en entendront » parler ne ſe laſſent jamais de célé- » brer votre mémoire ; & que la vie » que vous avez acquiſe, à la place » de cette vie foible & périſſable que » vous avez perduë, ſoit véritable- » ment immortelle.

Il renouvelle dans ſa concluſion (*a*) la promeſſe qu'on avoit faite aux vieilles Légions, de leur payer fidélement à la fin de la guerre tout ce qui leur étoit dû ; & pour ceux qui avoient perdu la vie au ſervice de l'Etat, il propoſe que les récompenſes qu'on leur auroit accordées s'ils euſſent vêcu, ſoient diſtribuées à leurs Parens, c'eſt-à-dire, à leurs femmes, à leurs enfans, & à leurs freres. Il donne à toutes ces propoſitions la forme ordinaire des Décrets. Enfin ſur les nouvelles inſtances par leſquelles il termina ſon diſcours, l'Aſſemblée ratifia ſans exception tout ce qu'il avoit propoſé.

Antoine, confus de ſa défaite, s'étoit renfermé dans ſon Camp, après avoir formé la réſolution de ne plus rien donner au hazard, & de ſe tenir conſtamment ſur la défenſive, mais

(*a*) Ibid. 12.

ſans renoncer néanmoins à faire uſage de ſa Cavalerie, par laquelle il l'emportoit beaucoup, pour harceler l'armée des Conſuls. Il n'avoit pas perdu l'eſperance de ſe rendre maître de Modene, qui étoit réduite à l'extrémité, & l'excellence de ſes ouvrages lui répondoit du moins qu'on n'y feroit entrer aucun ſecours. De l'autre côté, Hirtius & Octave, enflés de leur victoire, étoient réſolus de tout riſquer pour y jetter des Troupes & des munitions. Les obſervations qu'ils firent pendant deux ou trois jours leur ayant fait juger qu'ils pouvoient forcer un côté du retranchement, ils l'attaquerent enfin avec une merveilleuſe vigueur. Antoine, qui déſeſpera de leur réſiſter, aima mieux riſquer une Bataille générale que de ſe voir arracher la proye dont il étoit preſqu'en poſſeſſion. Il fit ſortir toutes ſes Légions en ordre de Bataille. Le combat fut opiniâtre & ſanglant. Les Ennemis de la Liberté, quoique forcés de reculer, diſputerent vigoureuſement chaque pas du terrain. Mais Décimus ayant ſaiſi le moment favorable pour faire une ſortie à la tête de ſa Garniſon, fixa la victoire dans ſon parti.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

Le Conſul Hirtius pouſſa ſes avantages avec tant de furie qu'il pénetra dans le Camp d'Antoine. Il avoit déja gagné juſqu'au centre, lorſqu'il y reçut un coup mortel près de la tente du Général. Pontius Aquila, un des Complices de la Conjuration, perdit auſſi la vie dans le même lieu (*a*). Mais Octave, qui marchoit derriere eux pour les ſoutenir, aſſura le ſuccès de leur entrepriſe, & ſe rendit maître du Camp après avoir taillé en piéces les meilleures Troupes de l'Ennemi, pendant qu'Antoine lui-même tournant le dos avec ſa Cavalerie ſe hâta de fuir vers les Alpes. Quelques Hiſtoriens ont fait une rélation différente de cette Bataille; mais les circonſtances qu'on a recueillies de Ciceron, ne laiſſent pas douter que celle-ci ne ſoit la plus certaine. Le jour ſuivant, Panſa mourut de ſes bleſſures à Boulogne.

(*a*) Cum alia laudo & gaudeo accidiſſe, tum quod Bruti eruptio non ſolum ipſi ſalutaris fuit, ſed etiam maximo ad victoriam adjumento. *Ad Brut.* 4. Ibi Hirtium quoque periiſſe & Pontium Aquilam, &c. *Ep. fam.* X. 33. *Vid. It. Ep. fam.* XI. 13. *& Appian. l.* 3. *p.* 372.

An. de R. 710. Cicer. 64.

LIVRE ONZIE'ME.

LA défaite d'Antoine fit croire à tout le monde que la guerre étoit terminée, & la liberté de Rome abſolument rétablie. Et peut-être auroit-ce été le fruit de cette heureuſe journée, ſi Antoine eut perdu la vie dans l'action, ou ſi les Conſuls euſſent ſurvêcu à leur victoire ; mais quoique la mort des Conſuls ne ſe fit pas ſentir tout d'un coup, ou que la joie du triomphe empêchât le Peuple Romain de tourner ſon attention ſur un ſi triſte évenement, elle donna le coup fatal aux projets de Ciceron, & l'on peut la régarder comme la cauſe immédiate du renverſement de la République (*a*).

Hirtius avoit l'eſprit orné par l'étude des Belles Lettres, & les manieres extrêmement polies. Il avoit eu part à

(*a*) Hirtium quidem & Panſam.... in Conſulatu Reipublicæ ſalutares, alieno ſane tempore amiſimus. *Ep. fam.* 12. 25. Panſa amiſſo, quantum detrimenti Reſpublica acceperit non te præterit. *Ep. fam.* XI. 9. Quanto ſit in periculo Reſpublica quam potero breviſſimè exponam. Primum omnium quantam perturbationem rerum urbanarum afferat obitus Conſulum, &c. *Ibid.* X.

An. de R. 710. Cicer. 64. la plus intime confiance de Jules Céſar, qui l'employoit à mettre ſes actes par écrit. Comme il lui devoit toute ſa fortune, & qu'il étoit infecté du même eſprit, toutes ſes vûës s'étoient rapportées à ſoutenir le pouvoir auquel il devoit ſon élevation, & l'intérêt public avoit toujours été ſacrifié dans ſa conduite à celui de ſon bienfaicteur. Etant Tribun du Peuple au commencement de la guerre civile, il avoit publié une Loi qui excluoit de toutes ſortes d'Offices publics ceux qui avoient porté les armes en faveur de Pompée (*a*); ce qui l'avoit rendu ſi odieux aux Pompeiens, qu'ils le regardoient comme leur plus mortel Ennemi.

Panſa, dont le pere avoit péri dans la proſcription de Sylla, n'avoit pas eu moins d'attachement pour Céſar (*b*), dans lequel il conſideroit le reſtaurateur & le ſoutien du Parti de Marius. Il le ſervit dans toutes ſes guerres avec autant de courage que de fidélité. Son caractere étoit grave, ſincere, digne d'un Romain (*c*); & la modéra-

(*a*) Neminem Pompeianum qui vivat, tenere lege Hirtia dignitates. *Phil.* 13. 16.

(*b*) Dio, l. 43. 278.

(*c*) Panſa gravis homo & certus. *Ep. fam.* 6. 12. Quod multos miſeriis levavit, & quod ſe his malis hominem præbuit, mira-

tion lui étant plus naturelle qu'à Hirtius, il fut touché des maux de ſa Patrie & de l'oppreſſion des Partiſans de Pompée. Il en ſoulagea un grand nombre par le ſeul motif de l'humanité, & ſon crédit leur fit reſtituer leurs biens & la liberté de faire leur ſéjour à Rome. Cette conduite le fit aimer du Peuple, & ſi parfaitement eſtimer des honnêtes gens, que Caſſius, pour défendre ſon Epicuriſme dans une de ſes Lettres à Ciceron (*a*), citoit Panſa comme un exemple de ces véritables Epicuriens, qui faiſoient conſiſter leur plaiſir & leur bien ſuprême dans l'exercice de la vertu. Avant qu'il eût pris poſſeſſion du Conſulat avec Hirtius, Quintus Ciceron faiſoit un aſſez triſte portrait de l'un & de (*b*) l'autre. » C'étoit, diſoit-il, deux hommes a; « mollis par la débauche, à qui l'on « n'auroit pas dû confier le gouverne- » ment d'une petite Ville, bien moins » la diſpoſition de toutes les affaires de » l'Empire. Il ajoutoit que ſi l'on ne

An. de R. 711. Cicer. 64.

bilis eum virorum bonorum benevolentia proſecuta eſt. *Ep. fam.* 15. 17.

(*a*) Itaque & Panſa, qui ἀδέων ſequitur, virtutem retinet, &c. *Ibid.* 19.

(*b*) Quos ego penitus novi libidinum & languoris effeminatiſſimi animi plenos, qui niſi à gubernaculis receſſerint, maximum ab univerſo naufragio periculum eſt, &c. *Ep. fam.* 16. 27.

An. de R. 710. Cicer. 64.

» ſe hâtoit pas de leur ôter l'autorité » publique, l'Etat étoit perdu ſans reſ» ſource, parce qu'Antoine les entraî» neroit infailliblement dans la ſocieté » de ſes crimes. Enfin, il aſſuroit qu'en » ſervant avec eux dans les Gaules, il » avoit vû des preuves incroyables de » leur déreglement & de leur corrup» tion, à la face même de l'Ennemi. Mais il faut attribuer ce qu'il y a d'exceſſif dans les traits de cette peinture à la mauvaiſe humeur & à la jalouſie de Quintus; car quelque idée qu'il voulût donner de leur ancienne conduite, il eſt certain qu'ils furent d'excellens Conſuls, & que ſoit par eſtime pour Ciceron ou par ménagement pour ſon autorité, ils ſe conduiſirent aſſez généralement par ſes maximes. Ils avoient pour principe que l'ardeur de vanger la mort de Céſar jetteroit infailliblement la Republique dans des convulſions dangereuſes, & qu'elle ne partoit gueres d'une autre ſource que l'ambition de s'élever à ſa place. La réſolution à laquelle ils s'attacherent de concert fut de ſe déclarer ouvertement contre toutes les entrepriſes qui ſeroient capables de troubler la tranquillité publique. Cependant la longue

affection qu'ils avoient eue pour Céſar leur faiſoit conſerver quelques reſtes de prévention en faveur de ſon Parti. De-là étoit venu l'éloignement qu'ils avoient marqué pour les voies extrêmes ; auſſi long-tems qu'ils avoient eſperé quelque fruit de leur inclination pour la paix. Ciceron en prit droit de les blâmer, mais il ne ceſſa jamais de leur accorder ſa confiance. Il ſe plaignit de l'excès de leur moderation, qu'il nommoit un défaut de vigueur, & qu'il croyoit pernicieux à la Cauſe de la liberté ; mais quoiqu'ils ne ſe conformaſſent pas toujours à ſes vûes & à ſes deſirs, il jugea toujours bien de leur ſincerité, tandis qu'elle étoit ſuſpecte au plus grand nombre des Citoyens. L'évenement juſtifia l'opinion qu'il avoit d'eux (*a*) ; car non ſeulement

An. de R. 710. Cicer. 64.

(*a*) Quales tibi ſæpe ſcripſi Conſules, tales extiterunt. *Ad Brut.* 3. Erat in ſenatu ſatis vehemens & acer Panſa, cum in cæteros hujus generis, tum maxime in ſocerum : cui Conſuli non animus ab initio, non fides ad extremum defuit. Bellum ad Mutinam gerebatur ; nihil ut in Panſa reprehenderes, nonnulla in Hirtio.. *Ibid.* 10. Le Sénat fit frapper pluſieurs Médailles a l'occaſion de cette Victoire ; une particulierement à l'honneur de Panſa, qui repréſentoit la tête de la Déeſſe *Liberté*, couronnée de laurier, avec cette Inſcription, *Libertatis* ; & Rome au revers aſſiſe ſur les dépouilles des Ennemis, tenant dans ſa main droite un Epieu, & dans la gauche un Poignard, le pied ſur un globe, & la Victoi-

An. de R. 710. Cicer. 64.

ils expoſerent leur vie, mais ils la perdirent avec une valeur admirable pour la défenſe de la République, & juſqu'à la fin ils répondirent à l'idée que Ciceron avoit toujours donnée de leur vertu. Hirtius néanmoins ne lui parut pas tout-à-fait exempt de blâme; mais louant Panſa ſans exception, il déclare » qu'il ne manqua, ni de courage de- » puis le commencement de la guer- » re, ni de fidelité juſqu'au dernier » moment de ſa vie.

S'ils euſſent aſſez vêcu tous deux pour recueillir les fruits de leur victoire, leur autorité auroit ſuffi pour retenir Octave dans les bornes de ſon devoir, & pour ſoutenir la République juſqu'à l'arrivée de Brutus & de Caſſius. Alors le même interêt réuniſſant Plancus & Decimus Brutus, ils auroient donné tous enſemble une forme réguliere & ſolide au Conſulat de l'année ſuivante. Mais la mort des deux Conſuls (*a*) plaçoit tout d'un

re volant vers elle pour la couronner, avec cette Inſcription : *C. Panſa. C. F. C. N. Vid. Morel. fam. Rom.*

(*a*) Rumor increbuit ambos opera ejus occiſos, ut Antonio fugato, Reſpublica Conſulibus orbata, ſolus victores exercitus occuparet. Panſæ quidem adeo ſuſpecta mors fuit, ut Glyco Medicus cuſtoditus ſit, quaſi venenum vulneri indidiſſet. *Suet. Aug. XI. Dio, l. 46. 317. Appian. pag. 572.*

coup Octave au ſommet de la puiſſance en le laiſſant maître des deux Armées, ſur tout des Vétérans, qui étoient ſi mal diſpoſés pour Decimus que rien n'avoit pû les engager à le ſuivre. Toutes les circonſtances ſe trouverent ſi heureuſement d'accord en ſa faveur, qu'on ſe perſuada généralement que leur mort n'étoit pas ſans miſtere, & qu'ils avoient été tués par ſes artifices. On avoit obſervé qu'il avoit levé le premier le cadavre d'Hirtius ſur le champ de Bataille, & quelques-uns le ſoupçonnoient de l'avoir fait tuer par ſes propres Soldats. Glycon, Médecin de Panſa (*a*), venoit d'être arrêté par le Queſteur Torquatus, ſur le ſoupçon d'avoir empoiſonné les bleſſures de ſon Maître. Mais il ſemble néanmoins que le principal fondement d'un bruit ſi odieux fut l'heureuſe coïncidence du fait avec les interêts d'Octave ; car M. Brutus refuſa d'y ajouter foi. Il preſſa même Ciceron de faire rendre la liberté à Glycon, & de le proteger de ſon autorité, comme

An. de R. 710. Cicer. 64.

(*a*) Tibi Glycona Medicum Panſæ diligentiſſime commendo. Audimus eum veniſſe in ſuſpicionem Torquato de morte Panſæ, cuſtodirique ut parricidam. Nihil minus credendum, &c. Rogo te & quidem valde rogo, eripias eum ex cuſtodia. *Ad Brut.* 6.

An. de R. 710. Cicer. 64. un vertueux Domeſtique qu'il connoiſſoit incapable d'une ſi noire perfidie, & qui perdoit beaucoup par la mort de Panſa.

Ciceron eut bien tôt les yeux ouverts ſur les dangereux effets qu'on pouvoit craindre de cet évenement. Il ſe hâta de marquer ſes (*a*) allarmes à Brutus. » Le jeune Céſar, lui écrit-» il, a des diſpoſitions admirables à » la vertu. Je ſouhaite qu'il ſoit auſſi » facile à gouverner dans ce haut dé-» gré d'honneur & de puiſſance qu'il » l'a paru juſqu'à préſent ; mais je » crains que cela ne ſoit devenu plus » difficile. Cependant je n'en deſeſ-» pere point encore ; car ce jeune » homme eſt perſuadé que nous lui » devons notre ſureté préſente, & » c'eſt moi qui ai ſervi particuliére-» ment à lui faire prendre cette idée » de lui-même. Au fond tout étoit » perdu, s'il n'eût pas chaſſé Antoine » de la Ville.... Mais Octave devint en effet plus intraitable de jour en jour,

(*a*) Cæſaris vero pueri mirifica indoles virtutis. Utinam tam facile eum florentem & honoribus & gratia regere ac tenere poſſimus, ut adhuc tenuimus ! Eſt omnino difficilius ; ſed non diffidimus. Perſuaſum eſt enim adoleſcenti, & maxime per me, ejus opera nos eſſe ſalvos : & certe, niſi is Antonium ab urbe avertiſſet, periiſſent omnia. *Ad Brut.* 3.

& le mal alla bien-tôt ſi loin que Ciceron ſe vit réduit à preſſer Brutus dans toutes ſes Lettres d'amener ſon Armée en Italie, comme l'unique reſſource que la (*a*) République pût eſperer dans les circonſtances ; & pour donner plus d'autorité à ſes inſtances, il obtint du Sénat, un Décret, qui le rappelloit avec ſes Légions à la défenſe de la Patrie. An. de R. 710. Cicer. 64.

Cependant la joie qui regnoit à Rome empêchoit encore qu'on n'y ſentît toute la grandeur de la perte publique, & la plaie dangereuſe que l'Etat venoit de recevoir par la mort des deux Conſuls. Les amis d'Antoine furent quelque tems dans une ſi grande conſternation, que n'ayant point la hardieſſe d'ouvrir la bouche au Sénat, Ciceron eut la liberté de faire décerner toutes ſortes d'honneurs aux trois illuſtres Citoyens qui étoient morts en ſervant la Patrie. Il fit accorder une Ovation au jeune Céſar, & joindre en faveur de Decimus un certain nombre de jours à l'action de graces qu'ils obtinrent en commun. La délivrance de Decimus étant arrivée le jour de ſa

(*a*) Te, cognita Senatus auctoritate, in Italiam adducere exercitum, quod ut faceres utque maturares, magnoperè deſiderabat Reſpublica. *Ad Brut.* X.

An. de R. 710. Cicer. 64.

naiſſance, Ciceron fit ordonner auſſi que pour éterniſer ſa victoire, ſon nom ſeroit inſcrit dans les Faſtes, ou dans le Calendrier public. Les Partiſans d'Antoine furent déclarés Ennemis de l'Etat. On vit avec étonnement Servilius même (*a*) opiner à mettre Ventidius de ce nombre, & demander pour Caſſius la conduite de la guerre contre Dolabella. Ciceron propoſa de lui aſſocier Brutus, dans la ſuppoſition du moins que Brutus jugeât lui même cette union avantageuſe à la République.

Le Décret d'Ovation qui avoit été porté en faveur d'Octave (*b*), ne fut point approuvé de Brutus & de ſes amis. Cependant il étoit l'effet d'une profonde politique ; car ſous une apparence d'honneur il devoit dépouiller Octave de ſon autorité, s'il eût accepté cette faveur : &, ſuivant l'ancien uſage, non ſeulement ſa commiſſion

(*a*) Ad V. Kalend. Maias cum de iis, qui hoſtes judicati ſunt, bello perſequendis, ſententiæ dicerentur, dixit Servilius etiam de Ventidio, & ut Caſſius perſequeretur Dolabellam. Cui cum eſſem aſſenſus, decrevi hoc amplius, ut tu, ſi arbitrarere utile, perſequerere bello Dolabellam, &c. *Ad Brut.* 5. *It.* 13.

(*b*) Suſpicor illud minus tibi probari, quod ab tuis familiaribus.... non probatur, quod ut Ovanti introire Cæſari liceret, decreverim. *Ad Brut.* 15.

devoit finir, mais ſon Armée devoit être congediée, au moment qu'il mettroit le pied dans la Ville. Mais la confuſion des affaires laiſſoit peu de force aux Loix & aux uſages, du moins à l'égard de ceux qui avoient le pouvoir de s'en diſpenſer. An. de R. 710. Cicer. 64.

Les Gouverneurs & les Généraux qui commandoient dans les Provinces furent ſi frappés de la défaite d'Antoine, qu'ils renouvellerent à Ciceron les aſſurances de leur fidelité & de leur zele pour la cauſe commune. Lepidus même, qui avoit ſouffert que deux de ſes Lieutenans, Silanus & Culleon, allaſſent au ſecours d'Antoine, entreprit de s'excuſer dans des termes fort ſoumis (*a*), & s'efforça de perſuader à Ciceron » qu'ils avoient pris cette ré-
» ſolution ſans ſon ordre ; que s'il ne
» les en avoit pas punis avec la der-
» niere rigueur c'étoit pour accorder
» quelque choſe à l'amitié, mais qu'il
» les avoit laiſſés depuis ſans emploi,
» & qu'il ne les avoit pas même reçus
» dans ſon Camp. Il lui apprenoit
» qu'Antoine étoit arrivé dans ſa Pro-
» vince ſans autre Infanterie qu'une
» ſeule Légion & quelques Soldats

(*a*) Ep. fam. 10. 34.

An. de R. 710. Cicer. 64.

» débandés, mais avec toute ſa Cava-
» lerie qui étoit extrêmement puiſ-
» ſante ; que Ventidius l'étoit venu
» joindre avec trois Légions ; qu'il leur
» déſertoit tous les jours beaucoup de
» monde ; qu'il étoit réſolu de marcher
» contr'eux avec toutes ſes forces ; &
» que rien ne ſeroit jamais capable de
» lui faire oublier ce qu'il devoit au
» Sénat & à la Patrie. Il le remercioit
» d'avoir mépriſé les bruits injurieux
» que ſes Ennemis s'étoient efforcés de
» répandre, & de lui avoir fait décer-
» ner des honneurs publics. Enfin il le
» prioit d'attendre de lui tous les ſervi-
» ces que la République avoit droit de
» ſe promettre d'un Citoyen vertueux,
» & de lui accorder particulierement
» ſa protection.

(*a*) Pollion écrivit encore plus ouvertement, » que dans une conjoncture ſi preſſante, il ſe croyoit diſpenſé
» d'attendre les ordres du Sénat ; que
» tout ce qu'il y avoit de Citoyens zelés pour l'Etat devoient s'employer
» promptement à ſa conſervation ; que
» le péril alloit augmenter ſi Antoine
» avoit le tems de raſſembler ſes forces ; que pour lui ſa réſolution étoit

(*a*) Ibid. 33.

„ non-ſeulement de ne point aban- An. de R. 710. Cicer. 64.
„ donner la République, mais de ne
„ lui pas ſurvivre ; qu'il s'affligeoit
„ d'être ſi éloigné, que la promptitu-
„ de de ſon ſecours ne pouvoit ré-
„ pondre à ſes deſirs, &c. Plancus écrivit „ qu'il alloit prendre les plus „ juſtes meſures (*a*) pour accabler Antoine s'il entroit dans ſa Province ; „ que ſi cet Ennemi public venoit ſans „ une groſſe Armée, il en rendroit „ bon compte, quand Lepidus prendroit le parti de le recevoir ; ou que „ s'il amenoit des forces conſidérables, il ſe chargeoit d'arrêter leurs „ entrepriſes juſqu'à l'arrivée des ſecours qui le mettroient en état de „ les détruire ; qu'il étoit en Traité „ avec Lepidus, pour unir leurs forces, par la médiation de Laterenſis „ & de Furnius, & que les differends „ particuliers qu'il avoit avec lui ne „ l'empêcheroient point de concourir „ de tout ſon pouvoir au ſervice de la „ République. Dans une autre Lettre, il parle avec le dernier mépris des forces d'Antoine, quoique jointes à celles de Ventidius, qu'il appelle *un Muletier*. Il aſſure que s'il les eût rençon-

(*a*) Ibid. XI.

An. de R. 710. Cicer. 64.

trés, ils n'auroient pas tenu une heure contre lui (*a*).

On reprochoit aux Vainqueurs de Modene d'avoir laiſſé à Marc Antoine le tems de s'échapper : Mais Octave n'avoit jamais penſé à le pourſuivre. Il avoit déja obtenu ce qu'il s'étoit propoſé, en le réduiſant aſſez bas, & en s'élevant au contraire aſſez haut, pour faire ſes conditions avec lui dans le partage de l'Empire, dont il ſemble qu'il avoit déja formé le plan. Si la ruine d'Antoine eût ſuivi immédiatement la mort des Conſuls, le parti Républiquain auroit été trop fort pour lui & pour Lépidus, qui n'étoit qu'un foible Général quoiqu'à la tête d'une bonne armée (*b*). Envain fut-il donc ſollicité de ſe mettre à la pourſuite d'Antoine. Il trouva des excuſes, telles que la néceſſité d'engager dans ſes intérêts les Troupes des Conſuls; & lorſqu'il feignit d'y penſer, il fit comprendre aiſément qu'il étoit trop tard.

Ciceron fut irrité particulierement

(*a*) Mihi enim ſi contigiſſet ut prior occurrerem Antonio, non me hercule horam conſtitiſſet; tantum ego & mihi confido, & ſic perculſas illius copias venditique Mulionis caſtra deſpicio. *Ibid.* 18.

(*b*) Cum & Lepido omnes Imperatores forent meliores, & multis Antonius dum erat ſobrius. *Vell. Pat.* 2, 63.

de l'évaſion d'Antoine. Il en fit des plaintes ameres à Décimus Brutus (*a*) : An. de R. 710. Cicer. 64.

» S'il arrive malheureuſement, lui » dit-il, qu'Antoine rétabliſſe ſes for- » ces, tous les ſervices que vous avez » rendus à la République vont deve- » nir inutiles. On nous rapportoit, » ajoute-t'il, & tout le monde a cru, » qu'il avoit pris la fuite avec un pe- » tit nombre de Troupes mal armées » & découragées, & qu'il étoit lui- » même abbatu juſqu'à perdre toute » eſpérance. Mais s'il eſt vrai au con- » traire, comme j'apprens qu'on n'en » ſauroit douter, qu'il ſoit auſſi en » état que jamais de vous faire par- » tager le péril, comment peut-on di- » re qu'il ait fui devant Modene ? C'eſt » avoir changé ſeulement le ſiége de » la guerre. Auſſi m'apperçois-je que » les diſpoſitions ſont fort alterées. » Quelques-uns vont juſqu'à ſe plain- » dre que vous n'ayiez pas pris vous- » même le parti de le pourſuivre, & » ſont perſuadés qu'avec beaucoup de » diligence vous pouviez achever ſa » ruine. Telle eſt l'ingratitude des » hommes, & ſurtout celle de nos Ro- » mains. Ils abuſent ſouvent de leur

(*a*) Ep. fam. XI. 12.

An. de R. 710. Cicer. 64.

» liberté contre ceux à qui ils en ont
» l'obligation. Cependant vous devez
» prendre garde que ces plaintes
» n'ayent quelque juſte fondement.
» Ce qui eſt hors de doute, c'eſt que
» celui qui achevera d'accabler An-
» toine mettra fin tout d'un coup à la
» guerre. Vous devez ſentir mieux la
» force de cette réflexion qu'il ne me
» convient de l'expliquer plus claire-
» ment.

Décimus, apporte dans ſa réponſe, diverſes raiſons qui ne lui avoient pas permis de ſuivre Antoine auſſi promptement qu'il l'avoit ſouhaité. » J'étois, » dit-il, ſans Cavalerie & ſans Voi-
» tures (a). J'ignorois la mort d'Hir-
» tius. Je ne me fiois point à Céſar,
» juſqu'au moment du moins que
» l'ayant rencontré j'eus une confe-
» rence avec lui. Le premier jour ſe
» paſſa dans ces incertitudes. Le len-
» demain Panſa me fit avertir de l'al-
» ler joindre à Boulogne, mais j'ap-
» pris ſa mort ſur la route. Je retour-
» nai auſſi-tôt vers ma petite armée,
» car diminuée comme elle eſt, &
» dans le beſoin de toutes ſortes de
» munitions, c'eſt le nom que je dois

(a) Ibid. 13.

» lui donner. Antoine gagna donc » ſur moi deux jours entiers. Toute » ma viteſſe à le pourſuivre n'auroit » jamais égalé celle de ſa fuite. Ses » Troupes étoient débandées, & les » miennes en trop bon ordre pour » une courſe ſi prompte. Dans tous » les lieux qui ſe trouvoient ſur ſon » paſſage il faiſoit ouvrir les Priſons, » il enlevoit les Priſonniers, ſans » s'arrêter un moment juſqu'aux Gués. » Ce lieu eſt ſitué entre l'Apennin » & les Alpes. La marche eſt extrême- » ment difficile dans cette Con- » trée. Lorſque je fus à trente milles » de lui, & que Ventidius l'eut joint » avec ſes Troupes, on m'apporta une » copie de ſon Diſcours, dans lequel » il avoit prié ſes Soldats de traverſer » avec lui les Alpes, en leur déclarant » qu'il agiſſoit de concert avec Lépi- » dus. Mais ils s'étoient tous écrié, » (ſurtout ceux de Ventidius, car les » ſiens étoient en fort petit nombre) » qu'ils vouloient ou vaincre ou pé- » rir en Italie; & demandant d'être » conduits à Pollentia, ils l'avoient » preſſé ſi vivement que ne pouvant ſe » faire écouter, il fut obligé de re- » mettre ſa marche au jour ſuivant.

An. de R. 710. Cicer. 64.

An. de R. 710. Cicer. 64.

» Sur cet avis, je fis marcher devant » moi ſix Cohortes vers Pollentia, & » je les ſuivis moi-même avec le reſte » de mon armée. Mon détachement » arriva dans cette Ville une heure » avant Trebellius qui conduiſoit la » Cavalerie d'Antoine. J'en reſſentis » une joie extrême, car je regarde » cet avantage comme une victoire, &c. Dans une autre Lettre, il aſſure » que ſi Céſar s'étoit laiſſé perſuader » de traverſer l'Apennin, il auroit » réduit Antoine à de ſi grandes ex- » trêmités, que la faim (*a*) auroit pro- » duit l'effet des armes pour le dé- » truire entierement : mais qu'il n'a- » voit pû faire goûter ce conſeil à « Céſar, ni Céſar ſe faire obéïr de » ſes Troupes, & que ces deux rai- » ſons étoient déplorables. Cette ré- lation, dont toutes les circonſtances ſe trouvent dans les Lettres de Décimus Brutus, détruit deux faits rapportés par un ancien Ecrivain, & généralement reçûs de tous les Hiſto-

(*a*) Quod ſi me Cæſar audiſſet atque Apenninum tranſiſſet, in tantas anguſtias Antonium compuliſſem, ut inopia potius quam ferro conficeretur. Sed neque Cæſari imperari poteſt, nec Cæſar exercitui ſuo : quod utrumque peſſimum eſt. *Ibid.* X.

riens Modernes (*a*) : l'un, qu'Octave après la victoire refusa d'entrer en conférence avec Décimus Brutus, & que celui ci picqué de cette conduite lui défendit l'entrée de sa Province, & par conséquent la liberté de poursuivre Antoine : l'autre, que Pansa dans les derniers momens de sa vie fit appeller Octave, & lui conseilla de s'unir contre le Sénat avec Antoine. Ces deux circonstances furent sans doute inventées dans la suite pour sauver l'honneur d'Octave, & donner une couleur plus favorable au changement (*b*) qu'il fit éclater tout d'un coup dans ses principes. An. de R. 710. Cicer. 64.

Caius, frere d'Antoine, étoit encore prisonnier de M. Brutus ; mais l'indulgence de son Vainqueur lui fit vérifier les craintes & les avis de Ciceron. Il profita de la liberté qu'on lui

(*a*) Vid. Appian. l. 3. p. 573. Hist. Rom. par Catrou & Rouillé, Tom. 17. l. 4. p 433.

(*b*) Il nous reste une Médaille originaire qui confirme cette remarque. Elle fut probablement frappée à Rome, soit par Pansa même, à son départ pour Modene, soit par le Sénat, peu après la mort de Pansa, pour rendre témoignage de son étroite union avec Decimus Brutus. D'un côté est la tête d'un Silene, ou plûtôt de Pan, telle qu'elle se trouve souvent sur les coins de Pansa, avec cette Inscription, *C. Pansa* ; de l'autre côté sont deux Mains droites, jointes & tenant un Caducée, avec ce nom : *Albinus Bruti F.* Vid. Famil. Vibia, dans Vaillant ou Morel.

An. de R. 710. Cicer. 64. laiſſoit dans le Camp, pour ſéduire un grand nombre de Soldats, & les engager dans une ſédition qui cauſa beaucoup d'embarras à Brutus. Cependant le repentir ayant bientôt ſuccedé à l'inſolence, ils tuerent eux-mêmes les Chefs de leur révolte, & n'auroient pas mieux traité le frere d'Antoine ſi Brutus eût conſenti à le remettre entre leurs mains. Mais feignant que ſa réſolution étoit de le faire jetter dans la Mer, il le fit conduire dans un Vaiſſeau, avec des ordres plus doux (*a*), qui ſuffiſoient pour l'empêcher de faire du mal & d'en recevoir. Brutus rendit compte de ſa conduite à Ciceron, qui lui fit cette réponſe :

» A l'égard du ſoulevement de la » quatriéme Légion (*b*), ne vous offen- » ſez point de ce que je vais dire ; je » ſuis plus ſatisfait de la ſévérité de » vos gens que de la vôtre, & je me » réjouis que vous ayiez eu cette preu- » ve de l'affection de vos Soldats & de » votre Cavalerie. Vous m'écrivez » que je pourſuis Antoine fort à mon » aiſe ; & que vous ne m'en croyez » pas moins digne de louanges. Je crois » les vôtres ſinceres. Mais je n'approu-

(*a*) Dio, 47. 340. (*b*) Ibid. 9.

» ve point votre diſtinction, lorſque vous ajoutez que nos animoſités doivent plûtôt s'exercer en prevenant la guerre civile qu'en cherchant à nous vanger d'un Ennemi vaincu. Notre maniere de penſer, mon cher Brutus, eſt ici fort differente. Je ne me ſens pas moins de penchant que vous à la clémence : mais une ſévérité ſalutaire me paroît toujours préférable à de ſpécieuſes apparences de bonté. Si nous prenons tant de plaiſir à pardonner, la guerre civile ne finira jamais. Penſez-y ſérieuſement, car je puis m'appliquer ce que Plaute fait dire à ſon Vieillard dans le *Trinummus :* » *Je touche à la fin de ma vie. Vous y êtes plus intéreſſé que moi.* Croyez-moi, Brutus, vous êtes perdu ſi vous n'y faites point attention ; car il ne faut pas vous flatter que le Peuple, le Sénat, & le Guide du Sénat, ſoient toûjours les mêmes. Régardez cet avis comme un Oracle. Rien n'eſt plus certain. An. de R. 710. Cicer. 64.

Malgré le témoignage des anciens Ecrivains ſur la mort tragique de Porcia, femme de Brutus, & ſur la maniere dont elle ſe tua elle-même en

An. de R. 710. Cicer. 64.

apprenant le ſort (*a*) funeſte de ſon mari, on ne ſauroit preſque douter qu'elle ne fût morte à Rome d'une maladie de langueur, vers le tems dont nous parlons. Il paroît que ſa ſanté étoit déja fort affoiblie, lorſque Brutus avoit quitté l'Italie, & qu'elle ne l'avoit vû partir qu'avec des ruiſſeaux de larmes & toutes les marques d'une douleur extrême, comme ſi ſon cœur l'eût averti qu'elle lui diſoit le dernier Adieu. Plutarque parle d'une Lettre de Brutus, qui exiſtoit de ſon tems, ſi elle n'étoit pas ſuppoſée, dans laquelle il déploroit ſa mort, en ſe plaignant que ſes amis l'avoient négligée dans ſa derniere maladie. Mais ce qui n'eſt pas ſujet au moindre doute, c'eſt que dans une Lettre à Atticus, il s'explique clairement ſur la mauvaiſe ſanté de ſa femme (*b*), avec un leger compliment à Atticus ſur le ſoin que l'amitié lui en faiſoit prendre ; & la Lettre ſuivante, qui eſt de Ciceron à Brutus, ne pouvant regarder que Porcia, il faut conclure néceſſairement qu'elle étoit morte de cette maladie.

(*a*) App. l. 4. 669. Dio, l. 47. 356. Val. Max. 4 6.

(*b*) Valetudinem Porciæ meæ tibi curæ eſſe non miror. *Ad Brut.* 17.

Ciceron à Brutus.

An. de R. 710. Cicer. 64.

(*a*) Je vous apporterois des motifs de conſolation, pour vous rendre le même ſervice que j'ai reçu autrefois de vous dans ma perte, ſi je ne ſavois que les remedes que vous m'offrites alors vous ſont familiers. Je ſouhaite ſeulement que l'application en ſoit plus heureuſe pour vous qu'elle ne le fut pour moi, car il ſeroit étrange qu'un homme tel que vous, ne fût point capable de pratiquer ce qu'il a preſcrit aux autres. Pour moi, je trouvai non-ſeulement dans les raiſons que vous m'apportiez, mais encore dans le poids de votre autorité, un motif aſſez puiſſant pour moderer l'excès de ma douleur. Vous crutes que mon abbatement ne convenoit point à un homme de courage, accoutumé ſurtout à conſoler les autres, & vous me fites ce reproche avec plus de ſévérité que vous n'en aviez eu pour moi juſqu'alors. La déférence que j'eus pour votre jugement ſervit beaucoup à me réveiller de cette léthargie; je redoutai votre cenſure, & ſur la foi de vos conſeils je trouvai plus de force que jamais à tout

(*a*) Ad Brut. 9.

An. de R. 710. Cicer. 64.

ce que j'avois appris, ou lû, ou entendu ſur cette matiere. Cependant, Brutus, en payant un tribut que je devois à la nature, je n'avois que la bienſéance ordinaire à menager ; au lieu que le perſonnage que vous avez à ſoûtenir aujourd'hui eſt un rôle de Theâtre, qui vous expoſe aux regards du Public. Non-ſeulement votre armée, mais la Ville & tout l'Univers ont les yeux ouverts ſur votre conduite. N'eſt-il pas indécent qu'un homme à qui nous attribuons la fermeté qui nous diſtingue, laiſſe voir de la foibleſſe & de l'abbatement ? A la vérité votre perte eſt extrême. L'Univers n'a rien qui puiſſe la réparer ; & ſi votre cœur n'étoit pas touché d'une ſi cruelle diſgrace, cette inſenſibilité paroîtroit pire que votre malheur même. Mais vous devez vous affliger avec moderation, & ſonger que ſi cette regle eſt utile pour les autres, elle eſt indiſpenſable pour vous. Je donnerois plus d'étendue à cette Lettre ſi je n'appréhendois qu'elle n'en ait déja trop. Nous vous attendons, vous & votre armée ; ſans quoi nous ne nous croirons pas tout-à fait libres, quand tout le reſte répondroit à nos deſirs, &c.

Le

Le tems marqué pour l'élection des Magiſtrats étant fort proche, & particulierement celui de remplir le Collége des Prêtres, dans lequel il y avoit pluſieurs Places vacantes, Brutus fit partir pour Rome quelques jeunes Citoyens de la premiere Nobleſſe qui aſpiroient aux dignités publiques, tels que les deux Bibulus, Domitius, Caton, Lentulus, qu'il prit ſoin de recommander à Ciceron par ſes Lettres. Mais Ciceron fut fâché que ſon fils ne fût point parti avec eux, pour venir ſolliciter la dignité du Sacerdoce. Il en écrivit à Brutus, dont il vouloit ſavoir les intentions, en le priant de faire partir immédiatement ſon fils s'il n'étoit pas retenu par des raiſons très-preſſantes. Quoiqu'il pût être élû dans ſon abſence (*a*), le ſuccès paroiſſoit plus certain lorſqu'il ſeroit à Rome. Cette légere négociation fit le ſujet de pluſieurs Lettres. Cependant la confuſion des affaires publiques, qui augmentoit de jour en jour, fit remettre l'élection des Prêtres à l'année ſuivante. Brutus n'avoit pas laiſſé de faire partir le jeune Ciceron,

An. de R. 710. Cicer. 64.

(*a*) Sed quamvis liceat abſentis rationem haberi, tamen omnia ſunt præſentibus faciliora. *Ad Brut.* 5.

An. de R. 710. Cicer. 64. & d'en donner avis à ſon Pere, mais quoiqu'il dût être fort avancé dans ſa route, Ciceron envoya un Exprès au-devant de lui, pour lui porter l'ordre de retourner ſur ſes pas (*a*). Il avoit déja pris terre en Italie; ce qui ne l'empêcha point d'obéir à ſon Pere, » qui ne connnoiſſoit rien de plus » agréable pour lui-même, ni de plus » honorable pour ſon fils, que de le » voir auprès de Brutus.

On étoit encore dans la joye des premiers ſuccès de la guerre, lorſqu'elle fut augmentée par les nouvelles de l'Aſie, qui apprirent à Rome la défaite & la mort de Dolabella. Après avoir ôté cruellement la vie à Trebonius, ce furieux Ennemi de la liberté ayant pillé tout ce qu'il avoit trouvé d'argent dans la Province, & s'étant muni de tout ce qui pouvoit être utile à ſon entrepriſe, avoit pris ſa marche vers la Syrie, dont la conquête étoit l'objet de ſes préparatifs. Mais il avoit été prévenu par Caſſius, qui s'étant déja

(*a*) Ego autem, cum ad me de Ciceronis abs te diſceſſu ſcripſiſſes, ſtatim extruſi Tabellarios litteraſque ad Ciceronem, ut etiamſi in Italiam veniſſet, ad te rediret. Nihil enim mihi jucundius, illi honeſtius. Quamquam aliquoties ei ſcripſeram Sacerdotum comitia, mea ſumma contentione, in alterum annum eſſe rejecta, &c. *Ad Brut.* 14. *It.* 5. 6. 7.

mis en poſſeſſion de cette Province ſe trouvoit ſupérieur à lui par toutes les forces qu'il y avoit raſſemblées. Cependant Dolabella avoit traverſé fort heureuſement la Cilicie. Il s'étoit avancé juſqu'aux portes d'Antioche, Capitale de la Syrie, qui avoit refuſé de le recevoir, & qu'il avoit tenté de forcer par diverſes attaques. Ayant été repouſſé avec perte, il avoit pris vers Laodicée, où il étoit appellé par l'invitation des Habitans, & ce fut dans ce lieu que Caſſius réſolut de le ſurprendre. Après avoir détruit ſa flotte dans pluſieurs engagemens, il le ſerra de ſi près par mer & par terre, que Dolabella perdant l'eſpérance de s'échapper, & manquant de forces pour ſe défendre, prit le parti de ſe dérober à la vengeance du Vainqueur par une mort volontaire. Caſſius eut la généroſité de faire enterrer ſon corps, avec celui d'Octavius, ſon Lieutenant (*a*), qui s'étoit tué à ſon exemple. An. de R. 713. Cicer. 64.

Décimus Brutus s'étoit mis enfin à la pourſuite d'Antoine, ou plûtôt ſe faiſoit une occupation d'obſerver ſes mouvemens, & de lui cauſer de l'em-

(*a*) Ep. fam. 12. 13. 15. Appian. l. 4. 625. Dio, l. 47. 344.

An. de R. 710. Cicer. 64. barras dans ſa fuite. Outre les Troupes qu'il avoit commandées dès l'origine de la guerre, il avoit reçû ſous ſes ordres les quatre nouvelles Légions des derniers Conſuls, tandis que tous les Véterans s'étoient abandonnés à la conduite d'Octave. Mais cette armée ne le rendoit point aſſez fort pour tenir devant celle d'Antoine depuis que Ventidius s'y étoit joint avec ſes trois Légions, ni même pour l'empêcher, ſuivant ſon projet, de paſſer les Alpes & de ſe joindre à Lepidus. » Il » preſſa Ciceron d'écrire à Lepidus, » pour le prier de ne pas recevoir les » Ennemis de l'Etat, quoiqu'il fût » perſuadé, diſoit-il, qu'un Homme » ſi inconſideré ne feroit jamais rien » avec ſageſſe. Il exhortoit auſſi Cice- » ron à confirmer Plancus, dont il » avoit quelque ſujet de ſe défier, de- » puis qu'il avoit appris par des pa- » piers interceptés qu'Antoine ne deſ- » eſperoit pas de l'engager dans ſes » intérêts, & qu'il ſe croyoit ſûr de Lépidus & de Pollion (*a*). Il écrivit

(*a*) In primis rogo te ad hominem ventoſiſſimum Lepidum mittas, ne bellum nobis redintegrare poſſit, Antonio ſibi conjuncto. Mihi perſuaſiſſimum eſt Lepidum rectè facturum nunquam . . . Plancum quoque confirmetis oro: quem ſpero pul-

même directement à Plancus, pour réveiller ſa fidélité & ſon courage, en l'aſſurant qu'il alloit faire toute la diligence poſſible pour le joindre. Mais, dans toutes ſes Lettres, il ſe plaignoit d'être ſans argent, & du miſerable état de ſon armée, qui n'étoit pas mépriſable par le nombre, mais par la qualité des Troupes, dont la plûpart n'étoient que de nouvelles levées (*a*), ſans expérience & ſans armes. » Il m'eſt impoſſible, diſoit-il, » d'entretenir plus long-tems mes Sol- » dats. Lorſque j'ai pris les armes pour » le ſervice de la République, j'avois » de mon propre revenu plus de deux » millions dans mes coffres. Aujour- » d'hui je ſuis ſi éloigné d'avoir quel- » que choſe à moi, que j'ai engagé » le crédit de mes amis pour me ſou- » tenir. J'ai à faire (*b*) ſubſiſter ſept

An. de R. 710. Cicer. 64.

ſo Antonio, non defuturum. *Ep. fam.* XI. 9. Antonius ad Lepidum proficiſcitur : ne de Planco quidem ſpem adhuc abjecit, ut ex libellis tuis animadverti, qui in me inciderunt. *Ib.* 11.

(*a*) Cum ſim cum Tironibus egentiſſimis.

(*b*) Alere jam Milites non poſſum. Cum ad Rempublicam liberandam acceſſi H. S. mihi fuit pecuniæ cccc. amplius. Tantum abeſt ut meæ rei familiaris liberum ſit quidquam, ut omnes jam meos amicos ære alieno obſtrinxerim. Septenum numerum nunc Legionum alo ; qua difficultate, tu arbitrare. Non ſi Varronis thesauros haberem, ſufficere ſumptui poſſem. *Ibid.* 10.

An. de R. 710. Cicer. 64.

» Légions. Jugez quel embarras. Les » tréſors de Varron ne me ſuffiroient » pas pour cette dépenſe. Il demandoit donc, non-ſeulement qu'on ſe hâtât de lui faire toucher une ſomme conſidérable, mais qu'on lui envoyât quelques Légions de Vétérans; ſurtout la Légion Martiale & la quatriéme, qui avoient pris le parti de ſuivre Octave. Le Sénat lui donna cette ſatisfaction par un Décret (*a*), à la ſollicitation de Druſus, & de Paulus, frere de Lépidus. Mais Ciceron lui écrivit : » Que » ceux qui croyoient connoître ces » deux Légions aſſuroient que rien » ne ſeroit capable de les engager à » ſervir ſous ſes ordres : qu'on lui fe» roit toucher néanmoins la ſomme » qu'il déſiroit (*b*) ; que ſi Lépidus ſe » déterminoit à recevoir Antoine, les » difficultés alloient renaître avec plus » d'embarras & de danger que jamais ; » que c'étoit Décimus même qui de» voit mettre l'Etat à couvert d'un ſi » fâcheux événement ; que pour lui,

(*a*) Ep. fam. IX. 19.

(*b*) Legionem Martiam & quartam negant, qui illas norunt, ulla conditione ad te perduci poſſe. Pecuniæ, quam deſideras, ratio poteſt haberi, eaque habebitur. . . . . Ego plus quam feci facere non poſſum. Te tamen, id quod ſpero, omnium maximum & clariſſimum videre cupio. *Ibid.* 14.

» il ne pouvoit faire plus qu'il n'avoit fait juſqu'alors, mais qu'il ſouhaitoit que Décimus Brutus devînt le plus illuſtre & le plus grand de tous les Hommes. An. de R. 710. Cicer. 64.

On a fait remarquer que Plancus étoit en négociation avec Lépidus pour unir leurs forces contre Antoine. Furnius s'étoit chargé de cette entrepriſe du côté de Plancus ; & de l'autre côté, c'étoit Laterenſis, Lieutenant de Lépidus, Partiſan zelé de la République, & qui n'épargnoit rien pour inſpirer les mêmes ſentimens à ſon Général. Lépidus même diſſimuloit ſi bien ſes intentions qu'il les avoit perſuadés tous de ſa ſincérité, de ſorte que Plancus marchant à grandes journées pour le joindre, écrivit à Ciceron le détail de ſes eſperances :

Plancus à Ciceron.

Après avoir écrit mes Lettres (*a*) j'ai fait réflexion qu'il pouvoit être utile au ſervice public, que vous fuſſiez informé de ce qui eſt arrivé depuis. Je me flatte que ma diligence ſera de quelque avantage pour l'Etat & pour

(*a*) Ep. fam. X. 15.

An. de R. 710. Cicer. 64. moi-même. Ayant traité avec Lepidus par un grand nombre d'Exprès, je lui ai proposé de mettre à part nos anciennes querelles pour nous reconcilier sincérement en faveur de la République, & je l'ai pressé de marquer plus de considération pour ses propres intérêts, pour ses enfans, & pour sa Patrie, que pour un Brigand desesperé. Je lui ai fait offrir, s'il y consentoit, mes services & mon secours dans toutes sortes d'occasions. C'est par l'entremise de Laterensis que cette affaire s'est négociée. Lepidus m'engage sa foi, que s'il ne peut empêcher Antoine d'entrer dans sa Province, il lui déclarera une guerre ouverte. Il me prie de me remettre en marche pour joindre incessamment mes forces aux siennes, ce qui lui paroît d'autant plus nécessaire que sa Cavalerie n'est pas comparable à celle d'Antoine. En effet, elle est à peine médiocre ; car outre qu'elle étoit déja en fort petit nombre, dix de ses meilleures Enseignes sont venuës me joindre depuis peu de jours. Des promesses si généreuses m'ont excité aussi-tôt à ne rien épargner pour soutenir les intentions de Lepidus. J'ai conçu de quelle utilité seroit notre jonction, soit pour

ruiner la Cavalerie d'Antoine, ſoit pour contenir par la préſence de mes Troupes tout ce qu'il y a de traîtres ou de mécontens dans les ſiennes. Ayant fait jetter dans l'eſpace d'un ſeul jour un Pont ſur l'Iſere, grande Riviere du Pays des Allobroges, je l'ai paſſé avec mon armée le 12 de Mai. Cependant ſur l'avis que Lucius, frere d'Antoine, s'étoit avancé juſqu'à Frejus avec un Corps de Cavalerie & quelques Cohortes, j'ai fait partir le 14 mon frere à la tête de quatre mille Chevaux, pour aller à ſa rencontre. Je le ſuivrai ſans perdre un moment avec quatre Légions & le reſte de ma Cavalerie, & je laiſſe derriere moi tout le gros bagage. Si la fortune favoriſe un peu la République, nous arrêterons ici l'audace des Rebelles, & nous verrons peut-être en un ſeul jour la fin de toutes nos peines : mais ſi le Brigand regagne l'Italie à la nouvelle de mon approche, ce ſera l'affaire de Decimus Brutus de le chercher & de le joindre. Ma crainte n'eſt pas que Decimus manque de courage ni de prudence. Si ce malheur arrivoit néanmoins, je ferois partir mon frere avec ma Cavalerie, pour garantir l'Italie du

Ah. de R. 710. Cicer. 64.

An. de R. 710. Cicer. 64.

ravage de ces furieux. Prenez ſoin de votre ſanté, & m'aimez comme je vous aime. Adieu.

Mais dans tout le cours de cette affaire Lepidus agiſſoit de ſi mauvaiſe foi, qu'il étoit réſolu, à toutes ſortes de riſques, de ſoutenir les interêts d'Antoine. S'il avoit differé quelque tems à s'unir à lui, & s'il feignit à la fin d'y être forcé par ſes propres Soldats, c'étoit ſeulement pour ſauver les apparences & ſe ménager les moyens de le faire avec autant d'avantage que de ſureté pour l'un & pour l'autre. En traitant avec Plancus, ſa vûe avoit été de l'attirer proche d'eux, & de l'amuſer juſqu'au moment où ſes forces étant jointes à celles d'Antoine, ils puſſent le mettre dans la néceſſité d'entrer dans leurs meſures & lui ôter tout eſpoir de retraite ou de réſiſtance. Ainſi lorſqu'il vit Antoine prêt à le joindre, il fit dire à Plancus, qui n'étoit plus éloigné que de quarante milles, de l'attendre dans le lieu où il étoit. Plancus, qui étoit encore ſans défiance, crut par diverſes raiſons qu'il devoit continuer ſa marche. Mais (*a*) Laterenſis

(*a*) At Laterenſis, vir ſanctiſſimus, ſuo chirographo mittit mihi litteras, in eiſque deſperans de te

ſe hâta de le faire avertir, » qu'il ne » falloit ſe fier ni à Lepidus ni à ſon » Armée, & qu'il étoit abandonné » lui-même. Il l'exhortoit à ne pas » donner dans le piege qu'on lui » dreſſoit & à demeurer fidele à la » République, en lui déclarant qu'il » croyoit ſa parole dégagée par cet » avis, &c. An. de R. 710. Cicer. 64.

Plancus informa auſſi-tôt Ciceron de l'embarras où cette perfidie le jettoit. Il lui marqua, » que Lepidus ayant » joint ſon Camp à celui d'Antoine » le 28 de Mai, ils avoient marché » tous deux vers lui dès le même jour; » qu'ils s'étoient approchés juſqu'à la » diſtance de vingt milles avant qu'il » en eût le moindre avis; qu'il s'étoit » hâté de repaſſer l'Iſere & de rompre » le pont qu'il y avoit fait jetter à » ſon arrivée, pour ſe donner le tems » de raſſembler toutes ſes forces & de » les joindre à celles de Decimus Bru- » tus qu'il attendoit dans trois jours: » que Laterenſis, dont la fidelité me- » ritoit des louanges immortelles, ſe » voyant trompé par Lepidus, avoit

de exercitu, de Lepidi fide, quereníque ſe deſtitutum: in quibus aperte denunciat, videam ne fallat: ſuam fidem ſolutam eſſe: Reipublicæ ne deſim.., *Ibid.* 21.

An. de R. 710. Cicer. 64.

» pris le parti de ſe tuer de ſa propre » main ; mais qu'ayant été interrompu » dans l'exécution de ce deſſein, on » n'étoit pas ſans eſperance pour ſa » vie. Il demandoit qu'on lui envoyât le jeune Céſar avec toutes ſes forces ; ou que ſi Céſar ne pouvoit venir lui-même, il envoyât ſon Armée, puiſqu'il étoit de ſon propre interêt qu'on ne perdît point un moment. Tous les Rebelles, ajoutoit-il, ſe trouvant réunis dans un même Camp, il falloit agir contr'eux avec (*a*) toutes les forces de la République.

Le lendemain de ſon union avec Antoine, Lepidus écrivit au Sénat une Lettre fort courte, dans laquelle » il » prenoit les Dieux & les Hommes à » témoins, qu'il n'avoit rien plus » à cœur que la ſureté & la liberté pu- » blique. Il proteſtoit qu'on n'en au- » roit pas attendu long-tems des preu- » ves ſi la fortune ne s'étoit pas op- » poſé à ſes intentions, mais que ſes » Soldats l'avoient forcé dans un » ſoulevement général de recevoir » ſous ſa protection un grand nom- » bre de Citoyens. Il ſupplioit le Sé- » nat de mettre à part tous les reſſenti-

(*a*) Ep. fam. X. 23.

» mens particuliers, de ne conſulter An. de R. 710.
» que le bien de la République, &, Cicer. 44.
» dans un tems de diſſenſion civile, de
» ne pas traiter de crime & de perfi-
» die ſa clemence & celle de ſon Ar-
» mée (*a*).

Decimus joignit enfin ſes Troupes à celles de Plancus, & pendant quelque tems il vêcut en ſi bonne intelligence avec lui, ſoutenus tous deux par l'affection & le zele de toute la Province, que l'avis qu'ils en donnerent au Sénat par une Lettre commune releva le courage & l'eſperance de tous les honnêtes gens. Plancus écrivit à Ciceron dans une Lettre particuliere :

» Vous êtes informé ſans doute de
» l'état de nos forces (*b*). J'ai dans mon
» Camp trois Légions de Vétérans, &
» une ſeulement de nouvelles levées,
» mais la meilleure de cette eſpece.
» Decimus n'a qu'une Légion de Vé-
» térans, avec une autre qui fut créée
» il y a deux ans, & huit de nouvelles
» levées. Ainſi notre Armée eſt nom-
» breuſe ſans être extrêmement forte,
» car nous avons éprouvé plus d'une
» fois qu'il y a peu de fond à faire ſur
» tous ces nouveaux Soldats. Si les

(*a*) Ibid. 35. (*b*) Ep. fam. X. 24.

An. de R. 710. Cicer. 64.

» Troupes d'Afrique, qui ſont toutes
» compoſées de Vétérans, ou ſi l'Ar-
» mée de Céſar venoit nous joindre,
» nous riſquerions volontiers une ba-
» taille. Comme Céſar eſt le plus pro-
» che de nous, je n'ai pas ceſſé de le
» preſſer, ni lui de m'aſſurer qu'il ſe
» mettroit inceſſamment en marche,
» quoique j'aie bien des raiſons de
» croire qu'il n'y penſe pas ſérieuſe-
» ment, & qu'il a déja pris d'autres
» meſures. Je n'ai pas laiſſé de lui
» dépêcher Furnius avec de nouvelles
» inſtructions. Vous ſçavez, mon
» cher Ciceron, que je ne ſuis pas
» moins obligé que vous d'aimer ce
» jeune Céſar. L'intime liaiſon que
» j'ai eue avec ſon Oncle m'a fait un
» devoir de le proteger & de le ſer-
» vir. Enfin ſoit que je conſidere ſes
» qualités naturelles, qui me paroiſ-
» ſent aimables & portées à la mode-
» ration, ſoit que je me rappelle ce
» que je dois à la mémoire de mon
» Ami, il ſeroit honteux pour moi
» de ne pas aimer comme mon pro-
» pre fils, celui que Jules Céſar adop-
» ta pour le ſien. C'eſt donc ma dou-
» leur plutôt qu'un défaut d'inclina-
» tion qui me force à vous l'écrire;

» mais ſi Antoine vit, ſi Lepidus a joint ſes Troupes aux ſiennes, s'ils ont une Armée qui n'eſt pas mépriſable, s'ils forment des eſperances & s'ils oſent les ſoutenir, c'eſt au jeune Céſar qu'il faut s'en prendre uniquement. Je ne rappellerai point ce qui s'eſt paſſé depuis long-tems : mais ne doutez pas que s'il étoit venu quand il l'a fait eſperer, la guerre ne fût déja terminée, ou qu'à leur grand déſavantage elle n'eût été tranſportée dans la Province d'Eſpagne qui leur eſt abſolument oppoſée. Il m'eſt impoſſible de pénétrer par quels motifs ou par quels conſeils il s'eſt laiſſé détourner d'une entrepriſe ſi glorieuſe & même ſi néceſſaire à ſes propres interêts, pour ſolliciter ridiculement un Conſulat de deux mois qui ne peut ſervir qu'à faire redouter ſes intentions. Ses amis pourroient par leurs conſeils lui rendre autant de ſervice dans cette occaſion qu'à la République, & vous principalement, à qui il a plus d'obligations que perſonne au monde, excepté moi néanmoins qui n'oublierai jamais que je vous en ai d'infinies.

An. de R. 710. Cicer. 64.

An. de R. 710. Cicer. 64.

» J'ai donné ordre à Furnius de traiter
» toutes ces affaires avec lui, & s'il a
» pour mes inſtances autant d'égard
» qu'il le doit, je lui rends aſſurément
» un grand ſervice. Pendant ce tems-
» là, nous ne ſommes pas ici dans un
» embarras médiocre : car le péril eſt
» égal à riſquer une bataille, ou à met-
» tre l'Ennemi en état de nous faire
» encore plus de mal ſi nous lui tour-
» nons le dos. Si Céſar vouloit écouter
» ce que l'honneur demande de lui, ou
» ſi les Légions d'Afrique arrivoient
» promptement, nous vous ſoula-
» gerions bien-tôt de l'inquiétude
» où vous êtes pour nous. Je vous
» demande la continuation de votre
» amitié, & de me croire entierement
» à vous.

Quoique l'union de Lépidus & d'Antoine eût jetté la conſternation dans Rome, le Sénat après avoir pris quelques jours pour délibérer ſur les effets qu'on en pouvoit craindre, ſe trouva ſi encouragé par celle de Plancus & de Décimus, que ſe repoſant ſur leur courage & ſur leur fidélité, non ſeulement il déclara Lépidus Ennemi de la Patrie par un Décret du 30 Juin, mais il fit abbattre la Statuë dorée qu'il lui avoit

fait élever nouvellement, en reſervant néanmoins à lui & à ſes adherans la liberté de retourner à leur devoir juſqu'au premier de Septembre. Lépidus avoit épouſé la ſœur de M. Brutus. Il en avoit eu pluſieurs enfans, dont la fortune ſe trouvoit ruinée par ce Décret, qui entraînoit la confiſcation de tout le bien de leur Pere. Servilia leur grand'mere, & la femme de Caſſius, qui étoit leur tante, ſolliciterent vivement Ciceron, ou d'empêcher qu'on ne portât ce Décret, ou d'obtenir une exception en faveur des Enfans. Mais il ſe crut obligé de fermer l'oreille à leurs cris. La néceſſité du premier article entraînoit celle du ſecond. Il expliqua ſes ſentimens à Brutus dans cette Lettre : An. de R. 710. Cicer. 64.

Ciceron à Brutus.

Quoique je me diſpoſaſſe à vous écrire par Meſſala Corvinus (*a*), je n'ai pas voulu que notre ami Vetus partît ſans être chargé d'une de mes Lettres. La République, mon cher Brutus, eſt à l'extrêmité du danger. Après avoir vaincu, nous nous retrouvons par la trahiſon & la folie de Lépidus dans

(*a*) Ad Brut. 12.

An. de R. 710. Cicer. 64. la néceſſité de recommencer le combat. Au milieu des inquiétudes & des peines auxquelles je me ſuis livré pour le ſervice de la République, rien ne m'a cauſé plus de chagrin que de n'avoir pû me rendre aux ſollicitations de votre mere & de votre ſœur ; car je me ſuis flatté qu'il me ſeroit plus aiſé de vous faire approuver ma conduite. Vous conviendrez ſans doute que la cauſe de Lépidus ne peut être diſtinguée de celle d'Antoine. Tout le monde juge même qu'elle eſt beaucoup plus odieuſe, puiſqu'après avoir reçû des honneurs extraordinaires du Sénat, & lui avoir écrit peu de jours auparavant une Lettre excellente, il n'a pû ſans une horrible infidélité, non ſeulement recevoir les reſtes de nos Ennemis, mais nous déclarer par mer & par terre une guerre cruelle, dont le ſuccès eſt abſolument incertain. En nous priant de traiter ſes enfans avec clémence, on ne nous dit point ce qu'il arrivera de nous, ſi leur pere obtenoit une victoire dont je prie les Dieux de nous préſerver. Je ſai qu'il eſt dur de faire porter aux enfans la punition du crime de leur pere : mais c'eſt une ſage inſtitution des Loix, pour faire

ſervir l'amour même que nous avons pour nos enfans, à nous rendre plus affectionnés & plus fidéles à la Patrie. C'eſt Lépidus qui eſt cruel pour ſes enfans, & non ceux qui le déclarent l'Ennemi public. Quand il abandonneroit les armes, & qu'étant accuſé ſeulement de violence on ne le condamneroit qu'à ce titre, il eſt clair que n'ayant rien à faire valoir pour ſa défenſe, ſon bien ſeroit confiſqué de même, & ſes enfans enveloppés dans la même diſgrace. Quelle différence néanmoins, lorſque Lépidus, Antoine & nos autres Ennemis, nous menacent actuellement, & du même mal dont votre mere & votre ſœur voudroient ſauver les enfans, & de bien d'autres extrêmités beaucoup plus affreuſes ? Notre eſperance, mon cher Brutus, eſt dans vous & dans votre armée. Je vous l'ai déja marqué, il eſt de la derniere importance pour le ſalut de la République & pour votre gloire que vous arriviez promptement en Italie, car la Patrie a beſoin de vos conſeils autant que de vos forces. Je me flatte de voir inceſſamment mon fils, puiſqu'il doit vous accompagner.

An. de R. 710. Cicer. 64.

An. de R. 710. Cicer. 64. Avant que d'avoir reçu cette Lettre, Brutus avoit appris des amis qu'il avoit à Rome ce que le Sénat méditoit contre Lépidus. Il avoit écrit ſur le même ſujet à Ciceron :

Brutus à Ciceron.

(*a*) Les craintes d'autrui m'en inſpirent à moi-même pour le ſort de Lépidus. S'il avoit le malheur de trahir nos eſperances, ce qui n'eſt, comme je l'eſpere encore, qu'un ſoupçon injuſte & téméraire, je vous conjure, mon cher Ciceron, par toute la force de notre amitié, d'oublier qu'il eſt le Pere des enfans de ma ſœur, & de ſuppoſer que c'eſt moi qui le ſuis. Si j'obtiens de vous cette grace, je ne doute point qu'alors vous ne faſſiez pour eux tout ce qui dépendra de vous. Chacun a ſes principes : pour moi je trouve dans mon devoir & dans mon inclination que je ne puis jamais faire aſſez pour les enfans de ma ſœur. En quoi les honnêtes gens m'obligetont-ils, (du moins ſi je merite que les honnêtes gens cherchent à m'obliger,) en quoi rendrai-je jamais ſervice à ma

(*a*) Ibid. 13.

mere, à ma ſœur, & à mes neveux, ſi je n'ai point aſſez de crédit auprès du Sénat & de vous pour les mettre à couvert du plus grand malheur qu'ils ayent à redouter ? Je me ſens ſi inquiet & ſi agité que je ne puis ni ne dois vous écrire plus au long : car ſi dans un cas de cette nature j'ai beſoin d'une longue Lettre pour vous exciter, je n'eſpere point que vous faſſiez ce que je deſire & ce que je m'imagine qu'on ne doit pas me refuſer. Je n'ajoute donc rien à mes prieres. Conſiderez ſeulement qui je ſuis, & ſi je ne dois pas obtenir de Ciceron ce que je lui demande, ou comme du meilleur de mes amis, ou s'il ne veut rien accorder à l'amitié, comme du plus diſtingué des Sénateurs Conſulaires. Je vous demande en grace de me faire ſçavoir le plûtôt que vous pourrez quelle eſt votre réſolution. Le premier de Juillet. An. de R. 710. Cicer. 64.

Une Lettre ſi preſſante ayant fait comprendre à Ciceron que Brutus s'intéreſſoit plus à la fortune de ſes neveux qu'il ne ſe l'étoit imaginé, il engagea (a) le Sénat à ſuſpendre l'exé-

(a) Sororis tuæ filiis quam diligenter conſulam, ſpero te ex matris & ex ſororis litteris cogniturum, &c. *Ibid.* 15. *It.* 18.

An. de R. 710. Cicer. 64. cution du Décret dans l'article qui regardoit la confiſcation.

A peine Antoine & Lépidus eurent-ils réuni leurs forces, qu'ils s'établirent une correſpondance avec Octave. Depuis la mort des Conſuls, ce jeune homme avoit marqué ſi peu de conſidération pour l'autorité du Sénat & pour celle de Ciceron, qu'il ſembloit n'attendre qu'un prétexte pour rompre ouvertement avec eux. Il avoit pris quelque tems pour obſerver la conduite d'Antoine ; mais le voyant reçu & ſecondé par Lépidus, il ne trouva plus de ſyſtême qui lui promît autant d'avantage que de ſe lier avec eux, & d'entreprendre la vengeance de ſon oncle qui ſembloit le regarder particulierement. Sans penſer davantage à la guerre, il demanda le Conſulat, quoiqu'il ne fût point encore âgé de vingt ans. La Ville fut auſſi choquée qu'épouvantée de cette démarche : non que le Conſulat pût lui donner un pouvoir qu'il ne ſe fût pas déja procuré par les armes ; mais c'étoit faire éclater hors de ſaiſon une ambition dangereuſe, & fondée ſur le mépris des Loix. D'ailleurs on avoit raiſon de craindre qu'il n'eût déja for-

mé des vûës pernicieuſes à la liberté, lorſque loin de conduire ſes Troupes où il n'ignoroit pas qu'elles étoient néceſſaires, il ſe déterminoit à marcher vers Rome, comme s'il n'eût penſé qu'à ſubjuguer la République. An. de R. 710. Cicer. 64.

Dans le même tems, le bruit ſe répandit par tout l'Empire que Ciceron étoit élû Conſul. Brutus (*a*) lui diſoit à cette occaſion dans une de ſes Lettres; » Si je voyois cet heureux jour, je » commencerois à me figurer que le » regne de la Juſtice eſt rétabli dans » la République & qu'elle eſt capable » de ſe ſoutenir par ſes propres forces. Il eſt certain que s'il eût aſpiré au Conſulat, il auroit pû l'obtenir par les ſuffrages unanimes du Peuple; mais dans un tems de violence & de confuſion, le titre de Magiſtrat ſuprême, ſans un pouvoir réel pour le ſoutenir, n'auroit ſervi qu'à lui ſuſciter de nouveaux dangers, & l'auroit expoſé plus que jamais aux inſultes des gens de guerre, dont il ſe plaignoit que la (*b*) hauteur,

(*a*) His litteris ſcriptis, te Conſulem factum audivimus: tum vero incipiam proponere mihi Rempublicam juſtam & jam ſuis nitentem viribus ſi iſthæc videro. *Ad Brut.* 4.

(*b*) Illudimur, Brute, cum militum conviciis, tum Imperatoris inſolentia. *Ibid.* 10.

An. de R. 710. Cicer. 64. & l'insolence dans leurs demandes, étoient devenues insupportables. Quelques anciens Auteurs, que les Modernes ont suivis sans précaution, assurent que s'étant laissé tromper par Octave, il favorisa ses prétentions au Consulat dans l'esperance de devenir son Collegue (*a*), & de le gouverner pendant leur administration. Mais plusieurs de ses Lettres prouvent la fausseté de cette imputation, & que de tous les Romains il étoit non-seulement le plus opposé aux desseins d'Octave, mais le plus ardent à l'en détourner. Ecrivant à Brutus; » Jusqu'à » présent, dit-il (*b*), César s'est con- » duit par mes conseils, & je ne puis » trop louer son excellent naturel & » son admirable fermeté : mais cer- » taines gens par leurs Lettres, leurs » messages, & par de fausses repré- » sentations des choses, lui ont fait » concevoir l'espérance du Consulat. » Je m'en suis apperçû, & je me suis » efforcé aussi-tôt de lui ôter cette » pensée par les avis continuels que » je lui ai donnés dans son absence. » J'en ai fait un reproche aux Amis » qu'il a dans Rome, & qui semblent

(*a*) Plut. Vie de Ciceron. (*b*) Ad Brut. 10.

» encourager

» encourager ſon ambition. Je n'ai
» pas même balancé à découvrir en
» plein Sénat la ſource de ces perni-
» cieux conſeils, & jamais je n'ai été
» ſi content des Magiſtrats & de toute
» l'Aſſemblée que dans cette occa-
» ſion ; car il n'eſt jamais arrivé que
» dans une déliberation ſur les hon-
» neurs qu'on devoit accorder à un
» Citoyen que je puis nommer très-
» puiſſant, puiſque la meſure du pou-
» voir eſt aujourd'hui la force des ar-
» mes, il ne ſe ſoit pas trouvé un Tri-
» bun, ni un autre Magiſtrat, ni mê-
» me un ſimple Sénateur qui ait ou-
» vert la moindre propoſition. Cepen-
» dant cette fermeté & cette vertu ne
» gueriſſent point la Ville de ſes allar-
» mes. Nous ſouffrons beaucoup, mon
» cher Brutus, & de la licence des
» Soldats, & de l'inſolence du Géné-
» ral. Chacun veut avoir autant d'au-
» torité dans l'Etat qu'il a de moyens
» pour l'uſurper. On ne connoit plus
» ni raiſon, ni moderation, ni Loi,
» ni coutume, ni devoir. On eſt ſans
» reſpect pour le jugement du Public,
» & ſans égard pour celui de la poſte-
» rité, &c.

An. de R. 710. Cicer. 64.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

Il eſt fort étrange, comme Ciceron le remarque dans cette Lettre, qu'il ne ſe trouvât point un Magiſtrat ni un ſimple Sénateur qui voulût propoſer le Décret du Conſulat d'Octave, quoiqu'il ne manquât preſque rien à l'établiſſement de ſon pouvoir. Il fut obligé d'en faire la demande par une députation de ſes Officiers; & le Sénat les ayant reçus plus froidement qu'ils ne s'y étoient attendus, un Centurion qui ſe nommoit Cornelius (*a*), ouvrit ſa robe & montrant la poignée de ſon épée, déclara audacieuſement qu'au refus de l'Aſſemblée on prendroit une autre voie. Mais Octave abregea lui-même ſes difficultés en s'approchant de la Ville avec ſes Légions. Il fut enfin nommé Conſul, avec Quintus Pedius, ſon parent, & ſon coheritier dans quelque partie de la ſucceſſion de Jules-Céſar. Cette élection s'étant faite au mois (*b*) qui

(*a*) Conſulatum vigeſimo ætatis anno invaſit, admotis hoſtiliter ad urbem Legionibus, miſſiſque qui ſibi exercitus nomine depoſcerent. Cum quidem cunctante Senatu Cornelius Centurio, principe legationis, rejecto ſagulo, oſtendens gladii capulum non dubitaſſet in Curia dicere; Hic faciet, ſi vos non feceritis. *Sueton. Auguſt. c.* 26.

(*a*) Sextilem menſem è ſuo cognomine nominavit,

ſe nommoit *Sextilis*, ſes flateurs pour honorer l'époque de ſa fortune, changerent enſuite le nom de ce mois en celui d'*Auguſtus*, qu'il avoit pris lui-même pour ſurnom.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q Pedius.

Le premier Acte de ſa Magiſtrature fut de s'emparer de tout l'argent qu'il trouva dans le tréſor public & d'en faire la diſtribution à ſes Soldats. Il reprocha vivement au Sénat qu'au lieu de payer à ſon Armée les ſommes qui lui avoient été promiſes par un Décret, il ne penſât qu'à la tourmenter par des fatigues perpétuelles, & qu'à l'engager dans une nouvelle guerre contre Antoine & Lepidus. Il ſe plaignit (*a*) encore de n'avoir point été nommé entre les dix Sénateurs à qui l'on avoit donné la commiſſion d'aſſigner des Terres aux Soldats. Mais toutes ces plaintes étoient ſans fondement. On n'avoit promis ces récompenſes & ces diſtributions qu'après la guerre; & s'il n'avoit point été nommé dans la commiſſion, c'étoit à cauſe de l'exception générale qu'on avoit cru

magis quam Septembrem, in quo erat natus, quia hoc ſibi & primus Conſulatus, &c. *Suet. Aug.* 31.

(*a*) Appian. 3. 581.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

devoir faire de tous ceux qui commandoient actuellement des Armées, parce que ſans égard pour l'avis de Ciceron, qui avoit penſé tout autrement, on ne les avoit pas crus propres à cet emploi. Decimus & Plancus avoient été exclus comme Céſar, & n'avoient pas diſſimulé non plus leur chagrin ; de ſorte que Ciceron, qui étoit un des Commiſſaires (*a*), voulant réparer l'imprudence d'une démarche qui faiſoit tant de mécontens, ne ſouffrit point que ſes Collegues commençaſſent l'exercice de leur Commiſſion, & remit toute l'affaire à l'arrivée des Généraux.

Céſar ne diſſimulant plus le penchant qui le portoit à changer de parti & de meſures, ſembloit prendre plaiſir dans toutes les occaſions à quereller le Sénat. Il reprocha un jour à l'Aſſemblée de lui avoir donné le nom d'Enfant (*b*) & de l'avoir traité ſur

(*a*) Cum ego ſenſiſſem de iis qui exercitus haberent ſententiam ferri oportere, iidem illi, qui ſolent, reclamarunt. Itaque excepti etiam eſtis, me vehementer repugnante.... Itaque cum quidam de Collegis noſtris agrariam curationem ligurirent, diſturbavi rem totamque integram vobis reſervavi. *Epiſt. fam.* XI. 21. *It.* 20. 23.

(*b*) Dio, l. 46. 318. Suetone, Auguſt. 12.

ce pied. Il trouva auſſi un prétexte pour ſe plaindre amerement de Ciceron, dont ſes nouvelles vûes lui avoient déja fait oublier les ſervices. On lui avoit rapporté qu'en parlant de lui, Ciceron s'étoit ſervi d'un terme équivoque, qui pouvoit (*a*) ſignifier également qu'on devoit l'élever aux honneurs & qu'on devoit s'en défaire. Il s'efforça de répandre de tous côtés cette prétendue ſatire, & de la faire prendre dans le plus malin des deux ſens. Decimus en avertit le premier Ciceron. » Je ſuis perſuadé, ajoute-» t-il dans la même Lettre, que c'eſt » un rapport qu'on lui a fait ; cela » ne vient pas de lui-même. Labeo » Segulius, de qui je tiens ces circon-» ſtances, homme dont le caractere » ne ſe dément point, a voulu me per-» ſuader auſſi que les Vétérans par-» lent mal de vous, que vous n'êtes » point en ſureté de leur part, & » que la principale cauſe de leur » mécontentement, eſt que Céſar » ni moi n'avons point été nommés

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

(*a*) Laudandum adoleſcentem, ornandum, *tollendum*. Ce dernier mot peut ſignifier, *élever aux honneurs*, ou *tuer*.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

» dans la commiſſion, parce que tout
» s'eſt fait à votre gré & par votre di-
» rection. Après avoir entendu tous
» ces diſcours, quoique je fuſſe prêt à
» me mettre en marche, je n'ai pas
» voulu paſſer les Alpes ſans ſçavoir
» de vous-même quelle eſt maintenant
» la ſituation des affaires, &c.

Ciceron fit cette réponſe :

» (*a*) Que les Dieux confondent
» ce Segulius, le plus grand malheu-
» reux qui ſoit au monde, qui ait été
» & qui puiſſe jamais être. Vous
» imaginez-vous qu'il n'ait fait ce
» récit qu'à vous & à Céſar ? Il l'a
» repeté à tous ceux qu'il a vûs. Je
» vous remercie néanmoins, comme
» je le dois, mon cher Brutus, de
» m'avoir donné cet avis, quoique
» la choſe ne ſoit au fond qu'une
» bagatelle. C'eſt une preuve cer-
» taine de votre amitié. A l'égard
» des plaintes que Segulius attribue
» aux Vétérans, je vous aſſure que
» je ſouhaiterois moi-même de n'a-
» voir point été nommé dans la

(*a*) Ibid. 21.

» commiſſion ; c'eſt un fardeau pour
» moi. Mais lorſque je propoſai d'y
» comprendre les Généraux d'Ar-
» mée, ceux qui ont pris l'habitude
» de s'oppoſer à tout, ne manquerent
» pas de faire leurs objections ; de
» ſorte que ſi vous futes exceptés, ce
» fut abſolument contre mon opi-
» nion, &c.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

Ciceron parle fort legerement du fond de l'accuſation, & le trouve ſi mépriſable, qu'il ne prend pas même la peine de le déſavouer ni de faire là-deſſus ſon apologie. En effet, il paroît incroyable qu'un homme ſi prudent eût pû s'oublier juſqu'à ce point. S'il eût entretenu ces idées, ou s'il eût été tenté dans quelque occaſion de s'expliquer librement, nous en trouverions quelques traces dans ſes Lettres à Brutus : mais au contraire il y parle toujours d'Octave dans des termes fort avantageux, ſans égard même pour Brutus qui pouvoit quelquefois s'en offenſer. On n'attribuoit que trop ſouvent à Ciceron des diſcours auſquels il n'avoit point de part, & celui-ci ſans doute étoit l'invention de quelque ennemi qui vouloit pi-

An. de R 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

quer la jalouſie d'Octave, ou lui fournir du moins le prétexte qu'il cherchoit pour rompre avec un homme, dont les maximes & les ſervices commençoient à le gêner. Cette hiſtoire ayant été publiée avec affectation par ceux qui l'avoient forgée, & le reſſentiment d'Octave paroiſſant lui donner un nouveau poids, il n'eſt pas ſurprenant qu'elle ait été recueillie par les Hiſtoriens des ſiécles ſuivans (*a*), & qu'elle ſe trouve même dans Velleius & dans Suetone, quoique celui-ci faſſe connoître qu'il la croit ſuſpecte.

Pendant que l'approche de Céſar repandoit la conſternation dans Rome, on vit entrer dans le Tibre deux Légions de Vétérans qui revenoient d'Afrique : elles furent reçûës comme un ſecours arrivé du Ciel. Mais cette joie dura peu. A peine furent-elles débarquées, que ſe laiſſant ſéduire par les autres Soldats, elles abandonnerent le Sénat qui les avoit rappellées, pour ſe joindre à Céſar. Pollion, qui revint preſqu'en meme tems d'Eſpagne avec deux de ſes meilleures Légions, prit parti pour Antoine & Lé-

(*a*) Vell. Paterc. 2. 62. Suet. Aug. 12.

pidus. Ainſi tous les Vétérans du côté Occidental de l'Empire ſe trouvoient raſſemblés pour vanger ouvertement la mort de leur ancien Général. La réunion de tant d'armées, & le changement imprévu des affaires d'Antoine ébranlerent auſſi la fidélité de Plancus, & lui firent prendre enfin la réſolution d'abandonner Décimus Brutus, ſon Collegue, avec lequel il avoit gardé juſqu'alors toutes les apparences de l'amitié & de la bonne foi. Pollion fit ſa paix à des conditions fort avantageuſes avec Antoine & Lépidus, & peu de tems après il ſe rendit dans leur Camp avec toutes ſes Troupes.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

Décimus Brutus abandonné à la diſcrétion d'une armée ſéditieuſe, qu'il voyoit diſpoſée à la déſertion & capable de le livrer à ſes Ennemis, n'eut point d'autre reſſource que de ſe ſauver dans la Macedoine auprès de Marcus Brutus ſon Parent. Mais la diſtance étoit ſi grande & le Pays ſi bien gardé, que pour éviter d'être pris, il fut ſouvent forcé de changer de route. Enfin s'étant défait de toute ſa ſuite, il erra long-tems ſeul ſous

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus Q. Pedius.

un habit qui le déguiſoit, & malgré les difficultés d'une ſituation ſi penible il arriva chez un ancien ami, qu'il avoit ſervi dans quelques occaſions, & qui lui offrit ſa maiſon comme une eſpece d'aſyle. Mais ſoit qu'il y fût trahi, ou qu'il ne dût ſon malheur qu'à la fortune, les Soldats d'Antoine le ſurprirent (*a*), & l'ayant tué ſur le champ, ils porterent ſa tête à leur Général.

Quelques anciens Ecrivains lui reprochent d'avoir marqué en mourant une lâcheté indigne du meurtrier de Céſar & d'un Général qui avoit commandé dans des occaſions ſi glorieuſes. Mais leurs récits ſe contrediſent dans pluſieurs circonſtances, & s'accordent ſi peu d'ailleurs avec le caractere de ſa vie (*b*), qu'on peut les croire inventés par ceux qui étoient alors diſpoſés à jetter toutes ſortes de taches ſur les meurtriers de Céſar.

Mais il n'y eut gueres de coup plus funeſte pour le parti Républiquain, qu'une loi propoſée par Octave &

(*a*) Vell. Pat. 2. 64. App l. 3. 588. Val. Max. 9. 13.

(*b*) Senec. Epiſt 82. 543. Dio, l. 46. 3-5.

publiée par Quintus Pedius ſon Collegue, qui ſoumettoit aux recherches de la Juſtice ceux qui avoient eu part à la mort de Céſar, ſoit dans l'exécution, ſoit par leurs conſeils. Tous les Complices de la Conſpiration furent cités auſſi tôt par divers Accuſateurs. Comme il ne s'en trouva aucun qui eût la hardieſſe de paroître, ils furent tous condamnés ſur le témoignage de leurs Perſécuteurs, & par une ſeconde loi on leur interdit le feu & l'eau. Pompée même, qui n'avoit point eu part à la Conſpiration, fut enveloppé dans le nombre des Coupables, comme l'Ennemi irréconciliable du parti de Céſar ; après quoi, pour réparer en quelque ſorte la dureté de cette loi (*a*), Octave diſtribua aux Citoyens ce que ſon oncle leur avoit légué par ſon Teſtament.

An de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

Ciceron avoit prévu que les affaires pourroient prendre ce malheureux tour, & que la fidélité même de Plancus pourroit être ébranlée. C'étoit par cette raiſon qu'il avoit preſſé ſi conſtamment Brutus & Caſſius de paſſer en Italie, comme le ſeul moyen de détour-

(*a*) App. l. 586. Dio, 46. 322.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

ner tous les maux qu'il appréhendoit. Chaque nouvelle démarche de Céſar le confirmoit dans ſa crainte, & le rendoit plus ardent à les ſolliciter par ſes Lettres, ſur tout depuis l'union d'Antoine » & de Lepidus. Venez, je vous en con- » jure, écrivoit il à Brutus (*a*); volez, s'il » ſe peut, & preſſez Caſſius de partir » avec vous. S'il nous reſte quelque eſ- » pérance de liberté, elle n'eſt plus que » dans vos Troupes. Songez que vous » êtes nés pour le ſervice de la Répu- » blique; ſi vous avez quelque zéle, » quelque affection pour elle, vous ne » devez pas perdre un moment. L'in- » conſtance de Lepidus a renouvellé » la guerre. L'armée de Céſar eſt la » meilleure, mais loin de nous être » utile, elle nous met dans la néceſſité » d'appeller la vôtre. Auſſi-tôt que » vous paroîtrez en Italie, comptez » de voir dans votre Camp tout ce qui » porte le nom de Citoyen. Decimus, » à la vérité, eſt toujours uni avec » Plancus; mais vous n'ignorez pas » combien l'eſprit des Hommes eſt ſu-

(*a*) Quamobrem advola, obſecro, hortare idem per litteras Caſſium. Spes liberatis nuſquam niſi in veſtrorum caſtrorum principis eſt. *Ad Brut.* 10.

» jet à changer, combien les impreſſions
» de parti ſont profondes, ni quelle eſt
» l'incertitude des événemens de la
» guerre. Si nous ſommes vainqueurs,
» comme j'oſe encore l'eſperer, n'au-
» rons nous pas beſoin de vos ſervices
» & de votre autorité pour mettre de
» l'ordre dans les affaires ? Hâtez-vous
» donc au nom des Dieux de venir à
» notre ſecours, & ſoyez perſuadé
» qu'en nous délivrant de l'eſclavage,
» aux Ides de Mars, vous n'avez pas
» rendu à votre Patrie un ſervice plus
» important (*a*) que celui qu'elle rece-
» vra de votre diligence.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

Après beaucoup d'inſtances de la même nature, il lui écrivit encore cette Lettre :

Ciceron à M. Brutus.

(*b*) Quand je vous ai tant de fois exhorté par mes Lettres à venir promptement au ſecours de la République avec votre armée, je ne me ſerois point imaginé que votre propre fa-

(*a*) Subveni igitur, per Deos, idque quam primum : tibique perſuade non te Idibus Martiis quibus ſervitutem à tuis Civibus repulliſti, plus profuiſſe Patriæ, quam ſi mature veneris, profuturum. *Ibid.* 14.

(*b*) Ad Brut. 18.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

mille eût là-dessus quelque scrupule. Le 24 de Juillet, votre mere, cette femme attentive & prudente, dont toutes les pensées & toutes les inquiétudes n'ont pas d'autre objet que vous, me fit prier d'aller chez elle. Je m'y rendis sur le champ, & je trouvai avec elle Casca, Labeon & Scaptius. Elle entra aussi-tôt en matiere; & m'ayant demandé si l'on devoit vous proposer de revenir en Italie, ou si je croyois que vous dussiez rester dans les Provinces; je lui repondis, comme je le croyois convenable à votre honneur, que vous ne deviez pas differer un moment à nous apporter le secours que la République n'espere plus que de vous. Car à quels malheurs ne faut-il pas s'attendre dans une guerre où les armées victorieuses refusent de poursuivre un Ennemi fugitif, où des Généraux, sans avoir reçû le moindre sujet d'offense, en possession au contraire des plus grands honneurs & de la plus brillante fortune, interessés au bien public dans leur femme & leurs enfans, attachés à vous par le lien du sang, se déclarent les Ennemis de la République: Ajoutons, dans une guerre où malgré l'admirable union du Sé-

nat & du Peuple, on ne laiſſe pas de voir regner tant de déſordre au milieu de nos murs ? Mais ce qui m'afflige le plus au moment que je vous écris, c'eſt de faire reflexion que m'étant rendu le garant d'un jeune Homme ou plûtôt d'un enfant, il me ſera preſqu'impoſſible de tenir fidélement ce que j'ai promis. Il eſt bien plus dangereux & plus délicat, ſurtout dans les affaires d'importance, de répondre des ſentimens & des principes d'autrui, que de ſe rendre caution pour une dette pécuniaire. L'argent peut être payé, & la perte d'ailleurs en eſt ſupportable. Mais comment ſatisfaire à l'autre engagement, ſi celui pour qui l'on a répondu s'oppoſe lui-même à l'exécution de la promeſſe. Cependant il me reſte encore quelque eſperance de le retenir, quoiqu'il ſoit environné de gens qui travaillent à me l'arracher. Son âge eſt facile à ſéduire, & l'on s'efforce de l'aveugler par l'éclat d'un faux honneur ; mais ſes diſpoſitions paroiſſent excellentes. C'eſt donc un ſurcroit de travail pour moi d'employer toutes mes machines à fixer un Homme de cet âge, dans la crainte d'être moi-même accuſé d'imprudens

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

ce. De quelle imprudence néanmoins pourroit-on m'accuſer ? N'ai-je pas lié en effet celui dont je réponds, par des chaînes encore plus fortes que les miennes ? Auſſi la République n'a-t-elle point eu lieu juſqu'à préſent de me reprocher mes engagemens, puiſque le caractere d'Octave a ſervi autant que ſes promeſſes à le rendre fidéle & conſtant dans ſes ſervices. Si je ne me trompe, nos plus grands embarras actuellement viennent de l'épuiſement du Tréſor, car l'averſion des honnêtes gens augmente de jour en jour pour tout ce qui porte le nom de Tribut ; & ce qu'on a tiré du centiéme Denier vient d'être employé à payer les deux Legions. Vous ne ſauriez croire où monte la dépenſe des armées. J'y comprens la vôtre, car il paroît que Caſſius n'eſt pas mal en munitions. Mais je brûle de m'entretenir bien tôt avec vous de toutes ces affaires & d'un grand nombre d'autres. Pour ce qui regarde les enfans de votre ſœur, je n'ai point attendu, mon cher Brutus, que vous priſſiez la peine de m'écrire. Puiſque la guerre doit traîner en longueur, les tems mêmes feront réſerver toute cette affaire à vos

propres ſoins. Mais lorſque je doutois de la continuation de la guerre, j'ai plaidé au Sénat la cauſe de vos Neveux, avec une chaleur dont je me flatte que votre mere n'a pas manqué de vous informer par ſes Lettres. Comptez qu'il n'y a point de cas où je ne ſois diſpoſé, au hazard même de ma vie, à faire & à dire ce que je croirai utile à vos intérêts & conforme à vos inclinations. Le 26 de Juillet. An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

(a) Dans une Lettre à Caſſius : » Nous ſouhaitons, dit-il, de vous » voir en Italie auſſitôt qu'il ſera poſ- » ſible, & nous croirons la Répu- » blique ſans danger lorſque nous » vous aurons avec nous. Nous étions » les Vainqueurs, ſi Lepidus n'avoit » pas reçû l'armée fugitive & déſar- » mée d'Antoine. Auſſi Antoine même » ne fut-il jamais ſi déteſté dans Rome » que Lepidus l'eſt à préſent. Le pre- » mier a commencé la guerre au mi- » lieu de la confuſion, & celui-ci a » choiſi indignement un tems de victoi- » re & de paix. Nous avons les Conſuls » à lui oppoſer, & nous faiſons beau- » coup de fond ſur eux ; mais nous

(a) Ep. fam. 12. 10.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

» ne pouvons être ſans inquiétude
» pour le ſuccès des batailles, qui eſt
» toujours incertain. Perſuadez-vous
» donc que notre principale confiance
» eſt dans votre ſecours & dans celui
» de Brutus, qu'on vous attend tous
» deux avec impatience, mais qu'on
» ſouhaite que Brutus ne differe pas
» un moment, &c.

Malgré tant de Lettres & d'inſtances, il ne paroît pas que Brutus & Caſſius euſſent la moindre inclination à paſſer en Italie. Il n'étoit pas facile à Caſſius, qui étoit le plus éloigné, de venir auſſi promptement qu'on le deſiroit, & cette raiſon ne permettoit pas de l'attendre auſſitôt que Brutus, qui s'étoit conſiderablement rapproché avant la bataille de Modene. Il avoit raſſemblé toutes ſes Legions ſur la Côte de la Mer, & s'étant poſté entre Apollonia & Dyrrachium, il avoit attendu l'événement de cette action, prêt à s'embarquer pour l'Italie ſi ſon ſecours y devenoit néceſſaire (*a*). Ciceron l'avoit loué de cette précaution. Mais croyant le danger paſſé après la

(*a*) Tuum conſilium vehementer laudo, quod non priùs exercitum Apollonia Dyrrachioque moviſti, quam de Antonii fuga audiſti, Bruti eruptione, Populi Romani victoria. *Ad Brut.* 2.

défaite d'Antoine, il avoit pris ſa marche vers les extrêmités de la Grece & de la Macedoine, pour s'y oppoſer aux entrepriſes de Dolabella (a), & depuis qu'il s'étoit éloigné il paroiſſoit ſourd à l'ordre du Sénat & & à toutes les Lettres de Ciceron, qui l'appelloient continuellement en Italie. A la diſtance où il étoit de Rome, on ne ſauroit pénétrer aiſément les motifs de cette conduite. Il avoit meilleure opinion de Lepidus que le reſte de ſon Parti. Attaché comme il étoit à tous ſes ſentimens, peut être affectoit-il de mépriſer les défiances qu'on avoit de ſon beau-frere, qui étoient la principale raiſon qu'on avoit pour le rappeller. D'ailleurs on peut recueillir des Lettres de Ciceron, que tous les Amis qu'il avoit à Rome n'étoient pas de même avis ſur ſon retour. Ils pouvoient ſoupçonner la fidélité de ſes Troupes, & ne les pas croire aſſez fermes dans leur devoir, ou aſſez attachées à lui, pour les expoſer en Italie contre les Vétérans, dont l'exemple & les invitations étoient capables de les enga-

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

(a) De Bruto autem nihil adhuc certi: quem ego, quemadmodum præcipis, privatis litteris ad bellum commune vocare non desino. *Ep. f.* XI. 25. *It.* 26.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

ger à trahir leur Général. Mais quelque motif qu'on veuille leur attribuer, Decimus Brutus, qui jugeoit mieux qu'eux de la ſituation des affaires en Italie, avoit été conſtamment de l'avis de Ciceron. Il ſe voyoit lui-même environné de pluſieurs armées de Vétérans, qui étoient mal diſpoſés pour la liberté publique. Il connoiſſoit la perfidie de Lepidus, l'ambition du jeune Céſar, & l'irréſolution de Plancus ſon Collegue. Des raiſons ſi fortes l'avoient engagé à preſſer Ciceron dans toutes ſes Lettres d'exhorter ſon Parent à précipiter ſa marche. Tout conſideré, l'on peut ſe perſuader raiſonnablement que ſi Brutus & Caſſius étoient paſſés en Italie, lorſque Ciceron avoit commencé à les en ſolliciter, c'eſt-à-dire, avant la défection de Plancus & la mort de Decimus, ils auroient ſauvé la République de ſa ruine.

Le beſoin d'argent, dont Ciceron ſe plaignoit alors comme du plus grand embarras qu'on eût à Rome, eſt exprimé auſſi avec beaucoup de force dans une de ſes Lettres à Cornificius Proconſul d'Afrique, qui le preſſoit de penſer à l'entretien de ſes Troupes. » Je ne vois, lui dit-il, au-

» cun moyen de fournir aux dépen- An. de R. 710.
» ſes que vous avez faites, & que Cicer. 64.
» vous êtes obligé de faire encore Coss.
» pour les néceſſités de la guerre (*a*). C. Cæsar Octavianus.
» Le Sénat eſt ſans Chef par la mort Q. Pedius.
» des deux Conſuls, & le Tréſor eſt
» épuiſé. On s'efforce de recueillir de
» l'argent de tous côtes, pour ſatis-
» faire les Troupes qui ont mérité
» d'être payées fidellement; mais je
» ſuis perſuadé qu'on n'y parvien-
» dra point ſans impoſer un Tribut.
Cette impoſition ſe faiſoit par tête, ſuivant les forces de chaque Citoyen. On en avoit perdu l'uſage depuis que Paul Emile ayant conquis la Macedoine avoit formé des fruits de ſa victoire (*b*) un fond ſuffiſant pour ſoulager deſormais la Ville de ce fardeau. Les néceſſités preſſantes obligerent néanmoins de le renouveller. Mais en conſiderant aujourd'hui, ſur le témoignage de Ciceron, l'averſion générale

(*a*) De ſumptu quem te in rem militarem facere & feciſſe dicis, nihil ſane poſſum tibi opitulari, propterea quod & orbus Senatus, Conſulibus amiſſis, & incredibiles anguſtiæ pecuniæ publicæ, &c. *Ep. fam.* 12. 30.

(*b*) At Perſe Rege devicto Paullus cum Macedonicis opibus veterem atque hæreditariam urbis noſtræ paupertatem eo uſque ſatiaſſet, ut illo tempore primum Populus Romanus Tributi præſtandi onere ſe liberaret *Valerius Maximus*, 4. 3. *Plin. Hiſt. nat.* 33. 3.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

que les Citoyens avoient pour toutes ſortes de Tributs, on ne peut s'empêcher d'obſerver les funeſtes effets de la corruption des mœurs & de l'indolence, qui avoient infecté juſqu'aux plus honnêtes gens de Rome. Dans le danger extrême de la République, ils n'étoient pas moins choqués de la propoſition d'une taxe extraordinaire, & l'intérêt même de la liberté n'étoit pas capable de leur faire abandonner ſans regret la moindre partie de leur argent. L'effet de cette conduite fut tel qu'on devoit s'y attendre. En ruinant la cauſe publique par les fondemens, bien-tôt les Citoyens Romains virent non-ſeulement leur fortune, mais leur vie même expoſée à la diſcrétion de leurs Ennemis. On trouve dans les Harangues de Ciceron une remarque qui peut être appliquée aux circonſtances préſentes, & qu'elles ſervent à vérifier : » La Ré» publique, dit-il (*a*), eſt toujours dé» fenduë avec moins de vigueur qu'el» le n'eſt attaquée. Si l'on en cherche » la raiſon, c'eſt que les gens auda» cieux & corrompus, qui ſemblent

(*a*) Pro Sext. 47.

» portés à lui nuire par une aver- An. de R.
» ſion naturelle, n'ont beſoin que 710.
» d'un ſigne pour ſe mettre en mou- Cicer. 64.
» vement ; au lieu que je ne ſais par Coss.
» quelle fatalité les honnêtes gens C. Cæsar
» agiſſent preſque toujours avec beau- Octavia-
» coup de lenteur & de repugnance, nus.
» & négligeant les déſordres publics Q. Pedius.
» dans leur origine, attendent que la
» néceſſité les force à prendre des
» meſures pour y remedier. Ainſi leurs
» irréſolutions & leurs délais ſont la
» cauſe la plus ordinaire de leur ruï-
» ne ; & lorſqu'à la fin ils voudroient
» compoſer pour leur repos aux dé-
» pens même de leur honneur, ils
» perdent ordinairement l'un & l'au-
» tre.

Cette obſervation pourroit ſervir à juſtifier la conduite de Caſſius, qui fut accuſé de violence & de cruauté dans la méthode qu'il employa pour obliger les Villes de l'Aſie à lui fournir de l'argent & les autres néceſſités de la guerre. Il ſe trouvoit engagé dans une entrepriſe où il falloit vaincre ou périr, & ſes Légions devoient être non-ſeulement entretenues, mais récompenſées. Les revenus de l'Empire étoient épuiſés. Les Con-

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

tributions venoient lentement ; & les Puiſſances étrangeres, dans l'incertitude du ſuccès de la guerre qui leur faiſoit craindre d'offenſer l'un ou l'autre Parti, cherchoient à demeurer neutres. Parmi tant d'obſtacles, qui rendoient l'argent d'autant plus néceſſaire qu'ils augmentoient la difficulté d'en trouver, la violence ſembloit devenir légitime, la fin juſtifioit les moyens ; & lorſqu'il s'agiſſoit du ſalut & de la liberté de l'Empire, il n'étoit pas tems de s'arrêter à de vains ſcrupules. Tel étoit le raiſonnement de Caſſius & le principe de ſa conduite. Il rapportoit tout au ſuccès de la Cauſe qu'il avoit à ſoutenir, & pour me ſervir des termes d'Appian (*a*), il étoit fixé ſur ſon entrepriſe comme un Gladiateur ſur ſon Adverſaire.

Brutus, qui étoit d'un caractere plus doux & plus ſcrupuleux, s'en tenoit aux moyens ordinaires de lever des contributions. Son goût pour la Philoſophie & pour les Belles Lettres lui ayant inſpiré beaucoup d'affection pour les Villes de la Grece, au lieu d'en exiger de l'argent il prenoit plaiſir dans tous les lieux de ſon paſſage à

(*a*) Appian, l. 4. 667.

voir

voir leurs jeux & leurs exercices, & à préſider à leurs diſputes Philoſophiques (*a*). On auroit pû s'imaginer qu'il voyageoit plûtôt par curioſité que pour faire les préparatifs d'une guerre ſanglante. Auſſi fut-il aiſé, quand il eut rejoint Caſſius, de diſtinguer la différence de leur conduite par celle de leur ſituation. Caſſius, ſans avoir reçu un ſol de Rome, revenoit riche & bien fourni de toutes ſortes de munitions; au lieu que Brutus, après avoir reçû pluſieurs fois de Rome des remiſes conſidérables, ſe trouva pauvre & dans l'impuiſſance de ſe ſoutenir ſans le ſecours de Caſſius même (*b*), qui fut obligé de lui ceder le tiers de ce tréſor qu'il avoit amaſſé malgré les clameurs de l'envie.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

Tandis que Ciceron s'efforçoit glorieuſement de ſoutenir la liberté expirante, Brutus, naturellement difficile à contenter & toujours porté à ſe plaindre, voyant les affaires tourner ſi mal en Italie, & jugeant des conſeils par l'événement, parut diſpoſé à jetter ſur lui tout le blâme des diſgraces communes. Il lui reprocha particulierement d'avoir inſpiré au

(*a*) Ibid. (*b*) Plut. Vie de Brut.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

jeune Ceſar, par cette profuſion d'honneurs qu'il lui avoit fait décerner, une ambition incompatible avec la ſûreté de la République, & de l'avoir armé d'un pouvoir qu'il employoit à l'oppreſſion de la Patrie. Mais le deſſein de Ciceron n'avoit jamais été de revêtir Octave d'un nouveau pouvoir. Il n'avoit penſé qu'à lui faciliter les moyens d'employer à la ruine d'Antoine, celui qu'il avoit acquis par ſes propres forces, en quoi il avoit réuſſi au-delà de ſon attente : & le reſte auroit répondu de même à toutes ſes eſperances, s'il n'eût été traverſé par des accidens qu'il n'avoit pû prévoir. Il paroît évidemment juſqu'ici qu'il avoit toujours eu quelque défiance de Céſar, & qu'au lieu de travailler à l'augmentation de ſon autorité, il avoit cherché continuellement le moyen de la contenir. La mort des deux Conſuls avoit fait comme échaper de ſes mains ce jeune ambitieux, en le rendant trop fort pour ſouffrir la moindre dépendance. Mais Brutus, dans l'éloignement où il étoit, ne pouvoit pas bien juger des vûës de Ciceron ni de ſa conduite. Decimus, qui n'avoit pas quitté l'Italie, avoit connu ſi

parfaitement de quelle néceſſité il étoit d'accorder des honneurs à Céſar (*a*), qu'il ſemble faire entendre dans quelques-unes de ſes Lettres, que ceux qu'on lui avoit accordés ne ſuffiſoient pas.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

Mais ſans s'arrêter au jugement de Brutus ni aux réflexions d'autrui, ſi l'on conſidere toute la conduite de Ciceron depuis la mort de Jules Ceſar juſqu'à la ſienne, on y trouvera autant d'uniformité que de grandeur & de nobleſſe. On n'y verra point qu'il ſe ſoit jamais écarté de ſon objet, qui fut conſtamment la liberté de ſa Patrie : au lieu que ſi l'on jette les yeux ſur celle de Brutus, on ne peut s'empêcher d'y découvrir beaucoup d'inégalités. Dans ſon exterieur il affectoit la rigueur ſtoïque & la ſévérité d'un vieux Romain. Cependant la tendreſſe de ſon naturel l'emportant quelquefois malgré lui, il trahiſſoit le fond de ſon cœur par des actions effeminées. Il avoit tué ſon Ami & ſon Bienfaiteur pour rendre la liberté à ſa Patrie. Il

(*a*) Mirabiliter, mi Brute, lætor mea conſilia meaſque ſententias à te probari, de Decemviris, de ornando adoleſcente *Epiſt. fam.* XI. 14. *It.* 20.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius. déclaroit que pour la même Cauſe il n'auroit pas épargné la vie (*a*) de ſon Pere ; & malgré ces heroïques ſentimens il ménagea celle du frere d'Antoine qui devoit être ſacrifiée à la néceſſité. Dolabella venoit de maſſacrer Trebonius. Antoine avoit approuvé ouvertement cette action. Et Brutus, par une vaine oſtentation de clémence, refuſe d'envoyer Caius au ſupplice, quoiqu'il ne pût lui accorder la vie ſans mettre la ſienne en danger. Lorſque Lepidus ſon beau-frere fut déclaré l'Ennemi Public, l'intérêt de ſes neveux lui en fit témoigner un reſſentiment ridicule, comme s'il n'eût pas été certain que les moyens ne lui manqueroient pas pour rétablir leur fortune, en ſuppoſant que la République ſe relevât de ſa ruine ; ou que leur Pere prendroit lui-même ce ſoin dans l'autre ſuppoſition. Toutes ces foibleſſes étoient-elles dignes de cet ancien Brutus, dont il deſcendoit par le ſang, & qu'il ſe propoſoit pour mo-

(*a*) Non conceſſerim quod in illo non tuli, ſed ne Patri quidem meo, ſi reviviſcat, ut patiente me plus legibus ac Senatu poſſit. *Ad Brut.* 16. Sed dominum, ne parentem quidem, majores noſtri voluerunt eſſe *Ibid.* 17.

dele ? Tandis qu'il blâmoit Ciceron de n'avoir pas gardé plus de meſures dans la diſpenſation des honneurs, il en prétendoit d'immenſes pour lui-même. Après s'être ſaiſi par ſa ſeule autorité, du Commandement le plus extraordinaire qu'on eût jamais vû entre les mains d'un Citoyen, il ſe déclare ennemi de toutes les Commiſſions extraordinaires (*a*), dans quelques mains qu'elles fuſſent remiſes. Cette varieté dans ſa conduite & dans ſon caractere porte à croire qu'il étoit plus ſouvent gouverné par l'orgueil & la fierté de ſon naturel, que par les principes conſtans de cette Philoſophie à laquelle on croit communément qu'il étoit fort attaché.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

Ciceron, malgré ſon humeur chagrine, ne ſe relâcha jamais dans la réſolution de le ſoutenir par ſes ſervices. Auſſi-tôt qu'il eut découvert que l'intention de Ceſar étoit de vanger la mort de ſon Oncle, il s'efforça de lui faire perdre ce terrible deſſein; & le fatiguant par ſes Lettres, il ne ceſſa point de l'exhorter à ſe récon-

(*a*) Ego certe... cum ipſa re bellum geram, hoc eſt cum regno & imperiis extraordinariis & dominatione & potentia. *Ad Brut.* 17.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

cilier avec Brutus, & à obſerver cette amniſtie dont le Senat avoit prétendu faire le fondement de la Paix publique. C'étoit ſans contredit le plus grand ſervice qu'il pût rendre à Brutus & à l'Etat. Atticus ne doutant point que Brutus n'en fût ſatisfait, lui communiqua ce que Ciceron lui avoit écrit ſur cette matiere ; mais loin de plaire à Brutus, cette nouvelle le choqua. Il prétendit qu'il y avoit de la baſſeſſe & de la honte à demander quelque choſe d'un enfant, ou à s'imaginer que la ſûreté de Brutus dépendit d'un autre que de lui-même. Il fit connoître ſes ſentimens à Ciceron & à Atticus dans des termes qui confirmerent l'opinion où Ciceron étoit depuis long-tems, & qu'il avoit déclarée plus d'une fois (*a*) : » Que ſes Lettres étoient générale-» ment dures, fieres & arrogantes, & » qu'il ne conſideroit, ni ce qu'il écri-» voit, ni à qui il écrivoit. Mais les dernieres qui nous reſtent de leur commerce, prouvent encore mieux la vérité de ces remarques, & nous mettront en état de porter un jugement plus ſûr de leurs principes & de leur

(*a*) Ad Brut. 6. 1. 3.

caractere. Ciceron voyant que ſa politique excitoit ſouvent les plaintes de Brutus, lui rend compte de ſes vûes depuis la mort de Jules Ceſar, pour le forcer de reconnoître la juſtice & la néceſſité de toutes ſes démarches.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

Ciceron à Brutus.

(*a*) Meſſala nous quitte pour ſe rendre auprès de vous. Connoiſſant la ſituation des affaires, & capable comme il eſt de vous l'expliquer avec autant de pénétration (*b*) que d'élegance, il le

(*a*) Ad Brut. 15.

(*b*) Publius Valerius Meſſala Corvinus, dont Ciceron nous fait ici une ſi belle peinture, étoit un des Hommes de ſon tems les plus illuſtres par la naiſſance & par les qualités perſonnelles. Il vêcut long-tems depuis, avec l'eſtime & l'affection de tous les Partis, qui le regardoient comme le principal ornement de la Cour d'Auguſte. Ayant pris les armes avec Brutus, il fut proſcrit par le Triumvirat; mais la Sentence de ſa proſcription fut preſqu'auſſi-tôt révoquée par un Edit ſpécial; ce qui ne l'empêcha point de demeurer ferme dans ſon attachement à la Cauſe de la liberté, juſqu'à ce qu'il l'eût vûe expirer avec ſon Ami. Après la bataille de Philippes, les Troupes qui échapperent au carnage lui offrirent de ſe mettre ſous ſa conduite; mais prenant le parti d'accepter la paix, qui lui fut offerte par les Vainqueurs, il ſe rendit à Antoine avec qui il étoit lié particuliérement. Quelque temps après, Octave ayant été battu par Sextius Pompée ſur la Côte de Sicile, & ſe voyant dans le dernier danger pour ſa vie, ſe remit avec un ſeul domeſtique à la fidélité de Meſſala, qui loin de ſe vanger d'un homme qui avoit mis ſi récemment ſa tête à prix, employa tous ſes ſoins pour le conſerver. Il continua d'être l'ami d'Antoine, juſ-

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

fera plus exactement que vous ne devez l'eſperer de moi dans une Lettre. Et pour vous dire tout ce que je penſe de lui (*a*), (car quoique ſon merite vous ſoit connu, je ne puis refuſer mes louanges à tant d'excellentes qualités) j'aurois peine à nommer quelqu'un qui l'égale en probité, en conſtance, en zele pour la Patrie; de ſorte que l'éloquence, dans laquelle vous ſçavez qu'il excelle, merite à peine d'avoir part à ſon éloge, puiſque dans

qu'à ce que le ſcandale de ſa vie & ſes baſſeſſes auprès de Cléopatre lui firent embraſſer les interêts d'Octave. Il fut declaré Conſul à la place d'Antoine, & l'Emploi qu'il eut à la bataille d'Actium marquoit la confiance du Vainqueur. Enfin il fut honoré du Triomphe pour avoir réduit à la ſoumiſſion les Gaulois révoltés.

(*a*) Tous les Hiſtoriens le repréſentent comme un des plus grands Orateurs de Rome. Il avoit été diſciple de Ciceron, & ſes Partiſans prétendoient que pour la douceur & l'exactitude il ſurpaſſoit ſon Maître. Son action étoit noble & pleine de dignité. A la perfection de l'Eloquence, il joignoit la connoiſſance de tous les autres Arts liberaux. Quoiqu'il fût l'admirateur de Socrates & des plus ſeveres maximes de la Philoſophie, il protegeoit les Poëtes & les beaux Eſprits. Tibulle le ſuivit conſtamment dans toutes ſes Expéditions, & l'a célebré dans ſes Elegies. Horace, dans une de ſes Odes, parle de raſſembler les vins les plus exquis pour traiter un ſi illuſtre Convive. Cependant on rapporte de cet homme aimable & poli, qu'uſé enfin par l'âge & les maladies, il perdit l'uſage de ſes ſens & de ſa mémoire, juſqu'à oublier ſon propre nom. *Appian. p.* 611. 736. *Tacit. Dial.* 18. *Quintil. X* 1. *Tibull. Eleg.* 1. 7. *Horat. Carm.* 3. 21. *Plin. Hiſt. nat.* 7. 24.

ce talent même, ce qu'il a de plus admirable eſt la prudence qui lui a fait choiſir avec tant de jugement & de goût la véritable maniere de parler en public. D'un autre côté ſon induſtrie & ſon application ſont ſi extraordinaires, qu'avec les plus merveilleuſes qualités on s'imagineroit qu'il ne doit preſque rien à la nature. Mais l'amitié que j'ai pour lui m'emporte trop loin. J'oublie que je parle à Brutus, qui ne connoît pas moins que moi ſa vertu & ſes talens que je ne me laſſe point de louer. Si quelque choſe eſt capable d'adoucir le regret que j'ai de ſon départ, c'eſt qu'en ſe rendant auprès de vous, qui êtes aſſurément un autre moi-même, on doit compter tout à la fois qu'il remplit ſon devoir, & qu'il a pris le véritable chemin de l'honneur. Mais c'eſt aſſez parler de lui.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

Je ſuis revenu, après un aſſez long intervalle, à faire quelques réflexions ſur une de vos Lettres, dans laquelle vous louez ma conduite ſur pluſieurs points, mais vous me reprochez d'avoir fait une faute en diſtribuant les honneurs avec une eſpece de prodigalité. Vous me trouvez coupable ſur ce point. D'autres m'accuſent proba-

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus Q. Pedius.

blement d'avoir été trop ſevere à punir ; ou peut-être me faites-vous également ces deux reproches. Si cela eſt, je ſuis bien aiſe de vous expliquer une fois mes idées & mes ſentimens ſur ces deux articles. Non que je cherche à placer ici une penſée de Solon, le plus admirable des ſept Sages & le ſeul digne du nom (*a*) de Légiſlateur, qui prétendoit que l'eſſence de l'adminiſtration publique conſiſtoit en deux points, les récompenſes & les punitions ; en quoi je voudrois néanmoins, comme dans tout le reſte, qu'on obſervât toujours un juſte temperamment. Mais mon deſſein n'eſt pas d'entrer ici dans la diſcuſſion d'un ſi grand ſujet. Je me borne à vous expoſer les raiſons qui ont ſervi de regle à mes avis, & de motif à mes ſuffrages depuis le commencement de la guerre.

Vous ne pouvez avoir oublié, mon cher Brutus, qu'après la mort de Jules Ceſar, & vos mémorables Ides de Mars, je vous déclarai ce qui avoit manqué à votre entrepriſe, & quelle tempête je voyois prête à fondre ſur la République. Vous nous aviez délivré

(*a*) Le ſeul d'entr'eux qui ait écrit des Loix.

d'un grand mal, vous aviez lavé le Peuple Romain d'une honteuſe tache, vous vous étiez acquis une gloire divine; cependant tous les attributs du pouvoir Royal tomboient entre les mains de Lepidus & d'Antoine, l'un inconſtant, l'autre vicieux, tous deux ennemis de la paix & du repos public. Tandis que ces deux hommes s'attachoient à ſuſciter de nouveaux troubles, nous étions ſans gardes pour arrêter leurs entrepriſes, quoique toute la Ville fit éclater unanimement ſon zele pour l'interêt de la liberté. On me croyoit alors trop violent; & plus ſage que moi peut-être, vous quittâtes Rome que vous veniez de délivrer, & vous refuſâtes le ſecours de l'Italie entiere qui vous offroit de s'armer pour votre cauſe. Quand je vis la Ville entre les mains d'une troupe de Traîtres, la Ville opprimée par les armes d'Antoine, & ſi peu de ſureté dans ſes murs que vous n'y aviez pû demeurer avec Caſſius, je crus qu'il étoit tems pour moi d'en ſortir auſſi, ne fut-ce que pour m'épargner un ſi triſte ſpectacle. Cependant toujours ſemblable à moi-même, toujours poſſedé de mon amour pour la Patrie, je ne pus ſoute-

An de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

nir la penſée de l'abandonner dans cette ſituation. Au milieu du voyage que j'avois entrepris dans la Grece, en pleine ſaiſon des vents Eteſiens, un vent du Midi, celui auquel je devois le moins m'attendre, m'ayant repouſſé vers l'Italie, comme s'il eût voulu me détourner de ma réſolution, je vous trouvai à Velie, & votre rencontre ne me cauſa pas peu d'inquiétude; car vous vous retiriez, Brutus, vous vous retiriez, vous dis-je, puiſque vos Stoïciens ne veulent point que leur Sage puiſſe fuir. Auſſi tôt que je fus retourné à Rome, je m'expoſai à la fureur & à la malignité d'Antoine, & lorſque je l'eus bien irrité contre moi je commençai à prendre d'autres meſures, dans le goût de celles de Brutus, car les meſures de cette ſorte ont toujours été propres à votre ſang pour aſſurer la liberté publique. Je paſſe ſur mille circonſtances qui n'ont de rapport qu'à moi, & j'obſerve ſeulement que le jeune Céſar, à qui, ſi nous voulons être ſinceres, nous devons le bonheur de vivre encore, n'a rien fait d'utile que par mes conſeils. Je ne lui ai fait décerner, mon cher Brutus, que les honneurs qui lui étoient dûs,

des honneurs néceſſaires ; car lorſque nous avons commencé à récouvrer une ombre de liberté, c'eſt-à-dire avant que la vertu de Decimus Brutus eût déployé toute ſa force, & lorſque nous étions ſans autre défenſeur que cet enfant qui nous délivra heureuſement d'Antoine, quels honneurs en effet ne meritoit-il pas ? Cependant les honneurs qu'il reçut alors de moi n'étoient encore que des éloges, & des éloges fort moderés. A la vérité je lui fis accorder le commandement par un Décret ; mais ſi cette faveur étoit fort honorable pour ſon âge, il faut ſonger qu'elle ne pouvoit être refuſée à celui qui ſe trouvoit à la tête d'une puiſſante Armée. A quoi cette Armée pouvoit-elle être utile ſi elle étoit demeurée ſans Commandant ? Philippes propoſa de lui élever une Statue ; Servius qu'il pût obtenir les dignités publiques avant le tems fixé par les Loix ; Servilius que ce tems fût encore abregé ; on craignoit de ne pas faire aſſez. Mais je ne ſçais pourquoi l'on a toujours plus de liberalité dans la crainte que de reconnoiſſance après le ſuccès. Lorſque Decimus Brutus fut délivré du ſiege, jour heureux pour les Ro-

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

mains, qui étoit en même-tems celui de ſa naiſſance ; je fis ordonner par un Décret que ce grand jour ſeroit marqué de ſon nom dans le Calendrier ; en quoi je ne fis que ſuivre l'exemple de nos Ancêtres qui ont rendu le même honneur à une femme, à Latentia, dont nos Prêtres célebrent religieuſement la Fête au mois de Février. En accordant cette diſtinction à Decimus, mon deſſein étoit d'éterniſer le ſouvenir d'une victoire inſigne. Mais je ne m'apperçus que trop le même jour, qu'il y avoit plus de mauvaiſe volonté que de gratitude dans une partie du Sénat. Le même jour, puiſque vous m'obligez de rappeller toutes ces circonſtances, je fis décerner auſſi des honneurs à la mémoire de Panſa, d'Hirtius & d'Aquila ; mais qui peut m'en faire un reproche, ſi ce n'eſt ceux qui ſe croyent à la fin du danger quand ils ſont revenus des premiers mouvemens de la crainte ? Outre le ſentiment d'une juſte reconnoiſſance, j'avois un autre motif qui ne regardoit pas moins que la poſterité ; je voulois laiſſer un monument éternel de la haine publique pour nos plus cruels Ennemis. Ici, je m'imagine

aiſément ce qui peut vous avoir déplû ; car vos amis de Rome, qui ſont des Citoyens excellens, mais ſans experience dans les affaires publiques, n'en ont pas été plus ſatisfaits que vous ; c'eſt que j'aie fait décerner une Ovation à Céſar. Quoique j'aie pû me tromper, car je ne reſſemble point à ceux qui n'approuvent que ce qui vient d'eux-mêmes, je vous confeſſe que dans tout le cours de la guerre j'ai cru n'avoir rien fait avec plus de prudence. Il n'eſt point à propos que je m'explique davantage, de peur qu'on ne m'accuſe d'avoir accordé beaucoup plus à la politique qu'à la reconnoiſſance. C'eſt même en dire trop. Paſſons là-deſſus. J'ai décerné des honneurs à Decimus Brutus. J'en ai décerné à Plancus. Il n'y a que les grandes ames qui ſoient ſenſibles à la gloire ; mais le Senat eſt fort ſage auſſi d'employer toutes ſortes de moyens honnêtes pour engager tout le monde au ſervice de la République. Je ſuis blâmé dans le cas de Lepidus, à qui j'ai fait élever une Statue que j'ai fait enſuite renverſer. Mes premieres vûes n'étoient pas obſcures. J'eſperois que cet honneur le feroit renoncer à des projets

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

déſeſperés. Mais ſa folie & ſa legereté l'ont emporté ſur ma prudence. Cependant comptez que je n'ai pas fait tant de mal en lui élevant une Statue que de bien en la faiſant abbattre. J'en ai dit aſſez ſur les honneurs. Venons à l'article des punitions. J'ai ſouvent obſervé dans vos Lettres que votre paſſion eſt de vous faire une reputation de clémence par la maniere dont vous traitez les Vaincus. La ſageſſe préſide ſans doute à toutes vos actions. Mais quoiqu'on puiſſe quelquefois laiſſer le crime ſans punition, ce qui s'appelle pardonner, je ſuis perſuadé que dans la guerre préſente cette conduite eſt pernicieuſe. De toutes les guerres civiles dont je puis me rappeller le ſouvenir, il n'y en a pas une, où de quelque côté que la fortune ſe déclarât, l'on ne pût eſperer qu'il reſteroit quelque forme de République. Dans celle-ci, je ne repondrois pas quelle forme la République pourra conſerver ſi nous ſommes Vainqueurs; mais ſi nous avons le malheur d'être vaincus, il eſt certain qu'il n'y a plus de République à eſperer. On a donc pû trouver de la rigueur dans mes avis contre Antoine & contre Lepidus; mais l'eſprit de vengeance

ne s'y eſt pas mêlé. Je n'ai pas eu d'autre vûë que de détourner les mauvais Citoyens de faire la guerre à la Patrie, & d'arrêter à l'avenir cette témérité par un grand exemple. D'ailleurs ces avis ne m'étoient pas plus propres qu'à tout le corps du Sénat. Il ſemble, je l'avoüe, qu'il y ait quelque cruauté à faire paſſer la punition juſques ſur des enfans, qui n'ont rien fait pour la mériter : mais qu'on me nomme un Etat où cet uſage ne ſoit point anciennement établi. Les enfans de Themiſtocles furent réduits à la derniere pauvreté. Et puiſqu'on impoſe ce châtiment à des Citoyens condamnés pour des crimes publics, pourquoi traiterions-nous nos Ennemis avec plus d'indulgence ? Mais de quel front ſe plaindroient-ils de moi, eux qui, s'ils avoient vaincu, doivent confeſſer qu'ils m'auroient bien moins épargné ? Tels ont été les motifs de tous les avis que j'ai portés au Sénat ſur les récompenſes & les punitions. A l'égard des autres points, vous n'avez point ignoré mes ſentimens & mes déciſions. Il ſeroit inutile ici de les rappeller. Mais ce qui me reſte à vous dire, mon cher Brutus, eſt d'une néceſſité indiſpenſa-

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

ble ; c'eſt que vous devez vous hâter de paſſer en Italie avec votre armée. Vous ne ſauriez croire avec quelle impatience on vous attend. Vous verrez courir tout le monde à vous, auſſitôt que vous paroîtrez. Si l'avantage de la guerre eſt pour nous, comme il le ſeroit déja ſi Lepidus n'avoit pas interrompu nos ſuccès & ne s'obſtinoit point à vouloir périr avec ſes Amis, on aura beſoin de votre autorité pour rétablir l'ordre dans la Ville. S'il reſte quelque difficulté à vaincre & quelque combat à livrer, tout notre eſpoir eſt dans votre autorité & dans la force de vos Troupes. Mais hâtez-vous au nom des Dieux, car vous connoiſſez le merite de la diligence & le prix des occaſions. Vous apprendrez bientôt par les Lettres de votre mere & de votre ſœur avec combien de zele je vais embraſſer l'interêt de vos neveux. J'ai plus d'égard ici à vos deſirs, auxquels il me ſera toujours fort doux de me conformer, qu'à l'honneur de ma conſtance, du moins dans l'opinion de certaines gens ; mais il n'y a rien en quoi j'aie plus à cœur d'être conſtant & de le paroître, que dans l'amitié que j'ai pour vous.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

Brutus à Ciceron.

(*a*) Atticus m'a communiqué une partie de votre Lettre à Octave. Votre inquiétude & votre zele pour ma ſureté, ne m'ont pas cauſé une joie nouvelle, car non-ſeulement il eſt familier pour moi, mais je me ſuis fait comme une habitude d'entendre tous les jours que vous avez fait ou dit quelque choſe avec votre fidélité ordinaire, pour le ſoutien de mon honneur & de ma dignité ; cependant la même partie de votre Lettre m'a cauſé le plus ſenſible déplaiſir que je puiſſe recevoir. Vous lui faites un compliment ſi flatteur ſur les ſervices qu'il a rendus à la République, & les termes que vous employez ſont ſi humbles & ſi ſupplians, que.... dois-je le dire ? ..... que j'ai honte du miſérable état où nous ſommes réduits. Cependant, il faut le dire auſſi, vous recommandez ma ſureté. Mais quelle mort ne lui ſeroit pas préférable à ce prix ? N'eſt-ce pas déclarer que notre eſclavage n'eſt pas fini, & que nous n'avons fait que changer de Maître ? Rappellez vos expreſſions, & déſavouez,

(*a*) Brut. 16.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

si vous l'osez, que ce soit la priere d'un Esclave à son Roi. On attend de lui une chose, lui dites-vous ; on lui demande de laisser vivre en sureté les Citoyens qui ont l'estime des honnêtes gens, & celle du Peuple Romain. Mais, quoi ? S'il refuse cette faveur, faut-il que nous renoncions à la vie ? Croyez-moi, il vaut mieux y renoncer en effet que de la devoir à lui. Non, non, je ne puis croire les Dieux si ennemis du salut de Rome, qu'Octave doive être supplié pour le salut d'un Citoyen, & bien moins pour celui des Libérateurs du monde. J'employe volontiers ces magnifiques expressions. Elles me conviennent, à l'égard de ceux qui paroissent ignorer ce qu'ils doivent craindre pour les autres, ou ce qu'ils doivent demander à ceux de qui ils croyent dépendre. Quoi, Ciceron ! vous reconnoissez ce pouvoir dans Octave, & vous continuez d'être de ses Amis ? Si vous êtes le mien, pouvez-vous souhaiter de me voir à Rome, lorsqu'il faut en obtenir la permission d'un enfant ? Dequoi le remerciez-vous donc, si vous vous croyez forcé de lui demander qu'il nous permette de vivre ? Lui

faites-vous un mérite d'aimer mieux que nous lui ayions cette obligation qu'à Marc Antoine. C'eſt au ſucceſſeur d'un Tyran, & non pas au deſtructeur de la Tyrannie, qu'on demande la vie pour ceux qui ont bien ſervi la République. Comptez, mon cher Ciceron, que c'eſt cette apparence de déſeſpoir & de foibleſſe, dont je ne vous fais pas d'ailleurs un crime plus grand qu'à tous les autres, qui a pouſſé le premier Ceſar à l'ambition de régner, qui a fait naître après ſa mort le même deſir dans le cœur d'Antoine, qui éleve aujourd'hui cet enfant ſi haut que vous vous croyez obligé de lui adreſſer des prieres pour la conſervation de genstels que nous, & qui nous réduit enfin à n'attendre notre ſalut que de ſa compaſſion. Si nous nous ſouvenions que nous ſommes Romains, ces miſerables n'auroient pas plus d'ardeur à ſe mettre en poſſeſſion du pouvoir, que nous à les en éloigner; & le régne de Ceſar n'inſpireroit pas tant d'audace à Marc-Antoine, que la fin de ſa vie lui cauſeroit d'effroi. Vous, qui êtes Sénateur Conſulaire, vous, qui nous avez vangés de tant de trahiſons, dont je

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

crains bien que le châtiment n'ait ſervi qu'à retarder quelque tems notre ruine, comment pouvez-vous refléchir à ce que vous avez fait, & donner votre approbation à ce qui ſe paſſe aujourd'hui ; ou le ſouffrir du moins avec tant de patience, qu'il ſemble en effet que vous l'approuviez ? Car enfin, quel ſujet de haine avez-vous perſonnellement contre Antoine ? Je n'en connois point d'autre que l'audace de ſes entrepriſes, que la néceſſité où il a voulu nous mettre de tenir de lui notre ſalut, de lui devoir la vie, à lui qui nous doit la liberté ; en un mot que l'excès de pouvoir auquel il aſpire. Vous avez crû qu'on ne pouvoit ſe diſpenſer de prendre les armes pour arrêter ſes uſurpations & s'oppoſer à ſa Tyrannie ? Mais quel étoit votre deſſein, en le prevenant ? Etoit-ce de favoriſer l'ambition d'un autre qui voudroit former les mêmes prétentions, ou de rendre la République libre & indépendante ? Mais peut-être s'agiſſoit-il moins de la liberté dans notre querelle, que des conditions de notre eſclavage. Alors pourquoi tant d'agitation ? Nous aurions eu dans Antoine, non-ſeulement un Maître

facile, ſi nous avions conſenti à le recevoir, mais un Maître liberal qui nous auroit accordé autant de part que nous l'aurions voulu à ſes bienfaits. Qu'auroit-il pû refuſer à ceux dont il auroit vû que la patience eût été le plus ferme appui de ſon Gouvernement ? Mais nous n'avons rien connu d'aſſez précieux pour le mettre en balance avec notre foi & notre liberté. Cet enfant, que ſon nom de Ceſar anime contre les Deſtructeurs de Ceſar, à quel prix n'acheteroit-il pas notre ſecours pour le ſoutien du pouvoir auquel il s'eſt élevé ? Voulons-nous aſſurer notre vie, nous voir riches, nous entendre appeller Conſulaires ? C'eſt avec lui qu'il faut trafiquer, ſi nous le pouvons ſans infamie. Mais la mort de Céſar devient donc inutile ; car pourquoi nous en être applaudis, ſi nous ne devions pas ceſſer d'être Eſclaves ? Demeure qui voudra dans l'indifference. Pour moi je prie les Dieux & les Déeſſes de m'ôter plûtôt tout autre bien que la réſolution où je ſuis de ne point accorder à l'héritier de l'homme que j'ai tué, ce que je n'ai point accordé à cet homme ; & je déclare que ſi mon Pere revenoit au monde je ne lui pardonnerois

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

pas à lui-même, d'avoir plus d'autorité que le Sénat & les Loix.

Comment vous imaginez-vous, mon cher Ciceron, que la liberté puiſſe ſubſiſter à l'appui d'un homme contre la volonté duquel nous ne pouvons trouver place dans la Ville ? D'ailleurs, comment eſperez-vous d'obtenir ce que vous lui demandez ? Vous demandez qu'il nous accorde de la ſureté : Suffit-il donc pour notre ſureté, qu'on nous accorde la vie ? Eh ! comment pourrons-nous la recevoir, s'il faut commencer par le ſacrifice de notre liberté & de notre honneur ? Croyez-vous que de vivre à Rome, ce ſoit être en ſureté ? Ce n'eſt pas du lieu, c'eſt de la choſe que je veux être aſſuré. Pendant la vie de Céſar, je ne me ſuis pas cru en ſureté juſqu'au moment où j'ai formé ma fameuſe réſolution ; & je ne connois point dans l'univers de lieu que je puiſſe regarder comme un exil, auſſi long-temps que l'eſclavage & les affronts ſeront pour moi le plus terrible de tous les maux. Ne retombons-nous pas dans notre premiere confuſion, ſi celui qui a ſuccedé au nom du Tyran, contre l'uſage des Villes de la Grece, où les rejettons des Tyrans étoient

étoient punis avec eux, a le pouvoir de ſe faire ſupplier pour la ſureté des Vengeurs de la Tyrannie ? Puis-je déſirer de revoir une Ville, puis-je même honorer du nom de Ville, une ſocieté d'hommes qui a refuſé d'accepter la liberté, lorſqu'elle lui étoit offerte, lorſqu'on la preſſoit de la recevoir, & qui ſe laiſſe plus abbattre par la terreur du nom de ſon dernier Roi dans la perſonne d'un enfant, qu'elle ne ſe fie à elle-même pour ſa propre défenſe, quoiqu'elle ait vû périr ce même Roi dans le centre de ſon pouvoir, & par la main d'un petit nombre de Citoyens vertueux ? Non, mon cher Ciceron, ne me recommandez plus à votre Céſar ; & ſi vous me conſultez, ne vous recommandez plus vous-même à lui : A l'âge où vous êtes, vous eſtimez trop quelques années qui vous reſtent à vivre, ſi pour vous les aſſurer vous croyez devoir ſupplier un enfant. Mais prenez garde, je vous en avertis, que ce que vous avez fait juſqu'à préſent & ce que vous faites encore de plus glorieux contre Antoine, ne paſſe moins pour l'ouvrage de la vertu que pour l'effet de la crainte. Si vous avez tant d'inclination pour

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

Octave que vous vouliez lui être redevable de notre ſureté, on ne croira point que vous ayez de l'averſion pour un Maître, on vous accuſera d'en vouloir un qui ſoit votre ami. J'approuve aſſurement les éloges que vous avez donnés juſqu'ici à ſes actions. Elles méritent vos louanges, s'il n'a pas plûtôt penſé à l'établiſſement de ſon pouvoir qu'à s'oppoſer à celui d'autrui. Mais lorſque vous jugez non-ſeulement qu'il doit demeurer en poſſeſſion de ce pouvoir, mais que vous devez y contribuer vous-même juſqu'à le ſupplier pour notre ſureté, vous pouſſez trop loin la récompenſe. C'eſt lui attribuer ce que la République ſembloit avoir acquis par ſon ſecours. Ne vous tombe-t-il donc pas dans l'eſprit, que ſi Octave mérite quelques honneurs pour avoir balancé les avantages de la guerre contre Antoine, ceux qui ont extirpé la racine d'un mal dont tous les maux préſens ne ſont que les reſtes, ne peuvent être aſſez récompenſés par le Peuple Romain ? Quels biens, quels honneurs réunis ſuffiront jamais pour ſes vrais Libérateurs ? Mais voyez combien la crainte eſt toujours plus puiſſante que la reconnoiſſan-

ce. Antoine vit, Antoine a les armes en main ; toute l'attention ſe tourne ſur ſon Vainqueur. Pour ce qui regarde Jules Ceſar, j'ai fait tout ce que j'ai pû, & ce que j'ai cru devoir ; le paſſé ne peut recevoir de changement : mais Octave eſt-il donc un perſonnage ſi important que le Peuple Romain doive attendre ce qu'il lui plaira d'ordonner de notre ſort ; ou méritons-nous ſi peu de conſidération que notre ſureté doive dépendre d'un ſeul homme ? Puiſſe le Ciel m'ôter tout eſpoir de retourner à Rome, ſi je m'abbaiſſe jamais à d'indignes ſupplications, & ſi je ne fais rougir par mes reproches ceux qui ſeront capables de cette baſſeſſe : ou du moins je m'éloignerai le plus qu'il me ſera poſſible de ceux qui conſentent à vivre Eſclaves, je nommerai Rome tout lieu du monde où je vivrai libre, je vous regarderai d'un œil de pitié, vous, en qui l'âge, les honneurs, & l'exemple de la vertu d'autrui ne peuvent moderer une exceſſive paſſion pour la vie. Je m'eſtimerai heureux de cette ſeule penſée, que la vertu m'ait ſervi conſtamment de regle ; car je ne connois point de plus grand bonheur que le té-

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

moignage d'un cœur vertueux & content de ſa liberté, qui s'éleve par ſes propres forces au-deſſus de tous les événemens humains. Je ne cederai donc jamais à ceux qui ſont capables de céder ; je ne me laiſſerai pas vaincre par ceux qui veulent être vaincus. J'eſſayerai tout, j'entreprendrai, je riſquerai tout, je ne me rebuterai de rien pour délivrer ma Patrie de l'eſclavage. Si la fortune m'accorde le ſuccès que mes intentions méritent, notre joie ſera commune. Si elle me les refuſe, je me réjouirai ſeul : Car à quoi toutes les penſées & les actions de ma vie peuvent-elles être mieux employées qu'à deffendre la liberté de mes Concitoyens ? Je vous conjure, mon cher Ciceron, de ne pas vous livrer à vos défiances. Je vous exhorte à ne vous pas décourager. En repouſſant les maux préſens, ayez toujours les yeux ouverts ſur les maux futurs, de peur qu'ils ne ſe gliſſent avant que vous ayez pû les découvrir. Conſiderez que la fermeté & le courage qui vous ont fait ſauver la République lorſque vous étiez Conſul, & qui n'ont pas été moins utiles à ſa défenſe depuis que vous êtes Conſulaire, ne ſont rien ſans l'égalité & la conſtance.

La vertu éprouvée eſt plus difficile à ſoutenir que celle qui ne l'eſt pas. Les ſervices qu'on attend d'elle ſont autant de dettes ; & ſi elle répond mal à l'opinion qu'on s'en eſt formée, on s'en plaint avec autant de reſſentiment que ſi l'on avoit été trompé. Quoiqu'il ſoit louable & glorieux pour Ciceron de s'oppoſer aux entrepriſes d'Antoine, on n'y trouve rien de ſurprenant, parce qu'un Conſul tel que lui n'annonçoit pas moins qu'un tel Conſulaire : mais ſi le même Ciceron ne ſoutenoit point à l'égard des autres toute la réſolution & la grandeur d'ame qu'il a fait éclater contre Antoine, non-ſeulement il perdroit pour l'avenir toutes ſes prétentions à la gloire, mais il ſe verroit dépouillé de ſa gloire paſſée : car il n'y a de veritable grandeur que celle qui coule du jugement comme de ſa ſource ; & ſoit que l'on conſidere vos talens naturels, ou vos anciennes actions, ou les deſirs & l'attente du Peuple Romain, perſonne n'eſt plus obligé que vous d'aimer la République & de prendre la défenſe de la liberté. Je conclus qu'il ne faut pas ſe réduire à ſupplier Octave de nous accorder de la ſureté. Excitez

An. de R. 710. Cicer 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus Q. Pedius.

au contraire tout votre courage, & ne doutez pas que cette Ville, où vous faites depuis long tems un ſi grand rôle, ne ſoit libre & floriſſante auſſi long-temps que le Peuple aura des Guides & des Chefs pour réſiſter aux deſſeins des Traîtres.

Si l'on compare ces deux Lettres, on remarquera dans celle de Ciceron une vûe profonde & un ſolide jugement des affaires, temperés par tous les égards de la politeſſe & de l'amitié, avec une crainte continuelle d'offenſer, dans les choſes mêmes qu'il étoit obligé de blâmer. Dans la Lettre de Brutus on voit une ſombre & groſſiere arrogance, qui prétend à des honneurs infinis, ſans vouloir les partager avec perſonne, qui entreprend de faire (*a*) des reproches & de donner

(*a*) On trouve dans la Lettre de Brutus à Atticus un paſſage qui juſtifieroit ſes plaintes contre Ciceron ſi le fait qu'il y rapporte étoit bien averé. Il accuſe Ciceron d'avoir reproché à Caſca le meurtre de Céſar, & de lui avoir donné le nom d'aſſaſſin. » Je ne » puis m'empêcher de vous » dire, ajoute-t-il, que l'am» bition & la licence de » l'Enfant eſt plûtôt excitée que reprimée par Ciceron, qui a tant d'indulgence pour lui qu'il la porte juſqu'à maltraiter Caſca. Mais ſes injures retombent doublement ſur lui même, puiſqu'il a fait mourir plus d'un Citoyen, & qu'il doit ſe reconnoître aſſaſſin avant que de pouvoir faire ce reproche à Caſca.

des leçons à un homme auſſi ſupérieur à lui par ſa ſageſſe que par le nombre des années, & qui ſans aucun égard pour les tems & les circonſtances, fonde toutes ces prétentions ſur le principe romaneſque des Stoïciens, que le Sage ſe ſuffit à lui-même. Il s'y trouve à la vérité des ſentimens fort nobles & des maximes dignes de l'ancienne Rome, que Ciceron auroit recommandées comme lui dans des conjonctures où l'application en eut été plus juſte. Mais une ſituation ſi critique demandoit néceſſairement d'autres principes, & l'affectation de Brutus à ſe

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

(*Ep. ad Brut.* 17.) Manuce avoue qu'il ne peut comprendre que Ciceron ait donné le nom de meurtrier à Caſca, quoique les termes de Brutus ſoient ſi clairs qu'on n'en peut recueillir autre choſe. Mais le fait eſt impoſſible en lui-même. Il ne peut abſolument s'accorder avec la conduite & les diſcours de Ciceron depuis la mort de Céſar. Et pour ce qui regarde particulierement Caſca, on doit ſe ſouvenir d'avoir vû que Ciceron refuſa d'entrer dans la moindre liaiſon avec Octave, s'il ne commençoit par trouver bon que Caſca prît tranquillement poſſeſſion du Tribunat. Il paroît donc certain que Brutus avoit été mal informé, ou qu'il avoit tiré une conſéquence injuſte de quelques diſcours dont on alteroit le ſens. Peut-être Ciceron avoit-il averti Caſca de ménager plus qu'il ne faiſoit Octave, de peur qu'avec le pouvoir qu'Octave avoit de nuire, il ne le traitât tôt ou tard comme un aſſaſſin Brutus, ardent comme il étoit, avoit pû prendre quelque expreſſion de cette nature pour une condamnation directe de l'action de Caſca. Mais il eſt certain que toute autre interprétation ne s'accorde ni avec la vie de Ciceron ni avec ſa mort.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

renfermer alors dans les ſiens, étoit d'autant moins excuſable qu'il n'avoit pas toujours eu tant d'exactitude à les ſuivre, & qu'il lui arrivoit aſſez ſouvent d'oublier le Stoïſme & le Roman.

Octave n'eut pas plutôt reglé les affaires de la Ville & forcé le Sénat à la ſoumiſſion, qu'il retourna vers la Gaule pour joindre Antoine & Lepidus. Ils avoient déja repaſſé les Alpes avec leurs Armées, dans la ſeule vûe de ſe procurer avec lui une conférence, dont ils étoient convenus tous trois pour regler les conditions d'une triple ligue & pour diviſer entr'eux le pouvoir & les Provinces de l'Empire. Ils ſe haïſſoient mutuellement, ils avoient les mêmes prétentions à l'Empire; chacun d'eux déſiroit pour ſoi même ce qu'il ne pouvoit obtenir que par la ruine des deux autres. Leur conference ne devoit pas ſervir par conſéquent à jetter entr'eux les fondemens d'une amitié ſincere & durable, c'étoit une choſe impoſſible; mais elle pouvoit ſuſpendre leurs reſſentimens particuliers, & leur faire unir leurs forces pour opprimer leurs Ennemis communs, qui etoient tous les Partiſans de la Répu-

blique & de la liberté ; union néceſſaire à leurs vûes, & ſans laquelle il n'y avoit rien à eſperer pour leur ambition. An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

Le lieu qu'ils choiſirent pour leur entrevûe fut une petite Iſle à deux milles de Boulogne, formée par le *Rhenus* qui coule aux environs de cette Ville. Ils s'y rencontrerent avec toutes les précautions qui convenoient à leur caractere, troublés par leurs jalouſies & leurs ſoupçons, accompagnés de leurs meilleures Troupes, c'eſt-à-dire, chacun de cinq Légions qui avoient leur Camp ſéparé, à la vûe de l'Iſle. Lepidus y entra le premier, comme l'ami commun des deux autres, pour reconnoître la Place & s'aſſurer qu'il n'y avoit rien à craindre de la trahiſon. Lorſqu'il eut donné le ſignal dont on étoit convenu, Antoine & Octave s'avancerent des deux côtés de la Riviere, & paſſerent dans l'Iſle ſur des ponts, où ils laiſſerent chacun de leur côté une garde de trois cens hommes. Au lieu de s'embraſſer en s'abordant, leur premier ſoin fut d'obſerver s'ils n'avoient rien à rédouter l'un de l'autre, & de viſiter même leurs habits, dans la crainte qu'il ne s'y trouvât quel-

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q Pedius.

que poignard ou quelque autre arme cachée. Après cette céremonie, Octave prit ſa place entre les deux autres, c'eſt à-dire, la plus honorable, parce qu'il étoit revêtu de la dignité Conſulaire.

Ils paſſerent trois jours dans cette ſituation, occupés à former le plan de leur ligue. Le fond des articles fut qu'ils poſſederoient tous trois pendant cinq ans le pouvoir ſuprême, avec le titre de Triumvirs, pour fixer ſolidement l'Etat de la République ; que dans toutes les affaires ils agiroient conjointement ; qu'ils ne conſulteroient que leur inclination & leur volonté dans la nomination des Magiſtrats de Rome & des Gouverneurs de Provinces ; qu'Octave gouverneroit particulierement l'Afrique, la Sicile, la Sardaigne, & les autres Iſles de la Méditerranée ; que Lepidus auroit l'Eſpagne avec la Gaule Narbonoiſe ; Antoine les deux autres Gaules de l'un & de l'autre côté des Alpes : & pour mettre de l'égalité dans leurs titres, ils convinrent qu'Octave réſigneroit le Conſulat à Ventidius pour le reſte de l'année ; qu'Antoine & Octave ſoutiendroient la guerre contre Caſ-

ſius & Brutus, chacun à la tête de vingt Légions ; que Lepidus avec trois Légions ſe chargeroit de la garde de Rome, & qu'à la fin de la guerre ils diſtribueroient à leurs Soldats pour récompenſe de leurs ſervices le Territoire de dix-huit Villes, les plus riches de l'Italie, qui ſeroit ôté pour toujours aux anciens poſſeſſeurs. Ces conditions furent publiées dans les trois Armées & reçûes avec des acclamations de joye, & des félicitations mutuelles ſur l'heureuſe union de leurs Chefs. Les Soldats demanderent qu'elles fuſſent confirmées par un Mariage entre Octave & Claudia, fille de Fulvia, femme d'Antoine & de P. Clodius ſon premier mari.

An de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

Le dernier article de cette fameuſe Conference fut une liſte de Proſcription, dans laquelle ils étoient réſolus d'envelopper tous leurs Ennemis. Les anciens Ecrivains nous apprennent qu'ils n'eurent pas peu d'embarras à s'accorder ſur ce terrible article, & qu'il fit naître entr'eux des conteſtations fort animées. Enfin le moyen qu'ils trouverent pour s'accorder, fut de ſacrifier, chacun à ſon tour, quelqu'un de leurs meilleurs amis à la

Am. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

vengeance & au reſſentiment de leurs Collegues. On prétend que la liſte comprenoit trois cens Sénateurs & deux mille Chevaliers, tous condamnés à mourir pour la Cauſe de la liberté. La publication de la liſte générale fut remiſe à leur arrivée à Rome; mais ils en excepterent un petit nombre de ceux qu'ils avoient le plus d'interêt à ne pas laiſſer vivre, les Chefs du Parti Républiquain, au nombre de dix-ſept, dont Ciceron étoit le principal. Leur réſolution étant de s'en défaire immédiatement, ils firent partir auſſi-tôt des Emiſſaires pour les ſurprendre & les maſſacrer avant qu'ils euſſent la moindre défiance du péril qui les ménaçoit. Il y en eut d'abord quatre de pris & de tués, aux yeux de leurs meilleurs amis. Les Satellites du Triumvirat allerent à la chaſſe des autres dans les Maiſons particulieres & dans les Temples, ce qui répandit autant de terreur & de conſternation dans la Ville que ſi elle eût été priſe par l'Ennemi. Le Conſul Pedius fut obligé de courir dans les rues pendant toute la nuit pour calmer les allarmes du Peuple, & dès que le jour parut il publia le nom de dix-ſept victimes

qu'on cherchoit, en promettant une entiere ſureté à tout le reſte des Citoyens : mais il fut lui-même ſi ſaiſi d'horreur, & ſi fatigué de l'ouvrage de cette nuit (*a*), qu'il mourut le jour ſuivant. An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

Comme il ne reſte aucune Lettre de Ciceron qui réponde à ce tems, on ne peut ſçavoir de lui-même quels furent ſes ſentimens en apprenant l'entrevûe des trois Chefs, ni quelles meſures elle l'obligea de prendre pour ſa ſureté. Après avoir déclaré tant de fois qu'il n'eſperoit aucune grace d'Antoine & de Lepidus, s'ils devenoient les plus forts, il ne pouvoit douter que la conférence ne lui fût fatale, ſi elle s'étoit terminée à leur ſatisfaction. Quelque raiſon qu'il eût de craindre, il eſt certain qu'il dépendoit encore de lui de ſe mettre à couvert, en ſe rendant auprès de Brutus dans la Macedoine. Mais il y a beaucoup d'apparence qu'il crut ce remede pire que tous les maux qu'il avoit à redouter, & qu'à l'âge où il étoit, il ſe ſentit tant d'horreur pour le renouvellement de la guerre civile, & ſi peu d'eſtime

(*a*) App. l. 4. init. Dio, 326. Vell. Pat. 2. 95. Plut. Vie d'Antoine & de Ciceron.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

pour le petit nombre d'années qui lui reſtoient à vivre, » qu'il aima mieux » mourir (*a*), comme il l'avoit ſou- » vent déclaré, que de chercher ſa » ſureté dans un Camp. Il avoit d'au- tant plus d'indifférence pour ſon pro- pre ſort, que dans les circonſtances préſentes ſa tendreſſe n'étoit point allarmée pour ſon fils qui étoit tou- jours avec Brutus.

Les anciens Hiſtoriens s'efforcent de nous perſuader qu'Octave n'aban- donna Ciceron à la vengeance de ſes Collegues qu'après avoir réſiſté à leurs ſollicitations pendant deux jours. Mais ces témoignages de regret étoient af- fectés, & ne peuvent paſſer que pour un rôle étudié, dans la ſeule vûë de donner une couleur moins odieuſe à ſa perfidie. La mort de Ciceron étoit l'effet naturel de l'union des Triumvirs. C'étoit un ſacrifice qu'ils devoient ju- ger tous trois également néceſſaire à leurs intérêts. Ceux qui s'étoient aſſem- blés pour détruire la liberté, avoient

(*a*) Reipublicæ vitem doleo quæ immortalis eſſe debet; mihi quidem quan- tulum reliqui eſt? *Ad Brut.* X. Ἰτέον ergo in caſtra? Millies mori meliùs, huic præſertim ætati. *Ad Att.* 14. 22. Sed abeſſe hanc ætatem longè à ſepulchro negant oportere. *Ibid.* 16. 7.

apporté ſans doute à leur conference la réſolution déterminée d'en détruire le ſoutien ; car une autorité telle qu'ils la voyoient à Ciceron, ne pouvoit être ſupportée dans un Ennemi, & l'experience leur avoit aſſez appris qu'il n'étoit pas capable de ſe réconcilier avec les Oppreſſeurs de la Patrie & de la liberté. Octave ſigna donc ſa mort auſſi volontiers que les deux autres, & (*a*) lorſqu'il eut ſurmonté cette prétendue répugnance, il devint plus ardent & plus cruel que ſes Collegues à preſſer la proſcription (*b*). Dans ce tems d'horreur, dit Velleius : » Rien » n'eſt ſi honteux que de voir Octave » forcé de proſcrire quelqu'un, & ſur- » tout de proſcrire Ciceron. Mais Velleius ſuppoſe une violence dont il n'apporte point de preuve (*c*). A la vérité, pour ſauver l'honneur d'Octave & le faire conſentir à la mort de Ciceron, Lepidus lui abandonna Paullus, ſon propre frere, & Marc Antoine ne fit pas ſcrupule de ſacrifier auſſi Lucius

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

(*a*) Plut. Vie de Cicer. Vell. Pat. 2. 66.

(*b*) Reſtitit aliquandiu Collegis, ne qua fieret proſcriptio, ſed incœptam utroque acerbius exercuit, &c. *Suet. Auguſt.* 27.

(*c*) Nihil tam indignum illo tempore fuit, quam quod aut Cæſar aliquem proſcribere coactus eſt, aut ab illo Cicero proſcriptus eſt. *Vell. Pat.* 2. 66.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

César, ſon Oncle : c'eſt-à-dire, qu'ils furent mis tous deux dans la Liſte ; mais loin de perdre la vie, ils furent tous deux garantis de toutes ſortes d'inſultes par la puiſſante protection de leurs Parens (*a*).

Si l'on s'arrête un moment à conſiderer en général la conduite des Triumvirs, on ſera ſurpris de voir Antoine réveillé tout d'un coup dans le ſein de la débauche par la mort de Jules Ceſar, paſſer de la plus lâche ſoumiſſion à des vûës d'indépendance qu'il pourſuit avec une adreſſe & une vigueur admirable, & ſans être rebuté du nombre & de la grandeur des obſtacles parvenir enfin au pouvoir abſolu qu'il s'étoit propoſé. Lepidus fut le principal inſtrument qu'il employa. Il s'en étoit d'abord ſervi fort heureuſement à Rome ; mais lorſqu'il s'étoit cru aſſez fort pour ſoutenir ſeul ſes prétentions, il l'avoit engagé à paſſer de l'autre côté des Alpes avec ſon armée, dans la vûë de s'en faire une reſſource s'il lui arrivoit quelque diſgrace en Italie. Ce ſyſtême étoit ſi adroit, que s'il eût emporté Modene, il ſe ſeroit rendu infailliblement ſeul

(*a*) Appian. l. 4. 610. Dio, 47. 330.

maître de Rome ; au lieu qu'ayant été vaincu, il ſe trouvoit forcé de recevoir deux aſſociés à l'Empire, mais dont il étoit ſûr du moins que l'un ſe gouverneroit toujours par ſes inſpirations. An. de R. 710. Cicer 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

Octave ne s'étoit pas conduit avec moins de prudence & de vigueur. Il avoit de grandes qualités ; l'eſprit admirable, avec une facilité à diſſimuler, qui pouvoit tout perſuader à l'avantage de ſes inclinations. N'ayant pû ſe promettre, à ſon âge & ſans autorité, de ſucceder immédiatement au pouvoir de ſon Oncle, il n'avoit penſé qu'à tenir la place vacante juſqu'à ce qu'il fût en état de s'en ſaiſir. Dans cette vûë, il avoit joué gravement le rôle de Républiquain. Il s'étoit livré à Ciceron, il s'étoit conduit par ſes conſeils, autant du moins qu'ils s'étoient accordés avez ſon intérêt ; c'eſt-à dire, pour abbaiſſer Antoine qui étoit ſon plus dangereux Rival, & pour le chaſſer de l'Italie. Alors il s'étoit arrêté ; & conſiderant le point de ſa ſituation il s'agitoit pour prendre de nouvelles meſures ; lorſque ſe trouvant maître des affaires domeſtiques par la mort imprévûë des deux Con-

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

ſuls, & voyant d'un autre côté reprendre de nouvelles forces à Marc Antoine par le ſecours de Lepidus, il conçut que ce qu'il avoit de plus ſolide à prétendre dans cette conjoncture étoit une part à l'Empire, en attendant qu'il fût aſſez fort pour ſe délivrer de ſes Rivaux. Ainſi la même Politique qui l'avoit engagé dans les intérêts de la Patrie pour détruire Antoine, le lia avec Antoine pour opprimer la République, ſans autre raiſon que celle de ſon intérêt propre, qui lui faiſoit ſaiſir les meilleurs moyens d'avancer ſon pouvoir.

Lepidus étoit la dupe de l'un & de l'autre. Vain, foible, inconſtant, peu capable de l'Empire, auquel ſon ambition le faiſoit aſpirer, abuſant des plus glorieuſes occaſions de ſervir ſa Patrie, pour la ruiner & pour ſe perdre lui-même. Sa femme étoit ſœur de M. Brutus, & ſon véritable intérêt auroit dû l'attacher à cette alliance. S'il eût ſuivi les conſeils de Laterenſis, qui l'avoit ſollicité ſi inſtamment de s'unir à Plancus & à Decimus Brutus pour achever la ruine d'Antoine & rétablir la liberté, le mérite d'un ſi grand ſer-

vice joint à la dignité de ſa naiſſance & de ſa fortune, l'auroit rendu néceſſairement le premier Citoyen d'une République libre. Mais ſa foibleſſe le priva de cette gloire. Il ſe flatta que le premier rang du pouvoir, qu'il regardoit alors comme ſon partage, lui aſſureroit auſſi la principale portion de l'Empire, ſans conſiderer que la ſolidité du pouvoir militaire dépend de l'habileté & de la réputation de celui qui le poſſede. La ſupériorité que ſes Collegues avoient ſur lui dans ce genre les rendoit ſurs de l'éclipſer, & ſurs même de le détruire, lorſqu'ils s'y croiroient obligés par leur propre intérêt. Et tel fut effectivement ſon ſort lorſque Ceſar le força de lui demander la vie à génoux, quoiqu'il fût actuellement à la tête de vingt Légions, & qu'il le dépoſa d'une dignité qu'il n'étoit pas capable de ſoutenir (*a*).

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

Ciceron étoit avec ſon frere & ſon neveu dans ſa Maiſon de Tuſculum, lorſqu'il reçut les premieres nouvelles de la proſcription, & du malheur qu'il avoit d'y être compris. Le deſſein des

(*a*) Spoliata, quam tueri non poterat, dignitas. *Vell. Pat.* 2. 8.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

Triumvirs avoit été d'en faire un ſecret juſqu'au moment de l'exécution, pour ſurprendre ceux qu'ils avoient devoués à la mort, & leur ôter le pouvoir d'échapper à la vengeance. Mais quelques Amis de Ciceron ayant trouvé le moyen de l'en informer, il partit ſur le champ avec ſon frere & ſon neveu, pour ſa terre d'Aſture, qui étoit voiſine de la Mer. Il ſe flattoit d'y trouver quelque Vaiſſeau, qui le dérobât tout d'un coup à la fureur de ſes Ennemis. Quintus, qui ſe trouvoit ſans préparations pour un voyage ſi peu prévû, prit la réſolution de retourner à Rome avec ſon fils, dans l'eſperance de s'y tenir caché, & d'y recueillir aſſez d'argent pour fournir à ſes néceſſités dans les Pays étrangers. Mais Ciceron trouva dans cet intervalle un Vaiſſeau prêt à partir d'Aſture, dans lequel il s'embarqua au même moment. Il vogua l'eſpace d'environ deux lieues au long de la Côte, toujours combattu par les vents & les flots, qui le forcerent enfin de prendre terre à Circeum. Il paſſa la nuit dans le voiſinage de cette Ville, livré à ſes inquiétudes & à ſes irréſolutions. Il étoit queſtion de choi-

ſir un lieu pour ſa retraite, & de ſe déterminer entre Brutus & Caſſius, ou Sextus Pompée. Mais après une longue délibération, il ne trouva point d'expédient plus agréable que celui de mourir (*a*). Plutarque raconte qu'il forma la penſée de retourner à Rome, & de ſe tuer de ſa propre main dans la Maiſon d'Octave, pour faire tomber la vengeance de ſon ſang ſur un Perfide qui cauſoit tous les malheurs de la Patrie & les ſiens. Mais les importunités de ſes domeſtiques le firent conſentir à faire voile juſqu'à Cajete, où il prit terre encore une fois, pour ſe repoſer dans ſa Maiſon de Formies, qui n'étoit qu'à un mille de la Côte. Fatigué de la vie & de la mer, il déclara qu'il étoit réſolu (*b*) de mourir dans un Pays qu'il avoit ſauvé tant de fois. Le ſommeil l'ayant ſaiſi dans ces agitations, il dormit profondément pendant pluſieurs heures, malgré le

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

(*a*) Cremutius Cordus ait, Ciceroni, cum cogitaſſet, utrumne Brutum an Caſſium, an S. Pompeium peteret, omnia diſplicuiſſe præter mortem. *Senec. Suaſor.* 6.

(*b*) Tædium tandem eum & fugæ & vitæ cepit: regreſſuſque ad ſuperiorem villam quæ paulò plus mille paſſibus à mari abeſt; Moriar, inquit, in Patria ſæpè ſervata. *Liv. Fragm. apud Senec. Suaſor.* 1, *Plut. Vie de Ciser.*

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

bruit d'un grand nombre de Corbeaux, qui, ſi l'on en croit le récit de quelques Hiſtoriens, firent entendre leurs croaſſemens autour de ſes fenêtres, comme pour l'avertir que ſa derniere heure approchoit. Les mêmes Ecrivains ajoutent qu'il y en eut un qui s'ouvrit l'entrée de ſa chambre, & qui tirant juſqu'aux couvertures de ſon lit, frappa ſes Eſclaves par la vûë d'un tel prodige, & les fit rougir d'être moins ardens pour la ſureté de leur Maître que des Animaux ſans raiſon. Auſſi furent-ils excités par cet exemple à le forcer de ſe donner quelque mouvement pour la conſervation de ſa vie. Ils le firent conſentir à ſe mettre dans une Litiere, qu'ils ſe hâterent de porter vers le Vaiſſeau par des routes détournées, au travers du bois & des allées de ſon Parc. Leur zele étoit d'autant plus animé qu'ils avoient appris au même moment, qu'on avoit vû dans le Canton des Soldats qui le cherchoient, & qui n'étoient pas éloignés de ſa Maiſon. En effet, à peine fut-il parti que les Soldats arriverent; & que s'appercevant qu'il avoit pris la fuite, ils marcherent ſi promptement

ſur ſes traces, qu'ils joignirent la litiere dans le bois. Leur Chef étoit Popilius Lænas, Colonel de l'armée d'Antoine, que Ciceron avoit défendu avec ſuccès dans une Cauſe capitale. Les Domeſtiques ne l'eurent pas plûtôt découvert à la tête de ſes Satellites, qu'ils ſe rangerent autour de leur Maître, réſolus de le défendre au péril de leur vie. Mais Ciceron (*a*) leur défendit de faire la moindre réſiſtance. Il jetta ſur ſes Ennemis un regard ſi tranquille & ſi ferme, qu'il déconcerta leur audace ; & préſentant la tête hors de la litiere, il leur dit qu'ils pouvoient prendre ce qu'ils demandoient, & finir leur ouvrage. Ils lui couperent auſſi-tôt la tête. Enſuite lui ayant coupé les deux mains, ils ſe hâterent de retourner à Rome, & de porter à Antoine le plus agréable préſent qu'il pût recevoir. Popilius ſe chargea lui même de le lui offrir (*b*),

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

(*a*) Satis conſtat ſervos fortiter fideliterque paratos fuiſſe ad dimicandum : ipſum deponi lecticam, & quietos pati quod ſors iniqua cogeret, juſſiſſe. *L. Fragm. ibid.*

(*b*) Ea ſarcina tanquam opimis ſpoliis alacer in urbem reverſus eſt. Neque ei ſceleſtum portanti onus ſuccurrit, illud ſe caput ferre quod pro capite ejus quondam peroraverat. *Valer. Max.* 5. 3.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

ſans faire reflexion à l'infamie dont il ſe couvroit, en preſentant une tête qui avoit ſauvé la ſienne.

Il trouva Antoine ſur le Forum, environné de ſes Gardes & d'une nombreuſe Populace, & lui ayant montré de loin la proie qu'il lui apportoit, il en reçut ſur le champ pour récompenſe une couronne d'or avec une ſomme d'environ deux cent mille livres. Antoine ordonna que la tête fût attachée contre la Tribune, entre les deux mains : triſte ſpectacle pour le Peuple de Rome, & capable d'arracher des larmes à tous ceux qui ſe ſouvenoient que ces membres mutilés qu'on expoſoit au mépris des Traîtres, s'étoient exercés tant de fois & ſi glorieuſement dans le même lieu, pour la liberté de la République. La mort des autres Proſcrits, dit un Hiſtorien du même ſiécle, n'excita que des regrets particuliers, mais celle de Ciceron cauſa une douleur univerſelle (*a*). C'étoit triompher de la République

(*a*) Cæterorumque cædes ptivatos luctus excitaverat, illa una communem. *Cremut. Cordus apud Senec.* Civitas tenere lacrymas non potuit, quum reciſum Ciceronis caput in illis ſuis roſtris videretur. *L. Flor.* 4. 6.

même,

même, & fixer l'eſclavage à Rome. Antoine en fut ſi perſuadé, que paroiſſant raſſaſié du ſang de Ciceron (*a*), il déclara que la Proſcription étoit finie. Ce grand événement arriva le ſept de Decembre, environ dix jours après l'établiſſement du Triumvirat. Ciceron étoit alors âgé de ſoixante-trois ans, onze mois & cinq jours.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

(*a*) Plut. Vie de Cicer. Vell. Pat. 2. 64. Liv. fragm. apud Senec. Appian. l. 4. 601. Dio, 47. p. 330. Pighii Annal. ad A. U. 710.

LIVRE DOUZIE'ME.

LES Romains conſerverent pendant pluſieurs ſiécles un ſouvenir ſi vif de la mort de Ciceron (*a*), qu'ils en ont tranſmis à la Poſterité toutes les circonſtances, en la repreſentant comme un des plus mémorables évenemens de leur Hiſtoire. Il paroît que le lieu de l'exécution étoit viſité par les Voyageurs avec un reſpect (*b*) qui n'étoit gueres différent du culte Religieux. Quoique la haine d'une action ſi noire tombât principalement ſur Antoine, Auguſte ne put ſe garantir d'une tache d'ingratitude & de perfidie, qui ſert d'explication au ſilence que les Ecrivains du même ſiécle ont gardé ſur un Citoyen tel que Ciceron. N'eſt-il pas étrange en effet qu'on ne trouve pas même ſon nom dans Horace & dans Virgile ? Mais quoiqu'un caractere auſſi diſtingué que le ſien pût faire naître les plus nobles idées, le ſujet convenoit peu aux Poëtes de la Cour,

(*a*) Sæpè Clodio Ciceronem expellenti & Antonio occidenti videmur iraſci. *Senec. de ira.* 2. 2....

(*b*) Appian. pag. 600.

qui auroient apprehendé, ſur-tout pendant la vie d'Antoine, que ſon nom ſeul ne parût une Satire. La flaterie ordinaire aux Courtiſans avoit mis comme à la mode d'outrager ſa mémoire, par toutes les calomnies que la malignité eſt capable d'inventer. Virgile même, au lieu de rendre juſtice à ſon merite dans une occaſion où ſon ſujet ne lui permettoit gueres de l'oublier, (*a*) aima mieux dérober quelque choſe à l'honneur de Rome, en cédant aux Grecs la ſuperiorité de l'éloquence, qu'ils avoient eux-mêmes cédée à Ciceron.

Cependant Tite-Live, à qui ſa candeur fit donner par Auguſte le nom de Pompeien (*b*), loue Ciceron, dans le tems même que forcé de ſe ſoumettre aux conjonctures, il ſemble diminuer le crime de ſa mort. Après avoir fait l'éloge de ſes admirables qualités, il ajoute que pour lui donner des loüanges dignes de lui (*c*), il faudroit

(*a*) Orabunt cauſas alii meliùs, &c. *Æneid*, 6. 849.

(*b*) T. Livius Cneium Pompeium tantis laudibus tulit, ut Pompeianum eum Auguſtus appellaret. *Tacit. Ann.* 4. 34.

(*c*) Si quis tamen virtutibus vitia penſarit, vir magnus, acer, memorabilis fuit; & in cujus laudes ſequendas Cicerone laudatore opus fuerit. *Liv. fragm. apud Senec. Suaſor.* 6.

ſa propre éloquence. On rapporte auſſi d'Auguſte, qu'ayant ſurpris un jour ſon petit-fils qui liſoit un des Ouvrages de Ciceron, & qui ſe hâta de le cacher ſous ſa robe dans la crainte de déplaire à l'Empereur, il prit le Livre, en lut une partie, & le rendit à ce jeune homme, en lui diſant : » C'étoit un grand Homme, mon fils, » un Amateur zelé de ſa Patrie (*a*).

Dans la génération ſuivante, c'eſt-à-dire, après la mort de ceux qui s'étoient trouvés comme engagés par des intérêts ou des différends perſonnels à le haïr pendant ſa vie & à décrier ſa mémoire, l'envie, qui commençoit à s'appaiſer, laiſſa prendre à ſa réputation tout l'éclat qu'elle méritoit ; & ſous le régne de Tibere, dans le tems que Cremutius Cordus, Senateur & Hiſtorien, étoit condamné à la mort pour

(*a*) Plutarque, Vie de Ciceron.... Macrobe rapporte un autre trait qui regarde Caton & qui ne marque pas moins la moderation d'Auguſte. Un jour Auguſte ſe trouvant dans la maiſon que Caton avoit habitée, & celui qui en étoit alors le Maître croyant lui faire ſa cour en parlant mal de ce ſévere Romain, il l'arrêta par cette réponſe ; » Celui qui n'a pas voulu » ſouffrir de changement » dans la conſtitution de » ſa Patrie, étoit un hon- » nête homme & un bon » Citoyen. Malheureuſement Auguſte prononçoit ſa propre condamnation, puiſqu'il avoit non-ſeulement renverſé, mais uſurpé le Gouvernement de ſon Païs. *Macrob. Saturn.* 2. 4.

avoir loué Brutus, un autre Ecrivain ne put s'empêcher, dans un tranſport de zele pour Ciceron, de ſe livrer aux plaintes les plus ameres contre Antoine (*a*) : „Tu n'as rien gagné, s'écrie-„ t-il ; non, Antoine, tu n'as rien ga-„ gné en mettant à prix cette illuſtre „ tête, en procurant la mort d'un ſi „ grand Conſul & du Conſervateur „ de la République. Tu as ravi à Ci-„ ceron une vie incommode, & qui „ touchoit à ſa fin par la néceſſité de „ la nature, une vie qu'il auroit trou-„ vée plus inſuportable que la mort „ ſous ton Empire ; mais loin d'obſ-„ curcir la gloire de ſes diſcours & de „ ſes actions, tu ne l'as rendue que „ plus éclatante. Il vit, & il vivra „ dans la mémoire de tous les ſiécles. „ Auſſi long-tems que ce ſyſtême de la „ nature (formé par le hazard ou par „ la Providence, ou par quelque au-„ tre cauſe qu'on veüille s'imaginer, „ mais que Ciceron a compris ſeul en-„ tre les Romains, & qu'il a illuſtré par „ ſes Ecrits) conſervera ſon exiſtence „ & ſa force, il verra ſubſiſter avec „ lui la renommée & les louanges de „ Ciceron. Toute la poſtérité admire-

(*a*) Vell. Paterc. 2. 66.

» ra les Ouvrages qu'il a compoſés » contre toi ; elle lira l'hiſtoire de ſa » mort avec horreur, &c..... Depuis ce tems tous les Ecrivains de Rome, Poëtes & Hiſtoriens, ſe ſont efforcés à l'envi de louer Ciceron (*a*), » com- » me le plus illuſtre de leurs Conci- » toyens & comme le Pere de l'Elo- » quence & du ſavoir. Ils ont préten- » du, qu'il avoit fait plus d'honneur » à leur Patrie par ſes Ouvrages que » tous leurs Conquerans par la force » des armes, & qu'il avoit étendu la » réputation de leur eſprit au-delà des » bornes de leur Empire. Environ trois ſiécles après ſa mort, les Empereurs Romains lui rendirent une eſpece de culte dans la Claſſe des Divinités inférieures ; & ſuivant l'idée d'Eraſme (*b*), s'il eût connu les principes de la Philoſophie Chrétienne il auroit mérité d'être mis au rang de ces Ames bienheureuſes (*c*), à qui l'Egliſe rend un

(*a*) Facundiæ Latiarumque litterarum parens, atque omnium triumphorum laurcam adepte majorem quanto plus eſt ingenii Romani terminos in tantum promoviſſe quam imperii. *Plin. Hiſt.* 7. 30. Qui effecit ne quorum arma viceramus, eorum ingenio vinceremur. *Vell. Pat.* 2. 34.

(*b*) Lamprid. vit. Alex. Sever. c. 31.

(*c*) Quem arbitror ſi Chriſtianam Philoſophiam didiciſſet, in eorum numero cenſendum fuiſſe qui nunc ob vitam innocenter

culte Religieux, ſous le titre de Saints.

En raſſemblant tous les traits ſous leſquels il nous eſt repréſenté par les Anciens, on trouve qu'il avoit la taille haute, mais mince, le cou d'une longueur extraordinaire, le viſage mâle & les traits réguliers, l'air ſi ouvert & ſi ſerein qu'il inſpiroit tout à la fois (*a*) la tendreſſe & le reſpect. Son temperamment étoit foible, mais il l'avoit fortifié ſi heureuſement par ſa frugalité qu'il l'avoit rendu capable de toutes les fatigues d'une vie fort laborieuſe & de la plus conſtante application à l'étude. La ſanté & la vigueur étoient devenuës ſa diſpoſition habituelle. Le ſoin qu'il prenoit pour les conſerver étoit de ſe baigner ſouvent, de ſe faire frotter le corps, & de prendre chaque jour dans ſon Jardin l'exercice d'une courte promenade pour ſe rafraîchir la voix (*b*). Dans la belle ſaiſon il s'étoit accoutumé à viſiter régulierement toutes les Mai-

pieque tranſactam pro divis honorantur. *Eraſm. Ciceronian. verſ. finem.*

(*a*) Equidem facies decora ad ſenectutem, proſperaque manſit valetudo. *Aſin. Poll. apud Senec. Suaſor. 6.*

(*b*) Cum recreandæ voculæ cauſa mihi neceſſe eſſet ambulare. *Ad Att.* 2. 23. Plut. Vie de Ciceron.

ſons qu'il avoit dans différentes parties de l'Italie. Mais le principal fondement de ſa ſanté étoit la tempérance. Elle ſervit conſtamment à le préſerver de toutes ſortes de maladies violentes ; & s'il étoit quelquefois atteint d'une legere indiſpoſition, il n'avoit point d'autre méthode que de redoubler ſon abſtinence pour extirper le mal par le jeûne (*a*).

Dans les habits & la parure, que les Sages ont toujours regardés comme les indices de l'ame, il obſervoit ce qu'il a preſcrit dans ſon Traité des Offices, c'eſt à-dire, toute la modeſtie & la décence qui convenoit à ſon rang & à ſon caractere. Il aimoit la propreté ſans affectation. Il évitoit avec ſoin les ſingularités, également éloigné de la négligence groſſiere & de la délicateſſe exceſſive. L'une & l'autre en effet ſont également contraires à la véritable dignité (*b*) ; l'une ſuppoſe qu'on l'ignore ou qu'on la mépriſe ; l'autre qu'on y prétend par des voies pueriles.

(*a*) Cum quidem biduum ita jejunus fuiſſem, ut ne aquam quidem guſtarem. *Epiſt. fam. 7. 26. Plut. Vie de Cicer.*

(*b*) Adhibenda mundicia non odioſa neque exquiſita nimis ; tantùm quæ fugiat agreſtem & inhumanam negligentiam. Eadem ratio eſt habenda veſtitus, in quo, ſicut in pleriſque rebus, mediocritas optima eſt. *De Off.* 1. 35.

Rien n'étoit plus aimable que ſa conduite & ſes manieres, dans ſa vie domeſtique, & dans la ſociété de ſes Amis. C'étoit un Pere indulgent, un Ami zelé & ſincere, un Maître ſenſible & généreux. Ses Lettres ſont remplies des plus vives expreſſions de ſa tendreſſe pour ſes enfans (*a*). Combien de fois confeſſe-t-il que leurs careſſes lui faiſoient oublier ſes peines, & qu'elles le ſoulageoient de toutes les fatigues du Senat & du Forum ? Sa bonté s'étendoit, dans une juſte proportion, juſqu'à ſes Eſclaves, lorſque leur fidélité & leurs ſervices avoient mérité quelque part à ſon affection. On a déja pû le remarquer dans l'exemple de Tiron, dont la diſtinction ne venoit que de celle de ſon mérite. Dans une Lettre à Atticus (*b*) : » Je finis, » dit Ciceron, car je n'ai pas l'eſprit » libre à préſent. J'ai perdu Soſitheus, » mon Lecteur, jeune homme d'une » grande eſperance. Cet accident m'a » plus affligé qu'on ne ſe l'imagine-

(*a*) Ut tantum requietis habeam quantum cum uxore & filiola & mellito Cicerone conſumitur. *Ad Att.* 1. 18.

(*b*) Nam puer feſtivus, Anagnoſtes noſter, Soſitheus deceſſerat, meque plus quam ſervi mors debere videbatur, commoverat. *Ad Att.* 1. 12.

» roit de la perte d'un Eſclave.

Il avoit les plus ſublimes notions de l'amitié, c'eſt-à-dire, de l'excellence de ſa nature, & de ſon utilité dans le commerce de la vie. L'agréable Ouvrage qu'il nous a laiſſé ſur cette matiere, ne contient point de régles & de maximes qu'il n'exerçât continuellement; car dans cette varieté de liaiſons où l'éminence de ſon rang & la multitude de ſes relations l'avoient engagé, jamais on ne l'accuſa d'avoir manqué de droiture ou de conſtance, ou même de zele & de chaleur pour le moindre de ceux à qui il avoit une fois accordé le titre d'Amis, & dont il eſtimoit le caractere. Il faiſoit ſes délices de ſervir à l'avancement de leur fortune, & de les ſecourir dans l'adverſité; fidelle dans l'une & l'autre ſituation, mais plus ardent dans leurs diſgraces, parce qu'alors il ſentoit plus vivement le beſoin qu'ils avoient de ſon ſecours, & que ſes ſervices étoient plus déſintereſſés (*a*): » L'amitié, di-

(*a*) Ubi illa ſancta amicitia; ſi non ipſe amicus per ſe amatur toto pectore? *De Leg.* 1 18 Quam ſi ad fructum noſtrum referemus, non ad illius commoda quem diligimus, non erit illa amicitia, ſed mercatura quædam utilitatum ſuarum *De Natura Deorum*, 1. 44.

» ſoit-il, meriteroit-elle ce nom ſi » nous n'y cherchions que nos propres » avantages ? Ce ne ſeroit plus qu'un » commerce d'interêt. Il donne à la gratitude le nom de mere de toutes les vertus. Il la met au premier rang de tous les devoirs (*a*) ; & dans ſon langage, *vertueux* & *réconnoiſſant*, ſont des termes ſynonimes, parce que ces deux qualités ſe trouvent toujours inſéparablement unies dans le même caractere. Ses Ouvrages ſont remplis de ſentimens de cette nature, & toute ſa vie les repréſentoit par des exemples. L'opinion qu'on en avoit à Rome y étoit ſi bien établie, qu'un de ſes Amis lui faiſant des excuſes de l'importunité avec laquelle il lui demandoit quelque faveur, lui faiſoit obſerver à lui-même : » Qu'il avoit accoutumé ſes » Amis non à le prier, mais à lui or- » donner familierement de leur rendre » ſervice (*b*).

(*a*) Cum omnibus virtutibus me affectum eſſe cupiam, tamen nihil eſt quod malim quam me & gratum eſſe & videri. Eſt enim hæc una virtus non ſolum maxima, ſed etiam mater virtutum omnium... Quæ poteſt eſſe jucunditas vitæ ſublatis amicitiis ? quæ porro amicitia poteſt eſſe inter ingratos ? *Pro Planc.* 33. *de Fin.* 2. 22.

(*b*) Nam quod ita conſueris pro amicis laborare, non jam ſic ſperant abs te, ſed etiam ſic imperant tibi familiares. *Ep. fam.* 6. 7.

Cependant il n'étoit pas plus généreux pour ſes Amis que facile à fléchir pour ſes Ennemis ; le moindre témoignage de regret & de ſoumiſſion lui faiſoit perdre le ſouvenir des plus grandes injures. Quoique le pouvoir & l'occaſion ne lui manquaſſent point pour ſe venger, c'étoit aſſez qu'il eût cette certitude pour lui faire chercher des raiſons de pardonner. Jamais il ne rejetta des offres de réconciliation, de la part même de ſes plus mortels Ennemis, & l'hiſtoire de ſa vie eſt remplie de ces exemples. Il déclara plus d'une fois en public, que rien ne lui paroiſſoit ſi louable & ſi digne d'une grande ame que cet empire ſur ſoi-même qui ſçait faire oublier les injures (*a*). Il regardoit la moderation dans la vengeance la plus juſte, & le temperamment dans les punitions, comme un devoir naturel. Le repentir d'un coupable lui paroiſſoit un droit à l'indul-

(*a*) Eſt enim ulciſcendi & puniendi modus. Atque haud ſcio an ſatis ſit, eum qui laceſſierit, injuriæ ſuæ pœnitere. *De Off.* 1. XI. Nihil enim laudabilius, nihil magno viro dignius, placabilitate & clementia. *Ibid.* 25. Cum parcere vel lædere potuiſſem, ignoſcendi quærebam cauſas, non puniendi occaſiones. *Fragm. Ciceron. ex Marcellino.* Neque verò me pœnitet mortales inimicitias, ſempiternas amicitias habere. *Pro C. Rabir. Poſt.* 12.

gence de ſon Juge ; & c'étoit une de ſes maximes ordinaires, » Que les hai-» nes devoient être paſſageres & les » amitiés immortelles.

L'état de ſa maiſon répondoit par ſa ſplendeur à la dignité de ſon caractere. Sa porte étoit ouverte aux Etrangers qui méritoient quelque diſtinction par leur mérite, & à tous les Philoſophes de l'Aſie & de la Grece. Il en avoit conſtamment pluſieurs auprès de lui (*a*), qui faiſoient partie de ſa famille, & qui lui furent attachés dans cette familiarité pendant toute leur vie. Ses apartemens étoient remplis le matin d'une multitude de Citoyens qui ſe faiſoient honneur d'aſſiſter à ſon lever, & Pompée même ne dédaigna point de ſe faire voir quelquefois dans cette foule. La plûpart y venoient non-ſeulement pour lui rendre un devoir de politeſſe (*b*), mais pour

(*a*) Doctiſſimorum hominum familiaritates, quibus ſemper domus noſtra floruit, & Principes illi, Diodotus, Philo, Antiochus, Poſidonius, à quibus inſtituti ſumus. *De Nat. Deor.* 1. 3. Erat cum Diodoto Stoico ; qui cum habitaviſſet apud me, mecumque vixiſſet, nuper eſt domi meæ mortuus. *Ad Brut.* 433.

(*b*) Cum bene completa domus eſt tempore matutino, cum ad Forum ſtipati gregibus amicorum deſcendimus. *Ad Att.* 1. 18. Manè ſalutamus domi bonos viros multos.... ubi ſalutatio defluxit, litteris me involvo. *Ep. fam.* 9.

l'accompagner enſuite au Sénat & au Forum, où ils attendoient la fin des délibérations & des autres affaires pour le reconduire juſqu'à ſa Maiſon. Les jours où l'intérêt public ne l'appelloit point hors de chez lui, ſon uſage, après ces viſites du matin, qui finiſſoient ordinairement avant dix heures, étoit de ſe retirer dans ſa Bibliotheque, & de s'y tenir renfermé, ſans mêler d'autre amuſement à ſes occupations que l'entretien & les careſſes de ſes enfans, qu'il y recevoit dans quelques intervalles de loiſir. Son principal repas étoit le ſouper, ſuivant l'uſage de ce ſiécle, où les Grands aimoient à voir leurs Amis raſſemblés à leur table, & faiſoient durer ce plaiſir pendant une partie de la nuit (*a*); ce qui ne l'empêchoit point de ſortir régulierement du lit avant le jour, quoiqu'il ne dormît jamais à midi, ſuivant le regime que tout le monde obſervoit à Rome, & qui s'y conſerve encore aujourd'hui.

Mais ſa temperance & ſon applica-

20. Cum ſalutationi nos dedimus amicorum, abdo me in Bibliothecam. *Ep. fam.* 7. 28 Poſt horam quartam moleſti cæteri non ſunt. *Ad Att.* 2. 14.

(*a*) Nunc quidem propter intermiſſionem Forenſis operæ, & lucubrationes detraxi & meridiationes addidi, quibus uti anteà non ſolebam. *De Divin.* 2. 58.

tion à l'étude ne lui ôtoient point le goût de la joie & de la bonne chere, ſoit à ſa table ou à celle de ſes Amis. Il mettoit alors toutes ſes regles à l'écart, juſqu'à oublier quelquefois la foibleſſe de ſa Conſtitution. Il étoit gai, vif, agréable (*a*), il animoit les Convives par les charmes de ſon eſprit & de ſon humeur. Dans une Aſſemblée d'Amis, qui ne ſe réüniſſoient que pour jouir des douceurs de la Société, il ſe ſeroit reproché de la groſſiereté & de la rudeſſe s'il n'eût point contribué à la joie commune, ou s'il l'eût troublée par ſa reſerve & ſa froideur. D'ailleurs il avoit réellement du goût pour ces parties d'amuſement. Son humeur étoit naturellement enjouée, & ſon eſprit tourné à la raillerie. Ce talent lui avoit été fort utile au Barreau pour reprimer l'inſolence de ſes Adverſaires, pour ſe concilier l'attention & la faveur des Juges, en jettant de l'agrément dans les cauſes

(*a*) Ego autem, exiſtimes quod lubet, mirificè capio facetus, maximè noſtratibus. *Ep. fam.* 9 15. Nec id ad voluptatem refero, ſed ad communitatem vitæ atque victus remiſſionemque animorum, quæ maximè ſermone efficitur familiari, qui eſt in conviviis dulciſſimus. *Ibid.* 24. Convivio delector. Ibi loquor quod in ſolum, ut dicitur, & genitum etiam in riſus maximos transfero. *Ibid.* 26.

les plus ennuyeuſes (*a*), & pour leur faire quelquefois adoucir une Sentence en les faiſant rire aux dépens de l'Accuſateur.

L'uſage qu'il en fit dans les affaires publiques fut toujours aſſez meſuré pour ne lui attirer aucun reproche ; mais dans les converſations particulieres (*b*) il fut quelquefois accuſé d'avoir pouſſé trop loin la raillerie, & de s'être abandonné à la vivacité de ſon eſprit ſans faire attention au chagrin que ſes bons mots étoient capables de cauſer. Cependant de tous ceux qui nous ont été tranſmis par l'Antiquité, il n'y en a point qui paroiſſent tomber ſur d'autres perſonnes que des méchans & des ridicules, gens dont il mépriſoit la folie ou dont il déteſtoit les vices. S'il échauffa quelquefois la bile de ſes Ennemis, & s'il irrita plus leur malignité qu'il ne le devoit pour ſon propre repos, il ne paroît point qu'il

(*a*) Suavis eſt & vehementer ſæpè utilis jocus & facetiæ..... Multum in Cauſis perſæpè lepore & facetiis perfici vidi. *De Orat.* 2. 54. Quæ riſum judicis movendo & illos triſtes ſolvit affectus, & animum ab intentione rerum frequenter avertit, & aliquando etiam reficit, & à ſatietate vel à fatigatione renovat. *Quintil. l.* 6. *c.* 3.

(*b*) Noſter vero non ſolum extra judicia, ſed in ipſis etiam orationibus habitus eſt nimius riſus affectator. *Ibid.*.. *Plut. Vie de Cicer.*

ait jamais bleſſé ou perdu un Ami, ni perſonne à qui il dût de l'eſtime par une raillerie inconſiderée.

Il eſt certain que la réputation de ſon eſprit n'étoit pas moins étenduë que celle de ſon éloquence, & que pendant ſa vie même on publia de faux Recueils de ſes Bons-mots (*a*) qui ſe répandirent dans toutes les Maiſons de Rome (*b*). Trebonius, ſon intime Ami, ſe crut obligé par l'intérêt qu'il prenoit à ſa gloire d'en donner une édition autentique. Jules Ceſar ayant formé le deſſein de recueillir les Apophtegmes ou les penſées mémorables des Hommes célébres, recommanda inſtamment à pluſieurs de ſes Amis qui fréquentoient Ciceron (*c*), de lui communiquer ce qui échappoit de remarquable à ce grand Homme. Mais le plus parfait Recueil de ces ingenieuſes fail-

(*a*) Ais enim, ut ego diſceſſerim, omnia omnium dicta in me conferri... *Ep. fam.* 7. 32. *It.* 9. 16.

(*b*) Liber iſte, quem mihi miſiſti, quantam habet declarationem amoris tui! Primum, quod tibi facetum videtur quicquid ego dixi, quod aliis fortaſsè non item; deinde quod illa, ſive facета ſunt, ſive ſic fiunt, narrante te, venuſtiſſima. *Ep. fam.* 15. 21.

(*c*) Audio Cæſarem, cum volumina jam confecerit Apophtegmatum, ſi quod afferatur pro meo, quod meum non ſit, rejici velle.... hæc ad illum cum reliquis actis perferuntur; ita enim ipſe mandavit. *Ep. fam.* 9. 16.

lies fut celui que Tiron publia, en trois Livres, après la mort de ſon Maître, quoiqu'au jugement de Quintilien, il eut pû retrancher quelque choſe du nombre (*a*), & mettre plus de jugement dans le choix. Il ne nous reſte aucun de ces Livres, & nous n'avons point d'autres monumens des Bons Mots de Ciceron que ce qui s'en trouve diſperſé dans les Ouvrages de quelques anciens Auteurs & dans les ſiens. Encore étoit-on perſuadé, au ſiécle de Quintilien, que ces reſtes ne pouvoient être expliqués avantageuſement, quoique pluſieurs perſonnes l'euſſent entrepris ; ſoit parce que le goût étoit changé, ſoit parce qu'étant dépouillés de l'action & du geſte qui en faiſoit peut-être le principal merite, il étoit difficile de leur rendre cette ſorte d'agrément. Il ſeroit bien moins ſurprenant qu'ils nous paruſſent froids & inſipides, à nous qui ignorons non ſeulement les faits & les caracteres auſquels ils ſe rapportent, mais encore plus les manieres, le goût, & les

(*b*) Utinam libertus ejus Tiro, aut alius, quiſquis fuit, qui tres hac de re Libros edidit, parciùs dictorum numero indulſiſſet, & plus judicii in eligendis, quam in congerendis ſtudii adhibuiſſet. *Quintil. l.* 6. *c.* 3.

uſages particuliers de ce tems-là. Cependant Quintilien (*a*) jugeoit auſſi qu'il en étoit comme de toutes les autres productions de ſon eſprit, où l'on trouveroit plutôt à faire des retranchemens que des additions.

Ciceron poſſedoit un grand nombre de belles Maiſons dans les differentes parties de l'Italie. Quelques Ecrivains en comptent juſqu'à dix-huit, qu'il avoit achetées ou bâties lui-même, à la réſerve de celle d'Arpinum qui lui étoit venue de ſes Ancêtres. Elles étoient ſituées généralement dans le voiſinage de la mer, à des diſtances raiſonnables, au long de la côte inferieure, entre Rome & Pompeianum, qui n'étoit éloigné de Naples que de quelques milles. Il ne devoit rien manquer à l'élegance des Edifices (*b*) ni à l'agrément de leur ſituation, puiſqu'il les appelle lui-même les *délices de l'Italie.* Celles qu'il habitoit le plus volontiers & où il paſſoit régulierement quelque partie de l'année, étoient Tuſ-

(*a*) Qui tamen nunc quoque, ut in omni ejus ingenio, faciliùs quid rejici quam quid adjici poſſit invenient. *Ibid... Macrob. Sat.* 2. 1.

(*b*) Quodque temporis in Prædiolis noſtris & belle ædificatis & ſatis amœnis conſumi potuit, in peregrinatione conſumimus. *Ad Att.* 16. 3. Cur ocellos Italiæ, villulas noſtras, non video? *Ibid.* 6.

culum, Antium, Aſture, Arpinum; la Formiane, la Cumane, la Puteolane & la Pompeïene. Les quatre dernieres tiroient leurs noms des Villes les plus voiſines. Elles avoient toutes aſſez d'étendue pour recevoir avec ſa Famille un grand nombre de ſes Amis, dont pluſieurs, qui étoient de la premiere qualité, s'y arrêtoient ordinairement quelques jours avec lui quand ils avoient quelque voyage à faire aux environs de Rome. Mais outre ces Maiſons qui pouvoient être regardées comme autant de Terres, & qui étoient accompagnées d'un Parc & d'un grand Jardin, il en avoit de moins conſiderables ſur la route, qu'il appelle lui-même de petites Auberges, ou des lieux de repos (*a*), bâtis apparemment pour la commodité de ſes voyages lorſqu'il paſſoit d'une Terre à l'autre.

Celle de Tuſculum avoit appartenu au Dictateur Sylla, & l'on y voyoit encore dans les appartemens une peinture (*b*) qui repréſentoit la célebre victoire qu'il avoit remportée près de

(*a*) Ego accepi in diverſoriolo Sinueſſano tuas litteras. *Ad Att.* 14. 8.

(*b*) Idque etiam in villa ſua Tuſculana, quæ poſteà fuit Ciceronis, Sylla pinxit. *Plin. Hiſt. nat.* 22. 6.

Nole, dans la guerre Marſique, où Ciceron avoit porté les armes en qualité de Volontaire. Cette belle Maiſon étoit à quatre milles de Rome, ſur le ſommet d'une fort agréable colline, qui étoit couverte d'un grand nombre d'autres Maiſons, & d'où la vûe embraſſoit Rome & toute la campagne voiſine. Le terrain de Ciceron étoit arroſé d'un grand nombre de ruiſſeaux & coupé par des canaux fort larges, pour leſquels il payoit une rente annuelle à la Communauté (*a*) de Tuſculum. A ſi peu de diſtance de Rome, il avoit la commodité de ſe procurer l'air de la campagne à toutes les heures, & d'aller ſe délaſſer avec ſa famille ou ſes amis des exercices fatigans du Barreau. Auſſi paſſoit-il ſes plus agréables momens dans cette délicieuſe retraite, & le goût qu'il y prenoit l'avoit porté à l'orner avec plus de ſoin (*b*) que toutes ſes autres Maiſons.

(*a*) Ego Tuſculanis pro aqua crebra vectigal pendam, qui à municipio fundum acc pi. *Cont. Rull.* 3. 2.

(*b*) Quæ mihi antea ſigna miſiſti, ea omnia in Tuſculanum deportabo. *Ad Att.* 1. 4. Nos ex omnibus laboribus & moleſtiis uno illo in loco conquieſcimus. *Ibid.* 5. Nos Tuſculano ita delectamur ut nobiſmetipſis tum denique, cum illo venimus, placeamus. *Ibid.* 6. La ſituation

Lorſqu'il ſe ſentoit quelque dégoût extraordinaire pour la Ville, ou que le rédoublement de ſes travaux l'avoit diſpoſé à ſouhaiter un azile encore plus paiſible, il ſe retiroit dans ſa Maiſon d'Antium ou dans celle d'Aſture. Il avoit dans la premiere ſa meilleure collection de Livres, & n'y étant qu'à trente milles de Rome, il pouvoit être informé tous les jours de ce qui s'y paſſoit. Aſture étoit une petite Iſle à l'embouchure d'une riviere de même nom, éloignée d'environ deux lieues de la Côte, entre les Promontoires d'Antium & de Circeum. Peu de lieux réuniſſoient auſſi parfaitement toutes les qualités d'une profonde ſolitude. L'Iſle d'Aſture étoit couverte d'un bois épais, partagé par des allées ſombres, où Ciceron paſſoit les momens fâcheux & mélancoliques de ſa vie.

de cette Maiſon, qui avoit été vraiſemblablement bâtie par Sylla, confirme ce que Seneque a obſervé des Maiſons de campagne des grands Capitaines de Rome, tels que Marius, Pompée, Céſar; qu'elles étoient toujours ſituées ſur des collines ou ſur le plus haut terrain qu'ils puſſent trouver, parce qu'il leur paroiſſoit plus militaire de commander le Pays qui étoit autour d'eux, & que cette poſition avoit l'air d'un camp. *Senec. Ep.* 51. Mais le delicieux Tuſculum appartient à preſent à des Moines, dont le Couvent s'appelle *Grotta ferrata*. Ils montrent encore les reſtes des colomnes & des Edifices de Ciceron, & les Aqueducs qui portoient l'eau dans les Jardins.

Dans les plus grandes chaleurs de l'Eté, la Maiſon d'Arpinum, & la petite Iſle qui lui appartenoit, avec ſes Boſquets & ſes Caſcades, ſervoit à le défendre contre les dangers de la ſaiſon. Il écrivoit à ſon frere, pendant l'Eté le plus ardent qu'il eût jamais vû, qu'il prenoit un plaiſir extrême à ſe rafraîchir dans les eaux du Fibrenus (*a*).

Ses autres Maiſons étoient ſituées dans les lieux les plus ouverts de l'Italie, où les plus honnêtes gens de Rome avoient auſſi des Terres & des Maiſons de Campagne. Il en avoit deux à Formies, une haute & une baſſe, c'eſt-à-dire, celle-ci proche du Port de Cajete, & l'autre ſur les Montagnes voiſines. Il en avoit une troiſiéme ſur le rivage de Baies, entre le lac d'Averne & le lieu qu'on nomme aujourd'hui Pouzzoles; c'eſt celle qu'il appelle la Puteolane. Celle qu'il nomme Cumane étoit ſur les Collines de l'ancienne Cumes. Pompeianum, qui n'étoit qu'à quatre lieuës de Naples, paſſoit pour un lieu fort agréable par

(*a*) Ego ex magnis caloribus, non enim meminimus majores in Arpinati, ſumma cum amœnitate fluminis, me refeci ludorum diebus. *Ad Quint.* 3. 1.

la pureté de l'air, la fertilité du terroir, & la délicateſſe de ſes fruits. La Puteolane avoit été bâtie ſur le plan de l'Academie d'Athenes, dont elle portoit le nom. Elle étoit embellie d'un Portique, & d'un Boſquet, pour les Conférences Philoſophiques. Quelque tems après la mort de Ciceron, elle tomba entre les mains d'Antiſtius Vetus (*a*), qui la fit reparer, avec une augmentation d'ornemens. Une veine d'eau chaude qui fut découverte tandis qu'on y travailloit, donna ſujet à Laurea Tullius, un des Affranchis de Ciceron, de compoſer une Epigramme que Pline nous a conſervée (*b*).

(*a*) Plin. Hiſt. nat. 31. 2.

(*b*) Quo tua, Romanæ vindex clariſſime linguæ,
Sylva loco meliùs ſurgere juſſa viret,
Atque Academiæ celebratam nomine Villam
Nunc reparat cultu ſub potiore Vetus;
Hic etiam apparent lymphæ non ante repertæ,
Languida quæ infuſo lumina rore levant.
Nimirum locus ipſe ſui Ciceronis honori
Hoc dedit, hæc fontes cum patefecit ope.
Ut quoniam totum legitur ſine fine per orbem,
Sint plures, oculis quæ medeantur, aquæ.
Plin. Ibid.

Cette Maiſon de campagne devint enſuite un Palais Imperial, où l'Empereur Adrien mourut & fut enterré. Ce fut là qu'il fit à ſon ame ce célebre adieu :

Animula vagula, blandula,
Hoſpes comeſque corporis,
Quæ nunc abibis in loca,

Toutes

Toutes les maiſons de Ciceron étoient meublées avec une élegance proportionnée à la délicateſſe de ſon goût & à la magnificence des Edifices. Ses Galeries étoient ornées des plus belles Statues & des meilleures Peintures de la Grece. Sa vaiſſelle & ſes autres meubles y répondoient par la beauté de la matiere & par l'excellence de l'ouvrage. Pline parle d'une Table de Cedre qui exiſtoit encore de ſon temps. C'étoit, dit il, la premiere qu'on eût vûë à Rome, & Ciceron l'avoit achetée environ mille francs (*a*). Il étoit perſuadé qu'un Citoyen de ſon rang devoit ſoutenir dans toutes les circonſtances de ſa conduite l'uniformité de ſon caractere, & relever encore ſa dignité par la ſplen-

Pa lidula, rigida, nudula,
Nec, ut ſoles, dabis Jocos.
Ælii Spartian. Vit. Had. 25.

Ciceron n'a pas dû ſe trouver dans le même embarras pour ſon ame, ſi Eraſme ne s'eſt pas trompé : Uni nunc agat anima Ciceronis fortaſſe non eſt humani judicii pronunciare ; me certè non admodùm adverſum habituri ſint in ferendis calculis, qui ſperant illum apud ſuperos quietam vitam agere. *Eraſm. Proœm. in Tuſcul. Quæſt. ad Joan. Flotten.*

(*a*) Extat hodie M Ciceronis in illa paupertate, & quod magis mirum eſt, illo ævo empta H. S. X. *Plin Hiſt. nat.* 13. 15. Nullius ante Ciceroniam vetuſtior memoria eſt. *Ib.* 16.

deur de ſa vie. C'étoit le motif qui lui avoit fait acheter tant de Maiſons, & qui les lui avoit fait choiſir dans les Cantons les plus célébres de l'Italie, ſur-tout au long de la voie d'Appius, où elles ſe préſentoient aux obſervations des Voyageurs, & comme à la rencontre de ſes Amis, qui y trouvoient toutes ſortes de commodités.

Un Lecteur qui ſe rappellera la médiocrité du Patrimoine de Ciceron, aura peine à comprendre quelle étoit la ſource d'un revenu aſſez vaſte pour fournir à la conſtruction de tant d'édifices, & aux frais continuels de leur entretien. Mais l'étonnement doit ceſſer ſi l'on conſidere les grandes occaſions qu'il avoit euës d'augmenter ſa fortune. Les Grands de Rome avoient deux voies toujours ouvertes pour acquerir des richeſſes : Premierement les Magiſtratures publiques & les Gouvernemens des Provinces ; en ſecond lieu, les préſens des Rois, des Princes, & des Etats étrangers, qu'ils s'étoient attachés par leurs ſervices & par leur protection. Quoique Ciceron eût uſé de ces avantages avec une admirable modération, ce qu'il en avoit tiré ſuffiſoit à un homme ſi prudent, ſi reglé,

ſi ſupérieur (*a*) aux plaiſirs frivoles, pour fournir à toutes ſes dépenſes. On doit ſe ſouvenir qu'en quittant la Cilicie, où par une généroſité ſans exemple il avoit épargné à la Province ſix millions de nos livres, que tous les autres Gouverneurs auroient fait tourner à leur propre utilité, il ne laiſſa point à la fin de ſon année de confier aux Receveurs publics une ſomme d'environ cinq cens mille livres (*b*), qu'il avoit ménagée ſur les plus juſtes appointemens de ſon Emploi, & qui lui fut remiſe après ſon retour en Italie.

Il y avoit d'ailleurs une troiſiéme voie pour s'enrichir, qui étoit eſtimée la plus honorable, & qui avoit procuré à Ciceron de fréquens ſecours. C'étoient les legs qu'on recevoit de ſes Amis à leur mort. Par un uſage qui n'a gueres été commun que chez les Romains, les Cliens & tous ceux qui avoient fait profeſſion de quelque attachement particulier pour une illuſtre famille, laiſſoient à leurs Patrons

(*a*) Parva ſunt, quæ deſunt noſtris quidem moribus, & ea ſunt ad explicandum expeditiſſima, modo valeamus. *Ad Quint.* 2. 15.

(*b*) Ego in Ciſtophoro in Aſia habeo ad H. S. bis & vicies; hujus pecuniæ permutatione fidem noſtram facilè tuebere. *Ad Att.* XI. 1.

une partie conſiderable de leur bien ; comme le témoignage le plus certain de leur reſpect & de leur gratitude ; & le crédit d'un Citoyen augmentoit, à meſure que ſes richeſſes s'accroiſſoient par cette voie. C'eſt ainſi que Ciceron remarque à l'honneur de Lucullus que pendant qu'il gouvernoit l'Aſie (*a*) il lui étoit tombé pluſieurs ſucceſſions conſiderables, & Cornelius Nepos nous apprend qu'Atticus avoit ſuccedé de même à quantité d'héritages, auxquels il n'avoit point eu d'autre titre que la bonté de ſon caractere (*b*) & la fidelité de ſon amitié. Ciceron avoit reçû un grand nombre de ces préſens teſtamentaires. Il s'en félicite lui-même dans pluſieurs de ſes Lettres (*c*) ; & lorſqu'Antoine lui reprocha fauſſement d'avoir été négligé dans ces occaſions, il déclara dans ſa réponſe que ſon bien s'étoit accrû par cette ſeule voie d'environ quatre millions de notre monnoie, dont il étoit redevable à des donations libres & volontaires, &

(*a*) Maximas audio tibi, L. Luculle, pro tua eximia liberalitate maximisque beneficiis in tuos, venisse hæreditates. *Pro Flacc.* 34.

(*b*) Multas enim hæreditates nulla alia re quam bonitate est consecutus. *Vit. Att.* 21.

(*c*) Ad Att. 2. 20. XI. 2. Pro Milon. 18.

non, comme il en accuſoit Antoine (*a*), à des teſtamens forgés dont les Auteurs étoient inconnus.

On n'a jamais reproché de vice habituel à Ciceron ; & dans le plus corrompu de tous les ſiécles ſon caractere fut un exemple éclatant de toutes les vertus (*b*). L'avarice, l'envie, la malignité, la débauche, & les autres paſſions groſſieres qui exercent leur empire ſur les ames vulgaires, ne prirent jamais le moindre aſcendant ſur la ſienne. Ceux qui liront avec ſoin ſes Lettres familieres n'y découvriront rien de bas, d'indécent, d'emporté, rien qui ſente l'artifice & la mauvaiſe foi. Tout y reſpire des principes uniformes de bonté, de juſtice, de tendreſſe pour ſes Amis, & d'affection pour la République. On n'y apperçoit point d'autre ſource de ſes penſées & de ſes actions. Jamais un cœur ne fut plus libre de l'envie, quoique perſonne n'eût eſſuyé de plus cruels effets de celle d'autrui. C'eſt un éloge ſur le-

(*a*) Hæreditates mihi negaſti venire.... Ego enim amplius H. S. ducenties acceptum hæreditatibus retuli.... Me nemo niſi amicus fecit hæredem.... te is, quem tu vidiſti nunquam. *Phil.* 2. 16.

(*b*) Cum vita fuerit integra, nec integra ſolum, ſed etiam caſta. *Eraſm. Ep. ad Joan. Vlatten.*

quel tous les anciens Ecrivains s'accordent, & dont on ſent la vérité dans tous ſes Ecrits. Il y donne continuellement des louanges à ce qui lui en paroît digne, juſques dans ſes Rivaux & ſes Adverſaires. Il célébre le mérite par tout où il le reconnoît, dans les Anciens, comme dans ſes Contemporains, dans la Grece comme dans l'Italie; & ſans ceſſe il vérifie la maxime qu'il avoit établie dans une de ſes Harangues au Senat (*a*): » Qu'on » ne porte point envie à la vertu d'un » autre, quand on trouve dans ſon » propre cœur le témoignage de la » ſienne.

L'enjoument de ſon humeur & la vivacité de ſon eſprit le rendoient naturellement capable de plaire aux femmes. Il avoit paſſé dans leur commerce une partie de ſa jeuneſſe; & dans un âge plus avancé il s'étoit trouvé engagé pendant l'abſence d'un grand nombre de Citoyens diſtingués, à conferer ſouvent avec les Dames du plus haut rang ſur les intérêts de leurs maris & de leurs freres. Cependant on

(*a*) Declaraſti verum eſſe id quod ego ſemper ſenſi, Neminem alterius, qui ſuæ conſideret, virtuti invidere. *Phil.* X. 1. *Plut. Vie de Cicer.*

ne trouve aucune trace de galanterie dans toute ſon Hiſtoire (*a*). Vers la fin de ſa vie il racontoit fort agréablement dans une Lettre à Pœtus, les circonſtances d'un ſouper qu'il avoit fait avec leur Ami Volumnius, Epicurien de la premiere Claſſe, où Cytheris, fameuſe Courtiſane qui avoit été l'Eſclave de Volumnius & qui étoit alors ſa Maîtreſſe, tenoit rang au nombre des Convives. Après avoir badiné ſur cet incident, il ajoute : » Qu'il ne s'étoit pas défié qu'elle dût » être de cette Fête, & que malgré » l'inclination qu'il avoit pour les Par- » ties de bonne chere, dans ſa jeuneſſe » même, il avoit été ſans goût pour » cette autre ſorte de plaiſir ; à plus » forte raiſon, dit il, depuis qu'il étoit » parvenu à la vieilleſſe. Il entretint néanmoins une étroite familiarité, & même un commerce de Lettres, avec une Dame nommée Cerellia, qui donne ridiculement à l'Hiſtorien Dion un ſujet de ſcandale, quoiqu'il avoue que cette femme n'avoit pas moins de ſoixante-dix ans. Ciceron loue ſouvent

(*a*) Me vero nihil iſtorum, ne Juvenem quidem, movit unquam, ne nunc ſenem. *Ep. fam.* 9. 26.

dans ſes Lettres (*a*) le goût qu'elle avoit pour les Livres & pour la Philoſophie. Ce penchant commun lui faiſoit aimer ſon entretien & ſes Ecrits. Mais ſi la complaiſance qu'il devoit à ſon ſexe & l'eſtime qu'il avoit pour ſes talens lui faiſoient reſpecter ſa perſonne, on remarque aiſément par quelques traits de ſes Lettres à Atticus qu'il avoit peu d'affection pour elle, & qu'elle n'avoit réellement aucune ſorte d'aſcendant ſur lui.

Les défauts de Ciceron étoient en fort petit nombre. Ils venoient moins de ſa volonté que de ſa conſtitution naturelle, & c'eſt à la condition humaine qu'ils doivent être attribués plus qu'à lui. On a cru qu'il s'enfloit trop dans la proſperité, qu'il s'abbatoit trop au contraire dans la diſgrace (*b*), & que dans l'une ou l'autre de ces deux ſituations il ſe perſuadoit trop aiſément

(*a*) Miriſice Cærellia, ſtudio videlicet Philoſophiæ flagrans, deſcribit à tuis : illos ipſos de finibus habet. *Ad Att.* 13. 21. Cærelliæ facilè ſatisfeci, nec valdè laborare viſa eſt : & ſi illa, ego certè non laborarem. *Ibid.* 15. 1. *It.* 12. 51. *Ep. fam.* 13. 72. *Quintil.* 6. 3. *Dio*, 303.

(*b*) Utinam moderatius ſecundas res, & fortius adverſas ferre potuiſſet ! Namque utræque cum venerant ei, mutari eas non poſſe rebatur. *Aſin. Poll. apud Senec. Suaſor.* 6.

qu'elles ne devoient jamais finir. C'eſt Pollion qui nous en a tracé cette peinture, & peut-être n'eſt elle point ſans reſſemblance. Brutus en a touché la premiere partie dans une de ſes Lettres (*a*). Il l'avertit civilement de ne pas ſe fier trop à ſes eſperances, lorſque les affaires commençoient à tourner heureuſement contre Antoine. Ciceron paſſe condamnation lui-même ſur le ſecond reproche : » Si quel-» qu'un, dit-il, eſt prompt à s'allar-» mer dans les grands périls, & ſe » porte toujours à la crainte plûtôt » qu'à l'eſperance, c'eſt moi ; & ſi c'eſt » un vice, je n'en ſuis pas exempt (*b*). Cependant lorſqu'il explique enſuite la nature de ſa timidité, il nous apprend qu'elle ſervoit moins à lui faire redouter les dangers, qu'à les lui faire prévoir : explication qui ſe trouve pleinement (*c*) confirmée par la der-

(*a*) Qua in re, Cicero, vir optime ac fortiſſime, mihique merito & meo nomine & Reip. cariſſime, nimis credere videris ſpei tuæ. *Brut. ad Cicer.* 4.

(*b*) Nam ſi quiſquam eſt timidus in magnis periculoſiſque rebus, ſemperque magis adverſos rerum exitus metuens quam ſperans ſecundos, is ego ſum. Et ſi hoc vitium eſt, eo me non carere confiteor. *Ep. fam.* 6. 14.

(*c*) Parum fortis videbatur quidem ; quibus optime reſpondit ipſe non ſe timidum in ſuſcipiendis, ſed in providendis periculis : quod probavit morte quoque ipſa, quam præſtantiſſimo ſuſcepit animo. *Quintil. l.* 12. 1.

niere partie de ſa vie, & ſur-tout par le courage & la fermeté qu'il fit paroître à ſa mort.

Mais la plus vive & la plus éclatante paſſion de ſon cœur fut ſon amour pour la gloire & cette ſoif de louanges que rien n'étoit capable de ſatisfaire. Il la confeſſoit lui même (*a*), il la nourriſſoit avec indulgence, &, comme il le dit dans pluſieurs endroits de ſes Ouvrages, il la portoit quelquefois juſqu'à la vanité. Ses Ennemis en prirent ſouvent droit de tourner ſon arrogance en ridicule ; & la vivacité qu'on lui voyoit à célébrer perpétuellement le mérite de ſes ſervices, ſembloit juſtifier leur cenſure (*b*). Mais puiſqu'on a toujours regardé cette paſſion comme le foible de ſon caractere, & que de ſiécle en ſiécle on en a porté le même jugement ſans l'avoir bien examinée, & peut-être ſans l'avoir compriſe, ce n'eſt pas m'éloigner de mon ſujet que d'en découvrir ici la ſource, c'eſt-à-dire,

(*a*) Nunc quoniam laudis avidiſſimi ſemper fuimus. *Ad Att.* 1. 15. Quin etiam, quod eſt ſubinane in nobis & non αφιλοδοξον ; bellum eſt enim ſua vitia noſſe. *Ibid.* 2. 17. Sum enim avidior etiam quam ſatis eſt gloriæ. *Ep. fam.* 9. 14.

(*b*) Et quoniam hoc reprehendis quod ſolere me dicas de me ipſo glorioſius prædicare. . . *Pro Dom.* 35.

d'expliquer la nature de cette gloire, dont il faiſoit comme ſon idole.

(*a*) La véritable gloire, ſuivant la définition qu'il en donne lui-même, eſt une grande réputation, fondée ſur les ſervices qu'on a rendus ou à ſes Amis, ou à ſa Patrie, ou à tout le genre humain (*b*). Elle ne conſiſte point, dit-il, dans la fumée de la faveur populaire, ni dans les applaudiſſemens d'une aveugle multitude, que les Sages ont toujours comptés pour rien, & pour leſquels il n'a jamais eu lui-même que du mépris, mais dans l'ap-

(*a*) Si quidem gloria eſt illuſtris & pervagata multorum & magnorum vel in ſuos, vel in Patriam, vel in omne genus hominum fama meritorum. *Pro Marcel.* 8.

(*b*) Si quiſquam fuit unquam remotus & naturâ, & magis etiam, ut mihi quidem ſentire videor, ratione atque doctrina ab inani laude & ſermonibus vulgi, ego profecto is ſum. *Ep. fam.* 15. 4. Eſt enim gloria conſentiens laus bonorum, incorrupta vox bene judicantium de excellente virtute: ea virtuti reſonat tanquam imago; quæ quia rectè factorum plerumque comes eſt, non eſt bonis viris repudianda. *Tuſc. quæſt.* 2. 3. Qui autem bonam famam Bonorum, quæ ſola vera gloria nominari poteſt, expetunt, aliis otium quærere debent & voluptates, non ſibi. Sudandum eſt his pro communibus commodis, adeundæ inimicitiæ, ſubeundæ ſæpè pro Republica tempeſtates. Cum multis audacibus, improbis, nonnunquam etiam potentibus dimicandum. *Pro Sext.* 66. Carum eſſe Civem, bene de Repub. mereri, laudari, coli, diligi, glorioſum eſt... quare ita gubernа Rempublicam ut natum eſſe te Cives tui gaudeant; ſine quo nec beatus, nec clarus eſſe quiſquam poteſt. *Phil.* 1. 14.

probation unanime de tous les gens de bien, & dans le témoignage incorruptible des Juges éclairés, qui répond au mérite & à la vertu comme l'écho répond à la voix, & qui ne doit point être rejetté par les honnêtes gens, puiſqu'il accompagne inſéparablement les actions honnêtes. Il ajoute que celui qui aſpire à cette ſorte de gloire ne doit point ſe promettre pour fruit de ſes peines, de l'abondance, du plaiſir & de la tranquillité ; qu'il doit au contraire ſacrifier ſon repos à celui d'autrui, s'expoſer pour le bien public à toutes ſortes de tempêtes & de dangers, ſoutenir toutes ſortes de combats contre les méchans & les audacieux ; & lutter même quelquefois contre ceux qui ſont en poſſeſſion du pouvoir : enfin qu'il doit ſe rendre ſi utile & ſi cher à ſes Concitoyens, qu'ils regardent ſa naiſſance comme un bienfait du Ciel. Telle eſt l'idée qu'il nous donne de la véritable gloire. On conviendra ſans doute que c'eſt un des plus nobles motifs qui puiſſent remuer le cœur humain ; un principe que Dieu même a imprimé dans la Nature, pour en relever la dignité ; qui a toujours d'autant plus de force que l'ame

a plus de grandeur & d'élevation, & qui eſt la ſource, en un mot, de tout ce que l'Hiſtoire nous repréſente de louable & de grand dans les différens âges du Paganiſme. Qu'on me nomme, dit Ciceron, un ſeul de nos Citoyens (*a*) qui ait ſervi honorablement la République dans une autre vûë que celle de la gloire & de l'immortalité. Donnez-moi, dit Quintilien, un Diſciple (*b*) que la louange excite, & que la gloire ſoit capable d'échauffer; je ne craindrai point que l'indolence & la pareſſe l'empêchent jamais de répondre à mes eſperances. Je ne ſais, dit Pline, ſi je dois compter ſur l'eſtime de la Poſtérité (*c*); mais je ſuis ſur de m'en être rendu digne; non par mon mérite, ce que je ne pourrois dire ſans orgueil, mais par mon ardeur, par mon travail, & par le cas que j'en ai toujours fait.

Il ne paroîtra point ſurprenant que

(*a*) Neque quiſquam noſtrum in Reipublicæ periculis cum laude ac virtute verſatur, quin ſpe poſteritatis fructuque ducatur. *Pro C. Rabir.* X.

(*b*) Mihi detur ille puer quem laus excitet, quem gloria juvet; in hoc deſidiam nunquam verebor. *Quintil.* l. 3.

(*c*) Poſteris an aliqua cura noſtri neſcio. Nos certe meremur ut ſit aliqua, non dico ingeniò; id enim ſuperbum: ſed ſtudio, ſed labore, ſed reverentia poſterum. *Plin. Epiſt.*

les Anciens ayent pouſſé ſi loin ce principe, & qu'ils ayent conſideré la gloire comme la plus parfaite récompenſe de la vertu, ſi l'on fait reflexion (*a*) que la plûpart n'avoient aucune notion d'une récompenſe future, & que ceux mêmes qui croyoient les gens de bien deſtinés à quelque bonheur dans un autre état, n'en avoient que des idées incertaines, qui excitoient leurs déſirs plûtôt que leurs eſperances. Ils s'attachoient avec joie, par conſéquent, à ce qui étoit en quelque ſorte à leur portée. Leur imagination créoit un avenir compoſé de gloire & d'honneur, une immortalité qui conſiſtoit dans les applaudiſſemens perpetuels de la Poſterité. Cette agréable fiction, qui ſembloit prolonger l'étendue de leur vie, & donner une eſpece d'éternité à leur éxiſtence, avoit d'autant plus de force pour ſoutenir leur courage & leur vertu, qu'en ſuppoſant même qu'il ne leur reſtât nul ſentiment après la mort, ils prenoient plaiſir à penſer qu'on ſeroit occupé du ſou-

(*a*) Sed tamen ex omnibus præmiis virtutis, ſi eſſet habenda ratio præmiorum, ampliſſimum eſſe præmium gloriam. Eſſe hanc unam, quæ brevitatem vitæ poſteritatis memoria conſolaretur. . . *Pro M. Lon.* 35.

venir de leurs actions, & que l'exemple qu'ils auroient laiſſé à l'imitation de leurs Deſcendans continueroit encore de les rendre utiles au genre humain. C'eſt ainſi que Ciceron déclare ſouvent, qu'il ne regardoit pas proprement comme ſa vie ce cercle étroit de jours & d'années, dans lequel il ſe voyoit renfermé ſur la terre ; mais que jettant les yeux plus loin, il conſideroit ſes actions comme une ſemence repanduë dans le vaſte champ de l'Univers, qui devoit lui produire dans la ſucceſſion infinie des ſiecles un fruit éternel de gloire & d'immortalité. On ne dira point qu'il ſe ſoit trompé dans ſes eſperances, ni qu'il ait manqué ſa fin ; car auſſi long-tems que le nom Romain ſubſiſtera dans la mémoire des Hommes, & que le ſçavoir, la vertu & la liberté conſerveront de l'eſtime & du crédit dans le monde, il ſera grand, célébre & reſpectable aux yeux de la Poſtérité.

A l'égard de la ſeconde preuve de ſa vanité, qu'on tire des louanges qu'il ſe donne ſans ceſſe dans ſes diſcours au Sénat & au Peuple, quoique le commun des Lecteurs la croient bien confirmée par une infinité de

paſſages, dont le ſens ne ſauroit paroître équivoque ; ſi l'on conſidere les circonſtances du tems & le rôle éclatant qu'il avoit ſoutenu, on trouvera non-ſeulement que cette ardeur de faire entendre ſes louanges étoit excuſable, mais qu'elle étoit quelquefois néceſſaire. Le deſtin de Rome étoit au dernier dégré d'incertitude. Tous les Partis faiſoient leurs éforts, pour opprimer la République ou pour la faire triompher. Ciceron ſervoit de Chef aux Défenſeurs de la liberté, ou du moins toutes leurs démarches étoient reglées par ſes conſeils. Depuis long-tems il avoit été l'objet commun de la rage (*a*) & de la malignité de tous ceux qui aſpiroient à la tyrannie par l'uſurpation du pouvoir, & tandis qu'ils avoient toutes les forces Militaires de l'Empire pour ſoutenir leurs entrepriſes, il étoit ſans autres armes pour ſa défenſe qu'une autorité acquiſe par de long ſervices & par

(*a*) Vigeſimus annus eſt cum omnes ſcelerati me unum petunt. *Phil.* 12. X. 6. 6. At plerumque illud quoque non ſine aliqua ratione fecit. Ut illorum quæ egerat in Conſulatu frequens commemoratio poſſit videri non gloriæ magis quam defenſioni data : plerumque contra inimicos atque obtrectatores plus vindicat ſibi ; erant enim tuenda, cum objicerentur. *Quint.* XI. 1.

la perſuaſion bien établie de ſon intégrité. Ainſi dans la néceſſité de répondre aux calomnies perpétuelles des Factieux, il étoit obligé de faire valoir le mérite & l'utilité de ſes conſeils, pour confirmer la confiance du Peuple que les Ennemis publics s'efforçoient de ruiner par toutes ſortes d'artifices. » L'éloge qu'il faiſoit de ſes ſer-
» vices, dit Quintilien, étoit moins
» pour ſa gloire que pour ſa défenſe.
» Il cherchoit à repouſſer la calom-
» nie, & à juſtifier ſa conduite lorſ-
» qu'elle étoit attaquée. C'eſt ce qu'il déclare lui-même dans toutes ſes Ha-
» rangues (*a*). Jamais, diſoit-il, on ne
» l'avoit entendu parler de lui, que
» lorſqu'il y avoit été forcé. On lui im-
» putoit de faux crimes, & ſa coutu-
» me étoit d'y répondre par des ſer-
» vices réels. Un Homme qui avoit
» été chargé des plus grandes affaires
» & qui avoit eſſuyé particulierement
» les traits de l'envie, pouvoit-il ré-
» futer les outrages de ſes Ennemis,

(*a*) Quis unquam audivit, cum ego de me niſi coactus ac neceſſario dicerem? Dicendum igitur eſt id quod non dicerem niſi coactus; nihil enim unquam de me dixi ſublatius, aſciſcendæ laudis cauta potius, quam criminis depellendi.... *Pro Dom.* 35. 36.

» ſans mêler quelquefois ſes louan-
» ges à ſon Apologie ? Et s'il arrivoit,
» après avoir travaillé ſi conſtamment
» pour le bien public, qu'une juſte
» indignation lui arrachât par inter-
» valles quelques expreſſions qui ten-
» diſſent à ſa gloire (*a*), cette foibleſſe
» ne méritoit elle pas d'être pardon-
» née ? Quand on ne troubloit point
» ſon repos, ajoutoit-il, quand ſes
» Ennemis gardoient le ſilence, il au-
» roit été honteux pour lui de ne pou-
» voir ſe taire ; mais (*b*) quand il ſe
» voyoit accuſé, outragé, expoſé à la
» haine publique par de fauſſes impu-
» tations, ſi l'on croyoit qu'il ne de-
» voit rien à ſa dignité, pouvoit-on
» lui refuſer du moins le droit de dé-
» fendre ſa liberté ? Tel eſt donc préci-
ſément l'état de la queſtion ; & la preu-
ve en eſt claire dans toutes les circonſ-

(*a*) Poteſt quiſquam vir in rebus magnis cum invidia verſatus, ſatis graviter contra inimici contumeliam ſine ſua laude reſpondere ? . . . Quanquam ſi me tantis laboribus pro communi ſalute perfunctum efferret aliquando ad gloriam in refutandis maledictis improborum animi quidam dolor, quis non ignoſceret ? *De Harusp. reſp.* 8.

(*b*) Si, cum cæteri de nobis ſilent, non etiam noſmetipſi tacemus, grave. Sed ſi lædimur, ſi accuſamur, ſi in invidiam vocamur, profecto concedetis ut nobis libertatem retinere liceat, ſi minùs liceat dignitatem. *Pro Syll.* 29.

tances de ſon Hiſtoire. Ciceron étoit enflammé d'une vive paſſion pour la gloire, & n'aimoit rien avec tant d'ardeur que les louanges. Il prenoit plaiſir aux applaudiſſemens qu'il avoit mérités par ſes actions. Mais ſon cœur & ſon imagination étoient encore plus flattés de la réputation qu'il ſe promettoit après ſa mort, & nous avons déja fait obſerver que cette noble paſſion n'a jamais tant de force que dans les grandes ames. Après cela peut-on ſe défendre d'une juſte indignation, lorſqu'on entend de frivoles déclamateurs, qui n'ont jamais été capables de pénetrer le véritable caractere de Ciceron ni de ſentir combien le leur eſt mépriſable, prononcer témerairement que Ciceron étoit *le plus vain de tous les Hommes.*

Mais le point de vûë ſous lequel il peut être conſideré avec autant d'utilité que de ſatisfaction par un Lecteur qui cherche à s'inſtruire, eſt du côté de ſa doctrine & de la prodigieuſe étenduë de ſes connoiſſances. Cette ſorte de mérite brille avec tant d'éclat dans tous les monumens qui nous reſtent de lui, qu'il diminuë en quelque ſorte la dignité générale de ſon ca-

ractere. L'idée de l'homme ſçavant abſorbe celle du Sénateur, & lorſqu'on le regarde comme le plus grand des Ecrivains, on oublie qu'il étoit auſſi le plus grand Magiſtrat de Rome. Nous apprenons la Langue Latine au College. La lecture de ſes Ouvrages ſert à nous former le ſtile & les ſentimens. Nous l'abandonnons enſuite, & ce qui nous en reſte n'eſt gueres que l'idée d'un Orateur ou d'un Philoſophe. Cependant il en eſt des caracteres comme des peintures. On ne peut juger d'une Partie ſans avoir jetté les yeux ſur toute l'étenduë du Tableau. La perfection de chaque trait dépendant du rapport & de la proportion qu'ils ont tous entr'eux, ils tirent l'un de l'autre une augmentation de ſplendeur & de grace, dont on ne peut être frappé qu'en les obſervant tous enſemble. Le ſçavoir de Ciceron, conſideré ſans mêlange, fera naître une juſte admiration ; mais ce ſentiment augmentera beaucoup lorſqu'une qualité ſi rare ſera conſiderée dans le premier Miniſtre d'un puiſſant Empire. Son habileté dans l'adminiſtration eſt ſurprenante ; mais elle cauſera beaucoup plus d'étonnement lorſ-

qu'on fera réflexion qu'elle ſe trouve dans le plus ſçavant Philoſophe & l'Orateur le plus éloquent de ſon ſiécle. Et l'union de ces deux caracteres nous (*a*) repréſente le plus parfait modele que la nature & l'éducation puiſſent former.

De tant d'Ecrivains qui ont employé toute leur vie à l'étude, il n'y en a point qui nous ait laiſſé des fruits plus abondans & plus précieux de ſes lumieres, dans toutes les Parties des Sciences & des Beaux-Arts. L'Eloquence, la Poëſie, la Philoſophie, la Juriſprudence, l'Hiſtoire, la Critique, la Morale (*b*); on ne nommera rien ſur quoi Ciceron n'ait écrit avec autant de ſuccès que les plus grands Maîtres de ſon temps; & dans pluſieurs de ſes Ouvrages il a ſurpaſſé les plus grands Ecrivains de tous les ſiécles. Ce qui

(*a*) Cum ad naturam eximiam atque illuſtrem acceſſit rat o quædam conformatioque doctrinæ, tum illud neſcio quid præclarum ac ſingulare ſolere exiſtere. *Pro Arch.* 7

(*b*) M. Cicero in Libro qui inſcriptus eſt de Jure Civili in artem redigendo, verba hæc poſuit. *Aul. Gell.* 1, 22. M. Tullius non modo inter agendum nunquam eſt deſtiturus ſcientia Juris, ſed etiam componere aliqua de eo cœperat. *Quintil.* 12. 3. At M. Tullium, non illum habemus Euphranorem circa plurium artium ſpecies præſtantem, ſed in omnibus quæ in quoque laudantur, eminentiſſimum. *Ibid*, C. X.

nous reſte de ſes compoſitions n'eſt qu'une petite partie de ce qu'il avoit publié ; & quoique la plûpart nous ſoient venues fort imparfaites, c'eſt-à-dire, ou mutilées par le tems, ou altérées par la barbarie d'un grand nombre de ſiécles, elles paſſent juſtement pour les plus beaux reſtes de l'Antiquité. Semblables aux Livres des Sybilles, leur prix n'auroit pas diminué quand il s'en ſeroit encore perdu davantage.

L'aſſiduité de Ciceron au travail ſurpaſſe toutes nos idées & paroît preſque incroyable. C'eſt par cette induſtrieuſe & conſtante application qu'il trouva le ſecret d'exécuter tant de merveilles, & de concilier perpétuellement l'étude des Sciences & le ſoin des affaires. Il ne ſacrifia jamais un ſeul moment de ſon loiſir à l'oiſiveté, & les moindres intervalles étoient ſoigneuſement ménagez pour le travail (*a*). Le tems que les autres don-

(*a*) Quantum cæteris ad ſuas res obeundas, quantum ad feſtos dies ludorum celebrandos, quantum ad alias voluptates & ipſam requiem animi & corporis conceditur temporum ; quantum alii tribuunt tempeſtivis conviviis, quantum denique aleæ, quantum pilæ, tantum mihi egomet ad hæc ſtudia recolenda ſumſero. *Pro Arch.* 6. Cui fuerit ne otium quidem umquam otioſum. Nam quas tu commemo-

nent aux Spectacles, aux Fêtes, aux plaiſirs, ou même au ſommeil & aux autres ſoulagemens de la nature, il le déroboit pour ſe renfermer avec ſes Livres, & pour ajouter de jour en jour quelque choſe à ſes lumieres. Les jours d'affaires, s'il avoit quelque Ouvrage à compoſer, il ne pouvoit trouver d'autre temps que celui qu'il étoit accoutumé d'employer à faire quelques tours de promenade ; & dans le mouvement (*a*) même de cet exercice il dictoit ſes penſées à ſes Secretaires qui marchoient près de lui. Nous avons un grand nombre de ſes Lettres, les unes dattées avant la pointe du jour, les autres au Senat, d'autres à table (*b*), d'autres dans l'Aſſem-

ras legere te ſolere orationes, cum otioſus ſis, has ego ſcripſi ludis & feriis, ne omninò unquam eſſem otioſus. *Pro Planc.* 27.

(*a*) Ita quicquid conficio aut cogito, in ambulationis fere tempus confero. *Ad Quint.* 3. 3. Nam cum vacui temporis nihil haberem, & cum recreandæ voculæ cauſa mihi neceſſe eſſet ambulare, hæc dictitavi ambulans. *Ad Att.* 2. 23.

(*b*) Cum hæc ſcribebam ante lucem.... *Ad Quint.* 3. 2. 7. Ante lucem cum ſcriberem contra Epicureos, de eodem oleo & opera exaravi neſcio quid ad te & ante lucem dedi. Deinde, cum, ſomno reperito, ſimul cum ſole experrectus eſſem... *Ad Att.* 13. 38. Hæc ad te ſcripſi appoſita ſecunda menſa. *Ibid.* 14. 6. 21. 15. 13. Hoc paululum exaravi ipſa in turba matutinæ ſalutationis. *Ad Brut. l.* 2. 4.

blée qui ſe faiſoit chez lui à l'heure de ſon lever.

On s'accorde à regarder les Lettres des Grands-Hommes comme la plus agréable partie de leurs Ouvrages. Le cœur eſt touché dans cette Lecture à proportion que celui de l'Ecrivain paroît s'ouvrir. Nous eſtimons, chacunes dans leur genre, les Lettres des Gens d'eſprit, des Sçavans, des Grands-Miniſtres; mais nous n'en avons point, dans aucune ſorte de genre, qui pour la pureté du ſtile, l'importance des matieres, & la dignité des perſonnes qui s'y trouvent mêlées, ſoient comparables à celles de Ciceron. Il nous en reſte environ mille, toutes écrites depuis ſa quarantiéme année. C'eſt une fort petite partie de celles qui étoient ſorties de ſa plume, & de celles mêmes qui furent publiées après ſa mort par Tiron ſon Affranchi. Les anciens Auteurs en nomment pluſieurs Livres qui ſont entierement perdus; comme le premier Livre des Lettres à Licinius Calvus (*a*), le premier des Lettres à Quintus Axius, le ſecond des Lettres à ſon fils, le ſe-

(*a*) Voyez les fragmens de ſes Lettres dans les Editions de ſes Ouvrages.

cond

cond des Lettres à Cornelius Nepos, le troiſiéme des Lettres à Jules Ceſar, le troiſiéme des Lettres à Octave, le troiſiéme des Lettres à Panſa, le huitiéme des Lettres à M. Brutus, le neuviéme des Lettres à A. Hirtius. De tant de Lettres, ſi l'on en excepte un petit nombre à Jules Ceſar & à Brutus, il ne nous reſte que des phraſes & des ſentences diſperſées dans les ouvrages des Anciens Critiques ou des Grammairiens. Ce qui en augmente encore le prix (*a*), c'eſt qu'elles n'avoient jamais été deſtinées pour le Public, & que Ciceron n'en gardoit même aucune copie. L'année qui préceda ſa mort, Atticus lui ayant marqué là-deſſus quelque curioſité, il lui répondit qu'il n'en avoit aucun Recueil, mais que Tiron en avoit conſervé environ ſoixante-dix.

On peut s'attendre de voir dans cette partie de ſes Ouvrages, l'Homme à découvert, ſans la moindre apparence de déguiſement & d'affectation, ſurtout dans les Lettres à Atticus, avec qui il s'entretenoit auſſi librement qu'avec lui-même. Il lui découvroit la naiſſance

(*a*) Mearum Epiſtolarum nulla eſt σωγωγη, ſed habet Tiro inſtar ſeptuaginta. *Ad Att.* 16. 5.

& le progrès de toutes ſes idées. On remarque qu'il n'entreprenoit rien ſans le conſulter ; de ſorte que ce Recueil (*a*) peut être regardé comme des Mémoires autentiques de ſon temps, qui contiennent les plus importans matériaux de cette Partie de l'Hiſtoire Romaine, & qui nous découvrent le fond & les reſſorts des plus grands événemens. C'eſt faute de les avoir conſulté, ou de les avoir bien approfondi, que tous nos Ecrivains Modernes paroiſſent ſi ſuperficiels, & commettent tant d'erreurs dans l'Hiſtoire de ce fameux ſiécle ; aimant mieux tranſcrire les relations ſtériles & imparfaites des derniers Hiſtoriens Grecs, que de chercher avec un peu d'attention & de travail le fidéle récit des faits dans leur véritable ſource.

(*b*) Les Lettres familieres de Ciceron n'ont point une élégance recherchée. Il employoit les premiers termes qui ſe préſentoient à ſa plume, & qui étoient dans l'uſage ordinaire de la converſa-

(*a*) Quæ qui legat, non multum deſideret Hiſtoriam contextam eorum temporum ; ſic enim omnia de ſtudiis Principum, vitiis Ducum, ac mutationibus Reipublicæ perſcripta ſunt, ut nihil in his non appareat. *Corn. Nep. Vit. Att.* 16.

(*b*) Epiſtolas vero quotidianis verbis texere ſolemus. *Ep. fam.* 9. 21.

tion. S'il écrivoit dans un moment où ſon eſprit fût diſpoſé à la joie, ſes expreſſions étoient legeres, naturelles; (*a*) elles ſembloient couler de ſon ſujet; l'abondance n'en diminuoit point le feu ni la fineſſe, & dans ces occaſions il ne rejettoit point un mot badin s'il le croyoit propre à faire rire ſon Ami. Dans ſes Lettres de compliment, dont pluſieurs ſont adreſſées aux plus grands Hommes de la République, le deſir qu'il avoit de plaire eſt exprimé d'une maniere douce & aiſée, dans les ſentimens comme dans les termes, ſans y employer ces titres pompeux, ni ces magnifiques épithetes que l'uſage moderne a introduits dans le commerce avec les Grands, & qu'il a revêtus mal à propos du nom de politeſſe. Dans ſes Lettres politiques, toutes ſes maximes ſont tirées d'une profonde connoiſſance des Hommes & des affaires. Il touche toujours le principal point des difficultés qui l'embaraſſent, il prévoit les dangers, il prédit les diſgraces, &

(*a*) Quicquid in buccam venerit. *Ad Att.* 7. X. 14. 7. En faiſant un reproche à Antoine de ce qu'il avoit publié une de ſes Lettres, » Combien de choſes badines, dit-il, ne met-on » pas dans une Lettre, qui » paſſeroient pour des folies & des impertinences » ſi elles étoient publiées? *Phil.* 2. 4.

l'effet de ſes prédictions ne manquoit gueres de juſtifier la ſageſſe de ſes conſeils. Cette remarque eſt prouvée dans l'Hiſtoire de ſa Vie par tant d'exemples, qu'un des meilleurs Ecrivains de ſon temps (*a*) n'a pas fait difficulté de dire de lui : „ Que ſa prudence étoit „ une eſpece de *divination*, & que „ non-ſeulement il avoit prédit mille „ choſes qui étoient arrivées pendant „ ſa vie, mais que ſes lumieres, com„ me celles des Prophetes, s'étoient „ étendues juſqu'aux événemens qui „ avoient ſuivi ſa mort. Mais de toutes ſes Lettres, il n'y en a point qui faſſent plus d'honneur à ſon caractere que les Lettres de recommandation. Dans les autres on voit éclater ſon eſprit & ſes talens. Dans celles-ci (*b*) c'eſt la tendreſſe de ſon cœur & ſa

(*a*) Ut facile exiſtimari poſſit prudentiam quodammodo eſſe divinationem. Non enim Cicero ea ſolum quæ vivo ſe acciderunt futura prædixit, ſed etiam quæ nunc uſu veniunt, cecinit ut vates. *Corn. Nep.* 16.

(*b*) On peut tirer une objection contre le caractere qu'on fait ici de ces Lettres, d'un paſſage où Ciceron fait entendre en écrivant à un Proconſul d'Afrique, qu'ils étoient convenus de quelque ſigne par lequel ils ſe marquoient mutuellement quel égard ils devoient avoir pour leurs récommandations. *Ep. fam.* 13. 6. Mais ce trait ſemble ne regarder qu'une perſonne, qui ayant de grandes affaires en Afrique pouvoit faire craindre à Ciceron & au Proconſul qu'il ne leur fût également in-

probité qui ſe font admirer. Il ſollicite l'interêt de ſes Amis avec cette chaleur & cette force d'expreſſion, dans la-

commode. Cependant il ne laiſſe point dans la même Lettre de recommander en général l'interêt de la même perſonne, avec beaucoup d'ardeur & d'affection. Mais quand il auroit ſuivi la même méthode avec tous les autres Proconſuls, il paroît non-ſeulement raiſonnable, mais même néceſſaire, qu'un homme de ſon rang & de ſon autorité, de qui tout le monde pouvoit eſperer des bienfaits ou des ſervices, eût quelque moyen de faire diſtinguer ſes véritables amis, de ceux qui ne lui arrachoient ſa recommandation que par leurs importunités. Il nous apprend qu'il ſe trouvoit fort ſouvent dans ce cas : » On » eſt ſi perſuadé, écrit-il à » un Ami, que vous avez » pour moi quelque conſi- » deration, que je ſuis ſans » ceſſe importuné par les » demandes qu'on me fait » d'une recommandation » auprès de vous. Mais » quoiqu'il m'arrive quel- » quefois d'en donner à des » gens dont l'interêt me » touche peu, je ne le » fais ordinairement néan- » moins que pour mes vé- » ritables Amis.... Dans une autre Lettre ,, : Notre » amitié, dit-il, & l'af- » fection que vous me por- » tez ſont ſi connues, que » je me trouve obligé de » vous recommander bien » des gens : mais quoique » je ne puiſſe me diſpenſer » de ſouhaiter du bien à » tous ceux que je recom- » mande, il s'en faut beau- » coup néanmoins que je » leur porte à tous la mê- ,, me amitié, &c. *Ep. fam.* 13. 70. 71.

Souvent Ciceron fait entrer des mots Grecs dans ſes Lettres, apparemment parce qu'il n'en trouvoit pas qui exprimaſſent mieux en Latin ce qu'il vouloit dire. Lorſqu'il étoit affligé ou d'une humeur chagrine, il n'avoit pas beſoin de Grec pour exprimer ſa douleur, parce que c'eſt un ſentiment de toutes les Langues ; mais lorſqu'il étoit dans une aſſiete tranquille, il mêloit volontiers dans ſon ſtile des mots de cette Langue ; ce qui étoit auſſi fort ordinaire à Atticus, comme on le voit par quelques petits fragmens de ſes Lettres. Au contraire lorſque Ciceron écrivoit pour le Public, même ſur des matieres qui auroient eu ſouvent beſoin du

quelle il étoit un ſi grand Maître. Il apporte toujours quelque raiſon particuliere pour juſtifier ſon zele, juſqu'à déclarer ſouvent qu'il y croit ſon honneur même intereſſé.

Après tout, les Lettres de Ciceron n'ont point de qualité plus précieuſe

ſecours de la langue Grecque, comme dans ſes Ouvrages Philoſophiques, alors il ſe faiſoit une loi de n'employer que des mots Latins, quelque peine qu'il eût à en trouver qui répondiſſent juſte aux termes dont les Philoſophes Grecs s'étoient ſervis. On voit dans une Lettre à Atticus (*L.* 13. 21.) qu'il fut bien embarraſſé à trouver un mot qui rendît celui dont ſe ſervoient les Philoſophes Septiques pour dire, *ſuſpendre ſon jugement.*

Entre les Lettres de Ciceron il y en a un grand nombre d'autres qui ſont de pluſieurs grands Hommes du même temps, & ce ne ſont pas toujours les moins curieuſes. Il y en a de Céſar, de Pompée, d'Antoine; & ces monumens ſont précieux. On remarque dans celles de Céſar cette moderation au milieu de la plus haute fortune qui lui gagnoit les cœurs même de ſes Ennemis. Celles de Pompée roulent toutes ſur l'affaire de Corſinium. Il écrit avec une noble ſimplicité; en homme qui ſçavoit faire la guerre & en parler. C'eſt une choſe aſſez curieuſe que de voir Antoine & Ciceron en commerce d'honnêteté & de politeſſe. Après la mort de Céſar, Antoine ayant deſſein de rappeller de l'exil un Affranchi de Clodius, & l'un des principaux Miniſtres de toutes les violences de ce Tribun, il ne le voulut, comme on l'a lû dans cette Hiſtoire, ſans le conſentement de Ciceron. Il lui écrivit là-deſſus une Lettre très-polie, mais où les expreſſions ſont meſurées avec beaucoup d'art. Ciceron ne demeura point dans de ſi juſtes bornes. Il oublia qu'il écrivoit à un homme contre lequel il ſeroit peut-être bien tôt obligé de ſe déclarer, & les louanges qu'il lui donna tournerent en effet contre lui-même.

que celle d'être les derniers monumens de ce genre qui nous reſtent de la République Romaine. Elles ſont comme les derniers expreſſions & les derniers ſoupirs de la liberté mourante. Ciceron les écrivoit dans la criſe de la ruine publique, pour exciter à la défenſe de la Patrie tout ce qui reſtoit de vertu & de courage dans le cœur des honnêtes gens de Rome. Il eſt aiſé de remarquer l'avantage qu'elles tirent de cette circonſtance, en les comparant avec les Epîtres des plus illuſtres & des plus vertueux Romains qui fleurirent enſuite ſous le régne des Empereurs. Les Lettres de Pline méritent l'eſtime qu'elles ont obtenue par le ſçavoir, l'eſprit, & la délicateſſe qui s'y font admirer ; mais on y découvre une ſéchereſſe & une ſtérilité qui ne peut venir que de la terreur d'un Maître. Tous les récits & toutes les réflexions de l'Ecrivain ſe renferment dans la vie privée. On n'y trouve rien d'important qui appartienne à la Politique. Les grandes affaires, l'explication des conſeils publics, les motifs & les reſſorts des événemens y ſont toujours des ſujets étrangers. Pline avoit poſſedé les mê-

mes Emplois que Ciceron, dont il affecte de ſuivre l'exemple avec une eſpece d'émulation (*a*); mais tous ces honneurs n'avoient plus d'éclat que par leurs titres. Ils étoient conferés par un pouvoir ſupérieur; l'adminiſtration s'en faiſoit avec la même dépendance; de ſorte que ſous le nom de Conſul & de Proconſul on cherche inutilement l'homme d'Etat, le Magiſtrat & le Politique. Dans le Gouvernement de la même Province, où Ciceron avoit une autorité ſuprême, & où il voyoit des Rois attendre reſpectueuſement ſes ordres, Pline n'auroit pas eu la hardieſſe de faire réparer un bain (*b*), de punir un Eſclave fugitif, ou d'établir une compagnie de Maçons, ſans avoir demandé la permiſſion de Trajan & ſans l'avoir obtenue.

Aucun de ſes Ouvrages Hiſtoriques n'eſt échappé aux ravages du tems.

(*a*) Lætaris quod honoribus ejus inſiſtam quem æmulari in ſtudiis cupio. *Plin. Ep.* 4. 8.

(*b*) Pruſenſes, Domine, balneum habent & ſordidum & vetus; id itaque indulgentia tua reſtituere deſiderant. *Ep. L.* X. 34. Quorum ego ſupplicium diſtuli, ut te conſulerem diſciplinæ militaris firmatoremque conſulerem de modo pœnæ. *Ibid.* 38. Tu, Domine, deſpice an inſtituendum putes collegium fabrorum, duntaxat hominum C L. *Ibid.* 42.

Ainſi l'on a perdu les Commentaires de ſon Conſulat en Langue Grecque, l'hiſtoire de ſes propres affaires juſqu'à ſon retour de l'exil, qu'il avoit compoſée en vers Latins, ſes Anecdotes, ſon Hiſtoire naturelle, dont Pline nous cite un (*a*) Traité ſous le titre d'*Admiranda*, & un autre ſur les Parfums. Il avoit conçu le deſſein d'une Hiſtoire générale de Rome, que ſes Amis le preſſoient ſouvent d'exécuter, comme le ſeul Ecrivain de ſa Nation (*b*) qui fût capable de ſurpaſſer les Grecs dans un genre que les Romains avoient peu cultivé. Il ne pût ſe procurer aſſez de loiſir pour une ſi grande entrepriſe ; mais le plan (*c*) qu'il nous en a laiſſé renferme en peu de mots la plus parfaite idée d'un Ouvrage Hiſtorique.

Ses Poëſies ont eu le même ſort que ſes Ouvrages d'Hiſtoire, à la réſerve de quelques fragmens qu'il a mêlés,

(*a*) Cicero in admirandis poſuit, &c. *Plin. Hiſt. nat.* 31. 2. Quod admirandis ſuis inſeruit M. Cicero. *Ibid. c.* 4. In monumentis M. Ciceronis invenitur, unguenta gratiora eſſe quæ terram quam quæ crocum ſapiant. *Hiſt. nat.* 13. 3. 27. 5.

(*b*) Poſtulatur à te jamdiu, vel flagitatur potius Hiſtoria. Sic enim putant, te illam tractante, efficiposſe, ut in hoc etiam genere Græciæ nihil cedamus... abeſt enim Hiſtoria litteris noſtris. *De Leg.* 1. 2. 3.

(*c*) De Orat. 2. 15.

ſuivant l'occaſion, dans ſes autres Ecrits, & qui ſuffiſent pour nous perſuader que ſon génie Poëtique auroit égalé ſes talens pour l'Eloquence s'il eût été cultivé avec le même ſoin. L'alliance eſt ſi étroite entre ces deux arts, qu'il eſt difficile d'exceller dans l'un ſans avoir de la diſpoſition pour l'autre. Ils demandent eſſentiellement les mêmes qualités, c'eſt-à-dire, une imagination vive, une invention fertile, avec de l'abondance & de la nobleſſe dans l'expreſſion. C'eſt pendant la vie de Ciceron que l'ancienne ruſticité de la Muſe Latine commença par dégrés à ſe polir, & ſe familiariſa inſenſiblement avec l'harmonie des nombres & les autres ornemens de l'art : mais la perfection où elle fut portée après ſa mort ayant exclu abſolument la médiocrité, il n'eſt pas ſurprenant qu'il ait conſervé peu de réputation dans un genre qu'il avoit trouvé ſi inculte & ſi barbare. Nos jugemens ne ſe forment que par des comparaiſons. Ciceron paſſe pour mauvais Poëte, parce qu'il n'eſt point au rang des Virgiles & des Horaces ; & cette maniere de juger s'étoit établie particulierement à la Cour d'Antoine

& d'Auguſte, où c'étoit faire un compliment aux Souverains que de jetter du ridicule ſur tous les traits de ſon caractere (*a*) qui pouvoient en recevoir. De-là vient cette raillerie perpétuelle, qui a ſubſiſté juſqu'aujourd'hui, ſur deux fameux vers :

Cedant arma Togæ : concedat laurea linguæ.
O fortunatam natam me Conſule Romam !

Ainſi deux mauvaiſes lignes, choiſies par la malignité de ſes Ennemis & tranſmiſes à la Poſterité comme un exemple de toutes les autres, ont ſervi à faire condamner un grand nombre de bons vers ; car Plutarque compte Ciceron entre les meilleurs Poëtes de Rome ; Pline faiſoit gloire d'aſpirer à l'imitation de ſa Poëſie (*b*), & Quintilien n'attribue les reproches de ſes Cenſeurs qu'à leur malignité (*c*). Mais la plus forte preuve du merite de ſes vers, c'eſt qu'ils étoient dans le meilleur goût de ſon tems, & dans

(*a*) Poſtea vero quam Triumvirali proſcriptione conſumptus eſt, paſſim qui oderant, qui invidebant, qui æmulabantur, adulatores etiam præſentis potentiæ, non reſponſurum invaſerunt. *Quint.* XI. 1.

(*b*) Sed ego verear ne me non ſatis deceat quod decu t M. Tullium. *Ep. L.* 5. 3.

(*c*) In carminibus utinam peperciſſet, quæ non deſierunt carpere maligni. *Quint.* XI. 1.

le ſtile de Lucrece, dont on prétend qu'il revit & qu'il corrigea le Poëme avant ſa publication (*a*). Enfin l'on ne peut douter du moins qu'il n'ait été conſtamment l'Ami & le Protecteur de tous les Poëtes célebres de ſon ſiécle, c'eſt-à-dire (*b*), d'Accius, d'Archias, de Chilius, de Lucrece, & de Catulle, qui le remercie par une (*c*) Epigramme de quelque faveur qu'il avoit reçûë de ſon amitié.

D'ailleurs la Poëſie n'étoit pour Ciceron qu'un amuſement, & comme le délaſſement de ſes autres Etudes. Son talent diſtinctif, ſon ſouverain attribut, étoit l'Eloquence. Il lui avoit conſacré toutes les facultés de ſon ame (*d*), & jamais mortel ne s'eſt élevé

(*a*) Euſeb. Chronic.

(*b*) Adjicis M. Tullium mira benignitate Poetarum ingenia foviſſe. *Plin. Ep.* 3. 15. Ut ex familiari ejus L. Accio Poeta audire ſum ſolitus. *Brut.* 197. Lucretii Poemata, ut ſcribis, lita ſunt multis hominibus ingenii, multæ tamen artis. *Ad Quint.* 2. XI. *Ad Att.* 1. 9. 16.

(*c*) Diſertiſſime Romuli Nepotum,
Quot ſunt quotque fuere, Marce Tulli,
Quotquot poſt aliis erunt in annis;
Gratias tibi maximas Catullus
Agit, peſſimus omnium Poeta,
Tanto peſſimus omnium Poeta
Quanto tu optimus omnium Patronus. *Catul.* 47.

(*d*) At oratio.... ita univerſa ſub Principe operis ſui erupit Tullio, ut delectari ante cum pauciſſimis, mirari vero neminem poſſis... *Vell. Pat.* 1. 17.

à la même perfection. „ Rome, obſer-
„ ve un Hiſtorien poli, avoit peu
„ d'Orateurs avant lui qui méritaſſent
„ de lui plaire, mais elle n'en avoit
„ aucun qu'elle pût admirer.... De-
moſthenes fut ſon modéle. L'émulation
le fit marcher avec tant de ſuccès ſur
ſes traces (*a*), qu'il a merité ce *très-bel Eloge*, comme l'appelle S. Jerôme :
„ Demoſthenes t'a ravi la gloire d'ê-
„ tre le premier Orateur, & tu lui
„ ôtes celle d'être l'unique. Leur gé-
nie, leur habileté, leur ſtile & leur
maniere ont beaucoup de reſſemblance. Leur éloquence eſt de ce genre
étendu, grand, ſublime, qui embellit toujours ſon ſujet, & qui lui donne
toute la force & la beauté qu'il eſt capable de recevoir. C'eſt cette rondeur
de langage, pour me ſervir d'une expreſſion des Anciens, à laquelle on
ne peut rien ajouter, rien retrancher.
Enfin leurs perfections ſont ſi tranſcendantes, & ſi égales ſur toutes ſortes de points, que les Critiques ne

(*a*) Demoſthenem igitur imitemur. O Dii boni! Quid quaſi nos aliud agimus? Aut quid aliud optamus? *Brut.* 417. M. Tullius, in quem pulcherrimum illud elogium eſt: Demoſthenes præripuit tibi ne eſſes primus Orator, tu illi ne ſolus. *Ad Nepot. de vita Clericor, T. 4. Edit. Bened.*

conviennent point encore auquel ils doivent donner la préference. A la vérité Quintilien, qui en eſt le plus judicieux, l'attribue entierement à Ciceron. Mais s'il eſt vrai, comme d'autres l'ont penſé, que Ciceron n'ait ni les nerfs, ni l'énergie, ni, comme il l'appelle lui même, le tonnerre de Demoſthenes, il le ſurpaſſe par l'abondance & l'agrément de la diction, par la varieté des ſentimens, & ſur tout par la vivacité de (*a*) l'eſprit & par la fineſſe des railleries. Demoſthenes n'a rien d'enjoué ni d'agréable; & lorſqu'il tente quelquefois de badiner, la maniere dont il le fait montre que ce genre ne lui déplaît pas, mais qu'il lui convient peu; car ſuivant l'expreſſion de Longin, „ toutes „ les fois qu'il affectoit d'être plaiſant „ il ne faiſoit que ſe rendre ridicu„ le (*b*), & s'il lui arrivoit de faire „ rire, c'étoit preſque toujours à ſes „ dépens. Au lieu que par un fond

(*a*) Huic diverſa virtus, quæ riſum judicis movendo: plerique Demoſtheni facultatem hujus rei defuiſſe credunt, Ciceroni modum. Nec videri poteſt noluiſſe Demoſthenes, cujus pauca admodum dicta oſtendunt non diſplicuiſſe illi jocos, ſed non contigiſſe ... Mihi vero mira quædam videtur in Cicerone fuiſſe urbanitas... *Quintil. l. 6. 3. Ibid. X. 1.*

(*b*) Longin. de Sublim. c. 34.

perpétuel d'eſprit & de bonne plaiſanterie, Ciceron avoit toujours le pouvoir de plaire lorſqu'il perdoit l'eſperance de convaincre, & trouvoit le moyen d'inſpirer de la gaïeté à ſes Juges auſſi-tôt qu'il commençoit à redouter leur ſeverité. On ſçait qu'une plaiſanterie bien placée (*a*) lui ſervit plus d'une fois à ſauver divers Cliens de leur ruine.

Cependant, au milieu même de ſa gloire & de ſa plus grande réputation, il y avoit de ſon temps à Rome une autre ſecte d'Orateurs, gens d'eſprit & de mérite (*b*), & la plûpart même d'une haute naiſſance, qui en reconnoiſſant la ſupériorité de ſon genie critiquoient ſa diction; & ſuivant l'expreſſion d'un Ancien, n'y trouvoient pas le véritable caractere de l'Atticiſme. Les uns prétendoient qu'elle étoit lâche & languiſſante, les autres qu'elle étoit enflée & trop abondante : ces Cenſeurs affec-

(*a*) Ut pro L. Flacco, quem repetundarum rerum joci opportunitate de manifeſtiſſimis criminibus eximit, &c. *Macrob Sat.* 2. 1.

(*b*) Conſtat nec Ciceroni quidem obtrectatores defuiſſe, quibus inflatus & tumens, nec ſatis preſſus, ſupra modum exultans & ſuperfluens & parum Atticus videretur, &c. *Tacit. Dialog.* 18. *Vid. Quintil.* 12. 1.

toient une exactitude qui s'étendoit juſqu'aux minucies ; c'étoient des ſentences ingénieuſes (*a*), des périodes courtes & conciſes, auxquelles il n'y avoit point une ſyllabe à retrancher ; comme ſi l'éloquence conſiſtoit dans la frugalité des mots, & n'étoit que l'art d'accumuler des idées & des ſentimens dans un très-petit eſpace. Les chefs de cette méthode étoient M. Brutus, Licinius Calvus, Aſinius Pollion, & particulierement Salluſte, que Seneque fait regarder comme l'Auteur du ſtyle coupé, obſcur, & ſentencieux. Ciceron les railloit ſouvent (*b*) de leur prétention à l'élegance Attique, & de juger moins de l'Eloquence par la force de l'art que par leur propre foibleſſe. Ils ont entrepris, diſoit-il, de décrier ce qui eſt au-deſſus de leur capacité, & de ne donner (*c*) leur admiration qu'à ce

(*a*) Mihi falli multum videntur qui ſolos eſſe Aticos credunt, tenues & lucidos & ſignificantes, ſed quadam eloquentiæ frugalitate contentos, ac manum ſemper intra pallium continentes. *Quintil.* XII. c. X.

(*b*) Sic Salluſtio vigente, amputatæ ſententiæ & verba ante expectatum cadentia, & obſcura brevitas, fuere pro cultu. *L. Senec. Epiſt.* 114.

(*c*) Itaque nobis monendi ſunt ii... qui aut dici ſe deſiderant Atticos, aut ipſi Attice volunt dicere, ut mirentur Demoſthenem maxime... eloquentiamque ipſius viribus, non imbe-

qu'ils croient pouvoir exécuter. Quoique leur maniere de parler, ajoûtoit-il, pût flatter l'oreille d'un Critique & d'un Grammairien, elle n'étoit point de ce genre harmonieux & ſublime, qui ne ſe propoſe pas ſeulement d'inſtruire, mais d'émouvoir une Aſſemblée ; ce n'étoit pas cette Eloquence qui eſt propre à faire de puiſſantes impreſſions ſur la multitude ; & qui prouvant ſon mérite par ſes effets, ravit l'admiration, arrache les applaudiſſemens & les ſuffrages, enfin, qui victorieuſe par ſa nature entraîne également (*a*) l'homme d'eſprit & la Populace.

Pendant la vie de Ciceron, le goût dominant de Rome fut toujours pour cette véritable Eloquence. Ses Oraiſons étoient les ſeules qui fuſſent admirées de la Ville ; tandis que tous ces Orateurs Attiques, comme ils en prenoient eux mêmes le nom, étoient gé-

cillitate ſua metiantur. Nunc enim tantum quiſque laudat, quantum ſe poſſe ſperat imitari. *Orator.* 248. *Tuſc. quæſt.* 2. 1.

(*a*) Sed ad Calvum revertamur ; qui metuens ne vitioſum colligeret, etiam verum ſanguinem deperdebat. Itaque ejus oratio nimia religione attenuata, doctis & attente audientibus erat illuſtris ; à multitudine autem & à foro, cui nata eloquentia eſt, devorabatur. *Brut.* 410. Itaque nunquam de bono Oratore & non bono doctis hominibus cum Populo diſſenſio fuit. *Ibid.* 297.

néralement mépriſés, & leurs Audiences ſi deſertes qu'on les abandonnoit quelquefois au milieu de leurs Harangues (*a*). Mais après la mort de Ciceron & la ruine de la République, l'Eloquence Romaine diſparoiſſant avec la liberté, laiſſa ſuccéder à ſa place un fantôme, qui prévalut bientôt dans toutes les Parties de l'Empire. Au lieu de cette maniere noble, abondante, naturelle, qui embraſſoit librement toutes ſortes de ſujets, on ne vit plus qu'une méthode ſéche & reſſerrée, un genre ſententieux, des ſujets recherchés & des tours contraints ; en un mot, une Eloquence convenable aux occaſions pour leſquelles on la faiſoit ſervir, c'eſt-à-dire, propre à faire des Panegyriques, & des complimens ſerviles aux Tyrans. On peut obſerver cette différence dans tous les Ecrivains qui ont ſuivi Ciceron juſqu'à Pline le Jeune, qui a porté le nouveau ſtile à ſa derniere perfection dans ſon fameux Panegyrique de l'Empereur Trajan. Cette Piece méritant l'admiration qu'elle a

(*a*) At cum iſti Attici dicant, non modo à corona, quod eſt ipſum miſerabile, ſed etiam ab Advocatis relinquantur. *Ibid.* 417.

obtenuë par l'élégance du ſtile, la beauté des penſées & la délicateſſe des complimens, elle eſt devenue dans ces derniers tems comme l'étendart de la belle Eloquence, & l'on ne voit dans les Critiques modernes que des plaintes de l'ennuieuſe longueur & de l'exceſſive abondance de Ciceron. Mais une réflexion fort ſimple peut ſervir à regler là-deſſus notre jugement : c'eſt que non-ſeulement le ſiécle le plus poli de la liberté de Rome a mis Ciceron au premier rang de l'Eloquence, mais que cette déciſion a reçu la confirmation la plus autentique que nous connoiſſions dans la nature des choſes humaines, par le conſentement unanime de tous les autres Peuples, qui négligeant toutes les productions de ſes Rivaux & de ſes Contemporains, nous ont conſervé ces précieux reſtes, comme le plus parfait modele qui puiſſe être propoſé à l'imitation des Hommes ; de ſorte que dans un tems auſſi éloigné de nous que celui de Quintilien, Ciceron jouiſſoit déja ſi parfaitement de cette réputation univerſelle, qui eſt le ſceau des vérités les plus conſtantes (*a*), que ſon

(*a*) Apud poſteros vero id conſecutus, ut Cicero

nom étoit regardé comme le nom même de l'Eloquence.

On n'a fait conſiderer ici juſqu'à préſent, que la partie extérieure du caractere de Ciceron. Il eſt tems de pénétrer les ſecrets de ſon ame, & d'y découvrir s'il eſt poſſible, la ſource réelle de ſes actions, en examinant les principes de cette Philoſophie, par laquelle il faiſoit profeſſion de régler toute ſa vie. Il nous apprend dans une infinité d'occaſion que c'étoit celle des Académiques, Secte qui tiroit ſon origine de Socrates, & ſon nom d'un célébre Collége (*a*), ou d'un lieu

jam non hominis, ſed eloquentiæ nomen habeatur. *Quintil.* X. 1.

(*a*) Illi autem, qui Platonis inſtituto in Academia, quod eſt alterum Gymnaſium, cœtus erant & ſermones habere ſoliti, è loci vocabulo nomen habuerunt. *Academ.* 1. 4. Ce lieu célebre, que Servius Sulpicius appelle le plus noble College du monde, avoit pris ſon nom d'Academus, ancien Heros, qui le poſſedoit du tems des Tyndarides. Mais, fameux comme il étoit, il n'avoit pas laiſſé d'être vendu dans la ſuite pour la ſomme d'environ deux mille livres de notre monnoie. On l'avoit conſacré aux exercices publics des Citoyens d'Athenes, & par dégrés il avoit été embelli d'Allées, de Boſquets, de Portiques, & d'Appartemens commodes pour l'uſage des Profeſſeurs & des Maîtres de l'Ecole Académique Il s'en trouva pluſieurs qui y paſſerent toute leur vie, en s'abſtenant ſi religieuſement d'en ſortir qu'ils ne mettoient pas même le pied dans la Ville. *Ep. fam.* 4. 12. *Plut. Vie de Theſée.* 15. *Diogen. Laert. in Plat.* 7. *Plut. de Exil.* 603.

d'éxercice, nommé l'Académie, ſitué dans un Fauxbourg d'Athenes, où les Profeſſeurs de cette Ecole faiſoient leurs lectures & leurs diſputes Philoſophiques. Socrates fut le premier qui bannit de la Philoſophie les recherches Phyſiques (*a*), qui en étoient avant lui l'unique objet, & qui la tourna de cet obſcur & difficile exercice aux queſtions de la Morale. S'étant propoſé le bonheur de l'Homme & de la ſociété humaine, il conçut que les notions les plus néceſſaires étoient celles de la vertu & du vice, & celle de la différence naturelle qui eſt entre le bien & le mal. Comme il avoit trouvé le monde prévenu des plus fauſſes idées ſur des matieres ſi importantes, il prit pour méthode, non d'établir directement ſes propres opinions, mais de refuter celles d'autrui, & d'attaquer les erreurs qui avoient fait le plus de progrès. Cette voie lui avoit paru la plus propre à diſpoſer les Hommes au goût de la vérité,

(*a*) Socrates... id quod conſtat inter omnes, primus à rebus occultis & ab ipſa natura involutis, avocaviſſe Philoſophiam & ad vitam communem adduxiſſe, ut de virtutibus & vitiis omninoque de bonis rebus & malis quæreret, &c. *Ibid. vit. It. Tuſc. quæſt.* 5. 4.

ou (*a*), ce qui en approche le plus, au goût du moins de la probabilité. Ainſi, pendant qu'il faiſoit profeſſion de ne rien ſçavoir, il renverſoit les ſyſtêmes de ceux qui prétendoient à quelque réputation de ſcience; & les engageant dans une ſuite de queſtions embarraſſantes, il les réduiſoit, par l'enchaînement même de leurs réponſes, à quelque abſurdité ſenſible, qui les mettoit dans l'impoſſibilité de défendre (*b*) plus long-tems leur opinion.

Platon & ſes Partiſans ne s'attacherent point exactement à la Méthode de Socrate, quoiqu'ils fiſſent profeſſion de le reconnoître pour leur Guide. Au lieu de cette modeſtie, qui l'avoit porté à ne rien affirmer & à ſe borner en apparence à de ſimples recherches, ils formerent un ſyſtême d'opinions (*c*), qu'ils communiquerent à

(*a*) E quibus nos id potiſſimum conſecuti ſumus quo Socratem uſum arbitrabamur; ut noſtram ipſi ſententiam tegeremus, errore alios levaremus, & in omni diſputatione quid eſſet ſimillimum veri quæreremus. *Tuſc. quæſt.* 5, 4. *It.* 1 4.

(*b*) Socrates enim percunctando atque interrogando elicere ſolebat opiniones eorum quibuſcum diſſerebat. *De Fin.* 2. 1.

(*c*) Illam autem Socraticam dubitationem de omnibus rebus, & nulla adfirmatione adhibita conſuetudinem diſſerendi reliquerunt. Ita facta eſt, quod minimè Socrates pro-

leurs diſciples comme les principes de leur Secte. Speuſippus, Neveu de Platon, héritier de ſon Ecole, & ſes Succeſſeurs, continuerent leurs Leçons dans l'Académie, d'où ils prirent le nom d'Académiques ; tandis qu'Ariſtote, le plus diſtingué des diſciples de Platon, ſe retira dans un autre College, qui s'appelloit le Lycée, où l'uſage qu'il obſerva d'expliquer ſa doctrine en ſe promenant, lui fit donner & à ſes diſciples le nom de Peripatetiques. Ces deux Sectes, quoique diſtinguées (*a*) par des noms differens, s'accordoient dans les principes fondamentaux de leur Philoſophie. Elles plaçoient le ſouverain bien dans la vertu, avec une portion ſuffiſante de biens extérieurs. Elles enſeignoient l'éxiſtence d'un Dieu, une Providence, l'immortalité de l'ame, & deux états futurs, l'un de récompenſe, l'autre de punition.

L'Ecole Académique ſe ſoutint dans cet état ſous cinq Maîtres qui la gou-

habat, ars quædam Philoſophiæ & rerum ordo, & deſcriptio diſciplinæ. *Acad.* 1. 4.

(*a*) Sed idem fons erat utriſque, & eadem rerum expetendarum fugiendarumque partitio. *Acad.* 1, 4. 6. 8. Peripateticos & Academicos nominibus differentes, re congruentes. *Ibid.* 2. 5.

vernerent ſucceſſivement après Platon ; Speuſippus, Xenocrates, Polemon, Crates & Crantor. Mais le ſixiéme, qui ſe nommoit Arceſilas, renverſa tous les ſyſtêmes de ſes Prédéceſſeurs, & rappellant la méthode Socratique de ne rien affirmer (*a*) & de douter de tout, il fit voir la vanité de toutes les opinions qui s'étoient établies. La raiſon qu'il apporta pour juſtifier la néceſſité de cette réformation, fut cette même obſcurité qui avoit réduit Socrates & les Anciens qui l'avoient précédé, à reconnoître modeſtement leur ignorance. Il fit obſerver, comme eux, que la ſphere des ſens eſt étroite, la raiſon foible, la vie courte, la vérité enſevelie dans les ténébres, l'opinion & l'uſage en poſſeſſion (*b*) de tous les eſprits ; enfin que tout eſt couvert d'une épaiſſe obſ-

(*a*) Arceſilas primum ex variis Platonis libris, ſermonibuſque Socraticis, hoc maximè arripuit, nihil eſſe certi, quod aut ſenſibus aut animo percipi poſſit. *De Orat.* 3. 18.

(*b*) Non pertinacia ſed earum rerum obſcuritate, quæ ad confeſſionem ignorantiæ adduxerant Socratem, & omnes pœnè Veteres ; qui nihil cognoſci, nihil percipi, nihil ſciri poſſe dixerunt ; anguſtos ſenſus ; imbecillos animos ; brevia curricula vitæ ; in profundo veritatem demerſam ; opinionibus & inſtitutis omnia teneri ; nihil veritati relinqui ; deinceps omnia tenebris circumfuſa eſſe dixerunt. *Acad.* 1. 13.

curité

curité. Il enſeigna par conſéquent qu'il n'y avoit rien dans la nature qui fût connu parfaitement, & que l'erreur ni la vérité n'avoient point de caractere certain ; que rien n'étoit ſi déteſtable, ſi témeraire, ſi ſcandaleux pour un Philoſophe que de ſe former des principes faux ou douteux ; qu'on ne doit rien affirmer d'un ton dogmatique ; que dans tous les cas il faut ſuſpendre notre jugement, & renoncer à la certitude, pour nous borner à des opinions probables, qui ſont le ſeul terme où la raiſon puiſſe s'arrêter. La Secte d'Arceſilas (*a*) prit le nom de nouvelle Académie, pour ſe diſtinguer de celle de Platon, & de celle des anciens Académiques. Son crédit s'étoit ſoutenu juſqu'au temps de Ciceron, par une ſucceſſion d'habiles Profeſſeurs, dont le chef étoit alors Carnéades, quatriéme ſucceſſeur d'Ar-

(*a*) Hanc Academiam Novam appellant, quæ uſque ad Carneadem perducta, qui quartus ab Arceſila fuit, in eadem Arceſilæ ratione permanſit, *Academ.* 1. 13. Et hæc in Philoſophia ratio contra omnia diſſerendi, nullamque rem aperte judicandi, profecta à Socrate, repetita ab Arceſila, confirmata à Carneade, uſque ad noſtram viguit ætatem *De Nat. Deor.* 1. 3. Hinc hæc recentior Academia emanavit, in qua extitit divina quadam celeritate ingenii dicendique copia Carneades. *De Orat.* 3. 18.

ceſilas. Elle parvint comme au ſommet de ſa gloire, ſous un Maître dont l'eſprit & l'éloquence meriterent les plus grands éloges de l'Antiquité.

Il ne faut pas néanmoins s'imaginer que ces Académiques paſſaſſent effectivement toute leur vie dans le doute, & que flotans ſans ceſſe dans le ſcepticiſme & l'irréſolution, ils demeuraſſent ſans aucune opinion (*a*) déterminée ou ſans aucune regle de jugement & de conduite. Leurs principes étoient auſſi méthodiques & auſſi certains que ceux des autres Sectes. Ciceron nous les repreſente dans pluſieurs de ſes Ouvrages : „ Nous ne ſommes pas, „ dit-il, de ces Philoſophes dont l'eſ„ prit ne fait que paſſer d'erreur en „ erreur, ſans ſe propoſer aucune fin „ dans ſes recherches. Que ſeroit-ce „ qu'une vie paſſée dans une ſi triſte „ incertitude, ſans regle & ſans mé„ thode pour nos actions & nos pen„ ſées ? La difference qui eſt entre „ nous & les autres, c'eſt qu'au lieu „ de donner à quelque choſe le nom „ de *certain*, ou d'*incertain*, nous nous „ ſervons du terme de *probable* ou d'*im-*

(*a*) Neque enim Academici, cum in utramque diſſerunt partem, non ſecundum alteram vivunt, *Quintil. l.* 12. 1.

» *probable*. Pourquoi ne m'attacherois-
» je point à ce qui eſt probable, & ne
» rejetterois-je pas ce qui manque de
» probabilité ? Pourquoi n'éviterois-
» je point d'affirmer avec arrogance,
» pour éviter le reproche de témerité
» qui eſt de tous les vices le plus éloi-
» gné de la ſageſſe (*a*) ? Dans un au-
» tre endroit : » Nous n'aſſurons point
» qu'il n'y ait aucune vérité, mais
» ſeulement que toutes les vérités
» ſont mêlées de quelques erreurs,
» & que les apparences des unes &
» des autres ſont ſi ſemblables qu'on
» ne découvre aucune marque qui
» puiſſe ſervir de regle pour les di-
» ſtinguer (*b*) ; d'où l'on doit con-
» clure que ſans concevoir parfaite-
» ment les choſes on en trouve quan-
» tité de probables, qui ſuffiſent pour
» gouverner la vie d'un homme ſen-
» ſé.... (*c*) Entre nous, dit-il, encore,

(*a*) De Offic. 2. 2.

(*b*) De Nat. Deor. 1. 5.

(*c*) Academ. 2. 3. Cette idée des principes de l'Académie peut nous mettre en état de décider la fameuſe conteſtation qui s'eſt élevée entre les Critiques ſur la maniere de lire le paſſage ſuivant du Traité de Ciceron ſur la Nature des Dieux. *De qua tam variæ ſunt doctiſſimorum hominum tamque diſcrepantes ſententiæ, ut magno argumento eſſe debeat cauſam, id eſt, principium Philoſophiæ eſſe* ſcientiam (inſcientiam) ; *prudenterque Academicos à rebus incertis aſſenſionem cohibuiſſe.* Il eſt queſtion de ſçavoir ſi

» & ceux qui prétendent connoître
» la vérité des choſes, il n'y a que
» cette difference, qu'ils n'ont au-
» cun doute de la certitude de leurs
» opinions; & que nous, au contrai-
» re, en reconnoiſſant des probabilités
» auſquelles nous ne faiſons pas dif-
» ficulté de nous attacher, nous n'a-
» vons pas la hardieſſe de les donner
» pour des vérités. Cette maniere
» de penſer garantit notre jugement
» de toutes ſortes de préjugés, &
» nous diſpenſe de combattre pour
» la défenſe de nos principes; au lieu

c'eſt *ſcientiam* ou *inſcientiam* qu'il faut lire. La plûpart des Editions & des Manuſcrits ont le premier de ces deux mots, mais Alde Manuce & le Docteur Davies preferent le ſecond, & l'on ſe range ici de leur ſentiment. L'intention de Ciceron n'eſt-elle pas de relever cette maxime fondamentale de ſa Secte, » que l'obſcurité naturelle » des choſes, & le témoi- » gnage que les hommes » ſe rendent de leur propre » ignorance eſt la premie- » re cauſe qui les a excités » à l'étude de la Philoſo- » phie? Platon avoit exprimé auparavant la même idée, lorſqu'il a dit, que l'admiration étoit une affection Philoſophique qui a donné naiſſance à la Philoſophie. (*In Theætet. pag. 155. Edit. Serran.*) D'où Ciceron conclut que l'Académie marquoit beaucoup de prudence en ſuſpendant ſon jugement, & en ſoutenant que les hommes ne ſont point capables de SCIENCE; c'eſt-à-dire, de parvenir ſur aucun point à la certitude abſolue. Si c'eſt là le ſens du paſſage, comme il eſt clair que ce l'eſt effectivement, on doit convenir qu'il demande *inſcientiam. Traduction & Notes de M. l'Abbé d'Olivet. Davies, Edit. Cantab.*

» que les Partiſans des autres Sectes
» ſe trouvent attachés à certaines doc-
» trines avant qu'ils ayent pû diſcer-
» ner quelle eſt la meilleure ; & ſe
» laiſſant conduire dès leur jeuneſſe
» par l'autorité d'un ami, ou charmer
» par le premier Maître qu'ils enten-
» dent, ils portent leur jugement ſur
» des choſes qu'ils ne connoiſſent
» point, & s'attachent avec obſtina-
» tion à l'Ecole où le hazard les a fait
» entrer.

Ainſi l'Académie tenoit proprement le milieu entre la rigueur des Stoïciens & l'indifference des Sceptiques. Les premiers embraſſoient toute la doctrine de leur Ecole comme des vérités fixes & immuables, dont ils croyoient ne pouvoir s'écarter ſans infamie ; & faiſant à leurs Diſciples un point d'honneur de cette conſtance, ils trouvoient ainſi l'art de ſe les attacher inviolablement. Les Sceptiques obſervoient une neutralité parfaite à l'égard de toutes les opinions. Dans la profeſſion qu'ils faiſoient de les croire également incertaines, ils étoient indifferens ſur le parti que prenoient les autres. Jamais ils ne ſe déclaroient pour ou contre un principe ; & la regle de leur

vie étoit leur penchant naturel (*a*), ſoumis néanmoins aux Loix & aux uſages de leur Patrie. Mais les Académiques, en adoptant le probable au lieu du certain, tenoient la balance entre les deux extrêmes. Auſſi leur principe général étoit-il que la moderation doit être obſervée dans tous les ſentimens, & Plutarque, qui étoit attaché à leur Secte (*b*), nous apprend qu'ils reſpectoient beaucoup cette ancienne maxime; Μηδὲν ἄγαν, *Ne quid nimis.*

Comme cette Ecole ne combattoit particulierement aucune des autres, & qu'elle leur étoit oppoſée à toutes, ou plûtôt qu'elle étoit en général l'adverſaire de tous les Dogmatiques, chaque Secte lui donnoit volontiers après elle-même, la préférence ſur toutes les autres; & de ce droit à la ſeconde place (*c*), qui lui étoit accordée par toutes ſes Rivales, elle pouvoit conclure avec aſſez de raiſon

(*a*) Vid. Sext. Empirici Pyrrhon. Hypotyp.... Aul. Gell. XI. 5.

(*b*) In Lib. de Ei apud Delph. 387 It. Lib. de primo Frigido fin.

(*c*) Academico ſapienti ab omnibus cœterarum Sectarum ſecundæ partes dantur; ex quo poteſt probabiliter conſici eum recte primum eſſe ſuo judicio, qui omnium cœterorum judicio ſit ſecundus. *Fragm. Academ. ex Auguſt.*

qu'elle en avoit un fort juſte à la premiere. En effet, ſi l'on jette les yeux ſur l'état du Paganiſme, & ſi l'on fait réfléxion aux plaintes que les plus ſages faiſoient eux-mêmes des ténébres dont ils étoient environnés, & aux diſputes continuelles qui les diviſoient ſur les points les plus importans de la Religion & de la Morale (*a*), on reconnoîtra néceſſairement que la Philoſophie Académique étoit non-ſeulement la plus ſenſée & la plus modeſte, mais la plus propre, par ſa maniere de raiſonner, à découvrir quelques rayons de la vérité. Son caractere étoit d'encourager ſes Partiſans dans leurs recherches, d'en pénétrer l'objet juſqu'au fond, & de balancer la valeur de chaque argument, juſqu'à ce qu'elle en eût trouvé le véritable (*b*) poids. C'eſt ce qui porta Ciceron, dans un âge avancé & dans toute la maturité de ſon jugement, à quitter la vieille Académie pour s'attacher à la nouvelle. Après avoir connu par une lon-

(*a*) De Natur. Deor. 1. 1. 3. Academ. 2. 3. 1. 13.

(*b*) Neque noſtræ diſputationes quicquam aliud agunt, niſi ut, in utramque partem diſſerendo, eliciant & tanquam exprimant aliquid quod aut verum ſit aut ad id quam proxime accedat. *Academ.* 2. 3.

gue expérience la vanité de toutes ces Sectes qui ſe vantoient de poſſeder la vérité, & d'être les ſeuls guides de la vie ; perdant enfin l'eſpérance de parvenir à quelque certitude, il ſe crut trop heureux, pour fruit de toutes ſes peines (*a*), de pouvoir s'attacher du moins au Probable. Cependant le génie & le caractere général des deux Académies étoient encore à peu près les mêmes. Quoique l'ancienne fît profeſſion d'un ſyſtême déterminé, c'étoit toujours avec beaucoup de défiance & de précaution ; & ſi la nouvelle en étoit différente, c'étoit ſeulement parce qu'elle pouſſoit beaucoup plus loin le ſcrupule. Il ſuffit de lire les Ecrits de Platon (*b*), premier Maître de l'ancienne, qui ſuivant la remarque de Ciceron, „ n'affirme jamais „ rien ſans reſerve, ne donne rien

(*a*) Relictam à te vererem jam, tractari autem novam. *Ibid.* 4. Ultra enim quo progrediar, quam ut veriſimilia videam, non habeo : certa dicent hi, qui & percipi ea poſſe dicunt, & ſe ſapientes profitentur. *Tuſcul. Quæſt.* 1. 9. Sed nec in maximis rebus, quidquam adhuc inveni firmius quod tenerem aut quo judicium meum dirigerem, quam id quodcumque mihi ſimillimum veri videretur, cum ipſum illud verum in occulto lateret. *Orator. fin.*

(*b*) Cujus in Libris nihil affirmatur, & in utramque partem multa diſſerunrur, de omnibus quæritur, nihil certi dicitur. *Academ.* 1. 13.

» pour certain, examine librement » une queſtion, & diſcute ſans partia- » lité les divers ſentimens. Mais on peut ajouter une autre qualité de cette Philoſophie, qui devoit y conduire auſſi naturellement Ciceron. De toutes les Sectes, elle étoit la plus favorable à l'éloquence, parce que l'uſage qu'elle avoit établi de diſputer pour & contre chaque opinion, donnoit à l'Orateur une occaſion admirable d'exercer ſes talens, & d'acquerir la facilité de traiter ſur le champ toutes ſortes de ſujets. Il l'appelle par cette raiſon la mere de l'élegance & de l'abondance. Il déclare qu'il doit toute ſa réputation dans l'art de parler (*a*) non aux régles méchaniques des Rhetoriciens, mais aux principes nobles & étendus de l'Ecole Académique.

Cependant cette célébre Ecole étoit preſque abandonnée dans la Grece,

(*a*) Itaque mihi ſemper Academiæ conſuetudo de omnibus rebus in contrarias partes diſſerendi, non ob eam cauſam ſolum placuit quod aliter non poſſet quid in quaque re veriſimile ſit inveniri, ſed etiam quod eſſet ea maxima dicendi exercitatio ..... *Tuſc. Quæſt.* 2. 3. *Quintil.* 12. 2. Ego autem fateor me oratorem, ſi modo ſim, aut etiam quicumque ſim, non ex Rhetorum officinis, ſed ex Academiæ ſpatiis extitiſſe. *Orator. ſub init.* Nos ea Philoſophia plus utimur, quæ peperit dicendi copiam. *Procem. Paradox.*

& n'avoit à Rome qu'un petit nombre de Partiſans (*a*), lorſque Ciceron s'en rendit le Protecteur, & s'efforça de lui faire reprendre ſon ancien luſtre. Elle impoſoit à ſes Diſciples la pénible obligation de diſputer contre chaque Secte & ſur chaque point de Philoſophie : & s'il étoit difficile, remarque Ciceron (*b*), d'en combattre une ſeule avec avantage, combien ne l'étoit-il pas de les vaincre toutes ? Il n'eſt pas ſurprenant qu'avec des loix ſi rigoureuſes

(*a*) Quam nunc propemodum in Græcia intelligo. . Nam ſi ſingulas diſciplinas percipere magnum eſt, quanto majus omnes ? Quod facere iis neceſſe eſt quibus propoſitum eſt, veri reperiendi cauſa, & contra omnes Philoſophos & pro omnibus dicere. *De Nat. Deor.* 1. 5.

(*b*) Diogen. Laert. de Arceſila. Diogenes Laerce & quelques Ecrivains poſterieurs parlent d'une troiſiéme Académie qui tenoit comme le milieu entre les deux autres : ſur quoi les Modernes ont fait Platon chef de la premiere, Arceſilas de la ſeconde, & Carneades de la troiſiéme. (Voyez Carneades, dans la Vie des Philoſophes par Stanley.) Mais cette diſtinction paroit peu réelle, puiſque Ciceron n'en nomme que deux, l'ancienne & la nouvelle, & qu'il déclare expreſſément que la ſeconde ſubſiſtoit de ſon tems ſous la même dénomination, c'eſt-à-dire, ſous Carneades comme ſous Arceſilas, & loin de diviſer leur Ecole en trois Académies, Philon, Maître de Ciceron, fondé ſur la reſſemblance du génie & des principes de l'ancienne & de la nouvelle, ſoutint conſtamment dans ſes Ouvrages qu'elles ne devoient paſſer que pour une ſeule Ecole. *Academ.* 1. 4. Perturbatricem autem harum omnium rerum Academiam, hanc ab Arceſila & Carneade recentem exoremus ut ſileat. *De Legib.* 13.

l'Académie fût abandonnée de toutes parts à meſure que la moleſſe & le goût du plaiſir devenoient des paſſions dominantes. Cette alteration de mœurs & de ſentimens diſpoſoit tout le monde à la doctrine d'Epicure : ſur quoi l'on trouve dans Laërce un aſſez bon mot d'Arceſilas. On lui demandoit pourquoi les Epicuriens faiſoient tant de conquêtes dans toutes les Sectes, & pourquoi l'on ne voyoit jamais revenir un Déſerteur à l'Ecole Academique ? „ C'eſt, repondit-il, que d'un „ Homme on peut faire un Eunuque, „ mais qu'un Eunuque ne redevient „ jamais Homme.

Cette idée générale de la Philoſophie de Ciceron ſervira dans quelque meſure à rendre raiſon de la difficulté qu'on trouve à découvrir ſes véritables ſentimens, & des erreurs où l'on tombe ordinairement dans cette recherche. Qu'on ſe rappelle ſeulement que le principe fondamental de l'Académie étoit de refuter les opinions d'autrui plûtôt que de faire connoître les ſiennes. Cependant le principal embarras n'eſt point encore ici. Ciceron avoit peu de ſcrupule ſur cet article, & n'affectoit point d'être obſcur

dans l'explication de ſes principes. C'eſt la varieté de ſes Ecrits & la différence de leur caractere qui cauſe l'incertitude de ſes Lecteurs ; parce que ſans faire attention à la nature particuliere de chaque ouvrage & au rolle différent qu'il y ſoutient, ils croient pouvoir tirer indifféremment ſes véritables opinions, de ſes Harangues, de ſes Dialogues & de ſes Lettres.

Toutes ſes Harangues ſont dans le genre judiciaire ; c'eſt-à-dire, qu'elles ſont autant de Plaidoyers ; & le devoir d'un Avocat eſt bien moins de repréſenter la vérité que de faire valoir avec avantage tout ce qui peut être utile à l'intérêt de ſon client ; car c'eſt au (*a*) Juge que le ſoin de la vérité eſt confié par les Loix. On chercheroit donc en vain les véritables ſentimens d'un Avocat dans ſes Plaidoyers. La nature de l'ouvrage ne le permet pas, & Ciceron même s'explique là-deſſus aſſez ouvertement pour nous ôter l'eſperance de découvrir les ſiens

(*a*) Judicis eſt ſemper in cauſis verum ſequi ; Patroni nonnunquam veriſimile, etiam ſi minus ſit verum defendere : quod ſcribere præſertim cum de Philoſophis ſcriberem, niſi idem placeret graviſſimo Stoicorum Panætio. *De Offic.* 2. 14.

par cette voie : „ On ſe trompe beau-
„ coup, dit-il (*a*), ſi l'on juge de nos
„ véritables opinions par les diſcours
„ que nous prononçons au Barreau.
„ C'eſt le langage du temps & des af-
„ faires, dans lequel il ne faut cher-
„ cher ni l'homme ni l'Avocat. Si les
„ Cauſes pouvoient s'expliquer d'elles-
„ mêmes, elles n'auroient pas beſoin
„ du miniſtere d'un Orateur. On nous
„ emploie pour dire publiquement,
„ non ce que nous voudrions aſſurer
„ de notre propre autorité, mais ce
„ que demande l'interêt de la cauſe &
„ du Client. Quintilien ſe conformant
à ces idées (*b*) penſe auſſi, que l'Ora-
teur le plus ſage, & le plus attaché
aux principes de l'honnêteté naturelle,
ne doit pas faire difficulté d'employer
toutes ſortes d'argumens pour le ſuc-
cès de la Cauſe dont il entreprend la
défenſe. Quoiqu'il ſoit donc fort or-
dinaire à Ciceron de mêler dans ſes
Harangues des ſentences & des maxi-
mes Philoſophiques, on ne doit pas
toujours les prendre pour l'expreſſion
de ſes véritables ſentimens. Ce ne ſont

(*a*) Sed errat vehemen-
ter, ſi quis in Orationibus
noſtris, quas in judiciis
habuimus, auctoritates no-
ſtras conſignatas ſe habere
arbitratur, &c. *Pro A.
Cluent.* 50.

(*b*) Quintil. XI. 1.

ordinairement que des lieux communs, qui pouvoient ſervir à rendre l'Auditeur plus attentif (*a*), en donnant de la gravité au diſcours & de la vraiſemblance aux argumens.

Ses Lettres familieres, ſur-tout celles qu'il écrivoit à ſon fidele Atticus, ſont une image plus naturelle de ſes véritables diſpoſitions, & nous découvrent plus ſincerement le fond de ſon cœur. Cependant il y faut mettre encore quelque diſtinction. Dans ſes Lettres de complimens, de recommandation, de condoleance, ou dans celles qu'il écrit pour ſolliciter quelque affaire d'importance, il employe des argumens convenables à l'occaſion; c'eſt-à-dire, comme dans ſes Harangues, les plus propres à perſuader ce qu'il ſe propoſe, ou à obtenir ce qu'il deſire. Mais il lui arrive ſi rarement de tomber ſur quelque point de Philoſophie, ou s'il le fait quelquefois,

(*a*) Si les Harangues de Ciceron ſont de mauvais garans de ſes opinions, elles ſont au contraire des garans certains de tous les faits qui s'y trouvent raſſemblés; ſur-tout celles qu'il prononça devant le Sénat & devant le Peuple; car les évenemens, les actions, les caracteres des perſonnes vivantes, & tout ce qu'il y rapporte d'hiſtorique, étoit auſſi connu de ceux à qui il parloit que de lui-même. Auſſi eſt-ce une des plus pures ſources de l'Hiſtoire.

c'eſt ſi legerement & avec ſi peu d'étendue, qu'il ne faut pas s'en promettre beaucoup de lumieres pour la découverte de ſes opinions Philoſophiques.

C'eſt donc aux Ouvrages qu'il nous a laiſſés ſur la Philoſophie même, qu'il faut recourir immédiatement pour connoître la ſienne ; encore cette entrepriſe n'eſt-elle pas ſans difficulté. Son deſſein général étoit moins d'expliquer ſes propres principes que de faire exactement l'Hiſtoire de l'ancienne Philoſophie. Il vouloit apprendre à ſes Concitoyens, dans leur langue naturelle, ce que les Philoſophes de toutes les Sectes & de tous les tems avoient penſé de plus raiſonnable ſur chaque queſtion, & de plus propre à l'inſtruction de l'eſprit ou à la réformation des mœurs. Dans un temps où la force des armes & celle d'un pouvoir ſuperieur ne lui permettoient pas de ſervir (*a*) autrement ſa

(*a*) Nam cum otio langueremus, & is eſſet Reipublicæ ſtatus ut eam unius conſilio atque cura gubernari neceſſe eſſet, primum ipſius Reipublicæ cauſa Philoſophiam noſtris hominibus explicandam putavi ; magni exiſtimans intereſſe ad decus & ad laudem Civitatis, res tam graves tamque præclaras. Latinis etiam litteris contineri. *De Nat. Deor.* 1. 4. *Academ.* 1. 5. *Tuſcul.* 1, 1. *De Fin.b.* 1. 3. 4.

Patrie, il s'efforçoit de ſe rendre utile par ſes méditations & par les compoſitions de ſa plume. C'eſt ce qu'il nous déclare lui-même dans ſon Traité du Souverain bien & du Souverain-mal, dans celui de la Nature des Dieux, dans ſes Tuſculanes, & dans ſon Livre de la Philoſophie Académique. Il y fait quelquefois le rolle d'un Stoïcien, quelquefois celui d'un Epicurien, ou d'un Peripateticien, pour expliquer avec plus de poids les différentes opinions de chaque Secte; & comme il ſe couvre du nom de l'un pour refuter plus facilement les autres, il reprend auſſi par intervalles ſon caractere d'Académique pour les combattre tous; d'où il arrive ſouvent qu'un Lecteur inconſideré, qui ne fait pas d'attention à la nature du dialogue, s'imagine que c'eſt toujours Ciceron qui parle; & dans cette erreur il prend pour ſes véritables opinions celles d'autrui, que Ciceron ne cite que pour les refuter.

Mais dans ces Dialogues, comme dans tous ſes autres Ouvrages, lorſqu'il fait profeſſion de traiter particulierement quelque ſujet, ou lorſqu'il en porte ſon jugement avec délibéra-

tion, ſoit qu'il parle directement ou ſous le caractere d'Académique, on peut s'aſſurer qu'il explique ſes propres ſentimens. S'il ne paroît pas lui-même ſur la ſcene, il prend ſoin ordinairement de nous informer ſous quel caractere il défend ſes principes. C'eſt le principal interlocuteur qu'il choiſit preſque toujours pour le repréſenter; Craſſus, dans le Traité de l'Orateur, Scipion dans celui de la République, Caton dans le Dialogue ſur la Vieilleſſe, &c. Avec cette clé, on parviendra infailliblement à connoître ſa doctrine, en diſtinguant ſes véritables opinions dans toutes les parties de ſes Ouvrages. Mais faiſons nous-mêmes l'eſſai de cette entrepriſe.

Sur la Phyſique & la Philoſophie naturelle, il penſoit comme Socrates, que des recherches trop détaillées & capables de fixer uniquement notre attention étoient une étude moins utile qu'amuſante, & qui contribuoit peu à perfectionner la vie humaine. Ce n'eſt pas qu'il n'eut approfondi les divers ſyſtêmes de tous les anciens Philoſophes qui s'étoient fait quelque réputation, & qu'il ne les eut

même expliqués dans ſes Ecrits ; mais il (*a*) croyoit pouvoir faire un meilleur uſage de ſon loiſir qu'à former de nouvelles opinions, ou du moins qu'à les écrire. Cependant on peut obſerver dans l'idée qu'il nous donne de ces ſyſtêmes, qu'un grand nombre de principes fondamentaux de la nouvelle Philoſophie, dont on attribuë la découverte aux Modernes, ne ſont que d'anciennes notions, qui étoient familieres aux premiers Philoſophes dont l'Hiſtoire nous a conſervé les noms ; telles, par exemple, que *le mouvement de la Terre*, *les Antipodes*, *le Vuide* (*b*), *la Gravitation univerſelle* ou la qualité attractive de la matiere, qui ſoutient le monde dans la forme & dans l'ordre qu'il conſerve.

A l'égard des grands points de Religion & de Morale qui ont un rapport plus immédiat & plus néceſſaire au bonheur de l'Homme, tels que *l'exiſtence d'un Dieu*, *la réalité d'une* PROVIDENCE, L'IMMORTALITÉ DE L'AME, *l'état futur de récompenſe & de punition*, *la différence éternelle du bien*

(*a*) Ut enim modo dixi, omnibus fere in rebus, & maxime in Phyſicis, quid non ſit, citius quam quid ſit, dixerim. *De Nat. Deor.* 1. 21. *Academ.* 39.

(*b*) De Natur. Deor. 2. 45. Academ. 2. 38. 39.

& du mal, Ciceron s'eſt expliqué nettement dans pluſieurs endroits de ſes Ecrits. Il ſoutenoit l'exiſtence d'un premier Etre, ou d'un Dieu, incorporel, éternel, exiſtant par lui-même, qui a créé le Monde par ſon pouvoir, & qui le conſerve par ſa Providence. Il croyoit cette vérité bien établie par le conſentement général de toutes les Nations, par la beauté & l'harmonie des Corps céleſtes, par les caracteres d'ordre & de ſageſſe qui éclatent de toutes parts dans le rapport des choſes à certaines fins. (*a*) Il déclare indi-

(*a*) Nec Deus ipſe alio modo intelligi poteſt, niſi mens ſoluta quædam & libera, ſegregata ab omni concretione mortali, omnia ſentiens & movens, ipſaque prædita motu ſempiterno *Tuſcul. quæſt.* 1. 27. Sed omnes genres una lex & ſempiterna & immortalis continebit; unuſque erit quaſi Magiſter & Imperator omnium Deus. *Fragm. l.* 3. *de Repub.* Ut porro firmiſſimum hoc adferri videtur, cur Deos eſſe credamus, quod nulla gens tam fera... cujus mentem non imbuerit Deorum opinio...: omni autem in re conſenſio omnium gentium lex naturæ putanda eſt. *Tuſcul. quæſt.* 1. 14. Hæc igitur & tam innumerabilia cum cernimus, poſſumuſne dubitare quin his præſit aliquis vel effector, ſi hæc nata ſunt, ut Platoni videtur, vel, ſi ſemper fuerunt, ut Ariſtoteli placet, moderator tanti operis & muneris. *Ibid.* 28. Id eſt primum quod inter omnes, niſi admodum impios, convenit, mihi quidem ex animo exeri non poteſt, eſſe Deos. *De Nat. Deor.* 3. 3. Eſſe præſtantem aliquam æternamque naturam, & eam ſuſpiciendam admirandamque hominum generi, pulchritudo mundi, ordoque rerum cœleſtium cogit confiteri. *De Divinat.* 2. 72. Quæ quanto conſilio ge-

gne du nom d'Homme celui qui oſe attribuer un ſi bel Ouvrage au hazard, tandis que toutes les forces de la Sageſſe humaine ne peuvent pénétrer la profondeur de cette Sageſſe qui a produit tant de merveilles.

Il croyoit auſſi la réalité d'une Providence, qui veilloit conſtamment à la conſervation du ſyſtême univerſel, & dont les ſoins en embraſſoient toutes les Parties. Il lui attribuoit une attention particuliere ſur la conduite & les actions des Hommes, en laiſſant néanmoins la direction des Etres inférieurs au cours des Loix générales. Ces concluſions lui paroiſſoient couler néceſſairement de la nature & des attributs de la Divinité, qui ne pouvoit abandonner ni négliger ce qu'elle avoit une fois produit (*a*); &, ſans cette perſuaſion, il ſoutenoit qu'il ne

rantur, nullo conſilio aſſequi poſſumus. *De Natur. Deor.* 2. 38.

(*a*) De maxima autem re eodem modo: divina mente atque natura mundum univerſum atque maximas ejus partes adminiſtrari. *De Fin.* 4. 5. Quam vim animum eſſe dicunt mundi, eandemque eſſe mentem ſapientiamque perfectam, quam Deum appellant; omniumque rerum quæ ſunt ei ſubjectæ, quaſi prudentiam quandam, procurantem cœleſtia maxime, deinde in terris ea quæ pertinent ad homines. *Academ.* 1. 8. *De Nat. Deor.* 1. 2. 44. 2. 66. 3. 36.

pouvoit ſe trouver dans le monde, de pieté ni de Religion.

Il n'étoit pas moins perſuadé de l'immortalité de l'ame & de ſon exiſtence ſéparée après la mort, dans un état de bonheur ou de miſére. Il tiroit cette certitude du deſir ardent de vivre, qui eſt commun à tous les Hommes, & plus encore de cette paſſion pour l'immortalité qui ſe déclare dans les grandes ames, régle aſſez juſte pour connoître en général la nature de toutes les autres : il la tiroit de l'eſſence même de l'ame, qui eſt indiviſible, parce qu'elle eſt ſans mêlange & ſans compoſition ; de ſes facultés naturelles, telles que la force de ſe mouvoir, la memoire, l'invention, l'eſprit, la compréhenſion, & le raiſonnement, qualités (*a*) qui ſont incompatibles avec la péſanteur & l'inſenſibilité de la matiere.

(*a*) Quod quidem ni ita ſe haberet, ut animi immortales eſſent, haud optimi cujuſque animus maxime ad immortalitatem niteretur. *Cat.* 23 Num dubitas quin ſpecimen naturæ capi debeat ex optima quaque natura ? *Tuſcul. qu.* 1. 14 Sic mihi perſuaſi, ſic ſentio, cum tanta celeritas animorum ſit, tanta memoria præteritorum futurorumque prudentia, tot artes, tot ſcientiæ, tot inventa, non poſſe eam naturam quæ res eas contineat, eſſe mortalem ; cumque ſemper agitetur animus, &c. *Cat.* 21. *Tuſcul. quæſt.* 1. 23. 25, 36. *De Amicit.* 4.

Les Stoïciens ſe figuroient que l'ame étoit une ſubſtance ignée & ſubtile, qui continuoit de ſubſiſter après la deſtruction du Corps, mais dont la durée n'étoit point éternelle. Ils en fixoient la fin au temps de la conſommation générale, qui devoit ſe faire par les flammes. Surquoi Ciceron remarque (*a*) qu'ils accordoient la ſeule choſe qui étoit difficile à concevoir; c'eſt-à-dire, l'exiſtence de l'ame ſéparée de celle du Corps; & qu'ils rejettoient ce qui ſe comprenoit beaucoup plus facilement, & ce qui ſembloit n'être qu'une conſéquence du même principe, ſon éternelle durée. Ariſtote penſoit qu'outre les quatre Elemens du Monde materiel, dont tout le reſte étoit compoſé, il y avoit une cinquiéme nature, une eſſence diſtinguée, qui étoit propre à la Divinité & à l'ame des Hommes, & qui n'avoit rien de commun avec tous les autres Etres (*b*).

(*a*) Zenoni Stoico animus ignis videtur. *Tuſcul. quæſt.* 1. 9. Stoici autem uſuram nobis largiuntur, tanquam cornicibus; diu manſuros aiunt animos, ſemper negant... qui, quod in tota hac cauſa difficillimum eſt, ſuſcipiunt, poſſe animum manere corpore vacantem: illud autem quod non modo facilè ad credendum eſt, ſed eo conceſſo quod volunt, conſequens idcirco non dant, ut cum diu permanſerit ne intereat. *Ibid.* 1. 31. 32.

(*b*) Ibid. X.

C'eſt à cette opinion que Ciceron paroît s'être attaché. Il s'explique avec une nobleſſe & une netteté admirable dans ſes Queſtions Tuſculanes : „ Ce „ n'eſt pas, dit-il, ſur la terre qu'il „ faut chercher l'origine de l'ame. „ Sa nature ne renferme rien de „ mixte, de materiel, & de terreſtre, „ rien qui reſſemble à l'eau, à l'air, „ ni au feu. Tous ces Etres ne ſont „ capables ni d'intelligence, ni de „ penſée, ni de memoire. Ils n'ont „ rien qui les rende propres à retenir „ le paſſé, à prévoir l'avenir, & à „ faire uſage du préſent ; qualités pu- „ rement divines, & qui ne peuvent „ avoir été communiquées à l'Hom- „ me, que par Dieu même. Ainſi la „ nature de l'ame eſt d'une eſpece „ particuliere, diſtinguée réellement „ de celle de tous les Etres. Tout ce „ qui ſent, qui penſe, qui vit & qui „ ſe remuë, doit être céleſte & di- „ vin, & par conſéquent doit être „ éternel. Dieu même, dont nous dé- „ couvrons ſi clairement l'exiſtence, „ ne peut être compris que ſous l'idée „ d'un Eſprit pur, & dégagé de tout „ mêlange corruptible, qui obſerve „ tout, qui donne le mouvement à

» tout, & qui trouve dans lui-même
» le principe de ſes propres mouve-
» mens. L'ame humaine eſt de la mê-
» me nature (*a*).

De l'immortalité de l'ame, Ciceron concluoit la néceſſité d'un état futur de récompenſe & de punition. Les attributs de Dieu & la condition de l'Homme dans cette vie mortelle concouroient également à lui faire trouver ſa concluſion ſi probable, qu'il ne croyoit pas qu'on pût former là-deſſus le moindre doute; à moins, dit-il, que l'ame ne puiſſe être ébloüie par la lumiere qu'elle trouve dans elle-même, comme les yeux le ſont (*b*) quelquefois en regardant fixement le Soleil. Il ſuivoit pour guides, dans cette opinion, Platon & Socrates, » dont le juge-
» ment lui paroiſſoit ſi reſpectable,
» que s'ils s'étoient bornés à déclarer
» leur ſentiment, ſans le ſoutenir,
» comme ils avoient fait, par d'ex-
» cellentes preuves, (*c*) il n'en auroit
» pas été moins convaincu par le ſeul

(*a*) Ibid. 27.

(*b*) Nec vero de hoc quiſquam dubitare poſſet, niſi idem nobis accideret diligenter de animo cogitantibus, quod his ſæpe uſu venit qui acriter oculis ſolem intuerentur, ut aſpectum omnino amitterent, &c. *Tuſc. quæſt.* 1, 30.

(*c*) Ibid. 21. de Amicit. 4.

» poids

» poids de leur autorité. Il nous ap-
» prend qu'à l'heure de la mort, So-
» crates déclara qu'il y avoit deux
» chemins ouverts à l'ame, lorſqu'elle
» ſe ſéparoit du Corps : que ceux qui
» s'étoient livrés à l'excès des plaiſirs
» ſenſuels, & qui s'étoient ſouillés
» par des vices privés ou par des cri-
» mes publics contre leur Patrie, pre-
» noient une route obſcure & détour-
» née, loin du ſéjour & de l'aſſem-
» blée des Dieux ; tandis que ceux
» qui avoient vécu dans l'innocence,
» & qui s'étoient préſervés de la con-
» tagion du Corps en s'élevant par
» l'eſprit à l'imitation des Dieux,
» trouvoient une voie douce & fa-
» cile pour monter juſqu'à ces mêmes
» Dieux, dont (*a*) ils avoient tiré
» leur origine.

On s'imaginera aiſément, après cette explication, quel cas Ciceron devoit faire de la Religion de ſon Pays. Un eſprit pénétré de tant de grands principes n'étoit gueres capable de trouver la moindre apparence de vérité dans un culte ſi abſurde. La liberté qu'il ſe donne, & que tous les anciens Ecrivains ſe donnoient com-

(*a*) Ibid. 30.

me lui (*a*) de tourner en ridicule & leurs Dieux, & les fictions de leur Enfer, marque aſſez qu'il ſuffiſoit d'avoir reçu une éducation libérale pour conſiderer la Religion établie, comme un ſyſtême politique, dont toute l'utilité ſe rapportoit au gouvernement, & ſe bornoit à contenir le Peuple dans l'ordre. Sous ce point de vûë, Ciceron la recommande toujours comme une ſage inſtitution, qui convenoit particulierement au genie Romain (*b*), & ne ceſſe pas d'en louer

(*a*) Dic, quæſo, num te illa terrent; triceps apud inferos Cerberus, Cocyti fremitus, tranſvectio Acherontis? Adeone me delirare cenſes ut iſta credam? *Ibid.* 1, 5. 6. 21. Quæ anus tam excors inveniri poteſt, quæ illa quæ quondam credebantur apud inferos portenta extimeſcat? *De Natur. Deor.* 2. 2.

(*b*) Ordiar ab Haruſpicina, quam ego Reipublicæ cauſa communiſque Religionis colendam cenſeo. *De Divin.* 2. 12. Nam & majorum inſtituta tueri ſacris ceremoniiſque retinendis ſapientis eſt. *Ibid.* 72. *De Leg.* 2. 12. 13. On trouve dans Polybe une réflexion qui s'accorde fort bien avec le ſentiment de Ciceron: Le plus grand avantage, dit-il, que le Gouvernement de Rome eût ſur les autres Etats, conſiſtoit dans l'opinion que le Peuple Romain avoit des Dieux; & cette manie qui eſt ſi décriée parmi tous les autres mortels, la ſuperſtition, ſoutenoit la République Romaine. Elle étoit portée ſi loin, dans les affaires publiques & particulieres, qu'on ne doit point être ſurpris de ſes effets. Cependant je ſuis perſuadé que tout ce qu'on appelloit Religion à Rome n'avoit été inſtitué que pour la Populace; car ſi l'on pouvoit ſuppoſer une Societé formée de Sages, ces ſortes de ſyſtêmes ſeroient peu néceſſai-

l'exercice & les maximes, comme le devoir de tous les bons Citoyens.

La Religion des Romains avoit deux branches principales, l'obſervation des Auſpices & le culte des Dieux; la premiere inſtituée par Romulus, celle-ci par Numa ſon ſucceſſeur, qui dreſſa un Rituel ou un ordre de cérémonies, pour les différens ſacrifices des Divinités établies. Dans la ſuite on joignit à ces deux parties de la Religion un troiſiéme miniſtere, qui regardoit les avertiſſemens Divins par les prodiges, par les naiſſances monſtrueuſes (*a*), par les entrailles des Bêtes & les Prophéties des Sibylles. C'étoit le College des Augures qui préſidoit aux Auſpices, comme l'interprête ſuprême des vo-

res. La multitude étant toujours emportée, toujours agitée par des deſirs illicités, par des reſſentimens furieux & par des paſſions violentes, il n'y avoit point de moyen plus ſûr pour la contenir, que de lui inſpirer des terreurs ſecretes par toutes ces fictions tragiques d'Enfer, de furies, & de tourmens. C'étoit donc par une inſigne prudence que les Anciens avoient pris ſoin d'établir toutes ces idées, que les Modernes, ajoute Polybe, s'efforcent témérairement de détruire. *Polyb. l. 6. p.* 497.

(*a*) Cum omnis Populi Romani Religio in Sacra & Auſpicia diviſa ſit, tertium adjunctum ſit, ſi quid prædictionis cauſa ex portentis & monſtris Sibyllæ interpretes, Haruſpices ve monuerunt. *De Nat. Deor.* 3. 2.

lontés de Jupiter, & qui déterminoit quels étoient les ſignes malheureux ou propices. Les autres cas de Religion & tout ce qui concernoit le culte public (*a*) ou privé, appartenoit au Tribunal des autres Prêtres.

Les Miniſtres de la Religion étoient choiſis entre la premiere Nobleſſe de Rome, & les Augures ſur-tout étoient communément des Sénateurs du rang Conſulaire, qui avoient paſſé par toutes les dignités de la République. Leur autorité ſur les Auſpices leur donnoit le droit d'arrêter toutes les affaires, & de rompre les aſſemblées du Peuple. Pour la garde & l'interprétation du Livre des Sibylles, on choiſiſſoit dans le College des Prêtres dix perſonnes du rang le plus diſtingué, qui portoient le nom de Decemvirs. Le troiſiéme miniſtere, c'eſt-à-dire, l'interpretation des prodiges & l'inſpection des entrailles, étoit exercé par les haruſpices, qui étoient aux gages du Public, & qui accompagnant les Magiſtrats dans tous les ſacrifices,

(*a*) Cur Sacris Pontifices, cur Auſpiciis Augures præſunt? *Ibid.* 1. 44. Eſt autem boni Augvris meminiſſe maximis Reip. temporibus præſto eſſe debere, Jovique optimo maximo ſe conſiliarium atque adminiſtrum datum. *De Legib.* 3. 19.

ne manquoient point de conformer leurs réponſes aux vûës de ceux qui les employoient, & dont la protection les faiſoit ſubſiſter.

Cet établiſſement de Religion, dans un Etat où le Peuple étoit naturellement ſuperſtitieux, mettoit comme néceſſairement la diſpoſition de toutes les affaires entre les mains du Senat & des perſonnes du plus haut rang, qui pouvoient ſans ceſſe uſer de leurs avantages pour arrêter les violences de la Populace & les factieuſes entrepriſes des Tribuns (*a*). Auſſi le voit-on continuellement applaudi & recommandé par Ciceron, comme le fondement de l'ordre & le rempart de la République, quoiqu'il n'y reconnût, avec tous les gens ſenſés, qu'une invention humaine & un ſyſtême de pure Politique. La ſeule partie dont l'origine paroiſſoit ſujette à quelques difficultés étoit celle des Augures, ou de l'art de deviner par les Auſpices (*b*). Les Stoiciens ſe figuroienr que

(*a*) Omnibus Magiſtratibus Auſpicia . . . dantur, ut multos inutiles Comitiatus, probabiles impedirent moræ : ſæpè enim Populi impetum injuſtum Auſpiciis Dii immortales repreſſerunt. *De Leg.* 3. 12.

(*b*) Duo ſunt enim divinandi genera, quorum alterum artis eſt, alterum naturæ. . . Eſt enim vis &

Dieu par bonté pour les Hommes avoit imprimé dans la nature des choſes certains caracteres qui ſe rapportoient à l'avenir, comme dans les entrailles

natura quædam, quæ cum obſervatis longo tempore ſignificationibus, tum aliquo inſtinctu inflatuque divino futura prænunciat. *De Divin.* 1 6. *Ibid.* 18.

Cet art eſt fort ancien, car nous le voyons défendu par Moyſe au Chap. 17 du Lévitique, & au 18 du Deuteronome. Les Grecs l'avoient appris des Chaldéens, & les Toſcans s'y rendirent enſuite fort habiles. Mais les Romains avoient tant de conſideration pour les Augures qu'il étoit expreſſément ordonné de ſuivre leurs ordres ou leurs avis ; *Auguri parento. De Leg. l.* 2. Romulus avoit compoſé un College de trois Augures ſeulement, tirés des trois Tribus dans leſquelles il avoit d'abord partagé le Peuple Romain. Servius en ajouta un quatriéme. Ils étoient tous de race Patricienne juſqu'à l'an 454. lorſque ſous le Conſulat de Q. Apuleius Panſa & de M. Valerius Corvinus, les Tribuns du Peuple demanderent qu'on élevât les Plebeiens à la dignité d'Augures ; ce qu'on leur accorda après quelque conteſtation, & l'on en créa cinq du Peuple. Ainſi ce College des Augures ſe trouva compoſé de neuf perſonnes juſqu'au temps de Sylla, qui en augmenta le nombre juſqu'à quinze, ſelon Florus & Tite Live ; & ſelon d'autres, juſqu'à vingt-quatre. Ils étoient ſous l'autorité d'un Doyen, qu'on appelloit *Magiſter Collegii Augurum.*

Un peu de détail ſur la maniere de prendre les Augures, fera connoître juſqu'où alloit la ſuperſtition Romaine. On en diſtinguoit trois eſpeces : *Augurium*, *Auſpicium*, *& Tripudium ſoliſtimum.* Lorſque les Augures favoriſoient une entrepriſe, on les appelloit *Proſpera*, & les Augures étant conſultés, répondoient, *id aves addicunt* ; mais lorſqu'ils étoient contraires, on les nommoit *adverſa*, *infauſta & piacularia*, & les Augures répondoient, *id aves abdicunt.* Si les Augures ſe préſentoient d'eux-mêmes, & ſans que l'Augure y fît attention, on les nommoit *Oblativa* ; que s'ils ne ſe préſentoient qu'après les avoir deman-

des Bêtes, le vol des Oiſeaux, le tonnerre & les autres ſignes Céleſtes, & que par une longue obſervation, ces connoiſſances ayant été réduites en

dés on les appelloit *Impetrata*. L'augure qu'ils tiroient des Phenoménes qui paroiſſoient dans les airs étoit le plus conſiderable & le plus ſolemnel, parce qu'il ne pouvoit ſe réiterer le même jour, & qu'il rompoit toutes les Aſſemblées; de ſorte qu'un Magiſtrat qui vouloit empêcher une Aſſemblée du Peuple, ou la faire differer, faiſoit afficher par les carrefours qu'il obſerveroit ce jour là les ſignes du Ciel. *Alio die dixerit*. Le Sénat abolit enfin cet abus.

Cette ſorte d'Augure qu'ils appelloient *Augurium de Cœlo*, ou *Servare de Cœlo*, ſe prenoit des ſignes extraordinaires & ſubits qu'ils remarquoient dans le Ciel. Or parmi ces ſignes, il y en avoit qu'ils nommoient *Bruta* ou *Vana*, qui ne pronoſtiquoient rien; d'autres nommés *Fatidica*, qui promettoient du bien & du mal; & de ces derniers les uns étoient appellés *Conſiliaria*, parce qu'arrivant lorſqu'on déliberoit de quelque affaire ils ſembloient la conſeiller: les autres *Auctoritativa* ou *Auctoritatis*, qui venant après la choſe faite, la confirmoient & l'approuvoient. Il y en avoit enfin d'autres nommés *Poſtularia*, qui demandoient qu'on réiterât les ſacrifices; d'autres *Monitoria*, qui avertiſſoient de ce qu'il falloit évirer. Plutarque nous apprend que Metellus, Souverain Pontife, défendoit de prendre les Augures après le mois d'Août, parce qu'en ce tems-là les Oiſeaux muent; & tous les mois de l'année immédiatement après les Ides, parce que la Lune commence à décroître; enfin tous les jours après midi.

Le lieu où l'on prenoit l'Augure étoit élevé, & pour cette raiſon il ſe nommoit *Templum*, *Arx*, ou *Auguraculum*. Il y avoit hors de Rome un champ deſtiné pour cela, nommé *Ager effatus*, ſuivant la remarque de Servius ſur Virgile. Lorſque tout étoit diſpoſé pour la céremonie, l'Augure dans ſon Pavillon, revêtu de ſa robe Augurale, appellée *Cœna* ou *Trabea*, tenant en ſa main droite ſa *Litue*, qui étoit le bâton augural, courbé par le bout d'en-haut, à

art, chaque caractere ou chaque ſigne pouvoit être appliqué à l'évenement qu'il ſignifioit. C'eſt ce qu'ils appelloient la *Divination artificielle*, pour la

peu près comme la Croſſe des Evêques & des Abbés. S'étant aſſis il portoit la vûe autour de lui, & marquoit les quatre parties du Ciel avec ce Bâton, tirant une ligne de l'Orient nommée *Antica*, une à l'Occident appellée *Poſtica*, & une autre de travers, du Midi au Septentrion, nommée *Dextra & Siniſtra*. Cette céremonie achevée, il ſacrifioit aux Dieux, leur faiſant cette priere : *Jupiter Pater, ſi eſt fas.... ut tua ſigna nobis certa & clara ſint inter eos fines quos feci.* Après cela l'Augure ſe remettoit ſur ſon ſiege, & demeuroit attentif à regarder de quel côté & de quelle maniere viendroit un ſigne du Ciel. Il ſe faiſoit alors un grand ſilence, chacun joignant ſes prieres & ſes vœux à ceux de l'Augure. Cette pratique fait entendre l'expreſſion latine *ſedere Augurem*, qui veut dire *attendre* l'Augure ou quelque ſigne pour connoître la volonté des Dieux. Si les ſignes paroiſſoient à gauche, ils étoient favorables, parce que ſuivant Donat (ſur le premier Liv. de l'Eneïde, v. 360.) ils venoient alors de la droite des Dieux. Les foudres qui paſſoient du Septentrion à l'Orient étoient de mauvais augure ; au contraire ceux qui alloient de l'Orient à l'Occident étoient heureux. S'il ne faiſoit que du vent, ils remarquoient de quel côté il venoit, le regardant comme le meſſager des volontés du Ciel. Quelquefois ils attendoient que les Dieux ratifiaſſent un préſage par quelque nouveau ſigne. (Æneïd. L. II. v. 691.) Ce qui ſe faiſoit pour les ſignes du Ciel ſe pratiquoit auſſi pour les Oiſeaux. On appelloit particulierement cet Augure, *Oſcinum*, & ceux qui le prenoient *Oſcines*. La differente maniere dont les Oiſeaux voloient les faiſoient nommer tantôt *ſiniſtræ*, de mauvais augure ; tantôt *funebres* ou *arculæ*, funeſtes & qui défendoient quelque entrepriſe ; tantôt *clivitæ*, qui montroient que l'exécution ſeroit difficile ; tantôt *remores*, qui la retardoient ; tantôt *inebræ*, qui y apportoient quelque obſtacle ; & tantôt enfin *alteræ*, quand un ſecond

diſtinguer de la naturelle, qu'ils regardoient comme un inſtinct, ou comme l'effet d'un pouvoir que l'ame avoit reçû de la nature, & qui n'agiſſoit

préſage détruiſoit le premier. Dans les grandes affaires de la République, on conſultoit les ſignes du Ciel, dans celles de la guerre le vol, le gazouillement des Oiſeaux, & leur maniere de prendre leurs alimens, & dans cette vûe, ils nourriſſoient des poulets dans des cages, qu'ils nommoient Poulets ſacrés, & qu'ils faiſoient ordinairement venir de l'Iſle de Négrepont. Celui qui avoit ſoin de ces Poulets s'appelloit *Pullarius*. Le Conſul l'avertiſſoit de préparer tout pour prendre l'Auſpice. Il jettoit enſuite du grain aux Poulets; s'ils le prenoient avec avidité, en trépignant & l'écartant ça & là, l'auſpice étoit favorable. Si au contraire ils refuſoient de manger & de boire, l'auſpice étoit funeſte.

Voici la formule dont ils ſe ſervoient pour prendre l'Auſpice, conſultant toujours quelque perſonne intelligente dans ces ſortes de divinations. *Quinte Fabi, te volo mihi in Auſpiciis eſſe*, ou *in Auſpicium adhibere: Dicito ſi ſilentium eſſe videtur.* Quintus Fabius, je veux que vous me ſerviez à prendre l'Auſpice; dites moi ſi toutes les cérémonies uſitées en pareil cas ont été exactement obſervées, & ſi l'Auſpice n'eſt pas défectueux. Il répondoit: *Silentium eſſe videtur.* Rien ne manque. *Dicito ſi paſcuntur aves*; *Quæ*; *Aut ubi*; *Attulit in cavea pullos Pullarius.* Dites-moi encore ſi les Oiſeaux mangent & où ils mangent? & ſi le Pouletier a apporté les Poulets dans la cage. Il y avoit un College de trois cens Augures. Clement Alexandrin veut que les Phrygiens ayent été les premiers qui obſerverent le vol des Oiſeaux qu'on appelloit *Præpetes*, comme on nommoit *Oſcines* ceux qui obſervoient le chant & la maniere de manger... Les trois Oiſeaux les plus conſiderables étoient le Corbeau, la Corneille & le Hibou. Après eux venoient l'Aigle, le Vautour, le Milan, &c.

A l'égard des Aruſpices, qui devinoient par l'inſpection des Entrailles, on croyoit les Toſcans ſi habiles dans cet art, que ſuivant

jamais avec plus de force que dans les ſonges & dans la folie, où l'ame étoit comme dégagée des liens du Corps. Mais cette notion étoit tournée en ridicule par tous les autres Philoſophes; & dans le College même des Augures il n'y avoit alors qu'Appius Claudius qui ſoutînt de bonne foi cette opinion. Tous ſes Collegues le railloient de ſa crédulité (*a*), & lui avoient donné le ſurnom de Piſidien. Il eut même un démêlé public avec Marcellus, Augure comme lui, qui

le témoignage de Ciceron, le Sénat envoya dans la Toſcane ſix jeunes gens de famille noble pour y recevoir cette ſorte d'inſtruction. Il rapporte (Divin. l. 2.) qu'un Payſan labourant ſa terre, & le coutre de la charue ayant pénetré plus avant qu'à l'ordinaire, il vit qu'une motte prit la figure d'un jeune enfant, que les Habitans appellerent *Tages*, & qui lui apprit ſur le champ comment on pouvoit pénetrer l'avenir par les animaux. Ovide rapporte auſſi cette fable (Métam. l. 15. v. 558.) On tiroit des conjectures, ſoit des mouvemens de l'animal qu'on alloit ſacrifier, ſoit de ſes entrailles qu'on lui arrachoit, ſoit enfin du feu où on les jettoit après les avoir ſoigneuſement examinées. On tiroit encore des préſages du vin & de l'eau ſacrée dont on arroſoit la victime, ſi le vin dont on faiſoit des Libations ne perdoit point ſa couleur ni ſon goût. (Æneid. L. iv. v. 453.) Valere Maxime rapporte que Xercés à la veille d'attaquer la Ville de Sparte, vit le vin qu'on lui verſoit pour boire, ſe changer trois fois en un ſang fort mauvais.

(*a*) Quem irridebant Collegæ tui, eumque tum Piſidam, tum Soranum Augurem eſſe dicebant. *Ibid.* 47. Les Piſidiens étoient un Peuple fort livré à la divination. *Ibid.* 1. 41, 42.

ſoutint dans quelques Ecrits, que leur art commun étoit l'invention de la Politique (*a*), tandis qu'Appius s'efforça de prouver que l'art Augural renfermoit un pouvoir réel dans ceux qui l'exerçoient avec l'autorité publique. Appius dedia ſon Traité à Ciceron, qui préferoit au fond le ſentiment de Marcellus (*b*), mais qui ſans être entierement de l'un ni de l'autre avis, étoit perſuadé que dans l'origine l'art des Augures avoit eu pour fondement la perſuaſion qu'il venoit du Ciel, & qu'enſuite à meſure que les connoiſſances humaines s'étoient éclaircies on avoit abandonné cette opinion ; ce qui n'avoit point empêché les Légiſlateurs & les Sages de la conſerver, parce qu'elle étoit utile à la République (*c*).

Mais quelque origine qu'on veuille

(*a*) Sed eſt in Collegio veſtro inter Marcellum & Appium, optimos Augures, magna diſſenſio. . . . cum alteri placeat Auſpicia iſta ad utilitatem Reipublicæ compoſita, alteri diſciplina veſtra quaſi divinare prorſus poſſe videatur. *De Leg.* 2. 13.

(*b*) Illo Libro Augurali quem ad me amantiſſime ſcriptum, ſuaviſſimum miſiſti. *Ep. fam.* 3. 4.

(*c*) Non enim ſumus ii nos Augures, qui avium reliquorumque ſignorum obſervatione futura dicamus ; & tamen credo Romulum, qui urbem auſpicato condidit, habuiſſe opinionem eſſe in providendis rebus augurandi ſcientiam. Errabat multis in rebus antiquitas, &c. *De Divin.* 2. 33.

donner à la Religion de Rome, celle de Ciceron lui venoit ſans doute du Ciel, puiſqu'elle avoit pour fondement un Dieu, une Providence, & l'Immortalité. Il conſideroit ce court eſpace, dans lequel notre vie eſt renfermée, comme un état d'épreuve, ou comme une école, dans laquelle nous devons nous former, & faire nos préparatifs pour cette éternité d'exiſtence qui nous attend après la mort. Il nous croyoit ici placés par la main du premier Etre (*a*): „ Moins „ pour habiter la terre que pour con„ templer le Ciel, où tous nos de„ voirs ſont tracés en caracteres in„ telligibles. Il obſervoit que ce ſpe„ ctacle ne pouvoit convenir qu'à „ l'Homme, puiſqu'il eſt le ſeul Ani„ mal à qui Dieu ait donné une figu„ re droite, avec des yeux, qui ne „ ſont pas tournés vers la terre, com„ me ceux de tous les autres Animaux,

(*a*) Sed credo Deos ſparſiſſe animos in corpora humana, ut eſſent qui terras tuerentur, quique cœleſtium ordinem contemplantes, imitarentur eum vitæ modo & conſtantia, &c. *Cato*. 21. Nam cum cæteras animantes adjeciſſet ad paſtum, ſolum hominem erexit, ad cœlique quaſi cognationis domicilique priſtini conſpectum excitavit. *De Leg*. 1. 9. Ipſe autem homo ortus eſt ad mundum contemplandum, & imitandum, nullo modo perfectus, ſed eſt quædam particula perfecti. *De Nat. Deor*. 2. 14. 50.

„ mais qui s'élevent naturellement „ vers le Ciel, pour y regarder ſans „ ceſſe le lieu d'où il eſt deſcendu, „ & vers lequel il eſt rappellé par „ de ſublimes eſperances. Le ſyſtême de l'Univers & tous les Ouvrages ſenſibles de la Main de Dieu lui paroiſſoient une déclaration de ſa Loi, & une explication de ſes volontés. Comme il en avoit tiré la certitude de ſon exiſtence, & la connoiſſance de ſa nature & de ſes attributs, il croyoit qu'on en pouvoit recueillir auſſi les motifs & la fin de ſes actions, pour apprendre à nous conduire par ſes exemples, & pour trouver dans les operations de ſa ſageſſe le moyen de perfectionner la notre, puiſque la perfection de l'Homme conſiſte effectivement dans l'imitation de Dieu.

C'étoit de cette ſource que Ciceron tiroit l'origine de tous les devoirs, & la regle de toutes les obligations morales (*a*). La volonté de Dieu mani-

(*a*) Sed etiam modeſtiam quandam cognitio rerum cœleſtium adfert iis, qui videant, quanta ſit etiam apud Deos moderatio, quantus ordo; & magnitudinem animi, Deorum opera & facta cernentibus: juſtitiam etiam cum cognitum habeas quid ſit ſummi Rectoris & Domini Numen, quod conſilium, quæ voluntas, cujus ad Naturam apta ratio vera illa & ſumma lex à Philoſophia dicitur, *De finib.* 4. 5. Nos

feſtée dans ſes Ouvrages, la raiſon éternelle, la convenance & le rapport de toutes les choſes qui exiſtent, tels étoient les principes dont il ne faiſoit que développer les effets & les conſéquences. Il les appelle la premiere Loi, la Loi immuable, la regle infaillible pour diſcerner le bien & le mal, le juſte & l'injuſte; régle imprimée dans la nature, modele ineffaçable de toutes les Loix humaines. S'imaginer, ajoute-t-il, que la diſtinction du bien & du mal n'a pas ſon fondement dans la Nature, & qu'elle n'eſt qu'un effet de la coutume, de l'opinion, ou de toute autre inſtitu-

Legem bonam à mala, nulla alia niſi naturæ norma dividere poſſumus. Nec ſolum jus & injuria natura dijudicantur, ſed omninò honeſta ac turpia: nam & communis intelligentia nobis notas res effecit; eaſque in animis noſtris inchoat, ut honeſta in virtute ponantur, in vitiis turpia. Ea autem in opinione exiſtimare, non in natura poſita, dementis eſt. *De Leg.* 1 44. Erat enim ratio profecta à rerum natura; & ad recte faciendum impellens, & à delicto avocans; quæ non tum demum incipit lex eſſe, cum ſcripta eſt, ſed tum cum orta eſt: orta autem ſimul eſt cum mente divina; quamobrem lex vera atque princeps apta ad jubendum atque ad vetandum, recta eſt ratio ſummi Jovis, &c. Ex quo intelligi poteſt eos qui pernicioſa & injuſta Populis juſſa deſcripſerint, cum contra fecerint quam polliciti profeſſique ſint, quidvis potius tuliſſe quam Leges, &c. *De Leg.* 2. 10. &c.

tion des Hommes, c'eſt un aveuglement, une folie capable de renverſer la ſocieté, & de confondre parmi les Hommes toutes ſortes de droits & de juſtice. Les Sages de tous les tems (*a*), dit-il encore, ne ſe ſont-ils pas accordés dans ces notions? Ils faiſoient profeſſion de croire que l'Eſprit de Dieu, qui gouverne l'Univers par ſon éternelle raiſon, eſt la principale & ſouveraine Loi, dont les ſubſtituts ſur la terre ſont l'eſprit & la raiſon des Sages.

Tous les Ecrits de Ciceron ſont remplis de ces admirables paſſages : La vraie Loi, dit-il (*b*), dans un Fragment de ſon Traité de la République, „ eſt la droite raiſon, conforme à la „ nature des choſes, conſtante, éter- „ nelle, répandue dans tout ce qui „ exiſte, qui nous appelle au devoir „ par la force du commandement, „ qui nous éloigne du peché par celle „ de la défenſe, qui ne perd jamais „ ſon influence avec les bons, & qui

(*a*) Hanc igitur video ſapientiſſimorum fuiſſe ſapientiam, legem neque hominum ingeniis excogitatam, nec ſcitum aliquod eſſe Populorum, ſed æternum quiddam, quod univerſum mundum regeret, imperandi prohibendique ſapientia, &c. *Ibid. &c.*

(*b*) Fragment. Lib. 3. de Repub. ex Lactantio.

„ ne peut la conſerver avec les Mé-
„ chans. Elle eſt ſupérieure à toutes
„ les autres Loix. Il n'y en a point de
„ nouvelle qui puiſſe l'abroger, ſoit
„ entierement, ſoit en partie. Ni le
„ Sénat ni le Peuple ne peuvent nous
„ diſpenſer de ſon obſervation. Et
„ nous n'avons pas beſoin pour l'en-
„ tendre d'autre commentaire ni
„ d'autre interprête qu'elle-même. Il
„ ne faut pas croire qu'il y ait une
„ Loi à Rome & une autre Loi à Athe-
„ nes ; une Loi préſente, & une Loi
„ future : c'eſt la même Loi, la Loi
„ éternelle, immuable, qui comprend
„ tous les tems & toutes les Nations,
„ ſous Dieu, le Maître & le Gouver-
„ neur Univerſel. Il eſt l'Inventeur,
„ le Promulgateur & le ſoutien de
„ cette Loi. Quiconque refuſe d'obéïr,
„ doit avoir commencé par renon-
„ cer à lui-même, & par ſe dépouil-
„ ler de la qualité d'homme. Ce ſeul
„ excès eſt un rude châtiment, quand
„ on pourroit ſe dérober à tous les
„ ſupplices qu'on croit préparés pour
„ les Méchans. Dans un autre Ouvra-
ge, il nous avertit que l'étude de cette
Loi eſt l'unique moyen de nous bien
remplir de la plus importante de tou-

tes les Leçons (*a*), celle de nous connoître nous-mêmes; c'eſt-à-dire, de connoître notre vraie nature, le rang que nous tenons dans le ſyſtême univerſel, & pour quelle fin nous nous trouvons placés dans ce monde: » Quand un Homme, dit-il, a jetté » une vûe attentive ſur le Ciel, ſur » la Terre, ſur la Mer, & ſur tout » ce qu'ils renferment, qu'il a obſer- » vé d'où ils viennent, où ils ten- » dent, comment ils doivent finir, ce » qu'ils ont de mortel & de périſſa- » ble, ce qu'ils contiennent de divin » & d'éternel; quand il s'eſt élevé & » qu'il a preſque atteint à l'Auteur » & au Gouverneur de tout ce qui » exiſte autour de lui, & que tour- » nant les yeux ſur lui-même, il voit » qu'il n'eſt pas renfermé dans l'étroit » eſpace d'un lieu borné, mais que » le monde eſt une ville commune » dont il eſt Citoyen; dans cette ma- » gnifique perſpective, avec une con- » noiſſance ſi étendue de la Nature, » grands Dieux! qu'il apprendra fa- » cilement à ſe connoître lui-même! » Qu'il ſçaura bientôt mépriſer, re- » jetter, compter pour rien, ce qui

(*a*) De Legib. 1, 23.

» paroît le plus ſplendide & le plus glo-
» rieux aux yeux du vulgaire !

La Religion & la Morale de Ciceron étoient fondées ſur ces principes. Ils jettent une lumiere éclatante dans tous ſes Ouvrages ; mais ils ſe trouvent expliqués avec plus d'étendue dans ſes Traités du Gouvernement & des Loix, auxquels il ajouta dans la ſuite celui des Offices, pour rendre ſon ſyſtême complet : Ouvrages, Traités, qui méritent, comme le premier des deux Plines le diſoit à ſon Empereur, non-ſeulement d'être lus (*a*), mais d'être appris par cœur, & de n'être jamais oubliés. Le plus conſiderable de ces Traités, celui du Gouvernement, s'eſt perdu, à la reſerve de quelques Fragmens. Il y avoit expliqué ſi nettement ſes véritables idées, que dans une Lettre à Atticus, il appelle les ſix Livres dont cet excellent Ouvrage étoit compoſé, des garans de la droiture de ſon cœur, qu'il n'avoit pas fait difficulté de donner à ſa Patrie, & ſur leſquels ils n'auroit jamais la hardieſſe de jetter les yeux, s'il

(*a*) Quæ volumina ejus ediſcenda, non modo in manibus habenda quotidie, noſti. *Præfat. ad Hiſt. Natural.*

étoit capable d'oublier ſes (*a*) propres principes. Dans ſon Livre des Loix, il continue de traiter le même ſujet, & l'origine de la Loi eſt toujours pour lui la volonté du Dieu ſuprême. Ces deux Ouvrages contiennent donc ſa Doctrine, & ſon Livre des Offices nous repréſente ſa pratique. Il a tracé dans celui-ci les devoirs de l'Homme, ou la regle d'une vie conforme aux divins principes qu'il s'eſt efforcé d'établir dans les deux autres. Auſſi renvoie-t-il ſouvent ſon Lecteur à ces deux Ouvrages (*b*), comme au fondement de tout ſon ſyſtême. Ses Offices ſont un de ſes derniers Ecrits, compoſé particulierement pour l'inſtruction de ſon fils, à qui il l'adreſſe, comme le recueil des maximes, par leſquelles il s'étoit gouverné, & qu'il lui laiſſoit vers le declin de ſa vie pour lui ſervir de modele. Si les Chrétiens n'ont point de lumiere à tirer des principes de ſa morale & de l'application qu'il en fait aux diverſes circonſtances de la vie humaine, ils

(*a*) Præſertim cum ſex Libris, tanquam prædibus, meipſum obſtrinxerim, quos tibi tam valde probari gaudeo. *Ad Att.* 6. 1. Ego audebo legere unquam aut attingere eos Libros, quos tu dilaudas, ſi tale quid fecero? *Ibid.* 2.

(*b*) Offic. 3. 5. 6. 17.

peuvent trouver du moins dans ſa pratique le ſujet d'un juſte reproche. La Doctrine qu'il enſeigne à ſon fils eſt cette Loi dont parle Saint Paul, *tracée par la nature dans le cœur des Gentils*, pour les guider au travers de l'ignorance & des ténebres dont ils ſe plaignoient eux-mêmes, juſqu'au temps d'une plus parfaite révelation des volontés divines. Ce ſyſtême, tel que Ciceron l'expoſe, eſt aſſurément le plus complet qui ait jamais été connu du monde idolâtre. C'eſt le plus grand effort que la nature humaine ait pû faire pour s'élever vers la fin qui lui convient, vers ce bien ſuprême qui eſt l'objet de ſa deſtination. Eraſme, en contemplant les ſublimes vérités qui venoient d'un Payen (*a*), ne doutoit pas que le cœur d'où elles étoient ſorties n'eût été inſpiré de Dieu même.

Malgré tant de glorieux ſentimens que nous attribuons à Ciceron, & qui ſont puiſés dans ſes propres Ecrits, il s'eſt trouvé des Cenſeurs qui les ont

(*a*) Quid aliis accidat neſcio; me legentem ſic afficere ſolet M. Tullius, præſertim ubi de bene vivendo diſſerit, ut dubitare non poſſim, quin illud pectus, unde iſta prodierunt, aliqua divinitas occuparit. *Eraſm. Ep. ad Joan. Vlatten.*

pris pour des fleurs d'éloquence plûtôt que pour des concluſions de ſa raiſon, parce que dans quelques autres endroits de ſes Ouvrages, il ſemble marquer non ſeulement de la défiance, mais même de l'incrédulité ſur les grands points de l'immortalité de l'Ame, & d'un état futur de punition & de récompenſe. On allegue particulierement ſes Lettres, où l'on ſuppoſe qu'il expliquoit les ſecrets de ſon ame (*a*) avec plus d'ouverture. Mais

(*a*) Sæpiſſime & legi & audivi, nihil mali eſſe in morte; in qua ſi reſideat ſenſus, immortalitas illa potius quam mors ducenda eſt; ſin ſit amiſſus, nulla videri miſeria debeat quæ non ſentiatur. *Ep. fam* 5. 16. Ut hoc ſaltem in maximis malis boni conſequamur, ut mortem, quam etiam beati contemnere debeamus, propterea quod nullum ſenſum eſſet habitura, nunc ſic affecti, non modo contemnere debeamus, ſed etiam optare. *Ibid.* 21. Sed hæc conſolatio levis; illa gravior, qua te uti ſpero, cette utor: nec enim, dum ero, angar ulla re, cum omni vacem culpa; & ſi non ero, ſenſu omninò carebo. *Ibid.* 6. 3. Deinde ſi jam voces ad exitum vitæ, non ab ea Republica avellar qua carendam eſſe doleam, præſertim cum id ſine ullo ſenſu futurum ſit. *Ibid.* 4. Una ratio videtur, quidquid evenerit, ferre moderate, præſertim cum omnium rerum mors ſit extremum. *Ibid.* 21. Sed de illa fors viderit, aut ſi quis eſt qui curet Deus. *Ad Att.* 4. X.

Cette idée des principes moraux de Ciceron doit nous faire ſentir la force d'une regle qu'il nous preſcrit ſouvent : celle de ſuivre la Nature, comme le guide le plus fidéle & le plus infaillible de la vie (*De Legib.* 1. 6. *De Senec.* 2. *De Amicit.* 5.) Il entend par là cette loi ou cette volonté de Dieu qui ſe manifeſte dans la nature des choſes : & non pas ſuivant l'explication de quelques

comme les Paſſages dont on appuie cette objection, & dans leſquels il parle effectivement de la mort comme d'un terme au-delà duquel l'homme n'a plus rien à prétendre, ſe trouvent dans diverſes Lettres de conſolation qu'il écrivoit à des Amis malheureux, les Commentateurs moderés n'y découvrent que cette Sentence commune ; „ La mort eſt la fin de toutes les „ choſes du monde, & ne laiſſe au- „ cun ſentiment de ce qui ſe fait ſur „ la terre.... Si l'on prétend que ces expreſſions renferment l'entiere deſtruction de notre Etre, on doit obſerver auſſi que Ciceron écrivoit probablement à des Epicuriens, & qu'il meſuroit ſes argumens à leur caractere (*a*), en prenant de leur Philoſo-

Commentateurs, les mouvemens de nos paſſions déreglées, auſquelles on donne fauſſement le nom de naturelles, quoiqu'elles ne ſoient que les mouvemens de nos appetits vicieux, & que loin d'être l'ouvrage de la nature, elles ne ſoient que celui de l'habitude. Le déreglement qui nous livre à leur tyrannie eſt plus contraire à la nature, ſuivant la doctrine de Ciceron, & par conſéquent doit être évité avec plus de ſoin que la pauvreté, la douleur, & même la mort. *De Offic.* 3. 5. 6.

(*a*) Cette réflexion ne paroîtra point ſans vraiſemblance, ſi l'on fait attention que la plupart des Seigneurs Romains & des Amis de Ciceron étoient en effet de la Secte d'Epicure, particuliérement les Torquatus, auſquels deux de ces Lettres ſont adreſſées. .. ACCURATE quon-

phie même les motifs de conſolation qu'ils croyoient les plus efficaces. Mais quand cette raiſon ſeroit ſans force, il faudroit ſe ſouvenir que Ciceron étoit de la Secte Académique, & qu'en faiſant profeſſion de croire un état futur, en chériſſant cette opinion, en déclarant qu'il ne l'abandonneroit jamais (*a*), il ne la traitoit néanmoins que d'opinion probable. Comme la probabilité renferme toujours un mélange de doute, & qu'elle en admet differens dégrés, on conçoit qu'elle peut mettre auſſi de la varieté dans la fermeté & la conſtance de notre perſuaſion. Ainſi, dans un moment de mélancolie, lorſque les eſprits de Ciceron étoient abbattus & languiſſans, il pouvoit arriver que les mêmes argumens ne fiſſent plus ſur lui la même impreſſion; les difficultés & les doutes prenoient l'aſcendant, & ce qui ſe

dam à L. Torquato, homine omni doctrina erudito, defenſa eſt Epicuri Sententia de voluptate, à meque ei reſponſum. *De Fin.* 1. 5.

(*a*) Quod ſi in hoc erro quod animos hominum immortales eſſe credam, lubenter erro. Nec mihi hunc errorem, quo delector, dum vivo, extorqueri volo. *Cat.* 23. Geram tibi morem, & ea quæ vis, ut potero, explicabo: nec tamen quaſi Pythius Apollo certa ut ſint & fixa quæ dixero: ſed ut hominibus unus è multis, probabilia conjectura ſequens. *Tuſcul. quæſt.* 1. 2.

faiſoit le plus gouter de ſa raiſon étoit ce qui flatoit alors ſon chagrin. Les Lettres qu'on prend ſoin de citer ſont de cette nature ; c'eſt-à-dire, écrites dans un temps d'infortune, où tout paroiſſoit déclaré contre lui ; dans le plus grand éclat de la fortune de Céſar : & quand on conviendroit qu'elles ont toute la force poſſible, & qu'elles expriment ce que Ciceron penſoit dans ces ſombres momens, elles prouveroient tout au plus que ſuivant le caractere & les principes de ſa Secte, il doutoit quelquefois de ce qu'il croyoit habituellement. Mais dans quelque ſens qu'on les veuille prendre, il y auroit auſſi peu de raiſon que de juſtice à oppoſer quelques idées jettées comme au hazard, dans des occaſions où ſon ſujet ne le conduiſoit point à des recherches bien méditées, aux volumes qu'il a compoſés avec de profondes & tranquilles réflexions ſur l'autre côté de la queſtion (*a*).

(*a*) Il naît de cette idée générale de la Religion de Ciceron, une réflexion qui ſervira peut-être à corriger ce qu'il y a d'exceſſif dans la penſée d'Eraſme. C'eſt que l'état le plus exalté de la raiſon humaine étoit ſi éloigné de rendre inutile l'uſage de la révelation, qu'il prouvoit au contraire le beſoin d'en obtenir une plus explicite & plus étendue. Quoique la Loi naturelle, dans la perfection où Ciceron l'avoit compriſe, parut

La

La conduite politique de Ciceron eſt à couvert de toutes ſortes de cenſures. Jamais Citoyen ne fut plus ferme dans ſes principes, & plus conſtant dans ſon affection pour ſa Patrie. Son temperamment naturel, le caractere de ſon eſprit & de ſes mœurs, le genre de vie auquel il s'étoit attaché, rendoient ſes propres interêts comme inſeparables de ceux du Public. Auſſi ne varia-t-il jamais dans la vûe générale (*a*) de ſoutenir la liberté de la République ſous la même forme que les Romains de ſon ſiécle l'avoient reçûe de leurs Ancêtres. Il étoit perſuadé que l'Etat n'avoit point de fondement plus ſolide

un guide ſuffiſant pour quelques Eſprits diſtingués, tels que le ſien, elle avoit été corrompue dans tous les hommes par tant d'erreurs & de vices, qu'il n'avoit pû la découvrir lui-même que par de longs efforts; & tout ce qu'il en avoit pû tirer pour l'avenir étoit une eſperance plutôt qu'une perſuaſion. D'ailleurs le reſte des hommes, & la plupart même de ceux qui avoient de l'amour pour la vertu & la vérité, vivoient ſans la connoiſſance de Dieu & de l'avenir. La multitude étoit plongée dans une groſſiere Idolâtrie. Ce n'étoit point par les idées particulieres d'un Philoſophe que tant de ténébres pouvoient être éclaircies. Toutes ces réflexions montrent quelle reconnoiſſance nous devons à Dieu pour le preſent qu'il nous a fait de ſon Evangile.

(*a*) Sic tibi, mi Pœte, perſuade me dies & noctes nihil aliud agere, nihil curare, niſi ut mei Cives ſalvi liberique ſint. *Ep. fam.* 1. 22.

que l'ancienne Conſtitution, & rien ne ſortoit plus ſouvent de ſa bouche qu'un vers d'Ennius, qu'il reſpectoit comme un Oracle, parce que la conſervation de Rome y eſt attribuée à ſon attachement pour l'ancienne diſcipline :

(*a*) Moribus antiquis ſtat res Romana viriſque.

C'étoit une autre de ſes maximes, & ſans ceſſe il la repete dans ſes Ecrits, » que ſi la fin d'un Pilote (*b*) eſt de faire » une heureuſe navigation, celle d'un » Médecin de rendre la ſanté à ſon » malade, celle d'un Général de rem- » porter la victoire ; de même la fin » d'un Homme d'Etat eſt de rendre » les Citoyens heureux, d'affermir » leur pouvoir, d'augmenter conti- » nuellement leurs richeſſes, leur » gloire & leur vertu. Il déclare que de tous les objets de la Societé humaine, cettte entrepriſe eſt le meilleur & le plus noble ; & comme elle ne peut réuſſir que par la concorde & l'harmonie de tous les Membres d'un

(*a*) Quem quidem ille verſum vel brevitate vel veritate tanquam ex oraculo mihi quodam effatus videtur, &c. *Fragm. de Rep. l.* 5.

(*b*) Ut gubernatori curſus ſecundus..... ſic huic moderatori Reipub. beata Civium vita propoſita eſt, &c. *Vid. ibid.*

Etat (*a*), il s'attachoit conſtamment à réunir les differens Ordres de ſa République dans les mêmes vûes, & à leur inſpirer une confiance mutuelle, en établiſſant une balance ſi juſte entre la ſouveraine autorité du Peuple & le pouvoir du Sénat, que la force légiſlative fût d'un côté, & le conſeil de l'autre ; c'eſt-à-dire, que le pouvoir du Peuple fût reglé par l'influence du Sénat. Telle étoit en effet cette ancienne Conſtitution qui avoit élevé Rome à toute ſa grandeur, comme ſes diſgraces n'étoient venues que du principe oppoſé, qui avoit jetté ſouvent la défiance & la diviſion entre le Sénat & le Peuple. La politique de Ciceron ſe propoſoit donc comme ſon principal objet de mettre l'aſcendant des affaires du côté des Magiſtrats & du Sénat (*b*), autant du moins que cette diſpoſition pouvoit s'accorder avec les droits & les libertés du Peuple : & dans un Gouvernement popu-

(*a*) Quæ harmonia à Muſicis dicitur in cantu, ea eſt in Civitate concordia, arctiſſimum atque optimum omni in Republica vinculum incolumitatis, &c. *Ibid. l.* 2.

(*b*) Nam ſi Senatus dominus ſit publici conſilii... poſſit, ex temperatione Juris, cum poteſtas in Populo, auctoritas in Senatu ſit, teneri ille moderatus & concors Civitatis ſtatus. *De Legib.* 3. 12. *It.* 17.

laire, ce principe ſera toujours l'objet des Sages, & la regle des honnêtes gens.

Ciceron ne s'en propoſa point d'autre dès le premier moment qu'il prit part aux affaires publiques, & juſqu'à la fin de ſa vie il ſuivit conſtamment la même route. S'il paroît s'en être écarté dans quelques endroits de ſon Hiſtoire; avec un peu de réflexion ſur les circonſtances, on trouvera bientôt que le changement ne fut jamais que dans ſes meſures, & que tendant toujours à la même fin, il fut ſeulement obligé de céder quelquefois à la force des conjonctures, à la violence du pouvoir, ou perſonnellement aux juſtes égards qu'il devoit à ſa ſureté. Il pouvoit appliquer à ſa conduite ce qu'un Orateur Athenien diſoit pour excuſer ſon inconſtance, (*a*) „ qu'à „ la vérité dans quelques occaſions il „ avoit agi contre ſes principes, mais „ qu'il n'avoit jamais agi contre les „ interêts de la République. D'ailleurs ſa Philoſophie Académique n'étoit pas d'un moindre uſage dans les affaires de la vie civile que dans les

(*a*) Plut. De Demade, in vit. Demoſt. pag. 851, Edit. Par.

ſpéculations de la morale. Elle lui donnoit toujours la liberté de ſe déterminer ſuivant les regles de la nature & les lumieres de la raiſon ; & quand les temps ou les affaires changeoient de face, elle lui permettoit de changer de conduite, & d'employer de nouveaux moyens pour arriver à la même fin.

Les trois Sectes qui partageoient alors les Philoſophes de Rome étoient celles des Stoïciens, des Epicuriens & des Académiques ; & leurs Chefs, ou du moins leurs principaux ornemens, étoient Caton, Atticus, & Ciceron. Ils étoient liés tous trois par une étroite amitié, fondée ſur l'eſtime qu'ils avoient mutuellement pour leur vertu. Mais la difference de leur conduite fera connoître par un exemple réel le different merite de leurs principes, & leſquels en effet étoient les plus utiles à la ſocieté.

Les Stoïciens étoient une Secte de Bigots & d'Enthouſiaſtes, qui ne reconnoiſſoient de ſageſſe & de bonté que dans eux-mêmes, qui plaçoient le ſouverain bien dans la vertu, dépouillée même de tous les autres biens, qui croyoient que tous les crimes

étoient égaux (*a*), toutes les fautes contre la juſtice également criminelles; qui ne mettoient point, par exemple, de difference entre tuer un Cocq ſans raiſon & maſſacrer ſon Pere; qui prétendoient que le Sage ne devoit jamais pardonner, jamais être touché par la colere, la faveur ou la pitié; jamais ſe tromper, jamais ſe répentir, jamais être ſujet à la moindre alteration dans ſes deſirs & dans ſes penſées. Caton étoit rempli de ces principes lorſqu'il étoit entré dans les affaires; & ſuivant le témoignage de Ciceron, (*b*) „ il regla „ ſa conduite & ſes diſcours comme „ s'il eût vêcu dans la République de „ Platon, & non parmi la canaille de „ Rome. Il ne diſtingua ni les temps ni les affaires. Il n'accorda rien à la foibleſſe de la République ni au pouvoir de ceux qui l'opprimoient. Sa maxime étoit de combattre toute au-

(*a*) Sapientem gratia nunquam cujuſquam delicto ignoſcere; neminem miſericordem eſſe, niſi ſtultum; viri non eſſe, neque exorari, neque placari; omnia peccata eſſe paria, nec minus delinquere eum, qui gallum gallinaceum, cum opus non fuerit, quam eum qui patrem ſuffocavit; ſapientem nihil opinari, nullius rei pœnitere, nulla in re falli, ſententiam mutare nunquam. *Pro Muræn.* 29.

(*b*) Dicit enim tanquam in Platoni πολιτια, non tanquam in Romuli fœce ſententiam. *Ad Att.* 2. 1. *p.* 178.

torité qui n'étoit pas fondée ſur les Loix, & s'il ne pouvoit la réprimer, de la traiter du moins avec mépris. Il ne connoiſſoit pas d'autre chemin que le plus droit, pour aller à ſon but. Y trouvoit-il des obſtacles ? Il marchoit du même pas, réſolu de les ſurmonter ou de périr dans l'entrepriſe. Dans ſes idées, le moindre mouvement qui l'eût détourné de ſa ligne, étoit une baſſeſſe & un aveu de ſa défaite. Vivant dans un ſiécle corrompu où la diſcipline & le gouvernement touchoient également à leur ruine, il oſa s'emporter contre la corruption avec un zele ſans meſure, & s'armer avec la derniere obſtination contre un Pouvoir ſuperieur. En vain s'apperçut-il que la rigueur de ſes principes lui faiſoit perdre plus d'Amis qu'elle ne lui réconcilioit d'adverſaires, & qu'en irritant le pouvoir qu'il ne pouvoit ſubjuguer (*a*), il ne faiſoit que précipiter ſa ruine. Après une infinité de pertes & de diſgraces, ſe trouvant enfin dans l'impuiſſance abſolue de ſuivre ſa premiere route ; au

(*a*) Pompeium & Cæſarem, quorum nemo alterum audebat offendere, niſi ut alterum demereretur, ſimul provocavit. *Senec. Epiſt.* 104.

lieu de s'en ouvrir une nouvelle, il prit encore conſeil de ſa Philoſophie, qui lui dicta la réſolution deſeſperée de ſe poignarder.

Mais ſi les Stoïciens élevoient trop la nature humaine; les Epicuriens l'aviliſſoient honteuſement, & de l'état héroïque où les premiers s'efforçoient de la faire monter, ceux-ci la rabbaiſſoient juſqu'à la brutalité. Pour les Partiſans d'Epicure, le plaiſir étoit le ſouverain bien, & la mort étoit la deſtruction abſoluë de notre Etre. Ils plaçoient par conſequent le bonheur dans la jouiſſance paiſible & agréable de la vie, n'eſtimant la vertu qu'autant qu'elle ſert au plaiſir & qu'elle peut en aſſurer la durée en conſervant la ſanté du corps & nous conciliant l'eſtime & l'amitié des Hommes. Ainſi tous les devoirs du Sage ſe réduiſoient dans leurs principes, à ſe procurer une vie aiſée, à fuir toutes ſortes de peines & d'embarras, à ſe dérober aux affaires publiques, & à ſuivre pour modele la vie de leurs Dieux, telle du moins qu'ils ſe la figuroient, en paſſant ſes jours dans une tranquillité profonde, au milieu des jardins & des plus délicieuſes re-

traites. Atticus s'étoit déclaré pour ce voluptueux ſyſtême. Il réuniſſoit dans ſa perſonne mille qualités qui pouvoient le rendre utile à la ſociété, de l'eſprit, du jugement, du ſçavoir, de la bonté, de la candeur, de la généroſité, avec le même attachement que Ciceron (*a*) pour ſa Patrie, & les mêmes principes de Politique. Il l'avoit preſſé de ſervir l'Etat. Il avoit pris plaiſir à l'aider de ſes conſeils. Cependant il n'avoit jamais pû ſe déterminer lui-même à ſe donner le moindre mouvement dans les mêmes vûës; ou s'il étoit quelquefois ſorti de cette indifférence, il avoit toujours obſervé de n'expoſer ni ſa ſureté, ni ſon repos. Quoiqu'il fît profeſſion d'aimer tendrement ce grand Homme, & qu'il ne lui égalât rien dans ſon eſtime, il ne laiſſa point d'entretenir des liaiſons avec le Parti oppoſé, & de cultiver même l'amitié de Clodius & d'Antoine, ſes plus mortels Ennemis, dans la ſeule vûë, ſans doute, de ſe précautionner contre tous les événemens, & d'aſſurer la tranquillité de ſa

(*a*) In Republica ita eſt verſatus, ut ſemper optimarum partium & eſſet & exiſtimaretur; neque tamen ſe civilibus fluctibus committeret. *Corn. Nep. Vit. Att. 6.*

vie, qui faiſoit le principal objet de ſes deſirs. C'eſt ainſi que deux Hommes d'un mérite diſtingué, trompés par de fauſſes notions de vertu, qu'ils avoient tirées des principes de leur Secte, devinrent en quelque ſorte inutiles à leur Patrie : chacun dans l'excès le plus contraire à l'autre ; l'un agiſſant ſans ceſſe, & s'expoſant à toutes ſortes de dangers ſans aucune apparence d'utilité ; l'autre inſenſible à la gloire de ſe rendre utile, & déterminé par ſon indolence à vivre continuellement dans l'inaction.

Ciceron prit un temperamment entre ces deux extrémités. Pour ſe porter à ce qui lui paroiſſoit juſte, il préfera toujours la voie la plus convenable & la plus droite, lorſqu'il la crut ouverte ; mais s'il y prévoyoit des obſtacles, il prenoit celle qui en approchoit le plus, & qui lui paroiſſoit la plus propre à le conduire au même terme. En un mot, dans la Politique comme dans la Morale, lorſqu'il déſeſperoit d'arriver à la vérité il ſe réduiſoit à ce qui lui ſembloit probable (*a*). Il compare ſouvent l'Homme

(*a*) Numquam enim præſtantibus in Republica gubernanda viris laudata eſt in una ſententia perpetua

d'Etat au Pilote, dont l'art conſiſte à ménager tous les vents, & à faire ſervir les plus contraires, au progrès de ſa Navigation; de ſorte qu'en changeant quelquefois ſa courſe & faiſant un circuit plus étendu il puiſſe arriver ſurement, quoique plus tard, au terme de ſa route. Il fait obſerver, ce qu'une longue expérience lui avoit confirmé, que tous ces Citoyens ambitieux & populaires qui aſpiroient à des commandemens extraordinaires, & qui vouloient ſe rendre les Chefs de la République, n'avoient tenté de parvenir à leurs fins par la faveur du Peuple (*a*), qu'après avoir eſſuyé le refus du Senat. Cette obſervation étoit vérifiée par toute la ſuite des diſſenſions civiles, depuis les Gracchus juſqu'à Jules Ceſar. Sur un principe ſi conſtant, lorſque Ciceron voyoit à la tête des affaires des gens de ce carac-

permanſio : ſed ut in navigando tempeſtati obſequi artis eſt, etiam ſi portum tenere non queas; cum vero id potiis mutata velificatione aſſequi, ſtultum eſt eum tenere curſum cum periculo quem cœperis, potius quam eo commutato, quo velis tandem pervenire, &c. *Ep. fam.* 1, 2.

(*a*) Neminem unquam eſt hic ordo amplexus honoribus & beneficiis ſuis qui ullam dignitatem præſtabiliorem ea quam per vos eſſet adeptus, putarit. Nemo unquam hic potuit eſſe Princeps, qui maluerit eſſe popularis. *De Provinc. Conſular.* 16. *It. Phil.* 5, 18.

tere, qui par la ſplendeur de leur vie & de leurs actions, avoient acquis de l'aſcendant ſur la Populace, il ne ceſſoit point d'exhorter le Senat à les gagner par des complaiſances, & à leur accorder volontairement des faveurs qui fuſſent capables de moderer leur ambition & de les détourner des entrepriſes deſeſperées. Il penſoit que la contention devenoit une imprudence, lorſqu'elle n'étoit pas d'une utilité manifeſte, ou lorſqu'on n'étoit pas ſur du moins qu'elle ne pouvoit nuire (*a*). Mais ſi les forces d'une faction emportoient une fois la balance, il vouloit qu'on ceſſât de réſiſter, & qu'on ne penſât plus qu'à tirer quelque bien du mal, en calmant par la patience le pouvoir qu'on n'avoit pû réduire par d'autres voies, & s'il étoit poſſible, en le faiſant rentrer dans des vûes ſalutaires au Public. Sa conduite s'accordoit là-deſſus avec ſes conſeils, & cette remarque explique aſſez la complaiſance & les

(*a*) Sed contentio tamdiu ſapiens eſt quamdiu aut proficit aliquid, aut ſi non proficit, non-obeſt Civitati; voluimus quædam, contendimus, experti ſumus, non obtenta ſunt, *Pro Cornel. Balbo.* 27. Sic ab hominibus doctis accepimus, non ſolum ex malis eligere minima oportere, ſed etiam excerpere ex his ipſis ſi quid ineſſet boni. *De Offic.* 1. 1.

ménagemens qu'on lui reproche dans plus d'une occaſion, pour divers uſurpateurs de l'autorité publique.

Il mettoit une juſte diſtinction entre ſuporter ce qui ne devroit pas être ſouffert (*a*), & donner ſon approbation à ce qui mérite d'être condamné. S'il prenoit le parti de ſe ſoumettre à l'uſurpation, c'étoit toujours ſans y conſentir; & dans le temps même qu'il cedoit à la force, les plaintes ameres qu'il en faiſoit à ſes Amis dans ſes Lettres, rendoient témoignage de la violence qu'il faiſoit à ſes inclinations. Auſſi n'avoit-il pas plûtôt la liberté de ſuivre ſes principes, & d'agir avec une certaine indépendance, comme dans ſon Conſulat, dans ſon Gouvernement, & dans le temps qui ſuivit la mort de Céſar, qu'on le voyoit briller avec tout l'éclat de ſon caractere, excellent Citoyen, grand Magiſtrat, Amateur zelé de la Patrie, enfin tel, qu'atteſtant Atticus, ce fidele dépoſitaire de tous ſes ſentimens (*a*), il étoit

(*a*) Non enim eſt idem ferre ſi quid non ferendum eſt, & probare ſi quid probandum non eſt. *Ep. fam.* 9. 6.

(*b*) Præclara igitur conſcientia ſuſtentor, cum cogito me de Republica aut meruiſſe optime cum potuerim, aut certe nunquam niſi divine cogitaſſe. *Ad Att.* X. 4.

en droit de dire, „ Qu'il avoit rendu „ d'importans ſervices à la Républi- „ que, lorſqu'il en avoit eu le pou- „ voir; & que s'il ne l'avoit pas tou- „ jours pû, il avoit toujours penſé *di-* „ *vinement* ſur ſon devoir. S'il eſt donc néceſſaire de le comparer avec Caton, comme pluſieurs Ecrivains l'ont fait avec affectation, il eſt certain que la vertu de Caton a plus d'éclat dans le Théorie, mais que celle de Ciceron l'emportoit réellement dans la pratique. L'une étoit romaneſque, l'autre raiſonnable. Caton avoit tiré la ſienne des rafinemens de l'Ecole, & celle de Ciceron couloit des principes de la nature & de la ſocieté. L'une étoit ſouvent nuiſible, & preſque toujours inutile; l'autre produiſit conſtamment des avantages certains, & ſervit plus d'une fois au ſalut de la République.

Enfin la mort de Ciceron, quoique violente, ne mérite point le nom de prématurée. C'étoit la fin qui convenoit à ſa vie. Une prolongation de quelques années, dont il auroit été redevable à Marc Antoine, auroit terni ſa gloire. Non-ſeulement il s'attendoit à ſon ſort, mais dans les cir-

conſtances où il ſe voyoit réduit, c'étoit ſans doute le plus ardent de ſes deſirs (*a*). Après avoir marqué de la timidité dans les dangers & de l'abbattement dans la diſgrace, ne le voit-on pas, après la mort de Céſar, comme réveillé tout d'un coup par l'état déſeſperé de ſa Patrie, & reprendre les ſentimens d'un courage héroïque (*b*)? Il ne connoît plus la crainte, il mépriſe le danger; & ne pouvant délivrer Rome de la Tyrannie, il excite les Tyrans à lui arracher une vie qu'il n'avoit plus d'intérêt à conſerver. Ainſi, tel qu'un Acteur ſur le Theâtre, il s'étoit réſervé pour le dernier Acte; & ſatisfait d'avoir joué ſon rôle avec dignité, il prit la réſolution de le finir avec gloire.

Le caractere de Marcus, ſon fils, n'eſt pas venu à nous ſous des couleurs fort avantageuſes. Les Anciens & les Modernes s'accordent à nous repréſenter l'héritier d'un ſi grand nom,

(*a*) Nullum locum prætermitto monendi, agendi, providendi; hoc denique animo ſum, ut ſi in hac cura atque adminiſtratione vita mihi ponenda ſit, præclare actum mecum putem *Ep. fam.* 9. 24.

(*b*) Sed plane animus, qui dubiis rebus forſitan fuerit infirmior, deſperatis confirmatus eſt multum. *Ep. fam.* 5. 21.

comme un Homme vicieux & ſtupide (*a*), juſqu'à faire paſſer ce contraſte en proverbe. Mais lorſqu'on cherche le fondement d'une tradition ſi ſcandaleuſe, on ne le trouve pas auſſi-bien établi qu'on ſe l'imagine.

Dans ſa jeuneſſe & pendant tout le temps qu'il paſſa ſous les yeux & ſous la diſcipline de ſon Pere, il donna toutes les preuves qu'on peut eſperer à cet âge d'un excellent naturel & d'un eſprit au-deſſus du commun. Il étoit modeſte, docile, reſpectueux, appliqué à l'étude, & ſi avancé dans ſes exercices, qu'au combat de Pharſale, à peine âgé de dix-ſept ans, il ſe diſtingua (*b*) par ſon adreſſe à monter à cheval, à lancer le javelot, & par toutes les autres qualités militaires. Après la mort de Pompée, il fit le voyage d'Athenes, pour s'y perfectionner dans l'étude de la Philoſophie & des Belles-Lettres, ſous Cratippus le plus fameux Philoſophe de

(*a*) Ciceronem filium quæ res Conſulem fecit, niſi Pater? *Senec. de Benef.* 4. 30. Nam virtutes omnes aberant, ſtupor & vitia aderant. *Lipſii Not. ad locum.*

(*b*) Quo in bello cum te Pompeius alæ alteri præfeciſſet, magnam laudem & à ſummo viro & ab exercitu conſequebare, equitando, jaculando, omni militari labore tolerando. *Offic.* 2. 13.

ſon temps, à qui Ciceron procura dans la ſuite le droit de Bourgeoiſie Romaine (*a*). A la vérité, dans cet éloignement de Rome, Marcus n'uſa pas bien de ſon indépendance. L'ardeur de ſa jeuneſſe le précipita dans quelques folles dépenſes qui chagrinerent ſon Pere, & dans leſquelles on le croyoit entraîné par Gorgias ſon Maître de Rhétorique, qui aimoit beaucoup le vin & le plaiſir. Ciceron reprocha fort amerement cette conduite à Gorgias, & le déchargea des ſoins qu'il donnoit à l'inſtruction de ſon fils. Mais le jeune Marcus ouvrit bientôt les yeux ſur ſa folie, & cedant aux remontrances de ſes Amis, ſur-tout à celles d'Atticus, il reprit tant de gout pour ſon devoir, que Ciceron paya ſes dettes (*b*), & qu'il augmenta ſa penſion annuelle juſqu'à la ſomme d'environ vingt mille francs.

Depuis cet incident on ne trouve que des témoignages avantageux de ſa conduite, ſoit de la part des honnêtes gens d'Athenes, ſoit dans les relations de pluſieurs Romains, que leurs

(*a*) Plut. Vie de Ciceron.

(*b*) Ad Ciceronem ita ſcripſiſti, ulli ut neque ſeverius neque temperatius ſcribi potuerit, nec magis quam quemadmodum ego maxime vellem. *Ad Att.* 13. 1. *It.* 16. 1. 15. *Plut. Vie de Ciceron.*

affaires conduiſoient dans cette Ville ; & leurs expreſſions ſont ſi fortes qu'on ne ſçauroit les prendre pour de ſimples complimens, par leſquels ils vouluſſent flatter le cœur de Ciceron. Il marquoit ſouvent à ſon cher Atticus la joie qu'il en reſſentoit (*a*). Trebonius allant en Aſie lui écrivoit d'Athenes : » Etant arrivé ici le 21 de Mai, j'y » ai vû votre fils, & j'ai eu le plaiſir » de le voir attaché à tout ce qu'il y » a d'honnête, avec l'eſtime & l'affec- » tion de tout le monde. Ne vous ima- » ginez pas, mon cher Ciceron, que » je cherche à vous flatter. Perſonne » n'eſt ſi généralement aimé que vo- » tre jeune Homme l'eſt des Athe- » niens ; perſonne ne s'applique avec » plus d'ardeur à tous ces arts dont » vous faites vos délices, c'eſt-à di- » re, aux meilleurs. J'en félicite & » vous & moi, avec autant de vérité » que de ſatisfaction. Il eſt heureux » pour nous que celui que nous ſe- » rions obligés d'aimer de quelque » caractere qu'il pût être, ſoit tel, que

(*a*) Cæteri præclara ſcribunt. Leonidas tamen retinet illud ſuum adhuc, ſummis vero laudibus Herodes... *Ad Att.* 15. 16. Gratiſſimum, quod polliceris Ciceroni nihil defuturum ; de quo mirabilia Meſſala. . . *Ibid.* 17.

„ nous l'aimerions par notre propre
„ choix (*a*).

Mais rien ne cauſoit une joie plus ſenſible à Ciceron que les Lettres de ſon fils. Il les trouvoit écrites non-ſeulement avec le reſpect & la tendreſſe qui pouvoit toucher le cœur d'un Pere, mais même avec tant d'exactitude & d'élégance qu'elles méritoient, diſoit-il à Atticus, d'être lues dans (*b*) une Aſſemblée de Gens d'eſprit ; & ſi l'affection paternelle pouvoit lui faire illuſion ſur d'autres points, il ſentoit réellement que le ſçavoir & le gout de ſon fils ſe perfectionnoient de jour en jour. De toutes ces Lettres, qui pourroient ſervir de preuves au mérite du jeune Marcus, il ne nous en reſte que deux à Tiron. Il ſuffira d'en traduire une pour faire juger tout à la fois de ſon caractere & de ſes talens. Il avoit alors environ dix neuf ans ; mais on doit ſe ſouvenir qu'avec un Homme de la

(*a*) Ep. fam. 12. 16. *It.* 14.

(*b*) A Cicerone mihi litteræ ſane πιπιναμεναι & bene longæ. Cætera autem vel fingi poſſunt ; πινος litterarum ſignificat doctiorem. *Ad Att.* 14. 7. Hercule ipſius litteræ ſic & φιλοσοφως & ευπιτως ſcriptæ, ut eas vel in Acroaſi audeam legere : quo magis illi indulgendum puto. *Ib.* 15. 16. 17.

condition de Tiron, il ne pouvoit prendre qu'un ton familier.

Marcus Ciceron à Tiro n.

J'attendois votre Meſſager de jour en jour avec la derniere impatience (*a*). Il eſt arrivé enfin, après quarante-ſix jours de marche, & rien ne pouvoit me cauſer plus de plaiſir. La Lettre de mon Pere eſt ſi remplie de bonté & de tendreſſe qu'elle m'a pénétré de joie. La votre y a mis le comble; de ſorte qu'au lieu de me repentir d'avoir manqué la derniere occaſion d'écrire à Rome, je dois m'applaudir de mon ſilence, qui m'a procuré des témoignages ſi particuliers de votre affection. Je ſuis charmé que vous ayez goûté mes excuſes, & je ne doute pas, mon cher Tiron, que les récits qu'on vous fait à préſent de moi, ne vous cauſent une vraie ſatisfaction. Tous mes ſoins & mes efforts vont être employés à confirmer de jour en jour la bonne opinion qu'on commence à prendre de moi; & puiſque vous me promettez de publier mes louanges, je vous aſſure que vous le pouvez hardiment,

(*a*) Ep. fam. 16. 21.

ſans craindre que je les démente jamais. Je ſuis ſi humilié de mes erreurs paſſées, que non-ſeulement je les ai priſes en haine, mais que je ne puis en entendre parler ſans honte. Vous avez pris part, dites-vous, à mon inquiétude & à mes regrets. Je ne m'en étonne point ; car en me ſouhaitant du bien pour l'amour de moi-même, vous devez m'en ſouhaiter auſſi pour votre propre intérêt, puiſque ma réſolution a toujours été de partager avec vous tout le bien qui peut m'arriver. Après vous avoir cauſé du chagrin, je veux m'attacher préſentement à vous donner une double joie par ma conduite. Vous ſçaurez que je vis dans la plus intime union avec Cratippus, & qu'il me traite moins comme ſon Diſciple que comme ſon fils. Je prends autant de plaiſir à ſes converſations qu'à ſes lectures. Nous paſſons enſemble des jours entiers, & fort ſouvent une partie de la nuit ; car je l'engage auſſi ſouvent que je le puis à ſouper avec moi ; & comme il eſt d'une humeur fort agréable, il met à part toute la ſévérité Philoſophique pour ſe réjouir ſi familierement avec nous que la nuit nous gagne ſans que nous nous

en appercevions. Tâchez de nous venir joindre le plûtôt qu'il vous ſera poſſible pour jouir d'une ſocieté ſi charmante. Que vous dirai-je de Bruttius ? Je vous aſſure que je ne le perds pas un moment de vûë. Sa compagnie eſt auſſi amuſante que ſa conduite eſt exemplaire. Il poſſede l'art de mêler des queſtions de litterature dans les converſations les plus enjouées, & d'aſſaiſonner la Philoſophie de beaucoup d'agrément. J'ai loué pour lui une Maiſon près de la mienne, & je l'aide dans ſa pauvreté autant que mon petit revenu le permet. J'ai commencé auſſi à déclamer en Grec ſous Caſſius ; mais pour le Latin, je m'exerce plus volontiers avec Bruttius. Je ne vois pas moins familierement les Gens de Lettres qui ſont venus de Mitylene avec Cratippus. Il fait beaucoup de cas de leur ſçavoir. Epicrates, l'homme le plus conſideré d'Athenes, Leonidas, & pluſieurs autres perſonnes du même rang, paſſent de même une partie de leur temps avec moi. Voilà quels ſont à peu près mes amuſemens & mes occupations. A l'égard de Gorgias, il m'étoit aſſurément fort utile pour m'exercer à la déclamation ; mais

je n'ai rien mis en balance avec les ordres de mon Pere qui a voulu abſolument que je ceſſaſſe de le voir. La moindre incertitude lui auroit paru ſuſpecte, & j'ai fait refléxion d'ailleurs qu'il ne convenoit point de délibérer ſur le jugement d'un Pere. Au reſte votre zele & vos avis me touchent ſenſiblement. Je reçois l'excuſe que vous tirez de vos occupations. Je ſçais que tout votre temps eſt bien employé. Vous avez acheté une Ferme. Je m'en réjouis beaucoup, & je ſouhaite qu'elle vous procure toute la ſatisfaction que vous en eſperez. Vous ne devez pas être ſurpris que je choiſiſſe cet endroit de ma Lettre pour vous en féliciter, car c'eſt le même où vous m'apprenez dans la votre que vous avez fait cette nouvelle acquiſition. Enfin vous êtes le maître d'un lieu où vous pouvez mettre à part toutes les formalités de la Ville, & vous voilà devenu, graces au Ciel, un Romain de l'ancienne trempe. Je me repréſente déja votre figure, & je me plais à vous voir occupé du ſoin de vos affaires ruſtiques, conſultant votre Fermier, ou portant dans un coin de votre robe des ſemences pour votre jardin. Raillerie

à part, je ſuis auſſi fâché que vous de ce que je me ſuis trouvé abſent dans ces circonſtances, & je regrette de n'avoir pû vous aſſiſter. Mais comptez, mon cher Tiron, que je rendrai quelque jour votre fortune aiſée ſi la mienne répond à mes eſperances, ſur tout connoiſſant que vous avez acheté cette Ferme pour mon uſage autant que pour le votre. Je vous remercie de la diligence avec laquelle vous avez exécuté mes ordres; mais ayez ſoin, je vous prie, qu'on m'envoye promptement un Copiſte, qui ſçache partieuliérement écrire le Grec; car vous ne ſçauriez vous imaginer combien je perds de tems à tranſcrire. Sur toutes choſes conſervez votre ſanté, & vivons long-temps s'il ſe peut, pour tenir quelque jour enſemble beaucoup de ſçavantes conferences. Je vous recommande Antherus. Adieu.

Le jeune Marcus étoit dans cette ſituation, lorſque Brutus paſſant par Athenes, conçut tant d'eſtime pour ſon caractere & pour ſa vertu, que non-ſeulement il en fit l'éloge à ſon Pere, mais que ſans être arrêté par ſon âge, qui ne ſurpaſſoit point encore vingt ans, il le chargea d'un office important

important dans ſon Armée. Marcus animé par cette faveur ſe diſtingua par ſa conduite autant que par ſon courage, & ſortit victorieux de pluſieurs rencontres où il commandoit en chef. Après la bataille de Philippes & la mort de Brutus il ſe retira près de Pompée, qui s'étoit ſaiſi de la Sicile avec une armée conſiderable & la plus grande flote de l'Empire. Cette Iſle devint comme le dernier aſile des malheureux Républiquains, & le jeune Ciceron y reçut des honneurs particuliers. Il continua d'y ſoutenir avec beaucoup de vigueur l'interêt de ſa Patrie & la cauſe de la Liberté; juſqu'à ce que Pompée ayant fait ſa paix avec le Triumvirat obtint entre les articles de ſon Traité le pardon & le rétabliſſement de tous les Citoyens (*a*) exilés ou proſcrits qui portoient ſous lui les armes.

Ciceron s'étant alors ſéparé de Pompée rentra dans Rome avec le reſte de ſon Parti, pour y mener une vie privée dans l'éloignement de la Cour & des affaires; car ſans compter le déſagrément des conjonctures, qui n'étoient point encore favorables à ſon

(*a*) Appian. p. 619. 713.

nom ni à ſes principes, il conſervoit un reſte de zele pour le Parti Républiquain qui ne lui permettoit pas de ſe lier trop étroitement avec les oppreſſeurs de la liberté. Dans cette ſituation, où il ne s'offroit rien qui pût exciter ſon ambition & ſa vertu, il n'eſt pas ſurprenant que l'oiſiveté & le goût du plaiſir ayent eu la force de l'amollir. L'exemple d'Antoine, qui étoit livré à l'excès du vin & qui avoit publié depuis peu un Livre ſur les triomphes de ſon yvrognerie, avoit mis cette paſſion fort à la mode. On prétend que le jeune Ciceron tomba dans le même déreglement, & qu'il ſe rendit fameux par la quantité extraordinaire de vin qu'il avaloit d'un ſeul trait : comme s'il eût entrepris, ſuivant la remarque de Pline, de ravir à Marc-Antoine, le meurtrier de ſon Pere, la gloire d'être le plus grand yvrogne de l'Empire Romain (*a*).

Cependant Auguſte n'étoit pas ſans conſidération pour lui puiſqu'il le fit recevoir dans le (*b*) College des Augu-

(*a*) Nimirum hanc gloriam auferre Cicero voluit interfectori Patris ſui, Antonio. Is enim ante eum avidiſſime apprehenderat hanc palmam, edito etiam volumine de ſua ebrietate. *Plin. Hiſt. nat.* 14. 22.

(*b*) Appian. p. 619.

res, & qu'il le mit au nombre des Magiſtrats qui préſidoient à la fabrique de la Monnoie. Il nous reſte une Médaille qui porte d'un côté le nom de Marcus Ciceron, & de l'autre celui d'Appius Claudius, (*a*) un de ſes Collegues dans cet Office. Après avoir renoncé à l'amitié d'Antoine, Auguſte ne ſe vit pas plutôt ſeul Maître à Rome, qu'il choiſit le jeune Ciceron pour ſon Collegue dans la dignité de Conſul. Les Lettres par leſquelles il informa le Peuple Romain de la vic-

(*a*) Vide And. Morell. Theſaur. Numiſm. inter Num. Conſul. Goltzii Tab. 33. 4. Ces Sur-Intendans de la Monnoie portoient le nom de *Treviri* ou *Triumviri Monetales*; dans les Médailles, & les anciennes Inſcriptions ils ſont déſignés par ces Lettres initiales, III. Vir. A. A. A. F. F. c'eſt-à-dire, *Auro, Argento, Ære Flando, Feriundo.* Ils n'avoient jamais été que trois, juſqu'au tems de Jules-Céſar qui en établit quatre; de là vient que dans la Médaille de Ciceron, dont on vient de parler, on trouve *IIII. Vir.* Il y avoit à Rome d'autres Magiſtrats d'un rang inférieur, qu'on nommoit *Treviri Capitales*, & qui jugeoient les crimes capitaux entre les Etrangers & les Eſclaves, ou même entre les Citoyens de baſſe condition. On trouve dans les Lettres de Ciceron à Trebatius, une alluſion aſſez plaiſante à cette Magiſtrature. Trebatius accompagnant Céſar dans la guerre contre les Habitans de Treves, *Treviri*, une des plus belliqueuſes Nations des Caules: „ Je vous avertis, lui écri„ vit Ciceron, de vous bien „ garder de ces *Treviri*. „ J'apprends qu'ils ſont du „ genre *Capital*. J'aimerois „ mieux qu'ils fuſſent de „ celui de la Monnoie. *Ep. fam. 7.* 3..... L'alluſion de *Capital* regarde les Triumvirs.

cipline pour la plus noble de toutes les récompenſes militaires, (*a*) quoiqu'elle ne fût compoſée que de l'herbe la plus commune qui ſe trouvoit ſur le champ de Bataille, & qui ne s'accordoit que pour la délivrance d'une Armée dans le plus preſſant danger. Depuis la fondation de Rome elle n'avoit pas été donnée plus de huit fois; mais ſous les Deſtructeurs de la liberté, tous les honneurs étoient proſtitués ſervilement, ſuivant le caprice du Monarque.

Quelque tems après ſon Conſulat, Ciceron fût nommé Proconſul d'Aſie, ou ſuivant le témoignage d'Appian, Proconſul de Syrie, qui étoit une des plus belles Provinces de l'Empire. Son nom ne ſe trouvant plus dans l'Hiſtoire, il eſt fort vraiſemblable qu'il mourut avant que la maturité de l'âge & l'expérience des affaires euſſent été capables de réparer le tort qu'il s'étoit fait par ſon intempérance. Mais s'il ne ſe

(*a*) Corona quidem nulla fuit graminea nobilior; nunquam niſi in deſperatione ſuprema contigit uili, niſi ab univerſo exercitu ſervato decreta. . . . Eadem vocatur Obſidionalis. . . . Dabatur hæc viridi è gramine, decerpto inde ubi obſeſſos ſervaſſet aliquis. . . . Ipſum Auguſtum cum M. Cicerone Conſulem, Idibus Septembribus. Senatus obſidione donavit, &c. *Plin. Hiſt. nat.* 22. *c.* 3. 4 5. 6.

diſtingua point dans les Conſeils, on doit juger par les honneurs auxquels il fut élevé, que ſa vie, quoique ſouillée de quelques taches, ne fut pas ſans dignité. Au milieu des vices dont on charge ſa mémoire, on lui accorde *l'urbanité* de ſon Pere (*a*).

Pline nous a conſervé un trait de ſon caractere, qui prouve du moins que la ruine de ſon Parti & de ſa fortune n'avoient point abbatu l'élevation naturelle de ſon courage. Dans une partie de débauche il jetta un verre à la tête d'Agrippa, qui tenoit le premier rang de l'Empire après Auguſte (*b*); & cette querelle venoit ſans doute de quelque vive conteſtation ſur les anciens intérêts qui avoient diviſé la République, ou de quelque terme inſultant d'Agrippa contre les Heros du Parti vaincu. Pendant qu'il gouvernoit l'Aſie, Ceſtius, qui fut élevé enſuite à la Préture, flatteur du tems & l'ennemi déclaré de la réputation de ſon Pere, eut un jour la hardieſſe de ſe préſenter à ſa table. Ciceron, qui le connoiſſoit peu, apprenant que c'étoit

(*a*) Qui nihil ex paterno ingenio habuit, præter urbanitatem. *M. Senec. Suaſor.* 6.

(*b*) Marcoque Agrippæ à temulento ſcyphum impactum. *Plin. Hiſt. nat.* 14. 22.

l'Homme qui outrageoit perpétuellement la mémoire de ſon Pere & qui l'accuſoit d'ignorance dans les Belles-Lettres, le fit enlever de ſa préſence ; & donna ordre qu'il fut fouetté publiquement (*a*).

Il paroît que Marcus Ciceron étoit d'un naturel gay, ouvert, généreux, tourné particulierement à la gloire militaire, par le goût que les diſgraces de ſa Patrie lui avoient fait prendre pour les armes, dans un âge qui n'eſt propre ordinairement qu'aux exercices de la Paix. Il avoit ſervi avec honneur dans trois guerres conſécutives & les plus fameuſes de l'hiſtoire ; celle de Pharſale, de Philippes & de Sicile. Si la ſuite de ſa vie répondit mal à la grandeur de ſon Pere, il ſemble que ce fut moins ſa faute que celle de la fortune & des malheureuſes conjonctures, qui ne lui offroient ni le moyen de parvenir aux honneurs de ſon Pere, ni l'occaſion d'imiter ſes vertus. Mais dans un autre tems & ſous un gouvernement libre, ſans être égal à ſon Pere du côté de l'Eloquence, du Savoir & de la Politique, il l'auroit ſurpaſſé dans le caractere d'hom-

(*a*) M. Senec. Suaſor. 6.

me de guerre, qui produit ordinairement une gloire plus éclatante, ou qui rend du moins le pouvoir plus ferme & plus ſolide.

On a vû paroître tant de fois dans le cours de cette Hiſtoire, Quintus Ciceron, Quintus ſon fils, & Pomponius Atticus, qu'il reſte peu d'éclairciſſement à deſirer pour la connoiſſance de leurs caracteres. Les deux premiers ayant quitté Ciceron lorſqu'il avoit pris la fuite vers la Mer, étoient retournés à Rome pour ſe fournir d'argent & des autres commodités qui leur devoient être néceſſaires dans la retraite qu'ils étoient réſolu de chercher en Macedoine. Ils eſperoient de pouvoir exécuter leur deſſein avant que la Proſcription fût commencée, ou paſſer ſecretement quelques jours à Rome ſans craindre d'y être découverts. Mais la diligence des Satellites d'Antoine & l'ordre qu'ils avoient reçû particulierement de ſurprendre les Cicerons, l'emporterent ſur toutes les précautions de la prudence. Ce fut le fils qui fut découvert le premier. On rapporte qu'étant moins inquiet pour ſa vie que pour la ſureté de ſon Pere, il refuſa conſtamment de déclarer le lieu de ſa

retraite ; ſur quoi les Soldats d'Antoine curent la cruauté de le mettre à la torture. Mais le Pere apprenant le malheur & la généreuſe tendreſſe de ſon fils, ſe hâta volontairement de paroître pour le délivrer de ſes tourmens, & demanda pour unique faveur d'être exécuté le premier. Son fils preſſa les Boureaux de lui accorder la même grace, & de lui épargner la douleur de voir maſſacrer ſon Pere à ſes yeux. Ils ſe laiſſerent toucher par un combat ſi tendre, & pour les ſatisfaire tous deux, ils les prirent à part, (*b*) & les tuerent dans le même inſtant.

A l'égard d'Atticus, l'art qu'il avoit trouvé de mener une vie tranquille dans des tems ſi difficiles & ſi tumultueux, confirme l'idée qu'on a donnée de ſes principes, & doit le faire regarder comme un Maître conſommé dans cette agréable doctrine, qui propoſoit le plaiſir & le repos pour ſouverain bien. On s'imagineroit naturellement que ſes liaiſons avec Ciceron & Brutus, joint à la renommée de ſes richeſſes, devoient le faire envelopper dans l'Arrêt de la Proſcription. Il en fut lui-même ſi allarmé qu'il

(*a*) Dio, p. 333. Appian. 601. Plut. Vie de Ciceron.

demeura quelque tems caché ; mais ſes défiances étoient ſans fondement. L'intérêt de ſon repos lui avoit fait prévoir les maux dont Rome étoit menacée. Il avoit fait fort aſſidument ſa cour à Marc-Antoine ; & dans le tems même de ſa diſgrace, lorſqu'il étoit chaſſé de l'Italie, & que ſes affaires paroiſſoient deſeſperées, il avoit rendu d'importans ſervices à ſes Amis de Rome. Il avoit pris ſoin de ſa femme & de ſes enfans, juſqu'à les aſſiſter de ſes richeſſes dans l'extrémité de leur beſoin ; de ſorte qu'Antoine en arrivant à Rome & dans la chaleur du maſſacre, n'eut pas de ſoin plus preſſant que celui de faire chercher Atticus. Ayant découvert ſon aſyle il lui écrivit de ſa propre main pour calmer toutes ſes craintes & l'inviter à le venir joindre. Il lui envoya même une garde, pour le mettre à couvert de l'inſulte (*a*) & de la violence des Soldats.

C'eſt encore aux ſoins prudens d'At-

(*a*) Atticus cum Ciceronis intima familiaritate uteretur, amiciſſimus eſſet Bruto, non modo nihil iis indulſit ad Antonium violandum, ſed è contrario familiares ejus ex urbe profugientes, quantum potuit, texit.... ipſi autem Fulviæ, cum liribus diſtineretur. ... ſponſor omnium rerum fuerit.... Itaque ad adventum Imperatorum de foro deceſſerat, timens proſcriptionem..... Antonio autem..... ei, cum requi

ticus & aux précautions qu'il prenoit continuellement pour aſſurer ſon repos qu'il faut attribuer la ſuppreſſion de toutes ſes Lettres. On admire qu'après une ſi longue correſpondance, dont il nous reſte ſeize Livres entiers de celles de Ciceron ſur les plus grandes affaires de leur ſiecle, il n'en paroîſſe pas une ſeule d'Atticus. Mais on n'en doit pas chercher d'autre cauſe que le ſoin qu'il eut de retirer toutes les ſiennes après la mort de ſon Ami, & de les ſupprimer ſans exception, dans la crainte qu'elles ne puſſent lui nuire ou diminuer ſon crédit auprès de ſes nouveaux Maîtres. Sa tranquillité & ſa fortune furent bientôt établies ſur un fondement plus ſolide que celui de ſon mérite, par le mariage de Pomponia, ſa fille unique, avec Marcus Agrippa. Il fut redevable à Marc-Antoine de cette (*a*) haute alliance, qui le fit admettre à la familia-

ſiſſet ubinam eſſet, ſua manu ſcripſit ne timeret, ſtatimque ad ſe veniret..... ac ne quid periculum incideret, præſidium ei miſit. *Corn. Nep. in vit. Att.* X.

(*a*) Atque harum nuptiarum, non enim eſt celandum, conciliator fuit Antonius. *Ibid.* 12. Nata eſt autem Attico Neptis ex Agrippa Hanc Cæſar vix anniculam, Tiberio Claudio Neroni, Druſilla nato, Privigno ſuo deſpondit. Quæ conjunctio neceſſitudinem eorum ſanxit. *Ibid.* 19.

rité d'Auguſte, par la faveur d'Agrippa, Miniſtre & Favori de ce Prince; & dans la ſuite il eut l'honneur de s'allier au Maître même de l'Empire Romain, en mariant ſa perite-fille à Tibere. Ainſi Atticus joignit de la dignité à ſon repos, & parvint à l'extrême vieilleſſe par la voie qu'il s'étoit propoſée; heureux, reſpecté, à couvert de toutes ſortes de troubles & de dangers. Mais s'il vit encore dans la mémoire & dans l'eſtime des Hommes, il ne doit cet avantage qu'à l'amitié de Ciceron; car c'eſt au fond la plus glorieuſe circonſtance de ſon Hiſtoire: & Seneque obſerve avec raiſon que les Epîtres de Ciceron l'ont ſauvé de l'oubli (*a*).
» Ni ſon gendre Agrippa, ni Tibere,
» mari de ſa petite-fille, ni Druſus
» ſon arriere petit-fils, n'auroient pas
» ſervi beaucoup à ſa gloire, ſi le nom
» de CICERON emportant celui d'At-
» ticus à ſa ſuite, ne l'eût comme aſ-
» ſocié à ſon immortalité.

(*a*) Nomen Attici perire Ciceronis Epiſtolæ non ſinunt. Nihil illi profuiſſet gener Agrippa & Tiberius progener, & Druſus pronepos; inter tam magna nomina taceretur, niſi Cicero illum applicuiſſet. *Senec. Epiſt.* 21.

Fin du quatriéme Tome.

TABLE
GENERALE
DES PRINCIPALES
MATIERES.

Ces Chiffres Romains I. II. III. & IV. mis avant les Chiffres Arabes, indiquent les Volumes.

A

Académie, Secte de Philoſophes à Athenes, d'où elle tiroit ſon origine & ſon nom, IV. 352. *Note* (*a*) & 354 Ses principes fondamentaux, 355. Nouvelle Académie, en quoi elle différoit de l'ancienne, 356, 357. Ses principes, 358. *& ſuiv.* Tenoit le milieu entre les Stoïciens & les Sceptiques, 361, 362. Etoit la plus ſenſée de toutes les Sectes, 363. & la plus favorable à l'Eloquence, 365. Preſque abandonnée du tems de Ciceron; pourquoi, 365. *& ſuiv.* Ce qu'on a dit d'une troiſiéme Académie, eſt ſans fondement, *Note* (*b*) 366. Ses principes étoient de grand uſage dans la vie Civile; comparaiſon qu'on en fait avec ceux des Stoïciens & des Epicuriens, 408. *& ſuiv.*

Aculeo, (C.) Chevalier Romain, avoit épouſé une Tante maternelle de Ciceron, I. 2. Ses deux fils ſont élevés avec Ciceron, 14

Adoption, Conditions qui y étoient requiſes, & ſes effets, II. 93

Adrien, (l'Empereur) mourut dans la Maiſon Puteolane de Ciceron, IV. *Note* (*b*) 308

Ænobarbus, (L. Domitius). Les Triumvirs lui arrachent le Conſulat auquel il aſpiroit, II. 354. 355. Il y parvient enſuite, 383

Æschile de Cnide, fameux Orateur, accompagne Ciceron dans ſes voyages, I. 76

Afranius, (L') élu au Conſulat par les brigues de Pompée, II. 52. ſon caractere, 63, 64

Agraria, (Loi) Ce que c'étoit; inconvéniens qui en réſultoient, I. 254. *& ſuiv.* une de ces Loix publiée par Céſar, II. 95, 96

Agriculture, (L') étoit une honorable occupation des premiers Romains, I. 10

Alaudæ, ou *Alouettes*, nom d'une Légion levée par Céſar; d'où lui venoit ce nom, &c. III. 526. *Note.*

Albinovanus, (Marcus Tull.) accuſe P. Sextius de violence publique, II. 322

Alcyonius, eſt ſoupçonné d'avoir ſupprimé le *Traité de la Gloire*, par Ciceron, III. 484 *Note.*

Allobroges. Quel Peuple c'étoit; leurs Ambaſſadeurs ſont ſollicités d'entrer dans le Parti de Catilina; ils révelent tout; Ciceron les porte à uſer de feinte pour avoir de plus grands éclairciſſemens par leur moyen; ſuite de cette intrigue, I. 309. *& ſuiv.* prennent le parti de la révolte; ſont ſoumis par Pontinius, II. 434

Amanus, Montagne de Cilicie. Ciceron s'en rend maître, III. 42

Année Romaine. Comment elle étoit compoſée, Céſar la réforme, III. 268. *& ſuiv.*

Antiochus, Philoſophe, Chef de la vieille Académie. Ciceron loge chez lui à Athenes, I. 72

Antiochus, Roi de Comagene, demande quelques priviléges au Sénat; ſa demande eſt tournée en ridicule par Ciceron, & rejettée, II. 384, 385. donne avis à Ciceron que les Parthes avoient paſſé l'Euphrate, III. 24, 25

Antoine, (Marc) Orateur, Grand pere du Triumvir, eſt tué & ſa tête clouée à la Tribune aux Harangues par ordre de Marius, I. 39

Antoine, (Marc) Pere du Triumvir. Commiſſion extraordinaire dont on le charge; il fait une invaſion dans l'Iſle de Crete; eſt défait, & meurt après cette diſgrace, I. 115, 116

Antoine, (Marc) étant Tribun, s'oppoſe à un Decret du Sénat contre Céſar; il ſe rend au Camp de Céſar, III. 100. ſon caractere, 101. *& ſuiv.* ſa fuite de Rome ſert de prétexte à la guerre, 104. exclut de l'Italie tous les Partiſans de Pompée; excepte Ciceron, 205. eſt élu Général de la Cavalerie, 219. reçoit ordre de la part de Céſar de payer ce qu'il devoit pour l'achat des maiſons & des meubles de Pompée, 337, 338. eſt

choiſi par Céſar pour ſon Collegue au conſulat, 351. Querelle entre lui & Dolabella, 351, 352. offre à Céſar le Diadême royal, 355. Les deux Brutus empêchent qu'il ne ſoit tué avec Céſar, 373. diſſimule ſes vûes; gagne Lepidus, 397, 398 il joue les Conjurés, 400. *& ſuiv.* excite le tumulte arrivé aux funérailles de Céſar, 404. *& ſuiv.* reprend le maſque après l'éloignement des Conjurés, 409. viſite l'Italie pour engager les Véterans à ſon ſervice, 420, 452 uſage pernicieux qu'il fait du Decret du Sénat qui confirmoit les Actes de Céſar, 453 *& ſuiv.* ſe ſaiſit du Tréſor public, 458. ſon argent ſéduit Dolabella, 458, 459. marque du mépris pour Octave, 480 propoſe au Sénat un Traité avec S. Pompée, 494. entreprend d'ôter à Brutus & à Caſſius les Gouvernemens de Macédoine & de Syrie, 509. invite Ciceron à ſe trouver a une Aſſemblée du Sénat; ſur ſon refus Antoine le menace, 511. répond à la premiere Philippique de Ciceron, 515. *& ſuiv.* éleve une ſtatue à Céſar, 522. fait maſſacrer trois cens Centurions; ſes emportemens contre Octave & Q. Ciceron le fils, 532, 533. il abandonne la Ville dans le deſſein de s'emparer de la Gaule Ciſalpine, 534. aſſiége D. Brutus dans Modene, 54. le Sénat lui députe des Ambaſſadeurs, IV. 17, 18, 22. refuſe de recevoir les ordres du Sénat; conditions qu'il propoſe aux Ambaſſadeurs, 29, 30. preſſe vigoureuſement D. Brutus dans Modene, 86. s'efforce d'ébranler la fidélité d'Hirtius & d'Octave, 98 *& ſuivantes.* remporte quelque avantage ſur Panſa; eſt défait par Hirtius, 145. *& ſuiv.* eſt mis entierement en déroute par Octave & Hirtius dans une ſeconde bataille; il fuit vers les Alpes, 163, 164. eſt reçu par Lepidus, 198. forme la ligue du ſecond Triumvirat avec Octave & Lepidus, 268. *& ſuiv.* conſent à la proſcription de ſon Oncle; revue ſommaire de ſa conduite depuis la mort de Céſar, 276. *& ſuiv.* récompenſe qu'il donne pour la tête de Ciceron; il la fait attacher à la Tribune, 284

Antoine, (C.) frere du Triumvir, eſt bleſſé & fait priſonnier par les Troupes de Brutus, III. 115. eſt traité avec douceur par Brutus, 116, 117. engage pluſieurs Soldats de Brutus dans une ſédition; eſt mis en ſûreté dans un vaiſſeau, 184

Antonius, (C.) oncle du Triumvir, noté par les Cenſeurs, & exclus du Sé

nat pour ſes crimes, I. 186. ſe met au rang des Candidats pour le Conſulat ; il employe ouvertement la brigue & la corruption, 235, 236. eſt donné pour Collegue à Ciceron, & même par les intrigues de celui-ci, 244 Il eſt envoyé avec une Armée contre Catilina, 302. montre peu d'ardeur à l'attaquer, 345, 346. idée qu'en avoient ſes Concitoyens, 352. eſt banni pour ſes malverſations pendant ſon Gouvernement de la Macédoine, II 90

Appian, Hiſtorien Grec, paroît avoir copié Plutarque, Préface, p. lxxxiij

Appius, prédéceſſeur de Ciceron au Gouvernement de Cilicie, ſe plaint de la méthode de gouverner de ſon ſucceſſeur, III 58. eſt accuſé par Dolabella, & acquité 62. *& ſuivantes.* exerce ſon Office de Cenſeur avec ſévérité, 64. ſe ſurfoit, comme Augure, la réalité de la divination artificielle ; ſa crédulité raillée par ſes Collegues, IV. 390, 391

Appuleius, (L.) Gouverneur de Macédoine. Sa conduite à l'égard de Ciceron réfugié dans ſa Province, II. 187, 190

Apuleius, Tribun, dans un Diſcours au Peuple détruit une calomnie répandue contre Ciceron, IV. 144

Aquilius, (Marcus) eſt livré à Mithridate par les Habitans de Mitylene, I. 81

Aratus. Ses Phénomenes traduits en Vers Latins par Ciceron, I. 27. ſes Pronoſtics pareillement, II. 72

Arceſilas, ſixiéme ſucceſſeur de Platon dans l'Ecole Académique, fonde la nouvelle Académie, IV. 356, 357. ſa réponſe ingénieuſe à une queſtion qu'on lui faiſoit, 367

Archias, Poëte fameux, un des Maîtres de Ciceron, étoit entretenu chez Lucullus, I. 19. il eſt défendu par Ciceron, II. 43

Ariobarzanes, Roi de Cappadoce, recommandé par le Sénat à Ciceron, implore ſa protection ſur la nouvelle d'une conſpiration, III. 26, 27. il devoit des ſommes immenſes aux Grands de Rome, 28. *& ſuiv.*

Ariſtote. Ses Œuvres ſont apportées en Italie, par Sylla, I. 50. il étoit Diſciple de Platon ; fonde la Secte Peripatétique, IV. 355. admettoit une cinquiéme nature, diſtinguée des quatre Elemens, & propre à la Divinité & à l'ame des hommes, 378

Arpinum, Ville où naquirent Ciceron & C. Marius, s'étoit procuré le droit de Bourgeoiſie Romaine ; ſon terroir rude & montagneux, I. 6, 7

Aruſpices V. *Haruſpices.*
Aſtura, Terre de Ciceron, ſa ſituation, III. 285
Ateius, Tribun, déclare que l'entrepriſe de Craſſus eſt condamnée par les Auſpices; il eſt exclus du Sénat pour ce ſujet par le Cenſeur Appius, II. 375
Atticus, ſurnom donné à T. Pomponius; pourquoi: il ſuivoit la Secte d'Epicure; il contracte une étroite liaiſon avec Ciceron, I. 72, 73. Il achete à Athenes pour Ciceron des Statues & d'autres curioſités, 224. *& ſuiv.* fait copier les Ouvrages des meilleurs Ecrivains Grecs par ſes Eſclaves, 227, 228. refuſe d'être Lieutenant de ſon beau-frere Q. Ciceron; brouillerie qui en réſulte: Ciceron les réconcilie, II. 54. refuſe d'aller joindre Ciceron exilé: quels étoient les motifs de ſon refus, 180, 181. il le blâme de ſon abattement, 191, 192. fournit de l'argent à Ciceron; eſt accuſé d'être trop froid, 213, 214. a une entrevûe à Dyrrachium avec Ciceron, 225. épouſe Pilia, 333. ſes plaintes ſur la conduite de Quintus envers Pomponia, III. 5, 6. fournit de l'argent à Ciceron, 208. s'efforce de lui faire goûter l'adminiſtration de Céſar, 328. ſon attendriſſement en ſe ſéparant de Ciceron, 482, 483. ſon excellent caractere gagnoit quelquefois le deſſus ſur ſa Philoſophie & ſon ambition, 485. ſa vie tranquille, vrai modele du ſyſtême Epicurien, IV. 437. pourquoi ſes Lettres à Ciceron n'ont pas été publiées; il marie ſa fille unique avec Agrippa, 439. & ſa petite-fille à Tibere: ſa principale gloire fut l'amitié de Ciceron, 440
Augures. Leur nombre, leur caractere ineffaçable; comment ils étoient créés, II. 449, 450 préſidoient aux Auſpices, comme interpretes de la volonté de Jupiter, IV. 383, 384. leur dignité & leur pouvoir, 384, 385
Auſpices. Leur obſervation, par qui inſtituée & exercée; ancienneté, utilité de cette invention politique, IV. 383. *& ſuiv.*
Aulu-Gelle. Conte qu'il fait au ſujet de l'achat d'une maiſon par Ciceron, II. 25, 26
Autronius, (P.) Poëte, convaincu de brigue & de corruption, perd le Conſulat, I. 219. eſt banni comme complice de Catilina, II. 20.

B

Balbus, (Corn.) défendu par Ciceron, ſon caractere, II. 346, 347. écrit à Ciceron, & le preſſe de ſervir de médiateur en-

tre Céſar & Pompée, III. 142, 143. il l'exhorte à ſe tenir neutre, 149. *& ſuiv.*

Bayle. Erreur où il eſt tombé ſur Tullia, III. *Note* (*b*) 283

Beſtia, (L.) défendu par Ciceron: ſon caractere, II. 318, 319

Bibulus, (Marcus Calpurnius) eſt élu Conſul avec Céſar, II. 81. s'oppoſe à l'adoption de Clodius, 91. il eſt traité indignement pour ſon oppoſition à une Loi Agraria de Céſar, 95. ſe tient renfermé dans ſa maiſon, 97. harcelle les Triumvirs par ſes Edits, 107. commande en Syrie; entreprend une expédition où il eſt repouſſé avec perte, III. 46, 47. obtient un Décret de ſupplication, 51. aſpire au Triomphe, 90, 92

Bonne Déeſſe. A quel point on pouſſoit le ſcrupule dans la ſolemnité de ſes Myſteres, I. 321. ils ſont profanés par Clodius; idée que les Romains ſe formoient de ce crime, II. 29. *& ſuiv.*

Bretagne (Grande). Expédition de Céſar dans ce Pays; opinion qu'on en avoit à Rome, II 399. parallele entre l'état ancien & moderne de cette Iſle, & celui de Rome, 400

Brutus, (Marcus) Lieutenant du Conſul Marcus Lepidus, occupe la Gaule Ciſalpine, I. 89. il eſt obligé de ſe renfermer dans Modene; ſe remet entre les mains de Pompée qui le fait maſſacrer, 90

Brutus, (Marcus Junius) fils du précedent, compoſe un Diſcours pour la defenſe de Milon, où il loue le meurtre de Clodius, II. 466, 467. il avoit prêté de groſſes ſommes au Roi Ariobarzanes; ſollicite Ciceron de lui en procurer le pavement, III. 29. *& ſuiv.* s'intereſſe pour une ſomme prêtée à la Ville de Salamine au plus haut interêt, 32. *& ſuiv.* ſe joint à Pompée contre Céſar malgré ſa haine contre le premier, 186. compoſe un Ouvrage ſur Caton, 258, 259. répudie ſa femme Claudia, pour épouſer Porcia, fille de Caton, 305, 306. fait à Céſar l'apologie du Roi Dejotarus, 343. eſt un des principaux Chefs de la conſpiration contre Céſar: ſon caractere, 360. *& ſuiv.* il tiroit ſon extraction de L. Brutus premier Conſul de Rome: il ne pouvoit être fils de Céſar, *ibid Note* (*b*). fait un Diſcours au Peuple dans le Capitole, après la mort de Céſar, 394, 395. s'éloigne de Rome par les intrigues d'Antoine, & ſe retire à Lanuvium avec Caſſius, 408 Brutus & Caſſius demandent à Antoine par une Lettre l'explication de ſes deſſeins, 460, 461. reçoit

la commiſſion d'acheter du bled dans l'Aſie, 472. les Jeux & les Spectacles, qu'il donne pendant ſon abſence, en qualité de Préteur, ſont applaudis, 487. *& ſuiv.* mortification qu'il y reçut, 491. prend le chemin de la Macédoine pour s'y établir, 510. Lettre qu'il écrit de concert avec Caſſius à Antoine, 519. *& ſuiv.* envoye une relation de ſon expédition, IV. 49, 50. diſtingue le jeune Ciceron, & le fait ſon Lieutenant Général, 62, 63. rend compte de ſa ſituation en particulier à Ciceron, 65, 66. fait C. Antoine priſonnier, 115. ſon embarras ſur la maniere dont il devoit le traiter; penche pour la douceur, 116. *& ſuiv.* eſt mécontent du Décret d'Ovation porté en faveur d'Octave, 174. fait garder C. Antoine dans un vaiſſeau, 184. ne peut être perſuadé de paſſer en Italie, 230, 231. ſa conduite en Grece, 236, 237. paroît mécontent des meſures priſes par Ciceron, 237, 238. inégalité de ſa conduite comparée à celle de Ciceron. Sa fierté & ſon arrogance prouvées par ſes Lettres, 242, 251. *& ſuiv.* accuſation mal fondée qu'il jette contre Ciceron dans une Lettre à Atticus, *Note* 266, 267

Brutus, (Decimus) un des Conſpirateurs contre Céſar. Son caractere, III. 369, 370. ſe rend dans la Gaule Ciſalpine & s'y fortifie, 408. défend l'entrée de cette Province à Marc Antoine, 535, 537, défend Modene contre lui avec une merveilleuſe valeur, IV. 145. contribue à la défaite d'Antoine, 163. ſe met à la pourſuite d'Antoine, 191, 192. joint ſes Troupes à celles de Plancus, 201. eſt abandonné par Plancus; veut ſe ſauver dans la Macédoine, 221. eſt tué par les Soldats d'Antoine, 222

Brutus, (L.) Médaille où eſt gravée ſa tête d'un côté & celle d'Ahala de l'autre; conjecture ſur ce ſujet, III. *Note*, 391

Burſa, (T. Munatius Plancus) eſt accuſé par Ciceron, & condamné au banniſſement, II. 476, 477

C

Calendrier Romain, eſt réformé par Céſar, III. 270 *& ſuiv.*

Calenus, (Fuſius) ami d'Antoine. Avis qu'il ouvre dans le Sénat, IV. 3. entretient une correſpondance réguliere avec Antoine, & publie ſes Lettres, 23. cauſe de l'embarras à Ciceron, & l'emporte dans quelques points, 31. ſon avis à l'occaſion des ſuccès de Brutus, 51. opine contre Dolabella, 70. propoſition qu'il fait au Sénat, 71.

Calidius, (Marcus) célebre Orateur, mais froid & indolent, accuſe Q Gallius, &c. I. 237. *& ſuiv.*

Capitole, (le) brûlé pendant la Dictature de Sylla, eſt rétabli; Q. Lutatius Catulus y met la derniere main & le dédie avec une pompe fort éclatante, I. 190, 191. ſes tuiles dorées, 192. Centre & Trône de la Majeſté de l'Empire, II 262

Caracteres des perſonnes; comment on doit les tracer, Préface, pag. lxix, lxx

Caractere de Mithridate, I. 36. de C. Marius, 41. *& ſuiv.* de Sylla, 82. *& ſuiv.* de Roſcius le Comédien, 93. *& ſuiv.* de Sertorius, 119. de Marcus Craſſus, 124, 125. de Catilina, 277. *& ſuiv.* de Lentulus, 283, 284. de Cethegus, 284. *& ſuiv.* de Lucullus, 355. de Clodius, II. 28. de M. Puppius Piſon, 42. de L. Calpurnius Piſon, 131, 132. de Gabinius, 133. de Piſon gendre de Ciceron, 258. *Note.* de Corn Balbus, 346, 347. de Marcus Cœlius, 348, 349. de Trebatius, 396. de Publ. Craſſus, 447, 448. d'Hortenſius, III. 81. *& ſuiv.* de Marc-Antoine, 101. *& ſuiv.* de Pompée, 212. *& ſuiv.* de Curion, 221, 222. de Caton, 260 *& ſuiv.* de Ligarius, 277. de Tullia, 283, 284. de Marcellus, 385. *& ſuiv.* de Mamurra, *Note* (*a*) 346. de Marcus Brutus, 352. *& ſuiv.* de C. Caſſius, 364. *& ſuiv.* de Decimus Brutus, 369, 370. de Trebonius, 370, 371. de Céſar, 376. *& ſuiv.* de Servilie, 475, 476. de Sulpicius, IV. 45. *& ſuiv.* de Hirtius, 161, 166. de Panſa, 166, 167. de Meſſala, *Note* (*b*) 243, 244. d'Octave, 277, 278. de Lepidus, 278, 279. d'Atticus, III. 485. IV. 413, 437. *& ſuiv.*

Carbo, (Cn. Papirius) eſt chaſſé d'Italie par Sylla, & mis à mort en Sicile par les ordres de Pompée, I. 52, 53

Carneades, Profeſſeur de la nouvelle Académie, la porte au ſommet de la gloire, IV. 357

Caſca, (C.) Sénateur, ſes précautions pour n'être pas pris pour un autre, III. 405

Caſca, (Pub.) nommé au Tribunat par Céſar, lui porte le premier coup, III. 405. prend poſſeſſion du Tribunat, 536

Caſſius, (C.) bloqué par les Parthes dans Antioche, eſt dégagé par une marche de Ciceron; remporte de l'avantage ſur eux dans leur retraite, III 39, 40. conſpire contre Céſar; ſon caractere, 364. *& ſuiv.* ſe retire à Lanuvium avec

Marcus Brutus, 408. reçoit la commiſſion d'acheter du bled en Sicile, 472. prend le chemin de la Syrie pour s'en ſaiſir, 519. ſes ſuccès dans cette Province, IV. 138. *& ſuiv.* aſſiege Dolabella dans Laodicée & le réduit à ſe tuer lui même, 191. juſtification de ſa conduite & de ſa méthode pour avoir de l'argent, 235, 236. différence entre ſa conduite & celle de Brutus, 237

Caſſius, (Q.) s'oppoſe au Decret qui ordonne à Céſar de congédier ſon armée, III. 100. ſe rend au Camp de Céſar, *ibid.*

Catilina, (L. Sergius) déchu de ſes prétentions au Conſulat, conſpire contre l'Etat, I. 219. accuſé pour ſes oppreſſions en Afrique, il ſollicite Ciceron d'entreprendre ſa défenſe, 231. corrompt par argent Clodius ſon Accuſateur, 233. il brigue ouvertement le Conſulat, 235. il avoit coupé la tête de C. Marius Gratidianus pour la préſenter à Sylla, 240. eſt accuſé d'avoir tué pluſieurs Citoyens dans la proſcription de Sylla; on lui reproche un commerce inceſtueux avec une Veſtale, 241. renouvelle ſes prétentions au Conſulat par des démarches ſcandaleuſes; forme le deſſein de tuer Ciceron, 274. ſes fieres réponſes aux reproches qu'on lui fait, 275. ſon caractere, 277. *& ſuiv.* conſpire contre l'Etat, 280. *& ſuiv.* plan de ſa conſpiration, 286. *& ſuiv.* ſon deſſein ſur Préneſte ne réuſſit pas, 289. il ſe rend à l'Aſſemblée du Sénat au Capitole; il y eſt confondu par Ciceron, 291. *& ſuiv.* ſort de Rome, 296. il eſt déclaré ennemi de la République, 302. eſt bloqué par Q. Metellus & par C. Antonius, 345. eſt défait & tué, 346

Caton, (Cneius) Tribun. Son caractere, II. 298. ſe déclare contre le rétabliſſement du Roi Ptolemée, 299, 302, 306. traite Pompée rudement, 313. ſe rend ridicule en revendant des Gladiateurs qu'il avoit achetés, 337, 338. ne veut pas ſouffrir que les Conſuls convoquent l'Aſſemblée pour l'élection des Magiſtrats, 355

Caton (Marcus Porcius). Sa Harangue pour engager le Sénat à faire mourir les complices de Catilina, I. 337. *& ſuiv.* obtient un Decret conforme à ſon avis, 341. donne à Ciceron le titre de Pere de la Patrie, 350. s'oppoſe à la demande des Chevaliers & la fait rejetter, II. 62. il s'oppoſe une ſeconde fois à la même demande; Céſar l'envoye en priſon, 96. accepte la commiſſion de dépoſer Ptolemée Roi de Cypre,

en exécution d'une Loi de Clodius, 173, 174 réflexions ſur cette expédition de Caton, 175, 176. ſoutient la validité des actes de Clodius, 288. ne peut obtenir la Préture qu'il demandoit, 370. s'oppoſe à un Decret de ſupplication demandé par Ciceron; Lettre qu'il lui écrit à cette occaſion, III. 48. *& ſuiv.* il oublie ſes principes en faveur de Bibulus ſon gendre, 51. envoyé par Pompée pour garder la Sicile, il abandonne ce poſte, 179. ſon Eloge entrepris par Ciceron, 256. *& ſuiv.* ſon caractere, 260. *& ſuiv.* témoignage que lui rendit Auguſte, IV. 288. *Note.* ſes principes politiques comparés à ceux de Ciceron, 410. *& ſuiv.*

Catulus, (Quint.) condamné à mort par Marius, quoiqu'il eût partagé avec lui le Conſulat & ſa Victoire contre les Cimbres, ſe tue lui-même, I. 40

Catulus, (Q.) fils du précedent, s'oppoſe aux deſſeins de Marcus Lepidus ſon Collegue au Conſulat, I. 88. ſon Conſulat expiré, il eſt revêtu de l'autorité Proconſulaire, & chargé de la défenſe de l'Etat avec Pompée; ils battent Lepidus, 89

Catulus, (Q. Luratius) Conſul avec Hortenſius, délie le Capitole avec grand pompe: invente une ſorte de luxe inconnue avant lui, I. 190. *& ſuiv.*

Cenſeurs. En quoi conſiſtoit leur Office; il eſt rétabli après 17. ans d'interruption, & exercé avec ſévérité, I. 184, 185

Centuries. Diviſion du Peuple en Centuries, I. 206

Cerellia, Dame ſavante. Ses liaiſons avec Ciceron; de quelle eſpece elles étoient, IV. 315, 316

Céſar, (Jul.) allié de près à C. Marius, refuſe de répudier ſa femme, fille de Cinna; eſt dépouillé des biens de cette femme, & de la dignité de Grand-Prêtre par Sylla: il ſe cache à la campagne; eſt découvert par les Satellites de Sylla; a peine à ſauver ſa vie; pronoſtic de Sylla ſur Céſar, I. 54, 55. eſt honoré d'une Couronne Civique au ſiége de Mitylene, 82. il s'empreſſe à rétablir le pouvoir des Tribuns, 181. ce fut par leur moyen qu'il renverſa la République, 183. il ſurpaſſe tous ceux qui l'avoient précedé, par la magnificence des Spectacles qu'il donna au Peuple, 188. ſoutient la Loi Manilia; par quels motifs, 214. paſſe pour complice d'une conſpiration, &c. 220, 221. il réveille le Parti de Marius, pourſuit les Miniſtres des cruautés de Sylla; mais il épargne Catilina, 239, 240. engage Labienus

à accuſer Rabirius : ſe fait nommer Duumvir dans cette affaire, & condamne l'accuſé, 269, 270. il eſt élu Grand-Prêtre, 273. eſt d'avis de ne pas faire mourir les complices de Catilina, 327. *& ſuiv.* échappe à peine à la fureur des Chevaliers qui le ſoupçonnoient d'être complice de Catilina, 348. Soutient le Tribun Metellus contre Ciceron, 113. attaque Catulus avec violence, mais en vain, 4. eſt ſuſpendu des fonctions de ſa Préture, 6. ſe ſoumet, & obtient la révocation du Decret qui le ſuſpendoit, 7. accuſé de complicité avec Catilina par L. Vettius & Q. Curius, il ſe diſculpe; obtient une pleine vengeance contre ſes Accuſateurs, 19. répudie Pompeia ſa femme, 30. ſa conduite dans le procès de Clodius, 35. invite Pompée à ſe rendre maître de la République, 44. revient plein de gloire de ſon Gouvernement d'Eſpagne, 80. eſt fait Conſul avec Bibulus, 80, 81. forme une triple ligue entre Pompée, Craſſus & lui-même, 82. marie ſa fille Julia à Pompée, 84. fait paſſer l'Acte d'adoption de Clodius, 91. fait paſſer une Loi Agraria avec violence, 95, 96. oblige les Chevaliers; envoye Caton en priſon; fait ratifier les actes de Pompée: humilie Lucullus, 97, 98. ſa conduite à l'égard de Ciceron, 98, 99. feint d'être en différend avec Clodius, 101. *& ſuiv.* harcelé par les Edits de Bibulus, il s'efforce d'exciter la populace contre lui, 108. fruits qu'il recueille du Triumvirat, 111, 112. fait étrangler Vettius dans la priſon, 117. ſe fait accorder le Gouvernement de la Gaule Ciſalpine, & de l'Illyrique par le Peuple, & celui de la Gaule Tranſalpine par le Sénat, pour cinq ans, 117, 118. ſe propoſe de mettre Ciceron dans ſa dépendance, offre de le faire ſon Lieutenant Général dans les Gaules, 121, 122. irrité par les refus de Ciceron, il ſe lie avec Clodius, & rejette tout le blâme ſur Ciceron, 122. réconcilie Piſon avec Clodius, 131. condamne les procedés de Ciceron envers Lentulus & les autres Complices de Catilina, 144. La validité des actes de ſon Conſulat eſt attaquée inutilement, 155. ſe rend dans ſon Gouvernement des Gaules, *ibid.* félicite Clodius ſur la commiſſion qu'il avoit fait donner à Caton, 174. conſent au rétabliſſement de Ciceron, 216. demandes qu'il fait au Sénat appuyées par Ciceron; ſon Gouvernement lui eſt continué pour cinq ans, 319, 320. a une entrevûë avec Pom-

pée à Lucques, 327. récon. cilie Pompée & Craſſus, 354. lie une correſpondance réguliere avec Ciceron, 390. *& ſuiv.* ſa ſeconde expédition contre la Bretagne, 399. ſes attentions pour Quintus frere de Ciceron, 405. preſſe Ciceron de défendre Vatinius, 417. & enſuite Gabinius, 424. ſupporte avec conſtance la mort de ſa fille Julia : n'attend que l'occaſion de tompre avec Pompée, 432, 433. faveur extraordinaire que Pompée lui procure, 482. ſes projets allarment l'Italie, 485. Eſt bien aiſe de voir un réfroidiſſement entre Ciceron & Caton ; travaille à l'augmenter, III. 51. termine la guerre des Gaules ; paroît peu diſpoſé à quitter ſa commiſſion, 67, 68. corrompt Paullus & Curion par ſes libéralités, 75, 76. le Sénat lui ordonne de congédier ſon Armée, 100. prétextes & motif réel de ſon entrepriſe ; il paſſe le Rubicon, 108, 109. envoye à Rome un plan de conciliation, 113, 114. prouve ſon peu de ſincerité, 117. réflexions ſur ſon entreprise, 119. *& ſuiv.* Préjugé répandu contre ſon caractere ; ſes maximes oppoſées à la tyrannie ; prend Corſinium ; traite ſes priſonniers avec généroſité, 128. *& ſuiv.* preſſe Ciceron d'être neutre entre Pompée & lui, 144, 145, 156. *& ſuiv.* a une entrevûe avec Ciceron à Formies, 153. s'empare du Tréſor public, 166. pourquoi il alla ſoumettre l'Eſpagne, plutôt que de pourſuivre Pompée, 189. eſt créé Dictateur, ſe nomme lui-même Conſul, & va chercher Pompée, 190. le bloque dans Dyrrachium ; eſt contraint de ſe retirer, 191, 192. remporte une victoire complette à Pharſale, 195. ſa conduite comparée avec celle de Pompée, 213, 214. eſt élu Dictateur pour la ſeconde fois, 219. écrit une Lettre gracieuſe à Ciceron, 227. le reçoit à bras ouverts, 229. uſe arbitrairement de ſon autorité ; part pour l'Afrique, 230, 231. dates diverſes de ſon embarquement conciliées, *ibid. Note (a)*, retourne victorieux, eſt flatté indécemment par le Sénat, 239. ſes égards pour Ciceron, 255, 256. répond à l'éloge de Caton entrepris par Ciceron, 259. accorde le pardon de Marc. Marcellus à l'interceſſion du Sénat, 263. *& ſuiv.* réforme le Calendrier, 268. pardonne à Ligarius, 275. part pour l'Eſpagne contre les fils de Pompée, 278. fait part à Ciceron de ſes deſſeins & de ſes ſuccès, 325. publie ſon Anti-Caton, 338. ſon magnifique Triomphe eſt peu applaudi des Citoyens, 340. donne deux

deux ſomptueux feſtins à toute la Ville, 341. paroît mal diſpoſé contre le Roi Dejotarus, que Ciceron & Brutus défendent, 343, 344. eſt frappé de la liberté de Brutus en cette occaſion, *ibid.* s'invite lui-même à paſſer un jour dans la maiſon de campagne de Ciceron, 345. *& ſuiv.* fait un Conſul pour une demi-journée, 348. abrége le tems du Conſulat pour obliger un plus grand nombre de ſes amis; ſe revêtit pour la cinquiéme fois de cette Dignité, 351. ſon avidité pour toutes ſortes de flateries; ſouhaite d'être nommé *Roi*, ſociété inſtituée à ſon honneur, &c. 353. *& ſuiv.* ſa mort, & ſon caractere, 376. *& ſuiv.* eſt honoré comme un Dieu par la Populace, 421. ce culte eſt établi par un Décret du Sénat, 511, 512

Cethegus, un des complices de la conjuration de Catilina, ſon caractere, I. 284. *& ſuiv.* eſt mis à mort, 342

Ciceron, (Marc.) le Grand-pere; quel homme c'étoit, 11, 12. il eut deux fils, Marcus & Lucius, 13

Ciceron, (Marc.) le pere, homme ſavant & prudent, fait élever ſes deux fils avec grand ſoin ſous la direction de L. Craſſus, I. 13, 14. meurt après l'élection de ſon fils au Conſulat, 244

Ciceron, (Lucius) Couſin de Ciceron, ſa mort. Ciceron déplore la perte de ce Couſin qui lui étoit d'un grand ſecours, I. 19,

Ciceron, (M. Tull.) année de ſa naiſſance, I. 1. Etat de ſa famille, 2. *& ſuiv.* pourquoi on l'appelloit *Homme nouveau*; lieu de ſa naiſſance, 6. deſcription de ſa maiſon paternelle poſſedée aujourd'hui par les Dominicains, 7. *& ſuiv.* eſt nommé *Marcus* comme ſon Pere & ſon Grand-pere, 9. d'où venoit le nom de *Ciceron*, 10. il eſt élevé avec les Aculeo ſes Couſins, ſous la direction de L. Craſſus, 14. il eſt mis dans une Ecole publique ſous un Maître Grec, 16. mis ſous la diſcipline du Poëte Archias, il s'attache à la Poëſie & compoſe un Poëme étant encore enfant; il prend la robe virile, 18, 19. il s'attache à Q. Mutius Scævola l'Augure, & enſuite à Scævola le Grand Prêtre, & acquiert par leur ſecours une connoiſſance parfaite des Loix, 21, 22. ſes grandes vûes; ce qu'il faiſoit pour ſe perfectionner, 24. *& ſuiv.* il traduit en vers Latins les Phénomenes d'Aratus; publie deux autres Poëmes, l'un à l'honneur de Marius; l'autre nommé *Limon*; étenduë de ſon génie poëtique, 27, 28. il s'applique à la Philoſophie: eſt d'abord charmé de Phedre

l'Epicurien, abandonne enſuite les principes de cette Secte, 28. il fait une campagne avec le Conſul Cn. Pompée Strabon, dans la guerre Marſique, 30. il ſe trouve à la conférence du Conſul avec le Général des Marſes, 31, 32. ſert en qualité de Voloutaire ſous Sylla; rapporte une action remarquable dont il fut témoin, 33, 34. il eſt témoin de l'entrée violente de Marius dans Rome, 40. publie ſes Ouvrages de Rhétorique qu'il rétracte dans un âge plus avancé, 46. devient diſciple de Philon, Philoſophe Académicien; reprend l'étude de l'Eloquence ſous Molon le Rhodien, 47. il entretient dans ſa maiſon le Stoïcien Diodote pour s'inſtruire ſur la Logique; déclame en Grec & en Latin avec M. Piſon & Q. Pompée, 48, 49. prend de rechef des leçons de Molon, 59. il perfectionne ſon ſtyle dans la compagnie des femmes qui excelloient dans la délicateſſe du langage, 60, 61. il ſe préſente au Bareau, 61. il entrepreud la cauſe de P. Quinctius, 63. il défend S. Roſcius d'Ameria; ſon courage & ſon habileté ſont applaudis de toute la Ville, *ibid. & ſuiv.* il ſoutient le droit de certaines Villes d'Italie à la Bourgeoiſie de Rome contre une Loi de Sylla qui les en privoit, 70. motif du voyage qu'il fait en Grece & en Aſie, 71, 72. il loge à Athenes chez Antiochus; rencontre Atticus dans cette Ville, 72, 73. continue de cultiver l'Eloquence ſous Demetrius; ſe fait initier aux Myſteres d'Eleuſine, 73. il paſſe en Aſie, où il voyage en compagnie des plus fameux Orateurs du Pays, 75. viſite Rhodes; y reçoit les leçons du Philoſophe Poſſidonius, & déclame en Grec avec Molon, 76, 77. Il retourne à Rome après deux ans d'abſence, 77, 78. ſa méthode de voyager eſt preſque la ſeule dont on puiſſe attendre des fruits réels, 78, 79. l'hiſtoire de ſon voyage à l'Oracle de Delphes eſt peu certaine, 91, 92. il plaide la cauſe du Comédien Roſcius, 92. *& ſuiv.* Eſt fait Queſteur par le ſuffrage unanime de toutes les Tribus, 98. Il épouſe Terentia, 103, 104. exerce ſon Office de Queſteur en Sicile, 105. *& ſuiv.* Grands honneurs qu'on lui décerne dans ce Pays; il y plaide la cauſe de quelques jeunes Seigneurs Romains, 107, 108. il découvre le tombeau d'Archimede, inconnu aux Syracuſains, 109, 110. ſon retour en Italie; mortification qu'il eſſuie à Pouzzol; il prend la réſolution de réſider conſtamment à Rome, 111, 112.

obſerve exactement la Loi Cincia, 126. ſi dans ſon action il prenoit Eſope & Roſcius pour Maîtres, 127. il ne négligeoit pas les voies uſitées pour ſe rendre agréable au Peuple, 129, 130. eſt élu Edile, 133. il entreprend la cauſe contre Verrès, 134. il va en Sicile pour vérifier les Mémoires & les accuſations contre Verrès; ſa réception à Syracuſe, 140. *& ſuiv.* il eſt mal reçu à Meſſine, 143, 144. renverſe tous les projets de Verrès par une nouvelle façon de proceder, & l'oblige à s'exiler, 145, 146. cette affaire indiſpoſe la Nobleſſe contre lui, 148, 149. paſſe aux fonctions de l'Edilité, 186. prend un temperamment dans les Spectacles qu'il donne au Peuple, & trouve le ſecret de lui plaire, 189. préſens qu'il reçoit des Siciliens; il les emploie au ſoulagement des pauvres, 190. il défend Fonteius & Cœcina, 193, 194. eſt déclaré premier Préteur en trois Aſſemblées différentes, 205. il condamne Licinius Macer. 207. *& ſuiv.* monte ſur la Tribune aux Harangues pour la premiere fois, & y ſoutient la Loi Manilia, 211. *& ſuiv.* il défend A. Cluentius, 213, 216. fréquente l'Ecole de Gnipho, 217. ſe charge de la défenſe de Manilius, 218. il ne veut accepter aucun Gouvernement de Province, 221. dreſſe ſes batteries pour obtenir le Conſulat, 222, 223. il ſe procure des Statues, des Livres, & d'autres curioſités par le moyen d'Atticus qui demeuroit à Athenes, 224. *& ſuiv.* défend C. Cornelius, 229, 230. ſe trouve preſque déterminé à entreprendre la défenſe de Catilina; change de ſentiment, 231, 232. ſe met au nombre des Candidats pour le Conſulat, 234. *& ſuiv.* occaſion de ſa Harangue nommée *in toga Candida*, 236, 237. il défend Q. Gallius, 237. *& ſuiv.* eſt choiſi premier Conſul par l'acclamation de toute la Ville, 242, 243. mariage de ſa fille; naiſſance de ſon fils, 244, 245. engage ſon Collegue à rompre les anciens engagemens qu'il avoit formés contre ſon devoir, 249. *& ſuiv.* réunit l'Ordre Equeſtre avec le Sénat, 252. *& ſuiv.* prend poſſeſſion de ſa dignité; s'oppoſe à la Loi Agraria, 254. *& ſuiv.* il appaiſe un tumulte excité à l'occaſion de la préſence d'Othon au Théâtre, 264, 265. perſuade aux enfans des Proſcrits par Sylla, de ſupporter leur diſgrace, 266, 267. il défend C. Rabirius, 268. *& ſuiv.* publie une Loi contre la corruption dans les brigues, 274. cite Catilina

dans une Aſſemblée du Sénat, & lui reproche ſon crime, 275. Reçoit ordre du Sénat de prendre garde que la République ne ſouffrît aucun mal, 276. il eſt informé des complots de Catilina par Curius un des complices, 288. aſſemble le Sénat dans le Temple de Jupiter au Capitole; diſcours véhément qu'il y adreſſe à Catilina même, qui le détermine à ſortir de la Ville, 289 *& ſuiv.* prononce ſa ſeconde Oraiſon contre Catilina, 297 *& ſuiv.* pourquoi il ne le fit pas arrêter, 302, 303. défend L. Muræna, 304 *& ſuiv.* & C. Piſon, 308, 309. il ſe ſert des Ambaſſadeurs des Allobroges pour avoir des preuves complettes du complot des Conjurés, 310, 311. Le Sénat lui décerne des marques éclatantes de la reconnoiſſance publique, 317. rend compte au Peuple de ce qui s'étoit paſſé au Sénat; troiſiéme Oraiſon contre Catilina, 318 *& ſuiv.* publie pluſieurs copies de ce qui s'étoit dit dans le Sénat, 322. explique ſon ſentiment ſur la punition des Conſpirateurs; quatriéme Oraiſon contre Catilina, 329 *& ſuiv.* il emploie les voies de la douceur à l'égard de Céſar, 349. eſt déclaré *Pere de la Patrie*, 350. Les Villes d'Italie lui décernent de grands honneurs, 351. porte une Loi pour réprimer l'abus du Privilege nommé *Legatio libera*, 352, 353. s'emploie pour procurer à Lucullus les honneurs du Triomphe, 354. fait décerner dix jours d'actions de graces au nom de Pompée, 356. réſigne le Conſulat, veut haranguer le Peuple à cette occaſion; oppoſition du Tribun Métellus; prononce un ſerment nouveau, &c. 358, 359

Ciceron prononce & publie une Harangue véhémente contre Métellus, II. 7. écrit en réponſe à Q. Métellus Celer au ſujet de la conduite du Tribun ſon frere, 8 *& ſuiv.* ſa Lettre à Pompée, 16 *& ſuiv.* ſert de témoin contre Autronius, 20. défend P. Sylla, & repouſſe les railleries de ſon Accuſateur, 21 *& ſuiv.* achete une maiſon ſur le Mont Palatin, avec de l'argent emprunté; conte d'Aulu-Gelle à ce ſujet, 23 *& ſuiv.* rend témoignage contre Clodius, 34. ſon chagrin à l'occaſion du Jugement qui abſout Clodius, 38, 39. défend le Poëte Archias, 43. réconcilie ſon frere avec Atticus, 54. ce qu'il dit de Caton, 62. met à la Loi Agraire de Pompée des modifications qui calment tous les Partis, 65. choiſi par le ſort pour un des Ambaſſadeurs vers

les Villes des Gaules ; on ne lui permet pas de quitter Rome, 66. publie les Mémoires de ſon Conſulat en Grec, 67. compoſe un Poëme Latin ſur ſa propre Hiſtoire, 69. publie ſes Harangues Conſulaires, 70, 71. traduit en vers Latins les Pronoſtics d'Aratus. S'unit avec Pompée ; juſtifie cette démarche, 75 & *ſuiv.* Sa conduite envers Céſar & le Triumvirat, 85, 86. défend C. Antonius ſon Collegue au Conſulat, 91. il s'applique aux exercices du Barreau ; défend A. Thermus & L. Valerius Flaccus, 105. donne des avis admirables à ſon frere Quintus, 106. preſſe Pompée de rompre avec Céſar, 112. eſt allarmé du Tribunat de Clodius ; preſſe Atticus de revenir à Rome, 118, 119. refuſe d'entrer dans la commiſſion établie pour la diſtribution des Terres, & n'accepte pas la Lieutenance Générale des Gaules ; poſtes que Céſar lui offroit, 121, 122. Il fait fond d'abord ſur Pompée, & a lieu enſuite de ſe défier de lui, 123, 124. ſouhaite d'obtenir une place d'Augure, & rétracte ce premier mouvement, 127, 128. conçoit des eſpérances avantageuſes de Piſon & de Gabinius ; il eſt bientôt détrompé, 129, 130. s'aſſute de L. Ninnius, Tribun, pour s'oppoſer aux Loix de Clodius ; il les ſupporte enſuite par les conſeils de ſes amis, 135. ſe trouvant réduit à la condition d'un criminel, il change d'habit, eſt inſulté par la populace, & défendu par les Chevaliers & par la jeune Nobleſſe, 136 & *ſuiv.* Réflexions ſur ſa conduite dans cette occaſion, 140. eſt abandonné par Pompée, 146 & *ſuiv.* ſe dévoue volontairement à l'exil ; place dans le Temple de Jupiter au Capitole une Statue de Minerve qui lui appartenoit, 151. ſes maiſons à la Ville & à la campagne ſont pillées, brûlées & démolies, 160, 161. ſe repent d'avoir pris le parti de la fuite ; ſe plaint de ceux qui lui avoient donné ce conſeil, 165. explique les motifs de ſa retraite, 168 & *ſuiv.* paſſe quelques jours à Vibo, 177. Le Préteur de Sicile, C. Virgilius, lui défend l'entrée dans cette Iſle, 178. eſt reçu honorablement par toutes les Villes où il paſſe, 179. preſſe Atticus de le venir joindre, 180. paſſe treize jours dans la maiſon de campagne de Flaccus près de Brindes, 182. ſonge qu'il fit, 184, 185. ſon opinion ſur la nature des ſonges : il arrive à Dyrrachium, 186. Plancius vient au devant de lui & le conduit à Theſſalonique, 187.

évite une entrevûe avec ſon frere Quintus, 188, 189. Son abattement dans ſon exil, 191 *& ſuiv.* ſes inquiétudes au ſujet de la publication d'une piece ſatirique qu'il avoit compoſée, 207, 208. ſe rend à Dyrrachium, 222. le Decret de ſon rétabliſſement eſt paſſé dans le Monument de Marius, 243. & confirmé par toutes les Centuries, 255 *& ſuiv.* s'embarque pour l'Italie; prend terre à Brindes; honneurs qu'il reçoit dans ſa route de Brindes à Rome, 259 *& ſuiv.* fait ſes remercimens au Sénat & au Peuple, 266, 267. propoſe d'accorder à Pompée un pouvoir illimité ſur les magaſins de l'Empire, 271. eſt choiſi par Pompée pour ſon premier Lieutenant dans cette commiſſion; réſigne cet emploi à Quintus ſon frere, 275. plaide devant le College des Pontifes pour la reſtitution de ſa maiſon ſur le Mont Palatin, 278 *& ſuiv.* rebâtit ſa maiſon de Tuſculum, 287. Il ôte du Capitole les Actes & Monumens de ſon exil, 288. eſt attaqué dans la maiſon de ſon frere, & dans les rues par Clodius, 290, 291. eſt atteint d'une maladie cauſée par un excès de bouche, 294 *& ſuiv.* entreprend de faire confirmer en faveur de Lentulus la commiſſion de rétablir Ptolemée ſur le Trône d'Egypte, 302 *& ſuiv.* joint ſes forces avec celles de Pompée, 316. défend L. Beſtia, 318. s'emploie à faire paſſer le Decret qui continue à Céſar le Gouvernement des Gaules: réflexion ſur cette conduite de Ciceron, 320 *& ſuiv.* défend P. Sextius, 323 *& ſuiv.* Ses projets contre un Acte de Céſar; il s'en déſiſte, 326 *& ſuiv.* fait l'apologie de ſa conduite, 329, 330. ſon ſyſtême de politique à l'égard du Triumvirat, 331, 332. rebâtit ſes maiſons, 334. ſes chagrins domeſtiques, 335. ſa réponſe aux invectives de Clodius, à l'occaſion d'une réponſe des Devins, 342, 343. perſuade au Sénat de rappeller Piſon & Gabinius de leurs Gouvernemens, 344 *& ſuiv.* défend Corn. Balbus & Marcus Cœlius, 346 *& ſuiv.* Compoſe un petit Poëme à l'honneur de Céſar; comment il ſe juſtifie ſur ce point, 349 *& ſuiv.* engage Lucceius à écrire l'Hiſtoire de ſes actions, 352, 353. ſes inquiétudes & ſes agitations ſur l'état des affaires publiques, 356 *& ſuiv.* repouſſe les attaques de Piſon par une Harangue pleine d'invectives, 363 *& ſuiv.* aſſiſte aux Spectacles donnés par Pompée; il en écrit ſon ſentiment à un

ami, 368, 369. défend Gallus Caninius, 370. finit ſa maiſon du Mont Palatin : il y met une inſcription, & une autre au Temple de Tellus, 372 *& ſuiv.* il ſe réconcilie avec Craſſus ; diverſes cauſes de leur précédente défunion, 376 *& ſuiv.* met la derniere main à ſon Ouvrage intitulé l'*Orateur*, 379. prend les interêts de Craſſus dans le Sénat, 384. tourne en ridicule les demandes d'Antiochus Roi de Comagene, & les fait rejetter, 384, 385. Compoſe un Traité politique ſur le meilleur Gouvernement, 385 *& ſuiv.* entre en correſpondance réguliere avec Céſar, 390 *& ſuiv.* Ses Lettres à Trebatius, 397, 398. envoie à Céſar un Poëme Grec ſur ſon Conſulat ; compoſe un autre Poëme pour le même, 403, 404. défend la cauſe des Habitans de Réate, 414. défend Meſſius, Druſus, Varinius, Æmilius Scaurus, Cn. Plancius, 415, 416. ſert de témoin contre Gabinius, 420. il le défend dans une ſeconde Accuſation, preſſé par Pompée & Céſar, 424, 425. expoſe les motifs de ſa conduite, 426. défend Rabirius, 427 *& ſuiv.* déplore ſa ſituation dans une Lettre à ſon frere Quintus, 431. accepte la Lieutenance de Pompée en Eſpagne, & la rend enſuite à la ſollicitation de Céſar, 435, 436. commence un commerce de Lettres avec Curion, 443. eſt élu Augure, 449. emploie tous ſes ſoins pour procurer le Conſulat à Milon, 451 *& ſuiv.* entreprend conſtamment la défenſe de Milon, 463 *& ſuiv.* défend encore Sanſeius confident de Milon, 474, 475. accuſe le Tribun Burſa, & le fait condamner, 476, 477. compoſe ſon Traité des Loix, 478 *& ſuiv.* refuſe de prononcer ſur une queſtion de Grammaire, 481. obtient par ſort la Province de Cilicie contre ſon gré, 483

Ciceron ne ſe plaiſoit point dans ſon poſte de Gouverneur de Province, III. 4, 5. détail qu'il envoye à Atticus de la conduite de ſa ſœur Pomponia, 6 *& ſuiv.* viſite Pompée, en paſſant par Tarente, 9, 10. arrive à Athenes ; y loge chez Ariſtus, 11. s'intereſſe auprès de Memmius pour les Sectateurs d'Epicure, 12, 13. ſa Lettre badine à Trebatius qui avoit embraſſé l'Epicuriſme, 14. met à la voile pour l'Aſie, 15. prend terre à Epheſe, 20. arrive à Laodicée, & commence ſon adminiſtration, 22. ne veut être à charge ni aux Villes ni aux Particuliers dans ſon voyage, 23, 24. met ſa Province à couvert

des excurſions des Parthes, 25. accorde ſa protection au Roi Ariobarzanes, 26. refuſe le préſent que ce Prince lui vouloit faire, 30. délivre les Salamiuiens des oppreſſions de Scaptius Agent de Brutus, 32. *& ſuiv.* ſe plaint à Atticus des procédés de Brutus, 35 *& ſuiv.* ſes expéditions militaires en Cilicie, 39 *& ſuiv.* eſt ſalué Empereur par ſes Troupes, 42. prend Pindeniſſum, 44. ſoumet les Tiburaniens, 45. rend compte de ſes exploits au Peuple Romain; penſe aux honneurs du Triomphe: on lui décerne des actions de graces, 47, 48. ſon chagrin contre Caton qui lui avoit refuſé ſon ſuffrage, 51, 52. envoye ſon fils & ſon neveu à la Cour du Roi Dejotarus, 52. ſa modération & ſon déſintéreſſement dans ſa Proviuce, 54 *& ſuiv.* ſa méthode de gouverner chagrine Appius ſon prédéceſſeur, 58. ſe déclare pour Appius accuſé par Dolabella, 63. demande aux Conſuls par ſes Lettres de ne point prolonger ſa Commiſſion, 75. finit ſon adminiſtration par un trait de généroſité, 77, 78. remet ſon autorité à ſon Queſteur & ſe met en chemin pour l'Italie, 79. paſſe par Rhodes; y apprend la mort d'Hortenſius qui l'afflige beaucoup, 81. arrive à Athenes; deſſein qu'il y forme & qu'il n'exécute pas, 84, 85. ſe flatte d'accorder Pompée & Céſar, 86. ſon affection pour Tiron un de ſes Eſclaves, 87 *& ſuiv.* ſe réſout à demander le Triomphe, 92. a deux conférences avec Pompée, 93, 94, 96. ſes réflexions & ſes vûes, 97, 98. arrive à Rome; y eſt reçu avec toutes ſortes d'honneurs; état où il la trouve, 99, 100. on lui confie le commandement de Capoue; il réſigne cet Emploi, 110. fait un compliment à Céſar ſur ſa généroſité; réponſe qu'il en reçoit, 131, 132. ſa réponſe à Pompée qui vouloit l'engager à le ſuivre, 133 *& ſuiv.* a une entrevûe avec Céſar, 153 *& ſuiv.* eſt ſollicité par Céſar, Marc-Antoine & autres de ne pas ſuivre Pompée, 156 *& ſuiv.* ils ne peuvent l'en détourner, 167. ſes amuſemens dans ſa Terre de Formies, 172. a une conférence avec Serv. Sulpicius, 177, 178. va joindre Pompée, 181, 183. ſa conduite & ſes ſentimens dans ce Camp, 183, 184. fait ſentir par ſes railleries les fautes qu'il ne peut empêcher, 183, *Voyez la Note ibid.* & 186. refuſe le commandement qui lui eſt offert après la bataille de Pharſale; le jeune Pompée indigné de ce refus,

vent le tuer, 200. retourne en Italie, 203. ſes ſujets de chagrin du côté de ſa Famille, 205, 206. ſa ſituation déſagréable à Brindes, 219 *& ſuiv.* reçu gracieuſement par Céſar; revient à Rome, 229. s'attache à ſes Livres; ſe lie étroitement avec Varron, 232. deux Ouvrages, fruits de ſon loiſir, 233, 234. répudie Terentia, 236, 237. épouſe Publilia, 237, 238. ſes railleries ſur la nouvelle adminiſtration, 240, *Note*. eſt careſſé par les amis de Céſar, 249. compoſe un Livre à la louange de Caton, 256 *& ſuiv.* à la priere de Brutus il compoſe l'ouvrage intitulé l'*Orateur*, 263. prononce une action de graces à Céſar pour le pardon accordé à Marcellus, *ibid. & ſuiv.* défend Ligarius, 275. envoye ſon fils à Athenes, 280. eſt exceſſivement affligé de la mort de ſa fille, 281. compoſe un Traité de conſolation pour ſon propre uſage, 296. veut bâtir un Temple à ſa fille, 297 *& ſuiv.* juſtifié ſur le deſſein où il étoit de faire ſon apotheoſe, *Note (b)*, 300, 301. fait divorce avec Publilia, 305. s'attache à la Philoſophie, 316 *& ſuiv.* publie la piece appel'ée *Hortenſius*; une autre ſur les principes des Académiciens, 318 *& ſuiv.* ſon Traité *De Finibus*, 321, 322. ſes Queſtions Tuſculanes, 323. compoſe un Eloge funebre de Porcia, ſœur de Caton, 324. eſt preſſé d'écrire quelque choſe qui pût plaire à Céſar: il eſt découragé par les difficultés de cette entrepriſe, 328, 329. fait compliment à Céſar ſur ſon Livre contre Caton, 338, 339. défend le Roi Dejotarus, 343, 344. traite Céſar qui s'étoit invité chez lui, 345 *& ſuiv.* raille le Conſulat pour une demi journée de Caninius, 349, 350. Il s'étoit attendu à la cataſtrophe de Céſar, & l'avoit ſouhaitée, 389 *& ſuiv.* conſeils qu'il donne aux Conſpirateurs, 399, 400. quitte Rome, mal ſatisfait de l'indolence de ſes amis, 410. refuſe de prendre interêt aux affaires de Cléopatre qui l'avoit choqué par ſes airs impérieux, 416, 417. tâche de faire entrer Hirtius & Panſa dans les interêts de la République, 430, 431, 474. compoſe divers Ouvrages dans ſa retraite, 462 *& ſuiv.* prend le chemin de Rome, confere avec Brutus; ſes amis le déterminent à s'éloigner, 469, 470. obtient une Lieutenance honoraire, 471. aſſiſte à un Conſeil tenu par les Conjurés, 477 *& ſuiv.* conçoit de bonnes eſperances d'Octave, 480, 481. commence ſon *Traité des Offices*, 482. compoſe une

Oraiſon ſur la ſituation des affaires publiques : prend congé d'Atticus, &c. *ibid.* lui envoie ſon *Traité de la Gloire* : comment cet Ouvrage s'eſt perdu, 484, *Note* : part pour la Grece, 500. écrit ſon *Traité des Topiques* pendant ſon voyage, 502, 503. avoit toujours en réſerve pluſieurs Préfaces, 504. réflexion ſur cette méthode, *ibid. Note* (*a*). Les nouvelles agréables qu'il reçoit de Rome le font retourner ſur ſes pas, 505 *& ſuiv.* a une entrevûe avec Brutus, 507. remarque ſur un bruit répandu qu'il alloit en Grece pour y voir les Jeux Olympiques, *ibid. Note.* arrive à Rome ; refuſe de ſe trouver à une Aſſemblée du Sénat, pourquoi, 510 *& ſuiv.* il y va le jour ſuivant, & y prononce ſa premiere Philippique, 512 *& ſuiv.* s'abſente d'une autre Aſſemblée indiquée par Antoine, 516. ſe retire dans la maiſon qu'il avoit près de Naples : il y compoſe ſa ſeconde Philippique, 517, 518. conſent à s'unir avec Octave ſous certaines conditions, 525 *& ſuiv.* acheve ſon *Traité des Offices*, 530. il entrepreud ſes *Paradoxes* ; les dédie à Brutus, *ibid. &* 531. retourne à Rome à la nouvelle de la retraite d'Antoine, 535. ſe rend au Sénat ; y prononce ſa troiſiéme Philippique, 537 *& ſuiv.* & ſa quatriéme devant le Peuple, 542 *& ſuiv.* publie la ſeconde, 545

Ciceron prononce la cinquiéme Philippique, IV. 4 *& ſuiv.* & la ſixiéme au Peuple pour lui rendre compte des délibérations du Sénat, 18 *& ſuiv.* la ſeptiéme, 24 *& ſuiv.* porte le Sénat à prendre le *Sagum*, ou Robe militaire, 32. ſa huitiéme Philippique, 34 *& ſuiv.* la neuviéme, 41 *& ſuiv.* la dixiéme, 51 *& ſuiv.* l'onziéme, 72 *& ſuiv.* la Statue de Minerve qu'il avoit dédiée au Capitole, eſt miſe en pieces par un coup de tonnerre, & rétablie par l'ordre du Sénat, 85. prononce ſa douziéme Philippique, 87 *& ſuiv.* la treiziéme, 105 *& ſuiv.* ſes efforts pour le rétabliſſement de la République, 120, 121. ſes ſollicitations pour engager Lepidus, Pollion & Plaucus dans le même interêt, 122 *& ſuiv.* traite durement Servilius dans le Sénat, 135 *& ſuiv.* chagrin que lui cauſe un bruit injurieux qu'on fait courir ſur ſes deſſeins, 144. eſt conduit par la Ville en Triomphe ſur la nouvelle de la défaite d'Antoine, 152. prononce ſa quatorziéme Philippique, 153 *& ſuiv.* preſſe Brutus d'amener ſon Armée en Italie, 173. fait décerner des

honneurs aux deux Conſuls & à Aquila, morts pour la Patrie ; procure l'Ovation à Octave, *ibid.* ſe plaint à D. Brutus de l'évaſion d'Antoine, 179. blâme M. Brutus de ſa clémence pour C. Antoine, 117 *& ſuiv.* 184, 185. marque ſon oppoſition à la demande du Conſulat faite par Octave, 212, 213. ſollicite Brutus & Caſſius de paſſer en Italie, 223 *& ſuiv.* ſa conduite, depuis la mort de Céſar, eſt juſtifiée & comparée avec celle de Brutus, 239 *& ſuiv.* compte qu'il rend de ſes vûes dans une Lettre à Brutus, 243 *& ſuiv.* juſtifié d'une accuſation inſerée dans une Lettre de Brutus à Atticus, *Note*, 266, 267. eſt proſcrit par les Triumvirs, 272. il auroit pû ſe mettre à couvert dans la Macédoine, 273. eſt bien-tôt informé de ſa proſcription ; s'embarque à Aſtura, 280. eſt forcé de prendre terre deux fois ; préfere la mort aux fatigues de la vie & de la mer ; ſes domeſtiques l'obligent à fuir ; dort profondément malgré le bruit d'un grand nombre de Corbeaux, 280 *& ſuiv.* eſt atteint par les Soldats qui le pourſuivoient ; défend à ſes domeſtiques de faire la moindre réſiſtance ; on lui coupe la tête & les deux mains, & on les attache à la Tribune, 283, 284. le lieu où il fut tué étoit viſité avec reſpect par les Voyageurs, 286. pourquoi Virgile & Horace n'en font aucune mention, 286, 287. louanges que lui donnent Tite-Live, & Auguſte, 287, 288. zele de Velleius Paterculus pour Ciceron, 289. tous les Ecrivains depuis le tems de Tibere le louent à l'envi, 290. ſa figure, & ſon temperamment, 291, 292. ſes habits & ſa parure, 292. ſa conduite dans ſon domeſtique & dans la ſociété, 293. ſes notions ſublimes ſur l'amitié & la gratitude, 294, 295. étoit facile à fléchir pour ſes ennemis, 295. ſa maniere de vivre ſplendide, 297, 298. ſon goût pour la joie & la bonne chere ; avoit l'eſprit tourné à la raillerie, 299. eſt accuſé de l'avoir pouſſée trop loin, 300. la réputation de ſon eſprit auſſi étendue que celle de ſon éloquence ; ſes bons mots recueillis par Trebonius, par Tiron, 301, 302. nombre & ſituation de ſes Maiſons, 303 *& ſuiv.* Epigramme ſur ſon Académie, ou Maiſon Puteolane, *Note* (*b*) 308. élégance & richeſſe de ſes meubles ; Table de Cedre qui lui avoit appartenu, & qui exiſtoit du tems de Pline, 309. ſource de ſes grandes richeſſes, 310 *& ſuiv.* ſon caractere irréprochable, 313, 314.

on ne trouve aucune trace de galanterie dans ſon Hiſtoire, 314, 315. s'enfloit trop dans la proſperité; s'abattoit trop dans la diſgrace, 316, 317. ſa plus vive paſſion fut ſon amour pour la gloire & pour les louanges : idée & défenſe de la véritable gloire, 318 *& ſuiv.* ſa doctrine, & la prodigieuſe étendue de ſes connoiſſances, 327 *& ſuiv.* ſes Ouvrages ſont les plus beaux reſtes de l'Antiquité, 330. ſon aſſiduité au travail, 330, 331. caractere de ſes Lettres, 332 *& ſuiv.* avantage qu'elles ont ſur celles des Ecrivains poſterieurs, & en particulier ſur celles de Pline, 339, 340. ſes Ouvrages hiſtoriques n'ont pû échapper aux ravages du tems, 340, 341. ſes Poëſies ont eu le même ſort, à la réſerve de quelques fragmens qui prouvent ſes talens dans ce genre, 341 *& ſuiv.* caractere de ſon éloquence comparée à celle de Demoſthenes, 344 *& ſuiv.* & à celle de ſes Contemporains qui prétendoient à l'élégance Attique, 347 *& ſuiv.* ſes principes de Philoſophie tirés de l'Académie, 352. comment il nous les repréſente, 358 *& ſuiv.* jugement ſur un paſſage de ſon Traité de la Nature des Dieux, *Note (c)* 359, 360. quitte l'ancienne Académie; s'attache à la nouvelle, 363. pourquoi il eſt difficile de connoître ſes vrais ſentimens, 367, 368. pourquoi il ne faut pas les chercher dans ſes Harangues, 368 *& ſuiv.* elles ſont ſeulement des garans certains des faits, 370, *Note :* ſes Lettres familieres découvrent le fond de ſon cœur; exceptions, 370. but de ſes Ouvrages Philoſophiques, 371, 372. clef pour connoître ſes opinions, 373. ſes idées ſur la Phyſique & la Philoſophie naturelle; il connoiſſoit certains principes dont on attribue la découverte aux Modernes, 373, 374. il s'eſt expliqué nettement ſur les points les plus eſſentiels de la Religion & de la Morale, 374 *& ſuiv.* quel cas il faiſoit de la Religion de ſon Pays, 381 *& ſuiv.* ſa Religion divine, 392 *& ſuiv.* dans quels de ſes Ouvrages il explique avec le plus d'étendue ſes principes ſur la Religion & ſur la Morale, 398, 399. ſon ſyſtême eſt le plus complet qui ait été connu des Païens, 400. objection contre la réalité de ſa perſuaſion ſur ces points; réponſe, 400 *& ſuiv.* comment il faut entendre la regle qu'il preſcrit de ſuivre la Nature, *Note (a)*, 401, 402. ſa conduite politique à couvert de toute cenſure, 405 *& ſuiv.* ſes principes com-

parés à ceux de Caton, 409 *& ſuiv.* & à ceux d'Atticus, 413, 414. comment il ſe comportoit envers les Citoyens puiſſans & ambitieux, 415 *& ſuiv.* ſes vrais principes ſe développoient, lorſqu'il avoit la liberté de les ſuivre, 417 ſa mort violente, mais non prématurée; il paroiſſoit la deſirer: finit avec gloire le dernier Acte de ſa vie, 418, 419

Ciceron, le fils, prend la robe virile à Arpinum, III. 115. eſt amené par ſon pere au Camp de Pompée, 183. ſe diſtingue à la tête d'un corps de Cavalerie qu'il conduiſoit, 200. eſt envoyé à Athenes & mis ſous la direction de Cratippus, 280. s'attire l'eſtime & l'amitié de Brutus, qui le fait ſon Lieutenant Général, & lui donne le commandement de ſa Cavalerie, IV. 62, 63. défait C. Antoine & le prend priſonnier, 115. ſon caractere défiguré par la poſterité; vraie idée qu'on s'en doit former, & abrégé de ſa vie, 419 *& ſuiv.* acquiert la conſidération d'Auguſte; eſt ſon Collegue au Conſulat, 430, 431. lit au Sénat & au Peuple les Lettres d'Auguſte ſur la victoire d'Actium; porte & fait exécuter un Décret contre les Statues & autres monumens d'Antoine, 432. traits qu'en rapporte Pline, 434. ſon caractere, 435

Ciceron, (Q.) frere de l'Orateur, obtient le Gouvernement de l'Aſie après ſa Préture; ſe brouille avec ſon beau-frere Atticus: Ciceron les réconcilie, II. 53, 54. ſe propoſe en revenant d'Aſie de voir ſon frere à Theſſalonique, mais il ne le peut, 188. arrive à Rome, & y eſt bien reçu, 199. ſauve ſa vie dans un tumulte en ſe cachant ſous un tas de corps morts, 237. eſt chaſſé de ſa maiſon par le feu qu'y met la Faction de Clodius, 290. eſt choiſi par Céſar pour ſon Lieutenant Général dans les Gaules, 393. forme le plan d'un Poëme ſur l'expédition de Céſar en Bretagne, 402. accompagne ſon frere en Cilicie en qualité de Lieutenant, III. 5. querelle domeſtique entre lui & Pomponia ſa femme, *ibid. & ſuiv.* ſuit ſon frere au Camp de Pompée, 181, 183. obtient ſa grace de Céſar; rejette le blâme de ſa conduite ſur ſon frere; 205, 206. écrit des Lettres injurieuſes contre ſon frere, *ibid. &* 226. change de langage, félicite ſon frere de ſon rétabliſſement, 227, 228. triſte portrait qu'il faiſoit des Conſuls Hirtius & Panſa, IV. 167, 168. eſt proſcrit par les Triumvirs; ſe cache dans Rome; eſt découvert & tué

avec ſon fils, 436, 437

Ciceron, (Q.) fils, neveu de l'Orateur, ſe rend auprès de Céſar, & lui donne des informations contre ſon Oncle, III. 156. compoſe un Diſcours contre ſon Oncle, 206. ne ménage ni ſon Pere, ni ſon Oncle, pour avancer ſa fortune, 327. ſe fait admettre dans la ſociété de Luperciens inſtituée à l'honneur de Céſar, 354. il abandonne Antoine, & ſe réconcilie avec ſon Pere & ſes Oncles, 495, 496. il eſt préſenté à Brutus, 498. accuſe Antoine devant le Peuple, 500. eſt maltraité dans les Edits d'Antoine, 533. eſt proſcrit, pris dans Rome, & tué avec ſon Pere, IV. 436, 437

Cincius, (Marcus) Tribun du Peuple, publie une Loi qui défend aux Patrons de recevoir de l'argent ou des préſens de leurs Cliens, I. 97

Cinna, le Conſul, eſt dépoſé & chaſſé de Rome par ſon Collegue Octavius; il leve une armée, appelle Matius à ſon ſecours, force l'entrée de Rome, & paſſe tous ſes ennemis au fil de l'épée, I. 39. il eſt tué dans une ſédition de ſes propres Soldats, 50

Cinna, (L. Corn.) loue les meurtriers de Céſar dans un Diſcours au Peuple : il court riſque d'être tué, III. 395, 396

Cinna, (Helvius) Tribun, ancien ami de Céſar, eſt pris pour le précédent, & mis en pieces par les mutins, III. 405

Ciſpius, Tribun, eſt repouſſé par Clodius & chaſſé du Forum, II. 237

Civique, Couronne Civique, ce que c'étoit, I. 82

Claſſiques, Auteurs Claſſiques, pourquoi ainſi appellés, I. 206. *Note.*

Cléopatre, Reine d'Egypte, part de Rome avec précipitation après la mort de Céſar : conférence qu'elle avoit eue avec Ciceron, III. 416

Clodia, ſœur de Clodius, fameuſe par ſes intrigues, fait des avances de galanterie à Ciceron, II. 36, 40, *Note* : eſt ſoupçonnée d'avoir empoiſonné Metellus ſon mari, 125, 126. ſon reſſentiment contre Cœlius un de ſes amans, 348

Clodius, (P.) ſe porte pour Accuſateur de Catilina; il ſe laiſſe corrompre par argent, & trahit ſa cauſe, I. 233. ſon caractere, II. 28. profane les Myſteres de la Bonne Déeſſe, 29, 30. accuſation qu'on lui intente là-deſſus, 32 *& ſuiv.* repouſſe les attaques de Ciceron dans le Sénat par des railleries, 39. 40. ſon projet de parvenir au Tribunat en ſe faiſant adopter par un Plebeien, 72 *&*

ſuiv. l'acte de ſon adoption eſt paſſé par le ſecours de Pompée & de Céſar, 91. brigue le Tribunat ; feint d'être en différend avec Céſar, 101 *& ſuiv.* eſt élu Tribun, 118. menace Ciceron ; prend poſſeſſion du Tribunat ; empêche Bibulus de parler au Peuple en réſignant le Conſulat, 124, 125. fait un Traité avec Piſon & Gabinius pour opprimer Ciceron, 130. tâche d'enchaîner le Peuple par des Loix populaires, 134. fait inſulter Ciceron dans les rues, 137. ſes violences contre les amis de Ciceron : il produit les Conſuls pour déclarer au Peuple leur ſentiment contre le Conſulat de Ciceron, 143. fait abolir les Loix Ælia & Fuſia, 145. publie une Loi contre Ciceron, 156, 157. pille, brûle, démolit les Maiſons de Ciceron ; conſacre le terrein de celle de Rome au ſervice de la Religion, 160, 161. pourſuit la femme & les enfans de Ciceron, 161. empoiſonne Q. Seius Poſthumus qui refuſoit de lui vendre ſa maiſon ; achete ſous un nom emprunté une partie du terrain de celle de Ciceron, 164. publie une Loi pour détrôner Ptolemée Roi de Chypre ; motif de ſon reſſentiment contre ce Prince ; charge Caton de l'exécution de cette Loi, 171 *& ſuiv.* il en eſt félicité par Céſar, 174. Loi qu'il fait recevoir pour mettre à couvert une de ſes créatures ; ſtatue érigée en ſon honneur, 176, 177. il brave Pompée & ſe ſaiſit de Tigranes ſon priſonnier, &c. 199, 200. on lui attribue un complot contre la vie de Pompée, 202 *& ſuivantes.* ſes artifices pour maintenir ſa Loi contre Ciceron, 205, 206. ſon chagrin contre les Triumvirs ; attaque les Actes de Céſar ; tombe ſur Gabinius, 227, 228. fin de ſon Tribunat le plus infâme & le plus corrompu qui fut jamais, 229 *& ſuiv.* s'empare du Forum, en chaſſe les Tribuns, & commet pluſieurs autres excès, 236 *& ſuiv.* eſt repouſſé par Milon, cité en Juſtice par le même, mis à couvert de cette accuſation par le Conſul Metellus, 240. continue ſes oppoſitions contre le Decret qui rappelle Ciceron, 247. ſe préſente au Peuple, & riſque quelques invectives contre la Loi du rappel de Ciceron, 257. excite de nouveaux tumultes contre lui, 268 *& ſuiv.* ſe ſert d'une occaſion nouvelle pour maltraiter Ciceron, 273. s'oppoſe à la reſtitution de la maiſon de Ciceron, 282 *& ſuiv.* commet de grands excès contre Ciceron & Milon, 290 *& ſuiv.* eſt élu Edile ; réflexion ſur ce

choix, 308 *& ſuiv.* accuſe Milon, 311 *& ſuiv.* applique les réponſes des Haruſpices à Ciceron, 341, 342. accuſe les Tribuns Suffenas, Cn. Caton, & Procilius, 413. eſt tué par ordre de Milon, 456, 457

Clodius, (Sextus) occaſionne de grands déſordres aux funérailles de ſon parent Clodius, II. 458, 459, eſt condamné au banniſſement, 475. eſt rappellé par Antoine, III. 413, 414

Cluentius, (A.) Chevalier Romain, eſt défendu par Ciceron, I. 215, 216

Cœlius, (Marcus) défendu par Ciceron, ſon caractere, II. 348, 349. mande les nouvelles de Rome à Ciceron, III. 14 *& ſuiv.* eſt fait Edile; demande à Ciceron des Panteres pour ſes Jeux, &c. 71 *& ſuiv.* preſſe Ciceron de demeurer neutre entre Céſar & Pompée, 160 *& ſuiv.* publie diverſes Loix odieuſes, en qualité de Préteur de Rome; eſt dépoſé; rappelle Milon; excite avec lui une ſédition; eſt tué; ſon caractere, 192 *& ſuiv.*

Cœlius, (C.) Queſteur de Ciceron, qui lui remet ſon Gouvernement, &c. III. 78, 79

Conſulaires, leurs privileges, II. 1, 2

Conſuls, méthode uſitée dans leur élection, I. 244. leur autorité, 246, 247

Cornelia, mere des deux Gracchus, ſes Lettres lues & admirées long-tems après ſa mort, I. 16

Cornelius, (C.) Tribun, excite de grands déſordres à Rome, par la publication de quelques Loix nouvelles, I. 203 *& ſuiv.* Accuſé d'avoir attenté au repos de la République; il eſt défendu par Ciceron, 229, 230

Cornelius, Centurion, demande le Conſulat pour Octave d'une façon audacieuſe, IV. 214

Cornificius, Proconſul d'Afrique, défend la République, & perd la vie pour cette cauſe, IV. 134, 135

Corradus, (Sebaſt.) Jugement d'un Ouvrage qu'il a écrit ſur Ciceron, *Préface*, xc.

Cotta, Orateur du premier rang, I. 70. quelle étoit ſa méthode, 95. il obtient le Conſulat, 98. prend le rôle de médiateur entre le Sénat & les Tribuns, 113

Couronne Civique, I. 82

Couronne de laurier, ornement du triomphe, I. 118

Couronne de Myrte, ornement de l'Ovation, *ibid.*

Couronne Graminée, ce que c'étoit, à qui on l'accordoit, IV. 432, 433

Craſſipes, (Furius) ſe-

cond mari de Tullia, II. 333. ſes jardins fameux, 378. ils ſont détruits par une inondation, 423. fait divorce avec Tullia, III. 61

Craſſus, (L.) le plus grand Orateur de ſon tems, dirige l'éducation de Ciceron, I. 14

Craſſus, (Marcus) met fin à la guerre ſervile; il obtient les honneurs de l'Ovation avec la Couronne de lauriet, I. 118. eſt choiſi pour Collegue de Pompée au Conſulat, 123. ſes grandes richeſſes; comment il les avoit acquiſes, 122, 123. ſoupçonné d'être complice d'une conſpiration avec Catilina & Céſar, &c. il ſoutient Cn. Piſo contre Pompée, 220. eſt ſoupçonné d'avoir eu quelque part à la conſpiration de Catilina, 347. il en eſt même accuſé par Tarquinius Chevalier Romain, 348, 349. corrompt les Juges de Clodius, II. 37. loue le Conſulat de Ciceron devant Pompée qu'il déconcerte par-là, 49, 50. ſe rend caution pour Ceſar de deux millions: forme avec lui & Pompée le premier Triumvirat, 81, 82. preſſe le Peuple de recevoir la Loi Agraria de Céſar, 96. ſe réconcilie avec Pompée: ils arrachent le Conſulat à Ænobarbus, 354, 355. obtient le Gouvernement de Syrie pour cinq ans; ſe prépare à une expédition contre les Parthes malgré les Auſpices, 374, 375. avant ſon départ il ſe réconcilie avec Ciceron, 376 *& ſuiv.* ſa défaite & ſa mort; réflexions ſur cet évenement, 445 *& ſuiv.*

Craſſus, (Publius) fils de Marcus, ſa mort & ſon caractere, II. 447, 448

Cratippus, Chef des Péripatéticiens à Athenes, eſt chargé de la direction des études du Fils de Ciceron, III. 280. IV. 420, 425

Cremutius Cordus, eſt mis à mort par ordre de Tibere, pour avoir loué Brutus, IV. 288, 289

Crete, (l'Iſle de) eſt envahie par les Romains, I. 115, 116

Curio, (C. Scribonius) Orateur de profeſſion, nature de ſon éloquence & de ſon action, I. 101, 102

Curion, le fils, ſe déclare contre le Triumvirat, II. 108. confond Vettius qui l'accuſoit d'avoir formé un complot, 115. commence un commerce de lettres avec Ciceron; ſon caractere, 443, 444. obtient le Tribunat: change de parti & ſe déclare pour Céſar, III. 74, 75. motif de ſon changement, 76. ſe rend au Camp de Céſar, 100. rend une viſite à Ciceron, & le preſſe de demeurer neutre entre Céſar

& Pompée, 164, 165. chaſſe Caton de la Sicile, 179. eſt défait & tué en Afrique ; ſon caractere, 221, 222

Curius, un des Complices de la conjuration de Catilina, gagné par le moyen de ſa maîtreſſe Fulvia, découvre leurs complots à Ciceron, I. 188. accuſe Céſar & demande la récompenſe aſſignée à celui qui découvriroit le premier la conſpiration ; perd cette récompenſe par le crédit de Céſar, II. 19

D

Damaſippe, Préteur de Rome, fait mourir les principaux Sénateurs, par l'ordre du jeune Marius, I. 52

Decemvirs, prépoſés à la garde & à l'interprétation des Livres des Sibylles, IV. 384

Decumans, Fermiers Généraux de la République, pourquoi ainſi nommés, III. *Note (a)* 22

Déjotarus, Roi de Galatie, fidele Allié de Rome, s'oppoſe à l'exécution d'une entrepriſe de Clodius, II. 231. ſe prépare à joindre ſes Troupes à celles de Ciceron contre les Parthes, III. 53. perd une partie de ſes Etats à cauſe de ſon attachement à Pompée : accuſé d'avoir formé des deſſeins contre la vie de Céſar, il eſt défendu par Brutus & par Ciceron, 343, 344. ſe rétablit dans ſes Etats après la mort de Céſar ; ſes Miniſtres à Rome achetent la protection d'Antoine, 456

Demetrius, fameux Maître d'Eloquence à Athenes, I. 73

Demoſthenes, modele de Ciceron ; leurs talens mis en parallele, IV. 345 *& ſuiv.*

Denis de Magneſie, fameux Rhétoricien, accompagne Ciceron dans ſes voyages, I. 75

Devins, voyez *Haruſpices.*

Dictateur, cet Office, utile dans les commencemens de la République, devient odieux & ſuſpect dans la ſuite, pourquoi, I. 56

Dion Caſſius, ſur quoi étoit fondée ſa prévention contre Ciceron ; à quels excès il pouſſe ſa malignité contre lui, *Préface*, lxxxiij. *& ſuiv.* prétendoit avoir reçu du Ciel l'ordre d'écrire l'Hiſtoire, *ibid. &* lxxxvij.

Dionyſius, ſçavant Grec, Affranchi d'Atticus, eſt chargé de l'inſtruction du fils & du neveu de Ciceron, II. 359. III. 53

Diodote, le Stoïcien, entretenu chez Ciceron, lui donne des inſtructions ſur la Logique, I. 48

Divination naturelle &

artificielle, ce qu'en penſoient les Stoïciens, IV. 366 *& ſuiv.*

Divination, eſpece de procédure, donne lieu à une Oraiſon de Ciceron ainſi nommée, I. 138, 146

Divorce, ſa liberté, ſans frein à Rome, n'avoit rien d'avantageux, III. 8. pratique uſitée dans les cas de *Divorce*, lorſqu'il y avoit des enfans, *Note*, 238

Dolabella, (P. Cornelius) épouſe la fille de Ciceron, III. 61. ſon caractere : il ſe porte pour Accuſateur contre Appius Claudius, 62. exhorte Ciceron à abandonner Pompée, 191, 192. obtient le Tribunat ; excite de nouveaux troubles ; déſordre de ſes affaires, 208, 209. ſe ſépare de Tullia ſans éclat, *ibid.* & 281. manque le Conſulat par les artifices d'Antoine ; fait un diſcours injurieux contre lui au Sénat, 351, 352. prend poſſeſſion du Conſulat après la mort de Céſar, 420. donne de bonnes eſperances de ſa conduite ; démolit une pyramide & un autel élevés à Céſar, 421, 422. ſéduit par l'argent d'Antoine, il contribue à renverſer la République, 458, 459. part de Rome pour s'aller mettre en poſſeſſion de la Syrie ; ſurprend Smyrne ; fait cruellement mourir Trebonius, IV. 67 *& ſuiv.* eſt déclaré ennemi de la République, 70. eſt aſſiégé dans Laodicée, & réduit à l'extrêmité, il ſe tue lui-même, 170

Domitius, (Cn.) aſpirant au Conſulat, fait un marché fort étrange avec les Conſuls Ænobarbus & Appius, II. 406, 407

Domitius, (L.) Préteur, attaque la validité des Actes de Céſar, II. 155. ſe jette dans Corfinium ; y eſt aſſiégé par Céſar, III. 121, 123. ſe rend à diſcrétion ; eſt renvoyé libre, 129

Druſus, Tribun, eſt aſſaſſiné en s'efforçant d'établir une Loi en faveur des Villes d'Italie qui demandoient le droit de Bourgeoiſie Romaine, I. 29

Duumvir, ce que c'étoit, I. 271

E

Ediles, nature & devoirs de leur Office : *Ediles Curules* : *Ediles Plebeiens*, I. 133, 134. Ils ſe ruinoient ſouvent par la dépenſe des Jeux publics, 187

Edilité, (L') ou le Tribunat, étoient des voies néceſſaires pour conduire aux dignités ſuperieures, I. 126. Droits de l'*Edilité*, 134

Eleuſine, (Myſteres d') à quelle fin ils furent inventés, I. 73, 74 quelques détails ſur ces My-

ſteres, *Note* (*b*) 74, 75.

Eloquence, cet art doit ſa naiſſance à la liberté; elle ne fleurit que dans un Etat libre, I. 109. l'Eloquence Romaine diſparoît avec la liberté, IV. 350. fauſſe Eloquence de Pline, *ibid.*

Empereur, ou *Imperator*, ce que ce mot ſignifioit dans ſon origine, II. 16, *Note.*

Epicuriens, leur reſpect pour les reſtes de la demeure d'Epicure, III. 12. ils en ſont raillés par Ciceron, 13. Bon mot d'Arceſilas ſur leurs conquêtes, IV. 367. La plupart des Seigneurs Romains & des Amis de Ciceron étoient de cette ſecte, *Note* (*a*) 402. aviliſſoient la nature humaine par leurs principes relâchés, 412

Equeſtre, (l'Ordre) ou des Chevaliers, ce que c'étoit, *Note* (*d*) I. 4. Sylla ôte à cet Ordre le jugement des cauſes, & le reſtitue au Sénat, 57. le droit de Judicature lui eſt rendu, 182, 184. il obtient des places particulieres aux Théâtres par la Loi du Tribun L. Othon, 202, 203. de quelle conſidération il étoit dans la République, 252 *& ſuiv.*

Erana, Capitale du Pays d'Amanus, eſt priſe par Ciceron après quelque réſiſtance, III. 42

Eraſme, fait dans un âge avancé, l'éloge des Ecrits de Ciceron, contre qui il avoit contracté quelques préjugés dans ſa jeuneſſe, *Préface*, xcix, c. Trait de cet Auteur ſur Ciceron, IV. 290, 291, 309, *Note*, 400

Eſope, fameux Comédien, en jouant ſon rôle, fait tomber la penſée des ſpectateurs ſur Ciceron, II. 245, 246

Evocati, ce qu'on entendoit par-là, IV. 147

F

Fabia, Veſtale, ſœur de la femme de Ciceron, eſt ſoupçonnée d'inceſte avec Catilina; elle eſt appellée en Juſtice & déclarée innocente, I. 241

Fabius, (Q.) eſt fait Conſul par Céſar, III. 339, 340. l'honneur du Triomphe lui eſt accordé; difference de ce Triomphe avec celui de Céſar; bon mot là-deſſus, 341, 342. meurt ſubitement, 348

Fabricius, (Franc.) Sa Vie de Ciceron; idée de cet Ouvrage, *Préface*, xcj.

Fabricius, Tribun, eſt attaqué & chaſſé du Forum par Clodius, II. 237

Favonius, Sénateur, affectoit d'imiter Caton, III. 48

Fibrenus, petite riviere qui arroſoit la maiſon paternelle de Ciceron, I. 7

Flaccus, (L. Valerius) accuſé de vol & de rapine,

eſt défendu par Ciceron, II. 105, 106

Flaccus, (M. Lenius) reçoit dans ſa maiſon de campagne Ciceron exilé, II. 182. & au retour de ſon exil, 260

Flavius, Tribun, met le Conſul Metellus en priſon, II. 65

Flavius, Préteur, veut arracher Tigranes des mains de Clodius : ſon eſcorte eſt battue, & il ſe ſauve à peine, II. 200

Fonteius, qui avoit été Préteur de la Gaule Narbonnoiſe, accuſé par les peuples de cette Province, eſt défendu par Ciceron, I. 193, 194

Forum, la grande Place publique de Rome, I. 20

Fulvia, femme d'Antoine, ſa barbarie, III. 532

G

Gabinius, (A.) Tribun, propoſe une Loi pour accorder à Pompée une commiſſion extraordinaire, I. 196 *& ſuiv.* eſt élu Conſul, II. 129. Traité qu'il avoit fait avec Clodius, 130. ſon caractere, 133, 134. rejette la demande des Chevaliers en faveur de Ciceron, 138. ſa fureur contre le Sénat : il bannit L. Lamia, Chevalier zélé pour Ciceron, 139. condamne le Conſulat de Ciceron devant le peuple, 143. traite mal les amis de Ciceron, 149. ſe vante d'avoir été le favori de Catilina, 162. combat pour Pompée contre Clodius, 203. ſe retire dans ſon Gouvernement de Syrie, 232. remporte quelques avantages ſur Ariſtobule ; le Sénat lui refuſe les honneurs qu'il demande, 339. eſt rappellé de ſa Province par le Sénat, 346. rétablit le Roi Ptolemée, 360. revient à Rome ; eſt accuſé de divers crimes ; eſt abſous de celui de trahiſon, 417 *& ſuiv.* ſuccombe dans le procès de concuſſion, quoique défendu par Ciceron, eſt condamné au banniſſement perpétuel, 424

Galba, (Sergius) un des meurtriers de Céſar, &c. IV. 146

Gallius, (Q.) eſt accuſé par Callidius, & défendu par Ciceron, I. 257 *& ſuiv.*

Gaule Narbonnoiſe, mœurs que Ciceron attribue aux Peuples de cette Province, I. 194

Gellius, (L.) eſt élu Cenſeur avec Cn. Lentulus ; ils exercent cet Office avec ſévérité, I. 185

Gnipho, célebre Rhétoricien, tient Ecole d'Eloquence à Rome, I. 217

Gracchus, cataſtrophe de Tiber. Gracchus, *Préface*, Note (*a*) cxiij. *& ſuiv.* On crut les *Gracchus* redevables de leur éloquen-

ce à leur mere Cornelia, I. 16

Grecs, (les) étoient les meilleurs Maîtres d'Eloquence, I. 18. leurs Diſciplines, & ſur-tout l'Eloquence, étoient en honneur à Rome, 59

Les Hiſtoriens *Grecs* doivent être lus avec précaution ſur les affaires de Rome, *Préface*, lxxx.

Guerre Marſique, autrement appellée *Italique*, ou *Sociale*, I. 29. Une partie de l'éducation Romaine étoit le métier de la *Guerre*; c'étoit la voie la plus ſûre pour s'élever aux honneurs, 30, 31. premiere *Guerre* Civile qu'on eût vue proprement dans Rome, 37, 38. *Guerre* Octavienne, 29. ſervile, 118. *Guerre* de Settorius, 119 *& ſuiv.*

H

Haruſpices, conſultés ſur certains prodiges, leur réponſe, II. 340, 341. leur miniſtere, IV. 384, 385

Helvia, mere de Ciceron, étoit riche & de bonne famille; Ciceron n'en dit pas un mot; trait prudent que Quintus Ciceron en rapporte, I. 2, 3

Herennius, Tribun, propoſe & ſollicite l'adoption de Clodius, II. 73, 74

Hermathenes, ou *Hermeracles*, quelle eſpece de figures c'étoit, I. 226, *Note.*

Herophilus, impoſteur, ſe fait paſſer pour petit-fils de C. Marius; eſt banni de l'Italie par Céſar, III. 314, 315. revient à Rome après la mort de Céſar; tumulte & incendies qu'il y cauſe; eſt étranglé par ordre d'Antoine, 412

Hirtius, écrit contre le Caton de Ciceron, III. 258. rend compte à Ciceron des ſuccès de Céſar en Eſpagne, 325, 326. prend la défenſe de Ciceron contre ſon Neveu, 327. marche contre Antoine à la tête d'une Armée, IV. 27, 28. ſtratagemes dont il ſe ſervit pour donner de ſes nouvelles aux aſſiégés dans Modene, 145, 146. bat Antoine, 150. le met en déroute dans un ſecond combat: il y reçoit un coup mortel, 163, 164. ſon caractere, 165, 166.

Hiſtoire, les vies des grands hommes en ſont la partie la plus agréable & la plus inſtructive, *Préface*, p. lxj. Plan d'une *Hiſtoire* achevée, tracé par Ciceron, *ibid.* lxxj, lxxij. méthode employée par l'Auteur dans cette *Hiſtoire* de Ciceron, *ibid.* lxxiv. *& ſuiv.* Regle générale pour la compoſition d'une *Hiſtoire*, *ibid.* lxxxviij.

Horace, pourquoi dans ſes Œuvres on ne trouve

pas même le nom de Ciceron, IV. 286, 287

Hortenſius, jeune Orateur, ſert dans la guerre Marſique, en qualité de Volontaire ; la premiere année, & la ſeconde il y commande un Régiment, I. 30. ſa gloire excite l'émulation de Ciceron, 48. caractere de ſon Eloquence, 95. il obtient l'Edilité, 98. ſon action trop théâtrale lui fait donner le nom de Comédien, 128. on l'appelloit le Roi du Bareau, 137. il s'oppoſe à la Loi propoſée par Gabinius, 197. eſt ſoupçonné de trahiſon par Ciceron, II. 165. ſa mort, & ſon caractere, III. 81 *& ſuiv.*

Hypſæus, Candidat Conſulaire, accuſé de brigue, implore la protection de Pompée, & en eſt mal reçu, II. 475, 476

I

Jeruſalem, eſt aſſiegée & priſe par Pompée, II. 46

Interregne, le plus long qu'il y eût eu à Rome, II. 442

Interrex, quelle eſpece de Magiſtrat c'étoit, II. 435

Juba, Roi, ſoutient le parti de Pompée en Afrique ; taille en pieces Curion & ſon Armée, III. 221

Juifs, cauſe de leur haine contre Pompée : leur zele pour Céſar, III. 407

Julie, fille de Céſar & femme de Pompée, meurt en couches ; fâcheuſes ſuites de cette mort, II. 432, 433

L

Labienus, (T.) Tribun, eſt engagé par Céſar à intenter une accuſation contre Rabirius, I. 269. ouvre à Céſar une voie à la dignité de Grand-Prêtre, 273. abandonne Céſar ; ruine par là ſa fortune ſans procuter aucun avantage à Pompée, III. 112, 113

Lælia, femme de l'Augure Scævola, fameuſe par l'élegance de ſes diſcours, I. 61

Laterenſis, Lieutenant de Lepidus, fait avertir Plancus de ſa trahiſon, IV. 199. ſe tue de ſa propre main, 208

Legatio libera, Légation ou Ambaſſade honoraire, ce que c'étoit, I. 352, 353

Legs qu'on recevoit des Amis & des Cliens à leur mort, voie honorable de s'enrichir à Rome, IV. 311, 312

Lentulus, un des complices de la conjuration de Catilina, ſon caractere, I. 282 *& ſuiv.* eſt étranglé dans la priſon, 342

Lentulus, (L.) accuſe Gabinius de trahiſon, II. 418. ſe conduit mal dans cette affaire, 420, 421

Lentulus, (Publ. Cornelius) Conſul élu propoſe le rétabliſſement de Ciceron, II. 205, 232. donne des Jeux & des Spectacles, &c. 243. ſon zele pour le rappel de Ciceron, 265. ſollicite la commiſſion de rétablir Ptolemée dans le Royaume d'Egypte, 297, 298. ſe rend à ſon Gouvernement de Cilicie, après avoir confié le ſoin de ſes affaires à Ciceron, 301. ne penſe plus au rétabliſſement de Ptolemée, 337. eſt pris à Corfinium & renvoyé libre par Céſar, III. 178

Lepidus, (Marcus) Conſul, entreprend de faire caſſer les Actes de Sylla, & de rappeller les exilés; il n'y peut réuſſir; prend la voie des armes, I. 88. ſon Armée eſt miſe en déroute, 89. il ſe ſauve en Sardaigne où il meurt, 98

Lepidus, (Marcus) fils du précédent, penſe à faire main baſſe ſur ceux qui avoient tué Céſar, & à ſe rendre maître du Gouvernement: il en eſt diſſuadé par Antoine, &c. ſe met en poſſeſſion de la dignité de Grand-Prêtre, III. 396, 397. offre une compoſition honorable à Sextus Pompée, 493. écrit au Sénat pour l'exhorter à faire la paix avec Antoine, IV. 103. eſt ſoupçonné d'intelligence avec lui, 104. s'excuſe d'avoir envoyé du ſecours à Antoine, 175. agit de mauvaiſe foi avec Plancus; joint ſes forces avec celles d'Antoine, 195, 198. eſt déclaré ennemi de la Patrie, 204. forme la ligue du ſecond Triumvirat avec Octave & Antoine, 268 *& ſuiv.* conſent à la proſcription de ſon propre frere pour obtenir celle de Ciceron, 275. eſt la dupe de ſes deux Collegues; ſon caractere; abandonne ſon véritable interêt; eſt dépoſé de ſa dignité par Octave, 278, 279

Lettres de Ciceron à Atticus, I. 195, 223 *& ſuiv.* 231. II. 48 *& ſuiv.* 54 *& ſuiv.* 86 *& ſuiv.* 102 *& ſuiv.* 109, 110, 119 *& ſuiv.* 192, 193, 196, 217 *& ſuiv.* 223 *& ſuiv.* 350, 351, 357, 358. III. 6, 21, 30 *& ſuiv.* 35 *& ſuiv.* 40, 45, 51, 52, 56 *& ſuiv.* 79, 80, 90, 91, 94, 95, 96, 106, 107, 115, 116, 124 *& ſuiv.* 141, 153 *& ſuiv.* 171, 172, 175, 176, 211, 224, 257, 276, 285, 286, 299, 301, 316, 326, 327, 330 *& ſuiv.* 339, 340, 345 *& ſuiv.* 389, 390, 410, 418, 419, 422, 423, 431, 432, 436, 437, 442, 443, 454, 455, 467, 477 *& ſuiv.* 481, 483, 486, 490, 497, 498, 525 *& ſuiv.*

Lettres de Ciceron à Q. Metellus Celer, II. 8 *& ſuiv.* à Pompée, 16 *& ſuiv.* à Terencia, 209 *& ſuiv.* à Gallus, 295 *& ſuiv.*

ſuiv. à Lentulus, 329 *& ſuiv.* à Lucceius, 352. à Marcus Marius, 369, 370. à Céſar, 394 *& ſuiv.* à Quintus Cicéron, 420 *& ſuiv.* 451. à Curion, 444, 445, 453 *& ſuiv.* à Marius, 477, 478. à Trebatius, III. 14, 15. à Cœlius, 19, 20, 73. à Caton, 28. à Papirius Pœtus, 46, 241 *& ſuiv.* 247 *& ſuiv.* 250. à Tiron, 88 *& ſuiv.* à Pompée, 133 *& ſuiv.* à Céſar, 145 *& ſuiv.* 207. . . . à Varron, 239, 250. . . . à Plancus, 238. à Ampius, 252, 253. à Servius Sulpicius, 264 *& ſuiv.* 294, 295. à Ligarius, 273, 274. à Caſſius, 336, 523. IV. 33, 82, 229 . . . à Curius, III. 349, 350. à Dolabella, 424 *& ſuiv.* à Marius, 445, 446. à Marcus Brutus, 488. IV. 65, 66, 116, 117 *& ſuiv.* 136, 172, 184, 187, 205, 212, 224, 225, 245. à Lepidus, 113. à Plancus, 114, 123, 125 *& ſuiv.* à D. Brutus, 179, 194, 218

Lettres, de Cœlius à Cicéron, III. 14 *& ſuiv.* 65, 67, 160, 187, 193. de Caton à Cicéron, 49, 50. de Pompée à Cicéron, 133. de Céſar à Cicéron, 131, 144, 157. de Balbus à Cicéron, 142 *& ſuiv.* 150. du même & d'Oppius a Cicéron, 149, 150. d'Antoine à Cicéron, 158, 168, 413, 414. du même à Hirtius & Octave, IV. 98 *& ſuiv.* de Servius Sulpicius à Cicéron, III. 288 *& ſuiv.* 307. de Caſſius à Cicéron, 326. IV. 138 *& ſuiv.* de Matius à Cicéron, III. 447 *& ſuiv.* de Brutus & Caſſius à Marc Antoine, 460, 519. . . . de Hirtius à Cicéron, 474. de Marcus Brutus aux Conſuls, IV. 49, 50. à Cicéron, 61, 63, 117, 208, 255. de Lentulus à Cicéron, IV. 64. de Plancus à Cicéron, IV. 129 *& ſuiv.* 177, 195, 199, 201. de Pollion à Cicéron, 131 *& ſuiv.* 176. de Galba à Cicéron, IV. 146 *& ſuiv.* de Lepidus à Cicéron, 175, 176. & au Sénat, 200. . . . de D. Brutus à Cicéron, 180, 182, 192, 193, 217. de Trebonius à Cicéron, IV. 422. . . de Cicéron le fils à Tiron, 424 *& ſuiv.*

Lettres. Remarque ſur celles de Céſar, de Pompée, d'Antoine, &c. qui ſe trouvent parmi celles de Cicéron, IV. 338. *Note.*

Lettres familieres de Cicéron, & ſur-tout ſes *Lettres* à Atticus, ſont des Mémoires de ces tems là, *Préface*, lxxiij. *Voyez* IV. 332 *& ſuiv.*

Liberté. Un chapeau en étoit l'enſeigne, III. 394. *V.* la *Note* (*a*).

Licinia, deux Dames Romaines de ce nom, excelloïent dans la délicateſſe du langage, I. 61.

Ligarius, eſt pardonné par Céſar, III. 272, 275 ſon caractere, 277, 278.

Ligus, (Ælius) Tribun, s'oppoſe au rappel de Ciceron, II. 198

Loix. La connoiſſance des *Loix* élevoit aux premiers honneurs de la République, I. 23. Loi Cincia, 97. propoſition de quelques nouvelles Loix, qui mettent l'agitation dans Rome; Loi de Gabinius, 196 *& ſuiv.* celle de L. Orbon, 202, 203. Loi Calpurnia, 204. Loi Manilia, 209 *& ſuiv.* effet ordinaire de l'infraction des Loix, 214. Loi de Papius, 230. Loi Agraria, 254 *& ſuiv.* deux Loix portées par Ciceron, 352. Loix propoſées par Clodius, II. 134. Autre du même pour l'abolition des Loix Ælia & Fuſia; changement qu'elle cauſe dans la Conſtitution de la République, 145, 146. Loi Julia, III. 25. *Note.*

Lollius, (M.) chef des mutins ſous Clodius, II. 269

Lucceius, célebre Ecrivain, entreprend d'écrire l'hiſtoire de Ciceron ſon ami à ſa ſollicitation, II. 352, 353

Lucullus, (L.) Conſul, s'oppoſe aux entrepriſes du Tribun L. Quinctius, I. 113, 114. il eſt chargé de la conduite de la guerre contre Mithridate, 117. chaſſe Mithridate de ſon Royaume de Pont, après l'avoir vaincu dans pluſieurs batailles, 210. mutinerie de ſon Armée, *ibid.* obtient l'honneur du Triomphe à la ſollicitation de Ciceron, 353, 354. il ſe retire des affaires; ſon caractere, 355, 356. s'oppoſe aux prétentions de Pompée, II. 64. eſt maltraité par Céſar & lui demande pardon, 98

Luperciens. Société inſtituée en l'honneur de Céſar, III. 354, 355

Lupus, Tribun, propoſe d'annuller l'Acte du Conſulat de Céſar pour la diviſion des terres de Campanie, II. 299

Luſtricus dies, ce que c'étoit, I. *Note (b)* 9

Lycée, College d'Athenes, où Ariſtote ouvrit ſon Ecole, IV. 355

M

Macer, (Licinius) accuſé pour ſes extorſions, eſt condamné par Ciceron; ſa mort différemment racontée, I. 207, 208

Magius, (P.) aſſaſſine ſon ami Marcellus, & ſe tue du même poignard, III. 306, 307. qui il étoit; conjecture ſur les cauſes de ſon crime, 309, 310

Mamurra, Général de l'Artillerie de Céſar, ſon caractere, III. *Note (a)* 346

Manilius, Tribun, excite des troubles par une

Loi nouvelle qu'il propoſe & qu'il eſt contraint d'abandonner : il en publie une autre pour tranſporter de Lucullus à Pompée la conduite de la guerre contre Mithridate, I. 208. il eſt accuſé de rapine & de concuſſion ; eſt défendu par Ciceron, 217, 218

Manlius, Centurion, leve une Armée pour le ſervice de Catilina, I. 281. il eſt déclaré ennemi de la République, 302

Marcellinus, (Cn. Corn. Lentulus) Conſul, oppoſé aux Triumvirs, prenoit ſouvent le ton dur à l'égard de Pompée, II. 317, 318. s'efforce d'inſpirer au Peuple des défiances contre Pompée, 355, 356

Marcellus, (Marcus) Edile avec Clodius, parle pour la défenſe de Milon contre ſon Collegue, II. 311, 312. ardent ennemi de Céſar, propoſe pluſieurs Decrets contre lui : fait fouetter un Magiſtrat de Côme, qui ſe diſoit Citoyen Romain, III. 68, 69. obtient ſon pardon de Céſar, 263. eſt aſſaſſiné par ſon ami Magius, 306. ſon caractere, 309 *& ſuiv.*

Marius, Compatriote de Ciceron, I. 6. ſa conduite dans la Guerre Marſique, 32, 33. ſes menées pour obtenir le commandement de l'armée contre Mithridate à la place de Sylla ; forcé de fuir de Rome, il plonge juſqu'au menton dans l'eau des marais de Minturnum, où il eſt découvert & ſauvé par les Habitans du pays ; il ſe retire en Afrique, 37, 38. ce qu'on dit de deux Gaulois envoyés pour le tuer, eſt une invention moderne, *Note*, *ibid.* il rentre dans Rome avec une armée & y commet de grandes cruautés, 39. comment il excuſa ces cruautés ; ſa mort & ſon caractere, 41 *& ſuiv.* ſon cadavre eſt exhumé & jetté dans la riviere d'Anio par les ordres de Sylla, 87. *Monument de Marius*, ce que c'étoit, II. 243

Marius, le fils, eſt aſſiégé dans Prænеſte ; ordres qu'il envoye au Préteur Damaſippe ; il ſe tue lui-même, I. 52

Marſique, (Guerre) appellée auſſi Sociale & Italique : quelle en fut l'occaſion ; idée ſuccinte des événemens de cette Guerre, I. 29, 30

Marullus & Ceſetius, Tribuns, arrachent le Diadême qu'on avoit mis ſur la ſtatue de Céſar ; ils ſont dépouillés de leur Magiſtrature & de la qualité de Sénateurs, III. 356

Matius, intime ami de Céſar, ſon emportement contre ſes meurtriers ; converſation qu'il eut avec Ciceron, III. 432, 433. ſe charge du ſoin des ſpectacles donnés par Octave à

l'honneur de Céſar, 444. juſtifie ſa conduite dans une Lettre à Ciceron, 447 *& ſuiv.* ſon caractere, 452. *Note.*

Memmius, (C.) Préteur, attaque la validité des Actes de Céſar, II. 155. étrange marché qu'il avoit fait pour parvenir au Conſulat; il le rompt & en avertit le Sénat, 407 *& ſuiv.* banni de Rome, fait ſon ſéjour à Athenes; chagrin qu'il cauſe aux Epicuriens; reçoit une Lettre de Ciceron à ce ſujet, III. 12, 13.

Menippe de Stratonique, Orateur d'Aſie, accompagne Ciceron dans ſes voyages, I. 75

Merula, Bourgeois d'Anagnie, érige une Statue à l'honneur de Clodius, II. 176, 177

Meſſala, (Marc. Valerius) Conſul, ſon caractere, II. 43

Meſſala, (P. Valerius) ſon caractere, IV. *Note* (*b*) 243, 244

Meſſius, Tribun, propoſe une Loi extraordinaire en faveur de Pompée, II. 274, 275

Metellus, (Q. Cæcilius) ſubjugue l'Iſle de Crete, I. 116. ſes efforts inutiles contre Sertorius, 120. rompt l'Aſſemblée qui devoit juger Rabirius, 272

Metellus, (Q.) Nepos, Tribun, ne permet pas à Ciceron de haranguer le Peuple en réſignant le Conſulat, I. 358, 359. eſt ſoutenu par Céſar contre Ciceron, II. 3. porte une Loi pour rappeller Pompée avec ſon Armée, 5. eſt ſuſpendu de l'exercice de ſon emploi, 6. ſe retire vers Pompée ſon beau-frere, 7. eſt élu Conſul; promet de favoriſer le rétabliſſement de Ciceron, 205, 232. met Clodius à couvert de l'accuſation de Milon, 240. après avoir balancé & joué le double, il conſent enfin au Decret du Sénat pour le rappel de Ciceron, 248, 249. eſt attaqué & bleſſé par la canaille ſuſcitée par Clodius, 269. tâche de garantir Clodius des pourſuites en Juſtice, 292, 293. ſe rend à ſon Gouvernement d'Eſpagne après s'être réconcilié avec Ciceron, 301. veut empêcher Céſar de ſe rendre maître du Tréſor public, III. 167

Metellus, (Q. Cæcilius) Celer, ſon caractere, II. 63. eſt mis en priſon par le Tribun Flavius, 65. la Gaule Tranſalpine lui tombe en partage; joie qu'il en reſſent, 67. s'oppoſe vivement à l'adoption de Clodius ſon beau frere, 74. ſa mort prématurée & imprévue fait ſoupçonner ſa femme de l'avoir empoiſonné, 125, 126

Metellus, (C. Claudius) Conſul, propoſe de donner un ſucceſſeur à Céſar: oppoſitions de ſon Collegue

& du Tribun Curion, III. 75

Milon, Tribun, repouſſe Clodius qui attaquoit ſa maiſon, le cite en Juſtice, II. 240, 290. achete des Gladiateurs pour ſe défendre, 241. attaqué une ſeconde fois, il le repouſſe & tue une partie des ſiens, 291, 292. eſt accuſé par Clodius. & défendu par Pompée, 311 *& ſuiv.* épouſe Fauſta fille de Sylla, 383. fait tuer Clodius, 456, 457. eſt défendu par Ciceron, 463 *& ſuiv.* eſt exilé, 473. eſt rappellé à Rome par Cœlius: ils y excitent des troubles; eſt tué: ſon caractere, III. 193, 194

Mithridate, Roi de Pont, ſon caractere; fait la guerre contre les Romains, I. 36 il ſe rend maître d'Athenes, 47. traite M. Aquilius avec indignité, 82. renouvelle la guerre contre Rome, 116. eſt battu par Lucullus & chaſſé de ſon Royaume de Pont, 210. ſa mort, 356

Mitylene, Ville de l'Iſle de Leſbos, livre Aquilius à Mithridate; eſt détruite par Q. Thetmus, & rétablie par Pompée, I. 81, 82

Modene, ſoutient contre Antoine, un des plus mémorables ſiéges de l'Antiquité, IV. 145

Molon le Rhodien, fameux Maitre d'Eloquence, donne des leçons à Ciceron, I. 47. il fut le premier à qui l'on permit de ſe ſervir de la langue Grecque au Sénat, 59

Mongault, (l'Abbé) éloge de ſa Traduction des Lettres de Ciceron à Atticus, *Préface*, xcv.

Mucia, femme de l'Orateur L. Craſſus, excelloit dans la délicateſſe du langage, I. 61

Murena, (L.) élu Conſul, accuſé de brigue & de corruption, eſt défendu par Ciceron, I. 304 *& ſuiv.*

N

Neron, (T. Claudius) recherche en mariage la fille de Ciceron, III. 61

Ninnius, (L.) Tribun, favoriſe Ciceron, II. 135. engage le Sénat à prendre l'habit de deuil, comme avoit fait Ciceron, 138, 139. propoſe ſon rappel, 198. tourne une action de Clodius en ridicule, 229

Nomenclateurs, leur emploi, I. 130. ſi leur uſage étoit contraire aux Loix, 131, 132

Noms des familles Romaines, leur origine, I. 9, 10

Novius Niger, Queſteur, eſt condamné à la priſon pour avoir reçu une Accuſation contre Céſar alors Préteur, II. 19

O

Octave, ſurnommé enſuite Auguſte, ſa naiſſance ſous le Conſulat de Ciceron ; réflexions à ce ſujet, I. 357. envoyé en Macédoine par Céſar ſon Oncle, il en revient au bruit de ſa mort pour recueillir ſa ſucceſſion ; eſt préſenté à Ciceron, III. 439, 440. ſe réſout à pourſuivre ſes droits malgré les conſeils de ſa mere & de ſon beau-pere, 441. prononce un Diſcours au Peuple de la Tribune, 442. donne des Spectacles & des Jeux à l'honneur de ſon Oncle, 443 eſt traverſé dans ſes prétentions par Antoine, 480 forme un complot contre la vie d'Antoine, 521, 522. ſollicite les Soldats de ſon Oncle ; forme un corps de Vétérans ; promet de ſe conduire par les avis de Ciceron, 523, 524. Decret propoſé en ſa faveur par Ciceron, IV. 12, 13. honneurs que quelques Sénateurs vouloient lui décerner, 16. ſa conduite & ſon courage ; reproche mal fondé que lui fit Antoine dans la ſuite, 151. le Conſul Hirtius & lui gagnent une victoire complette ſur Antoine, 163, 164. eſt ſoupçonné d'avoir fait tuer les Conſuls Hirtius & Panſa, 171. on lui accorde l'Ovation, 173. pourquoi il ne pourſuit pas Antoine, 178. lie une correſpondance avec Antoine & Lepidus, demande le Conſulat avant l'âge de vingt ans, 210. eſt nommé Conſul, 214. forme pluſieurs plaintes ſans fondement, 215. cherche querelle au Sénat & à Ciceron, 216, 217. fait paſſer une Loi qui ſoumet aux recherches de la Juſtice ceux qui avoient eu part à la mort de Céſar, 222, 223. forme la ligue du ſecond Triumvirat avec Antoine & Lepidus, 258 *& ſuiv.* ſa réſiſtance à ſacrifier Ciceron fut une feinte, 274. eſt plus cruel que ſes Collegues, 275. idée ſommaire de ſa conduite depuis la mort de Céſar, 277, 278

Octavius, (Cn.) Conſul, dépoſe ſon Collegue Cinna & le chaſſe de Rome ; il eſt tué, I. 39

Oppius, preſſe Ciceron de favoriſer Octave, & ſe rend garant de ſes intentions, III. 535, 536

Oraiſons de Ciceron ; celle pour Quinctius, I. 62, 63. pour Roſcius d'Ameria, 61 *& ſuiv.* pour Roſcius le Comédien, 92. contre Cœcilius & Verrès, 138 *& ſuiv.* pour Fonteius, 193, 194. pour la Loi Manilia, 211 *& ſuiv.* pour Cluentius, 215, 216. pour Q. Gallius, 237 *& ſuiv.* contre la Loi Agraria, 256 *& ſuiv.* celle pour

appaiſer un tumulte occaſionné par la préſence d'Othon au Théâtre, 263. celle aux enfans des proſcrits, 266, 267 pour Rabirius, 270 *& ſuiv.* premiere contre Catilina, 291 *& ſuiv.* ſeconde contre le même, 297 *& ſuiv.* celle pour Muræna, 304, 305. pour C. Piſon, 308, 309. troiſiéme contre Catilina, 318 *& ſuiv.* quatriéme contre le même, 329 *& ſuiv.* Pour P. Sylla, II. 21 *& ſuiv.* pour le Poëte Archias, 43. pour Flaccus, 105. au Sénat & au Peuple pour les remercier de ſon rappel, 266, 267. pour la reſtitution de ſa maiſon, 278 *& ſuiv.* pour Sextius, 324. ſur les réponſes des Haruſpices, 342, 343. pour la diſtribution des Provinces Conſulaires, 344, 345. pour Cornel. Balbus, 345, 347. pour Cœlius, 348, 349. contre Piſon, 363 *& ſuiv.* pour Plancius, 415. pour Rabirius Poſthumus, 427 *& ſuiv.* pour Milon, 465 *& ſuiv.* Pour Marcellus, III. 263, 267. pour Ligarius, 275 *& ſuiv.* pour le Roi Dejotarus, 344. la premiere Philippique, 512 *& ſuiv.* ſeconde, 517, 518. troiſiéme, 539 *& ſuiv.* quatriéme, 543, 544. cinquiéme, IV. 4 *& ſuiv.* ſixiéme, 18 *& ſuiv.* ſeptiéme, 24 *& ſuiv.* huitiéme, 34 *& ſuiv.* neuviéme, 41 *& ſuiv.* dixiéme, 51 *& ſuiv.* onziéme, 72 *& ſuiv.* douziéme, 87 *& ſuiv.* treiziéme, 105 *& ſuiv.* quatorziéme, 153 *& ſuiv.*

Oraiſon, de J. Céſar ſur les Complices de Catilina, I. 328. de Caton ſur le même ſujet, 337 *& ſuiv.*

Orateur, idée de cette Profeſſion, I. 25, 59, 60. elle n'étoit point mercenaire; les honneurs & les dignités en étoient la récompenſe, 46 *& ſuiv.* Secte d'*Orateurs Attiques*, IV. 347 *& ſuiv.*

Oreſtinus, (L. Mucius) Tribun, empêche la publication d'une Loi contre la brigue & la corruption; ſe joint aux ennemis de Ciceron qui l'avoit défendu dans une accuſation de pillage & de vol, I 236

Oſaces, Général des Parthes, eſt bleſſé mortellement, III. 40

Othon, (L.) Tribun, publie une Loi qui aſſignoit à l'Ordre Equeſtre des places particulieres aux Théâtres, I. 202, 203. ſa préſence au Théâtre occaſionne un tumulte, 264, 265

P

Panſa, Conſul, concourt aux réſolutions moderées des amis d'Antoine, IV. 32. communique au Sénat la Lettre de Brutus dont il fait l'éloge, 50, 51. s'oppoſe aux pro-

positions de Ciceron faites en faveur de Cassius, 82. se met en marche à la tête d'une Armée contre Antoine, 97 se bat contre Antoine ; détail de cette action, 146 *& suiv.* est blessé, 151. sa mort, 164. son caractere, 166 *& suiv.*

Papirius Pœtus, fait présent à Ciceron d'une collection de Livres, II. 86. envoye des instructions militaires à Ciceron, qui lui fait une réponse badine, III. 46

Papius, (C.) Tribun, renouvelle la Loi qui obligeoit les Etrangers de quitter la Ville de Rome, I. 230

Parthes, passent l'Euphrate, III. 25. bloquent Cassius dans Antioche ; sont battus en Cilicie ; abandonnent Antioche ; sont mis en déroute par Cassius, 39, 40

Patriciens, qui étoient ceux à qui ce titre appartenoit, I. 235. *Note.*

Paulus, (L. Æmilius) fait construire de magnifiques Edifices, II. 437. est corrompu par les libéralités de César, III. 76

Pedius, (Q.) est nommé Consul avec Octave, IV. 214. s'efforce de calmer le Peuple allarmé des Proscriptions ; meurt de fatigue, & saisi d'horreur, 272, 273

Pentelicien, marbre Pentelicien, ce que c'étoit, I. 226. *Note.*

Peres, (les) de l'Eglise Latine faisoient grand usage des Ecrits de Ciceron, III. *Note (a)* 319

Peripatétiques, pourquoi ainsi nommés ; s'accordoient avec les Académiciens dans les principes fondamentaux de leur Philosophie, IV. 355

Perpenna, Lieutenant de Sertorius qu'il fait assassiner pour usurper son autorité, est pris & mis à mort par Pompée, I 120, 121

Petreius, Lieutenant de C. Antoine, le détermine à combattre Catilina ; il taille en pieces Catilina & toute son Armée, 346

Phedre, l'Epicurien, un des premiers Maîtres de Ciceron pour la Philosophie, I. 28

Philippus, (L.) est député vers Antoine, IV. 17. retourne à Rome avec la réponse d'Antoine, 29, 30

Philon, fameux Académicien, vient à Rome, où il a pour disciple Ciceron, I. 46, 47

Pindenissum, sa situation ; est assiégé & pris par Ciceron, III 44

Pisidiens, Peuple livré à la Divination, IV. *Note (a)* 390

Pison, (Cn.) soupçonné d'être complice d'une conspiration, &c. obtient le Gouvernement de l'Espagne : complot avec César qu'on lui attribue ; il est assassiné, I. 220, 221

Piſon, (C.) eſt défendu par Ciceron, il eſt abſous, 308, 309

Piſon, (Marcus Puppius) Conſul, partiſan de Clodius, ſon caractere, II. 41, 42

Piſon (L. Calpurnius) Conſul, beau-pere de Céſar, donne des marques d'amitié à Ciceron, II. 129. traité qu'il avoit fait avec Clodius; ſon caractere, 130 *& ſuiv.* en quel état il reçoit une viſite de Ciceron: refuſe de prendre ſon parti, 141, 142. ſa réponſe aux amis de Ciceron qui implroient ſa protection, 149, 150. ſe vante d'être couſin de Cethegus, 162. ſoutient Clodius contre Pompée, 204. ſe rend à ſon Gouvernement de Macédoine, 232. il eſt rappellé par le Sénat, 346. ſa mauvaiſe conduite & ſes malverſations dans cette Province: revient à Rome, attaque Ciceron dans le Sénat; vive replique qui lui eſt faite, 361 *& ſuiv.* eſt élu Cenſeur avec Appius, III. 64. ne prend point de part aux procédés de ſon Collegue, 66. ſe ſignale par un diſcours plein de fermeté & d'honneur, 508. il étoit demeuré neutre pendant la guerre civile de Céſar, &c. 513. *Note.* eſt député à Antoine, IV. 17. ſon retour avec des propoſitions d'Antoine, 29, 30

Piſon, Gendre de Ciceron, s'intereſſe vivement pour le rappel de ſon beau-pere, II. 213. ſa mort & ſon caractere, 218

Piſon, (Cn.) jeune Noble, charge Pompée de pluſieurs entrepriſes contre le bien public, II. 356

Plancius, (Cn.) Queſteur de Macédoine, va au-devant de Ciceron à Dyrrachium, & le conduit à Theſſalonique, II. 186, 187. ſes attentions pour lui, 190

Plancus, Commandant dans la Gaule, appuie l'avis de Lepidus touchant la paix avec Antoine, IV. 114. donne de fortes aſſurances de fidélité à la République, 123. paſſe le Rhône avec ſon Armée, 130. témoigne ſa réſolution d'accabler Antoine, 177. eſt averti de la trahiſon de Lepidus, 198. joint D. Brutus, 201. l'abandonne & joint Antoine & Lepidus, 221

Platon, ne s'attache point exactement à la méthode de ſon Maître Socrates, IV. 354

Plebeiens, en quoi ils différoient des Patriciens, I. 235. *Note.*

Pleureſie, maladie commune dans Rome ancienne & moderne, I. 42. *Note.*

Pline, ſes Lettres comparées avec celles de Ciceron, IV. 339. avoit poſſédé les mêmes Emplois,

mais qui n'avoient plus d'éclat que par leurs titres, 349. Jugement ſur ſon Panégyrique, 350, 351

Plotius, leve le premier dans Rome une Ecole d'Eloquence Latine, I. 17

Plutarque, connoiſſoit peu l'Hiſtoire Romaine; jugement ſur ſes Ouvrages Hiſtoriques, *Préface* lxxx. *& ſuiv.* il rapporte quelques prodiges arrivés à la naiſſance de Ciceron, I. 2. ſon goût pour les événemens de cette ſorte, *ibid.*

Pollion, promet à Ciceron de défendre la République, IV. 131. renouvelle ſes promeſſes, 176. prend parti pour Antoine & Lepidus, 226

Pompée (Cn.) Strabon, pere de Pompée le Grand, Ciceron fait une campagne ſous ſes Enſeignes, I. 30

Pompée, (Cn.) joint Sylla avec trois Légions, I. 51. il pourſuit Carbon en Sicile & envoye ſa tête à Sylla, 52, 53. revient victorieux de l'Afrique; eſt ſalué du titre de Grand par Sylla, demande les honneurs du Triomphe contre le gré de Sylla; ſon char traîné par des Eléphans; le ſeul de l'Ordre Equeſtre qui ait obtenu les honneurs du Triomphe; joie du Peuple à ce ſujet, 79 *& ſuiv.* il joint ſes forces avec celles de Q. Catulus, contre Marcus Lepidus, &c. 89. fait maſſacrer Marcus Brutus; injuſtice de ce procedé, 90. il eſt envoyé contre Sertorius, 120. il fait brûler les papiers de Sertorius ſans les voir, & fait mourir Perpenna, 121. taille en pieces les reſtes des Gladiateurs, 122. il triomphe pour la ſeconde fois avant d'être ſorti du rang Equeſtre; prend poſſeſſion du Conſulat qui lui avoit été accordé en ſon abſence & avant l'âge compétent, 123. rétablit le pouvoir des Tribuns, 181. excelloit dans l'art de diſſimuler, 199 il finit la guerre contre les Pirates, 201, 202. obtient le Commandement de la guerre contre Mithridate par la Loi Manilia, 209 *& ſuiv.* il finit cette guerre; le Sénat décerne dix jours d'actions de graces en ſon nom, 316

Pompée revient à Rome; opinion où il étoit qu'on ſeroit bien-tôt obligé de le créer Dictateur, II. 44, 45. détail de ſes Conquêtes, 46. profane le Temple de Jéruſalem, 47. ſa conduite pleine de ménagemens & de réſerves, 47 *& ſuiv.* eſt appellé par raillerie Cneus Ciceron, 51. fait élire au Conſulat L. Afranius contre l'inclination de toute la Ville, 52. ſon Triomphe, 53 ſollicite la ratification de ſes Actes & une Loi Agraria, 64, 55. prend part à l'intrigue de

Clodius contre Ciceron, 73. s'unit avec Ciceron, 75. forme la ligue du premier Triumvirat avec Céſar & Craſſus, 82. épouſe Julia fille de Céſar, 84 ſoutient l'Acte d'adoption de Clodius, 91. ſe déclare pour la Loi Agraria de Céſar, 96. s'attire la haine publique, 106, 107. ſa ſenſibilité pour ce changement, 109 eſt la dupe de ſes deux Collegues au Triumvirat; erreurs de ſa conduite, 111, 112. donne à Ciceron les plus fortes aſſurances de ſa protection, 123. ſon zele pour Ciceron ſe réfroidit; ſoupçons qu'on lui inſpire contre lui: il ſe retire à ſa maiſon de campagne, 146, 147. reçoit froidement les amis de Ciceron qui viennent le conjurer de ne pas l'abandonner, 148. refuſe ſon ſecours à Ciceron lui-même, 150. eſt inſulté par Clodius; penſe à faire rappeller Ciceron, 199, 200. ſe renferme dans ſa maiſon; y eſt aſſiégé par un Affranchi de Clodius, 203. paroît peu allarmé de ce complot; ſa politique, 204. ſon avis ſur le rappel de Ciceron, 234. ſes mouvemens pour cette affaire dans Capoue & les autres Colonies de ce Canton, 242. fait un Diſcours fort travaillé dans le Sénat pour le même ſujet, 248. fait l'éloge du mérite de Ciceron devant le Peuple, 251, 252. eſt chargé de l'adminiſtration du bled & des autres proviſions publiques par l'avis de Ciceron, 271, 272. choiſit Ciceron pour ſon premier Lieutenant dans cette commiſſion; ſes ſoins procurent l'abondance, 275, 276. ſouhaite d'obtenir la commiſſion de rétablir le Roi Ptolemée; ſa diſſimulation, 304 *& ſuiv.* plaide la cauſe de Milon, 312. eſt traité ſévérement par pluſieurs Sénateurs & par le Tribun Caton; joint ſes forces avec celles de Ciceron, 315, 316. va preſſer les proviſions de bled, &c. a une entrevûe à Lucques avec Céſar; engage Ciceron à ſe déſiſter des pourſuites commencées contre les interêts de Céſar, 327 *& ſuiv.* il ſe réconcilie avec Craſſus, & de concert ils arrachent le Conſulat à Ænobarbus, 354, 355. paſſe quelque tems à Baïes & aux environs, 358, 359, 360. fait bâtir un magnifique Théâtre, & en fait l'ouverture par de beaux Spectacles, 365 *& ſuiv.* fait déclarer Vatinius Préteur à l'excluſion de Caton; extorque un Decret du Sénat, &c. 371. preſſe Ciceron de défendre Gabinius, 424. perd ſa femme Julia, 432. on propoſe de le faire Dictateur; oppoſitions de la Ville & du Sénat, 438, 439. eſt élevé ſeul au Conſulat; publie

pluſieurs Loix nouvelles, 460, 461. ruine Milon, 463 *& ſuiv.* préſerve Scipion accuſé de brigue; épouſe ſa fille Cornelia; maltraite Hypſæus, 475, 476. plaide la cauſe de Burſa, 477. prépare une Inſcription pour un Temple qu'il avoit conſtruit à Venus; queſtion de Grammaire qui s'éleve, &c. 481. publie une Loi après s'en être fait excepter, & une autre en faveur de Céſar, 482

Pompée tiroit de groſſes ſommes d'Ariobarzanes, III. 29. étoit ſujet à la fiévre; prieres publiques ordonnées pour ſon rétabliſſement, 80, 81. a une conférence avec Ciceron, 93 *& ſuiv.* paroît peu diſpoſé à s'accommoder avec Céſar, 96, 97. diſperſe les Gladiateurs que Céſar tenoit à Capoue, 111. cache ſon deſſein de quitter l'Italie, 121 *& ſuiv.* ſe rend mépriſable en fuyant devant Céſar, 130. ſe retire à Brindes; déclare ſa réſolution de ſoutenir la guerre hors de l'Italie; invite Ciceron à le venir joindre, 132, 133. laiſſe le Tréſor public en proie à Céſar; il ouvre les yeux trop tard ſur cette erreur, 166. affecte d'imiter Sylla, 182. ſa conduite fut une ſuite continuelle d'imprudences, 187, 188. ſa préſomption cauſe ſa ruine, 194. ſa ſuperſtition, 195. avoit à ſoutenir un rôle difficile, 196, 197. parallele de ſa conduite & de celle de Céſar, 197 *& ſuiv.* eſt défait à Pharſale, 199, 200. ſa mort & ſon caractere, 211 *& ſuiv.*

Pompée le jeune, veut tuer Ciceron, &c. III. 200, 201. ſon frere & lui s'emparent de l'Eſpagne, 278. en ſont chaſſés par Céſar, 325, 326. Cneius Pompée y eſt tué, 338. Sextus fait ſon Traité d'accommodement, quitte l'Eſpagne, & ſe retire à Marſeille, 492 *& ſuiv.* eſt enveloppé dans la condamnation des meurtriers de Céſar, IV. 223. ſoutient la guerre en Sicile; fait ſa paix avec le Triumvirat, 429

Pompeia, femme de Céſar, a une intrigue avec Clodius, II. 29. eſt répudiée, 30

Pomponia, ſœur d'Atticus & femme de Q. Ciceron; ſon humeur inſupportable, II. 335. III. 5. *& ſuiv.*

Pontinius, (C.) ſoumet les Allobroges; obtient les honneurs du Triomphe après cinq ans de ſollicitations, II. 434, 435. Ciceron le fait ſon Lieutenant, III. 10

Popilius Lænas, défendu par Ciceron dans une cauſe capitale, ſe fait chef de ſes meurtriers; il offre la tête & les mains de Cice-

zon à Antoine ; récompenſe qu'il en reçoit, IV. 283, 284

Porcia, fille de Caton, & veuve de Bibulus, épouſe Brutus, III. 305. meurt avant Brutus d'une maladie de langueur ; erreur des anciens Ecrivains ſur le tems & le genre de ſa mort, IV. 185, 186

Poſſidonius, ſavant Stoïcien, Maître & ami de Ciceron, I. 76. trait de ſon courage Stoïque, 76, 77, *Note.*

Pouzzol, un des plus agréables lieux d'Italie, I. 111

Préſages, ſouvent ſuppoſés par Marius & par Sylla, pour animer leurs Soldats, I. 43, 85

Prêtres, (Les) ou Pontifes, ſont convoqués pour décider ſur la reſtitution de la Maiſon de Ciceron, II. 278 *& ſuiv.*

Préture, quelle étoit cette Dignité, ſes fonctions, I. 205, 207

Procilius, Tribun, eſt condamné pour avoir tué un Citoyen, II. 413

Prodiges, qui précederent les complots contre la République ; un de ces prodiges décrit en vers par Ciceron, I. 233, 234. prodige concerté entre Ciceron & Terentia, 323, 324. autres prodiges ; Devins conſultés ; leur réponſe, II. 340, 341. ceux qui précederent la mort de Céſar, III. 374, 375. autre à l'égard de Ciceron, IV. 282.

Proſcriptions des Citoyens, Sylla en fut le premier inventeur ; juſqu'où il les étendit, I. 53, 54. celles du ſecond Triumvirat, IV. 271 *& ſuiv.*

Provinces, ce qui excitoit les Citoyens de Rome à en obtenir les Gouvernemens, comment ils ſe comportoient dans ces poſtes, III. 1 *& ſuiv.*

Ptolemée, Roi de Cypre, detrôné par une Loi de Clodius, finit ſa vie par le poiſon, II. 171 *& ſuiv.*

Ptolemée, Roi d'Egypte, ne peut ſe procurer une audience du Sénat, juſqu'à ce que l'affaire du rappel de Ciceron ſoit terminée, II. 254. fait aſſaſſiner les Députés que ſes Peuples envoyoient au Sénat ; eſt obligé de quitter Rome, 297. le Sénat refuſe de le rétablir par la voie des armes, 302 *& ſuiv.* eſt rétabli par Gabinius, 360

Publilia, jeune Romaine, belle & riche, Ciceron l'épouſe dans un âge avancé, après avoir répudié Terentia, III. 237, 238. eſt répudiée, 305

Putéolane, (Maiſon) de Ciceron, bâtie ſur le plan de l'Académie d'Athenes, &c. IV. 308. devient un Palais Impérial ; l'Empereur Adrien y meurt, *ibid. Note* (*b*)

Q

Queſteurs, quelle étoit la nature de leur Office, c'étoit le premier pas aux honneurs publics, & il procuroit l'entrée au Sénat, I. 99, 100

Quinctius, (L.) Tribun turbulent, tâche de faire annuller les Actes de Sylla, I. 113, 114

Quinctius, (P.) eſt défendu par Ciceron, I. 62, 63

Quinctius, (Numerius) homme obſcur, prend le ſurnom de Gracchus; eſt élevé au Tribunat: deſſein de Clodius ſur ſa vie: il s'en défie, & s'enfuit déguiſé, II. 238

Quintilien, ſage regle qu'il preſcrit dans les Jugemens qu'on fait des grands Hommes, *Préface*, lxvij.

R

Rabirius, (C.) Sénateur, accuſé par T. Labienus, eſt défendu par Ciceron, I. 268 *& ſuiv.*

Rabirius Poſthumus, défendu par Ciceron, II 427 *& ſuiv.*

Racilius, Tribun, renouvelle les débats ſur le procès de Clodius, II. 300

Rebilus, (C. Caninius) eſt fait Conſul par Céſar pour une demi-journée, III. 348

Religion (la) des anciens Romains n'étoit qu'un ſyſtême politique, IV. 382. idée qu'en donne Polybe, *ibid. Note* (*b*). ſes branches principales, 383, 384. ſon établiſſement mettoit les affaires entre les mains du Sénat, &c. 385

Religion naturelle, ſon ſyſtême le plus parfait prouve le beſoin d'une révélation plus explicite & plus étendue, IV. *Note.* 414, 415

Robe virile, à quel âge on la prenoit, I. 20, 21

Romains, leurs occupations & leurs amuſemens du tems de Ciceron, *Avert.* xiv. *& ſuiv.* Queſtions ſur leurs Aſſemblées, *ibid.* xxxij *& ſuiv.* idée générale de leur Conſtitution & de leur Gouvernement, *Préface*, cj. *& ſuiv.* ils ne ſe laiſſoient point corrompre à prix d'argent du tems des deux Gracchus, *ibid.* cxvij. ils faiſoient élever leurs enfans avec grand ſoin, I. 14. ils accordent le droit de Bourgeoiſie à toutes les Villes d'Italie; ce qui hâta leur ruine, 35, 36. meſuroient leur Nobleſſe par le nombre des Statues de leurs Ancêtres, 134. leur corruption dans les Gouvernemens des Provinces, 135. ils ne parloient aux Etrangers qu'en Latin, 143, *Note* (*a*). trait remarquable de leur caractere, 306 *& ſuiv.* employoient rarement

les punitions capitales, 325, 326. uſage qui leur a été particulier, IV. 211, 212. leur Religion, 381 & ſuiv.

Roſcius, fameux Comédien, Ciceron plaide pour lui, I. 92. ſon caractere dépeint par Ciceron : à quoi ſe montoient ſes appointemens, 93 & ſuiv. Ciceron s'exerçoit quelquefois avec cet Acteur, 129

Roſcius d'*Ameria*, accuſé d'avoir tué ſon pere, eſt défendu par Ciceron & déclaré innocent, I. 63 & ſuiv.

Ruſus, (Q. Pompeius) eſt banni à cauſe des violences exercées pendant ſon Tribunat, II. 476

Rufus, (Vibius) Conſul ſous Tibere, deux choſes qu'il ſe vantoit de poſſeder, III. 239. *Note.*

Rullus, (P. Servilius) Tribun, publie une Loi Agraria ; Ciceron s'y oppoſe, I. 254 & ſuiv.

Rutilius, Conſul, eſt tué dans la guerre Marſique, I. 31

S

Salluſte, l'Hiſtorien ; raiſons de ſa froideur pour Ciceron, I. 351. eſt ſurpris avec la femme de Milon & cruellement fouetté, II. 383. engage Ciceron à changer le plan d'un de ſes Ouvrages, 387, 388. eſt chaſſé du Sénat par le Cenſeur Appius, III. 66. eſt Auteur du ſtyle coupé, obſcur & ſentencieux, IV. 348

Sanga, (Q. Fabius) avertit Ciceron des pratiques des complices de Catilina avec les Ambaſſadeurs des Allobroges, I. 310

Sauſſeius, (Marcus) confident de Milon, eſt défendu deux fois par Ciceron, & abſous, II 475

Sciptius, Agent de Brutus en l'Iſle de Cypre, traite cruellement les Salaminiens ; Ciceron lui ôte ſa Préfecture, III. 32, 33

Sçævola, (Q Mutius) Augure, le plus grand Juriſconſulte & le plus grand homme d'Etat de ſon tems ; Ciceron s'attache à lui, I. 21. ſa maiſon étoit appellée l'Oracle de la Ville, 24. il fait une Epigramme à la louange du Poëme de Ciceron ſur Marius, 27

Sçævola, Grand-Prêtre, ſa probité & ſa connoiſſance du Droit civil, I. 22. il eſt aſſaſſiné par la faction du jeune Marius, 52

Sçævola, (Q.) Tribun, arrête l'élection des Conſuls, II. 411

Scipion, Candidat Conſulaire, accuſé de brigue, eſt delivré de ce danger par Pompée, II. 475

Sénat, une de ſes principales prérogatives, I. 268, 269. diſtribuoit les Provinces ; atteinte contre ce droit, II. 117, 118

Sénateurs, n'étoient réputés tels qu'après avoir été inſérés dans les Rôles des Cenſeurs; les places vacantes remplies par ceux qui ſortoient de la Queſture, I. 99, 100

Sergius, (M.) Chef des mutins ſous Clodius, II. 269

Serranus, (S. Atilius) Tribun, corrompu par Clodius, II. 231. fait ſuſpendre le Decret pour le rappel de Ciceron, & s'y oppoſe enſuite ouvertement, 234, 235. s'oppoſe à la reſtitution de la maiſon de Ciceron; révoque enſuite ſon oppoſition, 284, 285

Sertorius, ſon caractere; il ſoutient une guerre de huit ans contre Rome; eſt aſſaſſiné par Perpenna ſon Lieutenant, . 119, 120

Servilia, mere de Brutus, ſes liaiſons avec Céſar; ſon caractere, III. 475, 476

Servilius, illuſtre Romain, fait honte au Conſul Metellus de ſes irréſolutions, & le fait déſiſter de ſon oppoſition au rappel de Ciceron, II. 248, 249

Servilius, (P.) ſon caractere; trouble Ciceron dans ſes plus ſages meſures, &c. IV. 135

Seſterces, leur évaluation peu certaine, *Avert.* lviij.

Seſtertii & *Seſtertia*, en quoi ils différoient, *ibid.* lix.

Sextius, (P.) Queſteur, ſe joint à Pétreius pour preſſer C. Antonius de livrer bataille à Catilina, I. 246. étant Tribun il fait conſentir Céſar au rappel de Ciceron, II. 216. eſt laiſſé comme mort ſur le Forum par la troupe de Clodius, 237. eſt accuſé par Albinovanus, défendu par Ciceron, & abſous, 323, 324

Sica, reçoit chez lui Ciceron exilé, II. 177

Sicile, (l'Iſle de) fut, après l'Italie, le premier Pays ſoumis aux Romains; elle étoit diviſée en deux Provinces, I. 105. elle étoit nommée le Grenier de la République, 186. célebre autrefois pour ſon Ecole d'Eloquence, 108, 109

Siciliens, premiers inventeurs des regles d'éloquence, I. 109. Antoine leur accorde le droit de Bourgeoiſie Romaine, III. 455

Sicinius, Tribun factieux, raille les Conſuls C. Octavius & C. Scribonius Curio; excite un tumulte où il eſt tué par l'artifice de Curiou, I. 102, 103

Silanus, Conſul déſigné, opine le premier à faire mourir les complices de Catilina, I. 327

Socrates, bannit la Phyſique de la Philoſophie, & s'attache à la Morale; ſa méthode d'enſeigner, IV. 353, 354

Sosigenes, célebre Aſtronome, eſt employé par Céſar à la réformie du Calendrier, III. 271

Souper, principal repas des Romains, IV. 298

Spartacus, Général des Gladiateurs dans la guerre ſervile, eſt tué à la tête de ſes troupes, I. 118

Spectacles & Jeux publics; dépenſe exceſſive qu'on y faiſoit, I. 187, 188. II. 367, 368

Speuſippus, neveu de Platon & héritier de ſon Ecole, IV. 355

Stoïciens, leur zele pour la doctrine de leur Ecole, IV. 351. leur ſentiment ſur la nature & la durée de l'ame, 378. croyoient la réalité de la Divination, 385 *& ſuiv.* étoient bigots & enthouſiaſtes; leurs principes outrés, 409, 410

Suetone déclare que Céſar fut tué juſtement, III. 382

Sulpicius (Servius) Conſul, d'un caractere moderé, tâche d'arrêter les entrepriſes violentes de ſon collegue Marcellus, III. 69, 70. a une conférence avec Ciceron; ſa timidité, 177, 178. eſt député vers Antoine, IV. 17. meurt dans ce voyage, 29. honneurs que le Sénat lui décerne ſur les inſtances de Ciceron, 41. ſon caractere, ſa grande ſcience dans les Loix, *ibid. & ſuiv.* erreur des PP. Catrou & Rouillé ſur ſon ſujet; trait remarquable qui devint la cauſe de ſon habileté, 49 *Note.*

Sylla, (L. Cornelius) ſa conduite dans la guerre Marſique, I. 33, 34. obtient avec le Conſulat la Province d'Aſie, & la conduite de la guerre contre Mithridate, 37. il chaſſe Marius de Rome, 38. il chaſſe Mithridate de la Grece & de l'Aſie; eſt maltraité à Rome pendant ſon abſence; fait la paix avec Mithridate, 49. il porte en Italie les Œuvres d'Ariſtote & de Théophraſte; il prend terre à Brindes, 50. il eſt joint par le jeune Pompée; défait Norbanus; donne la vie à Scipion, 51. revient aux proſcriptions, dont il avoit inventé la méthode, 53, 54. il dépouille J. Céſar de la dignité de Grand-Prêtre, & ne lui accorde la vie qu'à grand peine; ſon prognoſtic ſur J. Céſar, 55. il eſt nommé Dictateur, 56. fait de grands changemens dans l'Etat, 57, 58. donne à Pompée le titre de *Grand*; ſon refroidiſſement envers Pompée, qui demande les honneurs du Triomphe, 80. ſa mort & ſon caractere, 82 *& ſuiv.*

Sylla, (P. Cornelius) convaincu de brigue & de corruption, perd le Conſulat, I. 219. Accuſé d'être complice de Catilina; il eſt défendu par Ciceron & déchargé de l'accuſation, II. 20 *& ſuiv.*

Syracuſe & Meſſine refuſent de ſe joindre avec les autres Villes de Sicile dans la pourſuite de Verrès, I. 136

T

Tarquinius, Chevalier Romain, accuſe Craſſus d'être complice de Catilina; ſon témoignage eſt rejetté, I. 348, 349

Terentia, femme de Ciceron, étoit riche & d'illuſtre origine, I. 104. ſa jalouſie contre la ſœur de Clodius, II. 36. eſt arrachée du Temple de Veſta par ordre de Clodius, 162. s'agite pour les interêts de ſon mari, &c. 209. penſe à vendre ſon bien pour remédier à ſes néceſſités, 212. ſon humeur inſupportable, 335. ſa mauvaiſe économie, III. 228. eſt répudiée par Ciceron; ſon caractere, 236, 237. parvient à un grand âge; nombre de ſes maris, 239. *Note.*

Théophraſte, ſes Ouvrages apportés en Italie par Sylla, I. 50

Thermus, (Q.) détruit la Ville de Mitylene, I. 82

Tiburaniens (les) ſe ſoumettent & donnent des ôtages à Ciceron, III. 44

Tiron, Eſclave favori de Ciceron, tombe malade à Patras; quelques détails ſur cet illuſtre Eſclave, III. 87, 88

Tite-Live, problême qu'il ſe propoſe ſur Céſar, III. 381, 382. appellé Pompéïen par Auguſte, IV. 287. il loue Ciceron, *ibid.*

Torquatus, accuſe P. Sylla de complicité avec Catilina; tourne ſes railleries contre Ciceron défenſeur de l'accuſé, II. 21

Traduction d'une Hiſtoire, combien elle eſt différente de celle d'un Ouvrage de Poëſie ou d'Eloquence, *Avert.* v, vj. regles à obſerver dans les Traductions, *Préf.* lxxvj *& ſuiv.*

Trebatius, Juriſconſulte, placé par Ciceron auprès de Céſar, II. 391, 393 *& ſuiv.* ſon caractere, 396 *& ſuiv.* embraſſe l'Epicuriſme; Ciceron le raille ladeſſus, III. 14, 15

Trebonius, Tribun, fait recevoir une Loi qui aſſignoit à Pompée & à Craſſus leurs Provinces pour cinq ans, II. 374. conſpire contre Céſar, III. 369. ſon caractere, 370 *& ſuiv.* ſe retire dans ſon Gouvernement d'Aſie, 408. eſt ſurpris, & cruellement mis à mort par Dolabella, IV. 67 *& ſuiv.*

Treviri ou *Triumviri Monetales*, Sur-Intendans de la Monnoie: *Treviri Capitales*: Alluſion de Ciceron à cette Magiſtrature, IV. 431 *Note.*

Tribuns, leur établiſſement, leur nombre & leurs entrepriſes, *Préface* cviij. *& ſuiv.* leur pouvoir porté aux plus grands excès par

les deux Gracchus, *ibid.* cxj. il eſt diminué par Sylla, I. 17. & rétabli par Pompée, 181. ils étoient l'inſtrument des ambitieux, 182. l'oppoſition d'un ſeul arrêtoit toutes ſortes d'Actes & de Loix; remede contre cet inconvénient, II. 150, 251

Triomphe, à quel titre on y pouvoit prétendre, III. 2. *Note.*

Triumvirat, par qui fut formé le premier & dans quelles vûes, II. 82, 83. ſecond *Triumvirat*, comment & en quel lieu le plan en fut formé, IV. 268 *& ſuiv.* conditions de cette ligue; leur Liſte de Proſcription, Ciceron y eſt compris, 270 *& ſuiv.*

Triumviri Monetales, voyez *Treviri.*

Tubero, (L.) parent de Ciceron, le viſite en paſſant à Theſſalonique, &c. II. 189

Tubero, (Q.) accuſe Ligarius, III. 275. chagrin qu'il en eut, &c. 277

Tullia, fille de Ciceron, tems de ſa naiſſance, I. 103. va au-devant de ſon pere rappellé de ſon exil, II. 259. après la mort de ſon premier mari Piſon, elle épouſe Furius Craſſipes, 333. fait divorce avec Craſſipes & ſe remarie à Dolabella, III. 61. s'en ſépare; viſite ſon pere à Brindes, 209, 210. ſa mort & ſon caractere, 281 *& ſuiv.* découverte de ſon corps ſur la voie Appia, &c. 303. *Not.*

Tullius, nom de la famille de Ciceron, d'où il venoit, I. 9

Tuſculum, Ciceron y avoit une Maiſon qu'il préféroit à ſes autres Maiſons de campagne; ſes ſoins pour l'orner, I. 224 *& ſuiv.* IV. 304, 305. elle appartient à des Moines, IV. 306. *Note.*

Tyrannio, Grec ſçavant, inſtruit le fils de Ciceron, II. 335. range ſa Bibliotheque d'Antium, 338

V

Valere-Maxime, ce qu'il dit ſur la défenſe de Vatinius & de Gabinius par Ciceron, II. 430

Varron, (Marcus Terentius) ſe lie étroitement avec Ciceron, ſon caractere, III. 213

Varus, (P.) ſe ſaiſit de l'Afrique au nom de la République; eſt ſoutenu par le Roi Juba, III. 221

Vatinius, Tribun, gagné par Céſar, II. 90. chaſſe du Forum Bibulus & ſon parti, 91, 96. donne l'aſſaut à la maiſon de Bibulus, 118. fait paſſer une Loi ſans exemple, 117. dépoſe contre Sextius; s'attire les invectives de Ciceron, &c. 324, 325. eſt élu Préteur à l'excluſion de Caton, 370, 371. eſt défendu par Ciceron, 416, 417

Velleius Paterculus, dans un transport de zele pour Ciceron, se livre aux plaintes les plus ameres contre Antoine, IV. 289

Verrès, (C.) Préteur de Rome, décidoit suivant les caprices de sa Maîtresse, I. 115. pendant sa Préture en Sicile, il s'étoit rendu coupable d'une infinité de rapines & de cruautés : Ciceron devient son accusateur, 134 *& suiv.* il est convaincu, & prévient son Jugement par un exil volontaire, 146. exposition de ses principaux crimes, 149 *& suiv.* sa mort, 181

Vettius, Général des Marses pendant la Guerre Sociale, a une conférence avec le Consul Cn. Pompée Strabon ; réponse qu'il fait à un ancien ami, I. 31, 32

Vettius, (L.) accuse César d'être complice de Catilina ; il est maltraité & chargé de chaînes, II. 19. César l'engage à jetter l'accusation d'un complot sur le parti opposé au Triumvirat, & sur le jeune Curion, 113 *& suiv.* est étranglé dans la prison par ordre de César, 116, 117

Victimes qu'on trouvoit sans cœur & sans foie dans quelques sacrifices, question curieuse sur ce Phénomene, III 375. *Note.*

Virgile, dérobe quelque chose à l'honneur de Rome, plutôt que de parler de Ciceron, IV. 287

Virgilius, (C.) Préteur de Sicile, prohibe l'entrée de cette Isle à Ciceron, son ancien ami, II. 178, 179

Vomitifs, la coutume d'en prendre avant les repas étoit fort commune parmi les Romains, III. *Note* (*b*) 346, 347

Voyages de Ciceron, vrais modeles des voyages utiles, I. 78, 79

Vulturcius, un des complices de Catilina, I. 311. avoue tout pour mériter sa grace, 312. le Sénat lui assigne des récompenses, 325

X

Xenocles d'Adramytte, Rhétoricien d'Asie, accompagne Ciceron dans ses voyages, I. 78

Fin de la Table des Matieres.

CATALOGUE

Des Livres qui ſe vendent à Paris chez DIDOT, *Quai des Auguſtins à la Bible d'Or. 1748.*

APOLOGIE DES DAMES, appuyée ſur l'Hiſtoire, par M. de ***, vol. *in*-12. 2 liv.

Aſtrée de M. Durfé. Paſtorale allégorique avec la clef, nouvelle Edition, où ſans toucher au fond, ni aux épiſodes, on s'eſt contenté de corriger le langage, & d'abréger les converſations, *par M..... de l'Académie des Inſcriptions & Belles Lettres*, 10 vol. *in*-12. fig. 30 l.

BReviaire Monaſtique, latin & françois, à l'uſage des Religieuſes Bénédictines, 4 vol. *in*-8. 40 l.

CConcile de Trente, (le ſaint) œcuménique & général, nouvellement traduit, *par M. l'Abbé Chanut*, derniere édition, *in*-12. 2 l.

Corpus Juris Canonici, autore Gibert, 3 vol. *in-fol.* 30 l.

Le Comte de Gabalis, ou Entretiens ſur les Sciences ſecrettes. Nouvelle édition augmentée des nouveaux Entretiens, des Génies aſſiſtans, & du Gnome irréconciliable, &c. *par M. l'Abbé de Villars*, *in*-12. 2. vol. 4 l.

Contes des Fées, (les trois nouveaux) *par M. de . . . .* avec une Préface qui n'eſt pas moins ſérieuſe, *par l'Auteur des Mémoires d'un Homme de qualité*, *in*-12. 2 l.

Contes des Fées allégoriques, (nouveaux) contenant le Phœnix, Liſandre & Carline, Boca, &c. *in*-12. 2 l.

Critique de l'Hiſtoire d'Angleterre de Rapin Thoiras, *par Tyndal*, 2 vol. *in*-4. 24 l.

DEfenſe de la Grace efficace, *par M. de la Broue, Evêque de Mirepoix*, *in*-12. 2 l. 10 ſ.

Diſſertation ſur l'exiſtence de Dieu, où l'on démontre cette vérité par l'Hiſtoire Univerſelle de la premiere antiquité du Monde, par la réfutation du Syſtéme d'Epicure & de Spinoſa; par les caracteres de Divinité qui ſe remarquent dans la Religion des Juifs, & dans l'établiſſement du Chriſtianiſme. Nouvelle édition augmentée de la Révélation des Livres Sacrés, *par M. Jacquelot*, 3. vol. *in*-12. 7 l. 10 ſ.

Défenſe des Prophéties de la Religion Chrétienne, contre Grotius, Simon, & ceux qui ont écrit ſur ces matieres, *par le Pere Balius, de la Compagnie de Jeſus*, 3. vol. *in*-12. 6 l.

Deſcription Géographique, Hiſtorique, Eccléſiaſtique, Civile & Militaire de la haute Normandie, 2 vol. *in*-4. *avec des Cartes*, 1740. 15 l.

Deſcription des Iſles de l'Archipel, traduite du Flamand de d'O. Dapper, enrichie de Cartes Géographiques & de Figures, *in-fol.* 15 l.

Dictionnaire Géographique, portatif, des quatre Parties du Monde, traduit de l'Anglois de Laurent Echard, *par M. l'Abbé Vogien*, *in*-12. 4 l. 4 ſ.

Dictionnaire de Peinture & des Termes qui y ſont propres, &c. avec un Abrégé de la Vie des Peintres, Sculpteurs & Graveurs, *in*-12. 4 l. 10 ſ.

EXplication des Prophéties de l'Ancien & du Nouveau Teſtament, qui regardent le Meſſie; dans laquelle on prouve la venue du Meſſie contre les Juifs, & la vérité de la Religion Chrétienne contre les Déiſtes, *in*-12. *ſous preſſe.*

Eſſai critique ſur le Goût, *par M. Carteau de la Vilate, in*-12. *ſous preſſe.*

Eſſai politique ſur le Commetce, *par M. Melon, in*-12. 2 l. 10 ſ.

Eſſai des effets de l'Air ſur le corps humain, par M. Jean Arbuthnot, traduit de l'Anglois *par M. Boyer, Medecin de la Faculté de Montpellier, in*-12. 2 l. 5 ſ.

HIſtoire Sainte des deux Alliances, &c. avec des Réflexions ſur chaque Livre de l'Ancien & du Nouveau Teſtament, & un Supplément qui conduit l'Hiſtoire des Machabées juſqu'à la naiſſance de Jeſus-Chriſt, *par feu M. de Saint-Aubin, Bibliothécaire de Sorbonne*, 7 vol. *in*-12. 15 l.

Introduction à l'Hiſtoire Générale & Politique de l'Univers, où l'on voit l'origine, les révolutions, l'état preſent & les interêts des Souverains, *par M. le Baron de Puffendorff*, continuée *par Bruzen de la Martiniere*, derniere Edition augmentée conſidérablement, 11 vol. *in*-12. Holl. 33 l.

Abrégé de l'Hiſtoire de France, *par M. de Mezeray*, nouvelle Edition, avec les Remarques & Notes de feu M. Amelot de la Houſſaye, *in*-12. 13 vol. 1740. 32 l. 10 ſ.

—— La même, *in*-4. 4 vol. 1740. 36 l.

—— L'on vend ſéparément l'Hiſtoire de Louis XIII. & de Louis XIV. 3. vol. *in*-12. 7 l. 10 ſ.

Hiſtoire & Deſcription de la Nouvelle France, connue ſous le nom de Canada, avec des Figures & des Cartes Géographiques, 3 vol. *in*-4. *par le Pere de Charlevoix, de la Compagnie de Jeſus.* 30 l.

—— La même, *in*-12. 6 vol. 15 l.

Hiſtoire Critique de l'Etabliſſement de la Monarchie Françoiſe dans les Gaules, *par M. l'Abbé Dubos, de l'Académie Françoiſe*, ſeconde Edition, augmentée conſidérablement, 2. vol. *in*-4. 18 l.

—— La même, *in*-12. 4 vol. 10 l.

Hiſtoire de l'Empire Ottoman, traduite de Sagredo. Nouvelle Edition, continuée juſqu'à préſent, avec une Table des Matieres à chaque Tome, 7 vol. *in*-12. 1730. 14 l.

Hiſtoire de Pierre le Grand, Empereur de Ruſſie, de l'Impératrice Catherine, & des Czars qui les ont précedés, nouvelle Edition, 5. vol. *in*-12. Figures. 1740. 12 l. 10 ſ.

Hiſtoire Généalogique & Chronologique de la Maiſon Royale de France, & des Grands Officiers de la Couronne, avec un Catalogue des Chevaliers du Saint-Eſprit, derniere Edition, augmentée des anciens Barons du Royaume, *par les RR. PP. Ange & Simplicien*, avec les Armes des Familles, 9. vol. *in-fol.* 150 l.

—— Le même, en grand papier. 200 l.

Hiſtoire d'Henri de la Tour d'Auvergne, Duc de Bouillon, où l'on trouve ce qui s'eſt paſſé de plus remarquable ſous les Regnes de François II. Charles IX. Henri III. Henri IV. & la Minorité de Louis XIII. *par M. de Marſolier*, 3. vol. *in*-12. 7 l. 10 ſ.

Hiſtoire

Hiſtoire de Madame Henriette d'Angleterre, premiere femme de Philippe de France Duc d'Orléans, avec les Mémoires de la Cour de France pour les années 1688 & 1689. *in* 12. 2 l. 10 ſ.

Hiſtoire des Démêlés du Pape Boniface VIII. avec Philippe Le Bel, par M. Baillet, *in*-12. 2 l. 10 ſ.

Hiſtoire de l'Abbaye Royale de Saint Germain des Prez, depuis ſa fondation; contenant la Vie de leurs Abbés, les Hommes illuſtres qu'elle a produits, les Privileges qui lui ont été accordés, avec la deſcription de ce qu'elle a de plus remarquable, enrichie de plans & de figures, *par Dom Jacques Bouillard*, *in-fol.* 12.

Hiſtoire de la Conquête du Méxique & de la Nouvelle Eſpagne, par Fernand Cortez, traduite de l'Eſpagnol de Dom Antoine de Solis, *par l'Auteur du Triumvirat*, 2 vol. *in*-12. 5 l.

Hiſtoire de la Découverte & de la Conquête du Pérou, traduite de l'Eſpagnol d'Auguſtin de ZARATE, *par S. C. D.* 2 vol. *in*-12. 5 l.

Hiſtoire de Cyrus le jeune, & de la retraite des dix mille de Xenophon, avec un Diſcours ſur l'Hiſtoire Grecque, *par M. l'Abbé Pagi*, *in*-12. 2 l.

Hiſtoire de Scipion l'Africain, pour ſervir de ſuite aux Hommes Illuſtres de Plutarque, avec les Remarques de M. le Chevalier Follart, *par M. l'Abbé de la Tour*, *in*-12. *ſous preſſe.*

Hiſtoire d'Epaminondas, pour ſervir de ſuite aux Hommes Illuſtres de Plutarque, avec les Remarques de M. le Chevalier Follart, & un Diſcours ſur le grand Homme & l'Homme illuſtre de M. l'Abbé de Saint-Pierre, *par M. l'Abbé de la Tour*, in-12. 2 l. 10 ſ.

Hiſtoire des Plantes uſuelles, dans laquelle on donne leur nom tant François que Latin, la

maniere de s'en ſervir, la doſe & les principales compoſitions de Pharmacie dans leſquelles elles ſont employées, *par M. Chomel, Docteur en Médecine*, derniere édition, 3 vol. *in*-12. 6 l.

Hiſtoire & Explication des Phénomenes qui ont coutume d'accompagner les embraſemens du Mont Veſuve, *par M. de Caſtera*, in-12. 2 l. 10 ſ.

Hiſtoire de la Philoſophie Hermétique, avec un Catalogue raiſonné des Auteurs chymiques, *par M. l'Abbé Lenglet du Freſnoy*, 3 vol. *in*-12. 7 l. 10 ſ.

Huetii (Pet. Dan.) & Cl. Fr. Fraguerii Carmina, in-12. 2 l. 10 ſ.

IMitation de Jeſus-Chriſt, traduite & paraphraſée en vers François, *par Pierre Corneille*, in-12. 3 l.

Jeruſalem délivrée, Poëme héroïque du Taſſe, traduit *par M. de Mirabaud*, ſeconde édition, 2 vol. *in*-12. 4 l. 10 ſ.

Journal du Palais, ou Recueil des principales Déciſions de tous les Parlemens & Cours Souveraines de France, quatriéme édition, 2 vol. *in-fol.* 40 l.

Les Journées amuſantes de Madame de Gomez, 8 vol. *in*-12. 16 l.

LEttres du Cardinal d'Oſſat, avec des Notes Hiſtoriques & Politiques de M. Amelot de la Houſſaye. Nouvelle édition, plus belle & plus correcte que les précédentes, 5 vol. *in*-12. 12 l. 10 ſ.

Lettres à Madame la Marquiſe de P. ſur l'Opéra, *in* 12. 1 l. 15 ſ.

Lettres d'Abeillard & d'Héloïſe, en Latin & en

François, traduit *par D. Gervaiſe*, 2 vol. *in-12.* 4 l. 10 ſ.

Lettres Perſanes. 2 l. 10 ſ.

Lidéric, premier Comte de Flandre, ou Hiſtoire anecdote de la Cour de Dagobert, Roi de France, *par M. le Commandeur de Vignacourt*, 2 vol. *in-12.* 4 l.

MAriane, Tragédie du ſieur Triſtan Lhermite, remiſe au Théâtre *par M. Rouſſeau*, Brochure, 1 l 4 ſ.

Maximes & Sentences ſur les ſources & la corruption du cœur de l'homme, *par M. le Marquis de la Riviere*, in-16. 1 l.

la Médecine & la Chirurgie des Pauvres, *in-12.* 2 l. 10

Mémoires de M. de la Colonie, contenant les Evénemens de la Guerre derniere depuis 1692 juſqu'à la Bataille de Belgrade en 1717, avec les avantures & les combats particuliers de l'Auteur, 2. vol. *in-12.* 5. l.

Mémoires de Melvil, nouvelle traduction de l'Anglois, augmentée de Lettres importantes, *par M. l'Abbé de Marſy*, 3 vol. *in-12.* 6 l.

Métamorphoſes d'Ovide traduites en François, avec des Remarques & des Explications hiſtoriques, *par M. l'Abbé Banier, de l'Academie des Inſcriptions & Belles-Lettres*, avec des figures à chaque ſujet, 2 vol. *in-4.* 20 l.

—— Les mêmes avec des figures à chaque Livre, deſſinées par Picard. Derniere Edition, 3 vol. *in-12.* 7 l. 10 ſ.

Méthode pour apprendre facilement la Géographie, contenant un nouvel Abrégé de la Sphere, la diviſion de la Terre en ſes Continens, Empires, Royaumes, Etats, Républiques, Provinces, &c. avec la Table des principales Villes de chaque Province, nouvelle édition

augmentée des noms latins des Villes, & de la nouvelle Géographie, *par M. Robbe*, 2 vol. *in*-12, avec des Cartes Géographiques, 1747. 6 l.

Moliere, (Œuvres de) nouvelle édition revûe & corrigée, *in*-4. 6. vol. figures, 120 l.

NOuveau Coutumier général, ou Corps des Coutumes générales & particulieres de France & des Provinces connues ſous le nom des Gaules, nouvelle édition, *par M. de Richebourg*, 4 vol. *in fol.* 100 l.

Nouveau Traité de Phyſique ſur toute la Nature, ou Méditations ſur tous les corps dont la Médecine tire les plus grands avantages pour guérir le Corps Humain, *in*-12, 2 vol. en un *par feu M. Hunauld Médecin.* 2 l. 10 ſ.

Nouveau Traité d'Agriculture, contenant la Méthode de bien cultiver tous les Arbres à fruits, avec la maniere d'élever les Treilles, *par MM. de la Riviere & Dumoulin*, in-12. 2 l.

ŒUvres de Piété de Saint Ephrem, Diacre d'Edeſſe & Docteur de l'Egliſe, *in*-12, 2 vol. 4 l. 10 ſ.

Œuvres de Pierre & de Thomas Corneille, 11 vol. *in*-12. 27 l. 10 ſ.

—— On vend les Œuvres de Pierre Corneille ſéparément, en ſix vol. 15 l.

Œuvres diverſes de *M. Peliſſon, de l'Académie Françoiſe*, contenant ſes Ouvrages d'Eloquence & de Poëſie, &c. dont la plus grande partie n'avoit pas encore paru, avec une Préface inſtructive ſur tous les Ouvrages de l'Auteur, 3 vol. *in*-12. 7 l. 10 ſ.

Œuvres de Rouſſeau, nouvelle édition corrigée & augmentée d'un grand nombre de Pieces en

tous genres, & de ſes Lettres, qui n'ont point encore paru, propoſées par ſouſcription après ſa mort, 3 vol. *in*-4. *papier Royal*. 72 l.

—— Les mêmes, faites ſur la grande édition, page pour page, 4 vol. *in*-12. 10 l.

Œuvres de M. de Fontenelle. Derniere Edition. 6 vol. *in*-12. 18 l.

Œuvres mêlées *du Chevalier de Saint-Jory*, contenant des Lettres galantes & ſingulieres, des Anecdotes, Romans, Factums, & Pieces du Théâtre Italien, 2 vol. *in*-12. 4 l.

—— Les Femmes Militaires, par le même Auteur, *in*-12, avec figures. 2 l.

Œuvres de Mathématique & de Phyſique *de M. Mariotte, de l'Académie Royale des Sciences*, comprenant les Traités de cet Auteur, tant ceux qui avoient déja paru ſéparément, que ceux qui n'avoient pas encore été publiés, nouvelle édition, 2 vol. *in*-4. avec figures, 1740. 16 l.

Opera (Recueil des) repréſentés à l'Académie Royale de Muſique, 14 vol. *in*-12. 28 l.

PAmela, ou la Vertu récompenſée, traduit de l'Anglois, troiſiéme édition, 4 vol. *in*-12. 8 l.

Parallele des Romains & des François par rapport au Gouvernement, *par M. De*..... 2 vol. *in*-12. 1740. 5 l.

Pauſanias, ou Voyage hiſtorique de la Grece, avec des Remarques & des Notes, *par M. l'Abbé Gedoyn de l'Académie Françoiſe*, 2 vol. *in*-4. figures. 20 l.

—— Le même en grand papier. 30 l.

Prieres à l'uſage des perſonnes Religieuſes, *par un Prêtre de l'Oratoire*, in-12. 1 l. 10 ſ.

Principes de la Philoſophie, *par René Deſcartes*,

avec figures, *in*-12. 2 l. 10 ſ.

—— Les Lettres du même, 6 vol. *in*-12. 12 l.

Quintiliani Inſtitutiones oratoriæ, cum notis & animadverſionibus Capperonii, in-fol. 12 l.

Raiſonnemens haſardés ſur la Poëſie Françoiſe, avec des Réflexions ſur les Vers non rimés ; Ouvrage curieux & ſingulier, *in*-12. 1 l. 15 ſ.

Recherches ſur les Courbes à doubles courbures, *par M. Clairault, Mathématicien*, in-4. avec figures. 5 l. 10 ſ.

Recueil de divers Ecrits pour ſervir d'éclairciſſement à l'Hiſtoire de France, & de ſupplément à la Notice des Gaules, *par M. l'Abbé Lebeuf*, 2. vol. *in*-12. 5 l.

Réflexions ſur les Paſſions & ſur les Goûts, avec l'Epître aux Dieux Pénates, & autres Poëſies, *par M. L. de B.* in-8. 2 l.

Remarques de M. de Vaugelas ſur la Langue Françoiſe, avec les Notes de MM. Patru, Thomas Corneille & autres ; nouvelle édition, 3 vol. *in*-12. 7 l. 10 ſ.

Roland furieux, Poëme héroïque de l'Arioſte, traduit *par M. de Mirabaut*, 4 vol. *in*-12. 10 l.

—— Le même en grand papier. 20 l.

Sermons & Homélies ſur les Myſteres de N. S. *par M. l'Abbé Jerôme de Paris*, in-12. 2 l.

—— Du même. Les Myſteres de la Vierge, & les Panégyriques des Saints, 2 vol. *in*-12. 4 l.

—— Du même. Le Carême, 3 vol. *in*-12. 6 l.

Sermons de S. Auguſtin ſur les Pſeaumes, traduits en François : nouvelle édition augmentée de deux Tables : la premiere, des Paſſages de l'Ecriture-Sainte expliqués dans le texte ; la ſe-

conde, des matieres contenues dans tout l'Ouvrage, 14 vol. *in*-12. 30 l.

Sermons du P. Maſſillon, 5 vol. *in*-12. 10 l.

Singularités Hiſtoriques & Littéraires, contenant pluſieurs recherches & éclairciſſemens ſur l'Hiſtoire, *par Dom Liron, de la Congrégation de S. Maur*, 4 vol. *in*-12. 14 l.

Le Songe d'Alcibiade, traduit du Grec; *Brochure. in*-12. 15 ſ.

TEmple (le) des Muſes, orné de ſoixante Tableaux où ſont repréſentés les Evénemens les plus remarquables de l'Antiquité fabuleuſe; deſſinés & gravés par B. Picart le Romain, &c. & accompagnés d'Explications & de Remarques qui découvrent le vrai ſens des Fables, & le fondement qu'elles ont dans l'Hiſtoire, *in-folio, grand papier, Hollande.* 36 l.

Théâtre de le Sage, 2 vol. *in*-12. 4 l. 10 ſ.

Traité de l'Abus, & du vrai ſujet des Appellations qualifiées du nom d'Abus, *par Charles Fevret*, derniere édition, 2 vol. *in-fol.* 30 l.

Traité de l'Indult du Parlement de Paris, ou du Droit que le Chancelier de France, les Préſidens, Maîtres des Requêtes, Conſeillers, & autres Officiers du Parlement, ont ſur les Prélatures ſéculieres & régulieres du Royaume; nouvelle édition corrigée & augmentée, *par feu M. le Préſident Cochet de Saint-Valier*, 3 vol. *in*-4. 24 l.

Traité de la Vérité & de l'Inſpiration des Livres de l'Ancien & du Nouveau-Teſtament, *par M. Jacquelot*, 2 vol. *in*-12. *ſous preſſe.*

Traité des Maladies de la Peau, avec un Appendice concernant l'efficacité des Topiques & la maniere de leur opération, *par le Docteur Tur-*

ner, traduit de l'Anglois, *par M.* ***. 2 vol. *in*-12. 4 l. 10 ſ.

Vie du Vicomte de Turenne, *par M. l'Abbé Raguenet*, avec les Médailles frappées à l'occaſion de ſes Victoires, *in*-12. 2 l. 10 ſ.

Vie de S. Irenée, Evêque de Lyon, *par Dom Gervaiſe*, 2 vol. *in*-12. 4 l. 10 ſ.

Vie de Rufin, Prêtre d'Aquilée, par Dom Gervaiſe 2 vol. *in*-12. 4 l. 10 ſ.

Vie de Suger, Abbé de S. Denis, par le même, 3 vol. *in*-12. 6 l.

Voyage de la Mer du Sud aux Côtes de Chily & du Pérou, fait pendant les années 1712, 1713 & 1714, avec une Réponſe à la Préface critique des Obſervations Phyſiques du R. P. Feuillée, *par M. Fraizier, Ingénieur du Roi*, in-4. figures. 7 l. 10 ſ.

Voyages de Pietro della Vallée en Perſe & autres lieux; nouvelle édition augmentée, 8 vol. *in*-12. 18 l.

Ouvrages de M. BARREME.

LE Livre des Comptes faits, ou Tarif général de toutes les Monnoyes, tant anciennes que nouvelles, avec lequel on peut faire toute ſortes de Comptes & Multiplications par entier & par fraction, quelque difficiles qu'ils ſoient, pourvû qu'on ſache l'Addition, *in*-12. 2 l. 10 ſ.

Le Livre facile pour apprendre l'Arithmétique ſans Maître; nouvelle édition augmentée de la Géométrie, ſervant à l'Arpentage & au Toiſé, *in*-12. 2 l. 10 ſ.

Le Livre néceſſaire, ou Tarif général des Eſcomptes, des Changes & des Diviſions toutes faites, *in*-12. 2 l. 10 ſ.

Les Tarifs généraux pour la réduction des Mon-

noyes d'Eſpagne en Monnoyes de France, &c. *in*-8. *grand papier.* 4 l.

Le Traité des Parties-Doubles, ou Méthode aiſée, pour apprendre à tenir en Partie-Double les Livres du Commerce & des Finances, *in*-8. *grand papier.* 4 l.

Ouvrages de M. BOURSAULT.

LEs Lettres, cinquiéme édition, 3 volumes *in*-12. 7 l. 10 ſ.

Le Théâtre, nouv. édit. 3 vol. *in*-12. 7 l. 10 ſ.

L'on vend ſéparément,

Les Fables d'Eſope, & Eſope à la Cour, Comédies. 24 ſ. piece.

Les Romans, contenant le Prince de Condé; Ne pas croire ce qu'on voit; le Marquis de Chavigny; Artemiſe & Poliante, 2 vol. *in*-12. 5 l.

Ouvrages du Pere LAMY, Prêtre de l'Oratoire.

LEs Elémens de Géométrie, qui comprennent les Elémens d'Euclide, les Propoſitions d'Archimede, avec une idée de l'Analyſe, & une Introduction aux Sections Coniques, *in*-12. 2 l. 10 ſ.

Les Elémens de Mathématique, ou Traité de la Grandeur en général, qui comprend l'Arithmétique, l'Algébre, l'Analyſe, & les Principes de toutes les Sciences qui ont la Grandeur pour objet, cinquiéme édition, revûe & augmentée, *in*-12. 3 l.

La Rhétorique, ou l'Art de parler, *in*-12. derniere édition. 2 l. 10 ſ.

Ouvrages de M. l'Abbé DE VERTOT, *de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres.*

HIſtoire des Révolutions arrivées dans le Gouvernement de la République Romaine; nouvelle édition, 3 vol. *in*-12. 7 l. 10 ſ.

Hiſtoire des Révolutions de Suede, où l'on voit les changemens arrivés dans ce Royaume, au ſujet de la Religion & du Gouvernement, 2 vol. *in*-12. 5 l.

Hiſtoire des Révolutions de Portugal, *in*-12. 2 l. 10 ſ.

Hiſtoire Critique de l'Etabliſſement des Bretons dans les Gaules, & de leur dépendance des Rois de France & des Ducs de Normandie, 2 vol. *in*-12. *ſous preſſe.*

Ouvrages de M. l'Abbé PREVOST.

MEmoires & Avantures d'un Homme de qualité qui s'eſt retiré du monde, 8 vol. *in*-12. en 5 Tomes. 12 l. 10 ſ.

Hiſtoire de M. Cleveland, fils de Cromwel, nouvelle édition, 6 vol. *in*-12. 15 l.

Le Pour & Contre, Ouvrage Périodique d'un goût nouveau, dans lequel on s'explique librement ſur tout ce qui peut intéreſſer la curioſité du Public en matiere de Sciences, d'Arts, de Livres, &c. ſans prendre parti, & ſans offenſer perſonne, 20 vol. *in* 12. 70 l.

Le Doyen de Killerine, Hiſtoire Morale compoſée ſur les Mémoires d'une illuſtre Famille d'Irlande, ornée de tout ce qui peut rendre une lecture utile & agréable, 6 vol. *in*-12. 12 l.

Hiſtoire de Marguerite d'Anjou, Reine d'Angleterre, contenant les Guerres de la Maiſon de

Lancaſtre contre la Maiſon d'Yorck, 2 vol. *in*-12. 5 l.

Hiſtoire d'une Grecque moderne, 2 vol. *in*-12. 4 l.

Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de Malthe, ou l'Hiſtoire de la jeuneſſe du Commandeur de **** 2 vol. *in*-12. 4 l.

Campagnes Philoſophiques, ou Mémoires de M. de Montcal, Aide de Camp de M. le Maréchal de Schomberg, contenant l'Hiſtoire de la Guerre d'Irlande, 2. vol. *in*-12. 5 l.

Tout pour l'Amour, ou le Monde, bien perdu, ou la mort d'Antoine & de Cléopatre, Tragédie, traduite de l'Anglois. 1 l. 4 ſ.

Hiſtoire de Guillaume le Conquérant, Duc de Normandie & Roi d'Angleterre, 2 vol. 7 l.

Hiſtoire de la Vie de Ciceron, tirée de ſes Ecrits & des Monumens de ſon ſiécle, avec les Preuves & des Eclairciſſemens, compoſée ſur l'Ouvrage Anglois de M. Midleton, ſeconde Edit. 5 vol. *in*-12. 12 l. 10 ſ.

Voyage du Capitaine Robert Lade en différentes parties de l'Afrique, de l'Aſie & de l'Amérique, contenant l'Hiſtoire de ſa fortune, & ſes Obſervations ſur les Colonies & le Commerce des Eſpagnols, des Anglois, des Hollandois, &c. Ouvrage traduit de l'Anglois, 2 vol. *in*-12. 5 l.

Lettres de Ciceron, *qu'on nomme vulgairement* FAMILIERES; traduites en François ſur les Editions de GRÆVIUS & de M. l'Abbé D'OLIVET, avec des Notes continuelles, 5 vol. *in*-12. 12 l. 10 ſ.

Hiſtoire générale des Voyages, depuis le commencement du XVe ſiécle, contenant ce qu'il y a de plus curieux, de plus utile & de mieux vérifié dans toutes les Relations des différen-

tes Nations de l'Europe ; Ouvrage traduit de l'Anglois, par ordre de Monſeigneur le Chancelier de France, 6 vol. *in*-4. 120 *l.*

—— La même, 6 vol. *grand papier.* 180 l.

L'Ouvrage contiendra 10 vol. *in*-4. orné de Cartes Géographiques & de Figures ; les volumes *in*-4. ſe vendent, 20 l.

En grand papier, 30 l.

Le même Ouvrage *in*-12, contiendra 40 volumes ; chaque volume ſe vend, 3 l.

L'on donnera régulierement tous les ans 2 volumes *in*-4. & 8 volumes *in* 12.

Contes des Fées, par Madame Daulnoy, *in*-12. 4 vol. 9 l.

Dictionnaire Géographique portatif des quatre Parties du Monde, traduit de l'Anglois de Laurent Echard par M. l'Abbé Vaugien, Chanoine de Vaucouleurs, 4 l.

Dictionnaire Botanique & Pharmaceutique ; contenant les propriétés des Minéraux & Végétaux, avec les préparations de Pharmacie les plus uſitées en Médecine & en Chirurgie. Nouvelle Edit. *in*-8. 5 l.

L'on trouve chez le même Libraire les Livres nouveaux, tant de France que des Pays étrangers.

627197